



Organisation
internationale
du Travail

EMPLOI
ET **QUESTIONS**
SOCIALES
DANS LE **MONDE**

2016 **Transformer l'emploi
pour en finir
avec la pauvreté**

EMPLOI
ET QUESTIONS
SOCIALES
DANS LE MONDE
2016

Transformer l'emploi
pour en finir avec la pauvreté

Copyright © Organisation internationale du Travail 2016

Première édition 2016

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Emploi et questions sociales dans le monde 2016: transformer l'emploi pour en finir avec la pauvreté
Genève, Bureau international du Travail, 2016

ISBN 978-92-2-231064-7 (imprimé)
ISBN 978-92-2-231065-4 (pdf web)

emploi / politique du travail / réduction de la pauvreté

13.01.3

Egalement disponible en anglais: *World Employment and Social Economic Outlook 2016: Transforming jobs to end poverty*: ISBN 978-92-2-130387-9 (print), ISBN 978-92-2-130388-6 (pdf), ISBN 978-92-2-130389-3 (epub), ISBN 978-92-2-130390-9 (Kindle); et en espagnol: *Perspectivas Sociales y del Empleo en el Mundo 2016: Transformar el empleo para erradicar la pobreza*: ISBN 978-92-2-331094-3 (imprimé), ISBN 978-92-2-331095-0 (pdf web)

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site internet www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT.

Création graphique, conception typographique, mise en pages, préparation de manuscrits, lecture et correction d'épreuves, impression, édition électronique et distribution.

PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Code: CAF-CORR-WEI-REPRO

Préface

L'édition 2016 du rapport *Emploi et questions sociales dans le monde*, consacrée au sujet de la pauvreté, paraît à un moment crucial. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté récemment, s'est fixé comme objectif premier d'éliminer la pauvreté «sous toutes ses formes et partout dans le monde» d'ici à cette date. Le Programme 2030 accorde en outre une importance particulière au travail décent. Il engage notamment à «promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous».

Le principal résultat du présent rapport est que le travail décent est une condition nécessaire pour éradiquer la pauvreté. Autrement dit, il ne sera pas possible de réaliser le premier objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans travail décent. Le fait est que la croissance économique ne suffira pas à elle seule à mettre fin à la pauvreté. Comme le montre cette étude, la croissance de ces dernières années, caractérisée par un transfert inéquitable des revenus tirés des ressources naturelles, par de faibles gains de productivité et un désintérêt pour le secteur agricole – qui emploie environ les deux tiers de la population pauvre –, n'a fait qu'aggraver les inégalités entre riches et pauvres et perpétuer la pauvreté. Il est inquiétant de constater aussi que le taux de pauvreté augmente dans les pays développés – si bien que l'élimination de la pauvreté est un objectif qui concerne toutes les régions du monde.

Le rapport examine comment le travail décent peut contribuer à réaliser l'objectif d'éradication de la pauvreté. Il montre qu'il faut, premièrement et avant tout, jeter les bases d'une approche fondée sur les droits. Cela passe par la ratification des normes internationales du travail qui sont d'une pertinence toute particulière pour la lutte contre la pauvreté. En outre, l'extension du champ d'application des réglementations (travail, sécurité sociale et autres) en vue de parvenir à la couverture la plus large possible est un moyen de maximiser l'effet des normes sur la réduction de la pauvreté.

Deuxièmement, la croissance économique doit profiter au plus grand nombre. Les politiques facilitant la transition vers des entreprises formelles et des emplois décents peuvent aider à parvenir à cette fin. Il importe de créer à cet effet un environnement propice aux entreprises durables, et notamment aux petites et moyennes entreprises, qui sont le principal moteur de la création d'emplois et donc le canal par lequel parvenir à réduire durablement la pauvreté. Il convient dans cette optique de promouvoir des réglementations bien conçues, d'instaurer une fiscalité plus juste et efficace et des procédures d'enregistrement simplifiées pour les entreprises. L'économie rurale possède également un vaste potentiel inexploité qui, s'il est reconnu et développé grâce au travail décent, peut avoir un impact majeur sur la réduction de la pauvreté.

Troisièmement, il faut des politiques de l'emploi et des revenus bien conçues afin d'apporter un soutien aux personnes et d'élargir la base productive en élevant les niveaux de compétences, en augmentant la participation au marché du travail et en facilitant la transition vers l'emploi formel. S'il est essentiel d'aider les employeurs à créer des emplois dans de nouveaux secteurs, il l'est tout autant de doter les travailleurs des outils nécessaires pour occuper ces emplois. Cela étant, la protection sociale doit être placée au cœur de chacun de ces domaines d'action et elle joue un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté pour les personnes qui ne sont pas en capacité ou en âge de travailler.

Enfin, le rapport insiste sur la nécessité de consacrer des ressources suffisantes aux programmes de lutte contre la pauvreté. Cela nécessite de redoubler d'efforts pour élargir l'assiette de l'impôt – ce à quoi contribue la création d'emplois décents. La lutte contre la fraude fiscale et les inégalités

excessives de revenus doit également être envisagée dans cette perspective. De fait, les riches ont eux aussi la responsabilité de remédier à la situation des pauvres.

Ces conclusions reposent sur une vaste analyse empirique, fondée sur des données détaillées pour la plupart des pays. Le rapport fournit également de nombreux exemples de politiques de transformation des emplois ayant prouvé leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté.

Comme le soulignait dès 1944 la Déclaration de Philadelphie, «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». Cela reste vrai aujourd'hui. J'espère donc que cette importante étude aidera les décideurs à gagner le combat contre la pauvreté, qui demeure l'une des tâches les plus urgentes de notre époque.



Guy Ryder
Directeur général du BIT

Remerciements

Le rapport *Emploi et questions sociales dans le monde 2016: transformer l'emploi pour en finir avec la pauvreté* a été préparé par l'équipe du Département de la recherche du BIT, sous la responsabilité de son directeur.

Les auteurs sont Florence Bonnet, Uma Rani et Marianne Furrer (chapitre 1); Florence Bonnet (chapitre 2); Santo Milasi, Veda Narasimhan, Sameer Khatiwada et Stefan Kühn (chapitre 3); Johanna Silvander et Rafael Peels (chapitre 4); Tom Lavers et Eleanor Tighe (chapitre 5); et Richard Horne et Santo Milasi (chapitre 6). Raymond Torres a rédigé le résumé analytique.

Steven Tobin a coordonné le rapport sous la supervision de Moazam Mahmood et de Raymond Torres. Ana Podjanin, Judy Rafferty, Eleanor Tighe et Zheng Wang ont contribué aux travaux de recherche.

Nous remercions James Howard, conseiller spécial auprès du Directeur général du BIT, pour ses recommandations et ses précieux commentaires.

Nous tenons également à remercier pour leurs observations et leurs conseils les membres du Groupe chargé de l'examen de la recherche du BIT qui étaient présents au séminaire des 18 et 19 janvier 2016 consacré à ce rapport, en l'occurrence les professeurs Iain Begg, Jayati Ghosh, Nouri Mzid, Lord Robert Skidelsky et Alain Supiot.

Les Bureaux régionaux de l'OIT pour l'Afrique, pour les Etats arabes, pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Europe et l'Asie centrale, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont apporté des remarques et des contributions précieuses.

Nous souhaitons remercier les directeurs de départements du BIT qui ont donné leur avis sur le rapport: Azita Berar Awad, Département des politiques d'emploi; Rafael Diez de Medina, Département de statistique; Isabel Ortiz, Département de la protection sociale; Moussa Oumarou, Département de la gouvernance et du tripartisme; Stephen Pursey, Département de la coopération multilatérale; Manuela Tomei, Département des conditions de travail et de l'égalité; Alette Van Leur, Département des activités sectorielles; Vic Van Vuuren, Département des entreprises; et Corinne Vargha, Département des normes internationales du travail. Le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs ont également fait des observations constructives. Nous souhaitons aussi remercier le secrétariat du Comité des publications du BIT de son soutien.

Nous remercions enfin nos collègues du Département de la recherche et les autres collègues du BIT qui nous ont fait des remarques utiles et ont apporté des suggestions pour la rédaction de ce rapport: Mariya Aleksynska, Christina Behrendt, Patrick Belsler, Janine Berg, El'vis Beytullayev, Marva Corley-Coulibaly, Elizabeth Echeverría Manrique; Verónica Escudero, Eric Gravel, Carla Henry, Steven Kapsos, Waltteri Katajamäki, Takaaki Kizu, Frédéric Lapeyre, Sangheon Lee, Elva López Mourelo, Loretta de Luca, Philippe Marcadent, Rossana Merola, Michael Mwasikakata, Irmgard Nübler, Clemente Pignatti, Peter Poschen, Naren Prasad, Diego Rei, Daniel Samaan, Valerio de Stefano, Guy Tchami et Christian Viegelahn.

Table des matières

Préface	iii
Remerciements	v
Résumé	xv
Introduction	1
PARTIE I. EMPLOIS ET REVENUS DES PERSONNES PAUVRES	
1. Pauvreté et travail: aperçu général des tendances	7
A. Tendances récentes de la pauvreté	7
B. Qui sont les pauvres et quelle est leur activité?	10
C. Sources de revenus des personnes pauvres	17
D. Les dimensions non monétaires de la pauvreté	21
E. Conclusions	24
Annexe A. Classification des pays par région et niveau de revenu	25
Annexe B. Répartition de la population pauvre et non pauvre et taux de pauvreté	27
Annexe C. Sources de revenu des pauvres	30
Annexe D. Sources de revenu des pauvres par situation au regard de l'emploi	32
Annexe E. Évolution de la pauvreté	34
Annexe F. Dimensions non monétaires de la pauvreté	39
Références	43
2. Comblent le déficit de revenu	47
Introduction	47
A. Estimation du revenu nécessaire pour éradiquer la pauvreté	48
B. Ratios de dépendance démographique et économique et déficits de travail décent	52
C. Ensemble de mesures nécessaires pour combler le déficit de revenu	65
D. Conclusions	71
Annexe A. Montant minimal pour éradiquer la pauvreté (total et composition)	72
Annexe B. Déficit de revenu total par pays: niveau et composition (pauvreté extrême et modérée), 2012	77
Annexe C. Déficit de revenu total en pourcentage des dépenses sociales publiques courantes (plusieurs seuils de pauvreté), 2012	79
Annexe D. Impact de la protection sociale sur la réduction et la prévention de la pauvreté, données par pays	81
Annexe E. Protection sociale ou augmentation des revenus du travail: une analyse cas par cas simplifiée	84
Annexe F. Méthodologie de calcul de la proportion du déficit comblée par la protection sociale	89
Annexe G. Sources nationales: liste des enquêtes auprès des ménages	90
Références	97

3. Transformer la croissance et les emplois pour réduire la pauvreté	103
Introduction	103
A. Vue d'ensemble de la croissance et de la pauvreté	104
B. Transformer les emplois pour réduire la pauvreté	110
C. Conclusions et introduction à la partie II du rapport	115
Annexe A. Croissance, inégalités et pauvreté	116
Annexe B. Types d'emploi et incidence de la pauvreté	118
Références	122
PARTIE II. POLITIQUES POUR TRANSFORMER LES EMPLOIS ET LES REVENUS ET ÉRADICHER LA PAUVRETÉ	
4. Une approche de la lutte contre la pauvreté fondée sur les droits	127
Introduction	127
A. Les normes internationales du travail comme mécanisme propice à la réduction de la pauvreté	128
B. Améliorer l'application et le contrôle des normes internationales du travail afin d'atteindre les personnes pauvres	135
C. Conclusions	144
Références	147
5. Le rôle du travail décent pour éradiquer la pauvreté dans l'économie rurale	151
Introduction	151
A. Agriculture et économie rurale: obstacles à surmonter et chances à saisir pour réduire la pauvreté	152
B. Réduire la pauvreté par l'accroissement de la productivité agricole	156
C. Des alternatives aux petites exploitations: les activités non agricoles et l'emploi salarié agricole	160
D. Conclusions	165
Références	167
6. Apporter un soutien aux personnes et promouvoir des emplois de qualité	173
Introduction	173
A. Rôle de la protection sociale pour réduire la pauvreté de ceux qui ne sont pas en âge ou en capacité de travailler	174
B. Aider les personnes à retrouver un emploi	176
C. Agir pour la qualité de l'emploi et contre la pauvreté au travail	180
D. Conclusions: assurer la cohérence des stratégies de lutte contre la pauvreté grâce aux institutions du marché du travail et au dialogue social	186
Références	191

Encadrés

1.1	Quelques mesures de la pauvreté: définitions et considérations méthodologiques	8
1.2	Tendances de la pauvreté au travail: estimations pour la population âgée de 15 ans et plus dans les pays émergents et en développement, 1991-2015	13
1.3	Taux de risque de pauvreté dans l'UE selon le statut d'activité	14
2.1	Mesure du déficit de revenu global	48
2.2	Définitions	54
2.3	Cas simplifiés et moyens d'action les plus appropriés	66
2E.1	Analyse de cinq cas	84
3.1	Croissance économique et réduction de la pauvreté: bref aperçu de la littérature	104
3.2	Comprendre le lien commerce-pauvreté	107
3.3	La mondialisation et la «malédiction des ressources naturelles»	109
3.4	Rôle des politiques industrielles dans la transformation productive	113
3.5	Transformation vers une économie durable et à faible émission de carbone	114
4.1	Exemples de discrimination et de pauvreté: peuples autochtones, origine ethnique et religion	132
4.2	Difficultés auxquelles se heurtent les travailleurs familiaux et les travailleurs à domicile	136
4.3	La corruption entrave l'accès à la justice des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté	137
4.4	Dispositions relatives au travail et accords commerciaux	138
4.5	Rôle de l'inspection du travail pour étendre ses services à tous les travailleurs	139
4.6	Importance de la collaboration pour améliorer l'accès à la justice	141
4.7	Organiser et représenter les travailleurs pauvres	142
4.8	Reconnaître les droits des travailleurs à domicile: le rôle des syndicats	142
4.9	Créer un environnement propice aux entreprises: le rôle des organisations d'employeurs	143
5.1	L'«accaparement mondial des terres»	155
5.2	Réduction de la pauvreté en Ethiopie: rôle de la croissance agricole, des petits agriculteurs et des coopératives	157
5.3	Accompagner les petits agriculteurs sous contrat au Nicaragua	159
5.4	Croissance agricole, industrialisation rurale et réduction de la pauvreté en Chine	161
5.5	Croissance agricole et diversification des moyens de subsistance au Rwanda	162
5.6	Amélioration des conditions de travail dans l'horticulture brésilienne	164
6.1	Réduire la pauvreté des personnes âgées: le cas de l'Afrique du Sud	174
6.2	Le programme d'aide financière à l'enfance de la Mongolie	175
6.3	Les PAMT pour éradiquer la pauvreté: exemples en Amérique latine et dans les Caraïbes	177
6.4	Améliorer le ciblage: le Danemark et les chômeurs de longue durée	178
6.5	Formation et règles de ciblage dans un programme d'emploi public: le cas de Construyendo Perú	179
6.6	Des prestations sociales pour les actifs occupés dans le cadre d'une approche fondée sur les droits pour éliminer la pauvreté	182
6.7	Vue d'ensemble des avantages résultant des crédits d'impôt liés au travail	182
6.8	Faciliter les transitions vers l'économie formelle	185
6.9	Intégrer les partenaires sociaux dans le dialogue sur la réduction de la pauvreté contribue à améliorer la prise de décisions	187

Figures

1.1	Extrême pauvreté par grands secteurs d'activité dans les pays émergents et en développement, 2012 (pourcentages)	16
1.2	Extrême pauvreté par niveau de qualification dans les pays émergents et en développement, 2012 (pourcentages)	16
1.3	Sources de revenu des ménages, par degré de pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)	18
1.4	Sources de revenu des ménages ayant une femme à leur tête par degré de pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)	20
1C.1	Les composantes du revenu utilisées pour l'analyse	31
1D.1	Sources de revenu selon la situation au regard de l'emploi de la personne de référence du ménage, ménages en situation d'extrême pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)	32
1E.1	Décomposition de la variation de la pauvreté (<60% du revenu médian / <3,10 dollars par jour), milieu des années 2000, dernière année disponible (pourcentages)	36
1F.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, dernière année disponible (pour 1 000 naissances vivantes)	40
2.1	Déficit de revenu total et dépenses publiques de protection sociale, 2012 (pourcentages du PIB)	50
2.2	Composition du déficit de revenu total (pauvreté extrême et modérée: <3,10 dollars PPA par personne et par jour), 2012 (pourcentages)	51
2.3	Faible nombre d'heures de travail et pauvreté dans les pays émergents, en développement et développés, dernière année disponible (heures hebdomadaires)	55
2.4	Durée excessive du travail et pauvreté dans les pays émergents, en développement et développés, dernière année disponible (heures hebdomadaires)	57
2.5	Salariés en contrat permanent: comparaison entre pauvres et non-pauvres (pauvreté extrême et modérée: <3,10 dollars PPA par personne et par jour), dernière année disponible (pourcentages)	58
2.6	Affiliation à un régime de protection sociale contributif (retraite essentiellement), travailleurs pauvres et non pauvres, dernière année disponible (pourcentages de l'emploi total)	60
2.7	Pourcentage de pauvres et de non-pauvres recevant des prestations et part des dépenses de protection sociale allant aux pauvres, dernière année disponible	62
2.8	Dépenses publiques de protection sociale (pourcentages du PIB) et impact des transferts sociaux, dernière année disponible (points de pourcentage)	63
2.9	Impact des dépenses de protection sociale sur la réduction et la prévention de la pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)	64
2.10	Cas simplifiés et moyens d'action les plus appropriés	66
2.11	Proportions du déficit comblées par les transferts sociaux et par l'augmentation des revenus du travail (calcul pour un seuil à 3,10 dollars PPA dans les pays émergents et en développement et à 60 pour cent du revenu médian dans les pays développés), 2012 (pourcentages)	68
2.12	Dépenses publiques et dépenses de protection sociale (pourcentages du PIB) et PIB par habitant (dollars internationaux courants PPA), dernière année disponible	70
2B.1	Déficit de revenu (pourcentages du PIB) et répartition (pourcentages), 2012	77
2C.1	Déficit de revenu total pour éliminer l'extrême pauvreté: rapport entre le déficit de revenu et les dépenses actuelles de protection sociale, 2012 (pourcentages)	79
2C.2	Déficit de revenu total pour éliminer la pauvreté extrême et la pauvreté modérée: rapport entre le déficit de revenu et les dépenses actuelles de protection sociale, 2012 (pourcentages)	80
2C.3	Déficit de revenu total pour éliminer la pauvreté au seuil de 5 dollars PPA par personne et par jour: rapport entre le déficit de revenu et les dépenses actuelles de protection sociale, 2012 (pourcentages)	80
2D.1	Impact de la protection sociale sur la réduction et la prévention de la pauvreté par tranche d'âge et statut d'activité, données par pays, dernière année disponible (pourcentages)	81

2E.1	Cas où la protection sociale joue un rôle prépondérant	86
2E.2	Cas où l'accroissement des revenus du travail joue un rôle prépondérant	88
3.1	Rapport entre croissance et pauvreté	105
3.2	Evolution du rapport entre la part des composantes du PIB et la proportion de la pauvreté, 1991-2012	107
3.3	Réduction de la pauvreté et structure des exportations, 1990-2012	108
3.4	Effet sur le taux d'extrême pauvreté d'une hausse de 1 point de pourcentage du PIB par habitant, selon le niveau d'inégalité de revenus et le groupe de pays, 1992-2012	110
3.5	Effet de la croissance du PIB par habitant sur l'extrême pauvreté, 1992-2012 (points de pourcentage)	111
3.6	Evolution du rapport entre situation dans l'emploi et proportion de la pauvreté, 1991-2013	112
3.7	Décomposition de la croissance de la productivité entre deux composantes, 2012 (en points de pourcentage)	112
5.1	Agriculture et développement	153
6.1	Rapport entre emploi informel et pauvreté extrême et modérée, 2012 (pourcentages)	184

Tableaux

1.1	Taux de pauvreté selon le groupe de pays et la région (selon la classification de l'OIT), 1990-2012 (pourcentages)	9
1.2	Pauvreté et taux de pauvreté par groupe de pays, degré de pauvreté et situation sur le marché du travail, 2012 (pourcentages)	11
1.3	Répartition de la pauvreté et des taux de pauvreté dans la population active (15-64 ans), 2012 (pourcentages)	12
1.4	Taux de pauvreté au travail dans les pays émergents et en développement, par groupe de pays et région (selon la classification de l'OIT), 1991-2015 (pourcentages)	13
1.5	Taux de risque de pauvreté dans l'UE selon l'activité la plus fréquente au cours de l'année précédente (pourcentages)	14
1.6	Répartition de la pauvreté et du taux de pauvreté par zone de résidence, 2012 (pourcentages)	15
1B.1	Population totale et par région, pays émergents et en développement, < 1,90 dollar PPA, 2012	27
1B.2	Population totale et par région, pays émergents et en développement, < 3,10 dollars PPA, 2012	28
1B.3	Population, pays développés, 60 pour cent du revenu médian des ménages, 2012	29
1B.4	Population pauvre et non pauvre et taux de pauvreté dans les pays émergents et en développement par secteur, 2012 (pourcentages)	29
1B.5	Classement des niveaux de qualification	29
1C.1	Sources et disponibilités des données	31
1E.1	Méthodologie proposée pour une séquence donnée	34
1F.1	Impact des subventions alimentaires sur la réduction de la pauvreté	39
2.1	Déficit de revenu global, par région et seuil de pauvreté, 2012 (pourcentages)	49
2.2	Taille du ménage et pourcentage de membres du ménage dans l'emploi rémunéré, dernière année disponible	53
2.3	Dépenses supplémentaires de protection sociale nécessaires pour combler le déficit de revenu, 2012 (pourcentages)	70
2A.1	Extrême pauvreté (< 1,90 dollar PPA par personne et par jour)	72
2A.2	Pauvreté extrême et modérée (< 3,10 dollars PPA par personne et par jour)	73
2A.3	Pauvreté (< 5 dollars PPA par personne et par jour)	75
2A.4	Pauvreté relative (< 60 pour cent de la médiane du revenu ou des dépenses de consommation des ménages)	76
2E.1	Large recours à la protection sociale pour combler le déficit de revenu: composition des ménages pauvres par type, dernière année disponible (pourcentages)	85

2E.2	Réduction des déficits de travail décent et création d'emplois comme principaux moyens pour combler le déficit de revenu: composition des ménages pauvres par type, dernière année disponible (pourcentages)	87
3A.1	Effet de la croissance du PIB par habitant sur la pauvreté extrême, modérée et relative par groupe de pays	116
3A.2	Effet de la croissance du PIB par habitant sur l'extrême pauvreté par niveau d'inégalité de revenus	116
3A.3	Effet de la croissance des composantes du PIB par habitant sur l'extrême pauvreté (<1,90 dollar PPA par personne et par jour)	117
3B.1	Effet de l'emploi précaire sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)	118
3B.2	Effet de l'emploi précaire sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression par panel)	118
3B.3	Effet du travail à compte propre sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)	119
3B.4	Effet du travail familial sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)	119
3B.5	Effet de l'emploi salarié sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)	119
3B.6	Effet de l'emploi salarié sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression par panel)	119
3B.7	Effet de la part des composantes du PIB sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)	120
3B.8	Effet de la part des composantes du PIB sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression par panel)	120
4.1	Face aux problèmes de pauvreté: normes et instruments essentiels de l'OIT	129
4.2	Taux de ratification de conventions essentielles pour réduire la pauvreté	135

Résumé

La pauvreté a diminué dans la majorité des pays ces deux dernières décennies...

Ces deux dernières décennies, des avancées importantes ont été réalisées en matière de réduction de la pauvreté dans la majorité des pays. Dans les pays émergents et les pays en développement considérés dans leur ensemble, on estime à près de 2 milliards les personnes qui vivent avec moins de 3,10 dollars par jour (ajustés pour tenir compte des variations du coût de la vie). Ce chiffre représente quelque 36 pour cent de la population totale des pays émergents et en développement, soit près de la moitié du taux observé en 1990, lorsqu'ont été pris les premiers engagements internationaux en faveur de la réduction de la pauvreté. Au cours de cette même période, l'extrême pauvreté – qui touche les personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour – a même baissé plus rapidement encore pour atteindre, en 2012 – dernière année pour laquelle des données sont disponibles –, 15 pour cent de la population totale des pays émergents et en développement.

... mais ces avancées sont restées inégales et fragiles, surtout dans les pays développés où l'on a observé une progression de la pauvreté

Ces avancées ont toutefois été inégales. Si les améliorations ont été sensibles dans un certain nombre de pays, notamment en Chine et dans une bonne partie de l'Amérique latine, la pauvreté reste résolument élevée en Afrique et dans certains pays asiatiques. En outre, elle a progressé dans les pays développés, et notamment en Europe. On a estimé qu'en 2012 plus de 300 millions d'habitants des pays développés vivaient dans la pauvreté (définie en termes relatifs, sur la base d'un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu médian).

Ces avancées se sont réparties de manière inégale entre les différents groupes de la population. La pauvreté affecte les femmes de manière disproportionnée, et davantage encore les enfants. Dans les pays émergents et en développement, plus de la moitié des enfants âgés de moins de 15 ans vivent dans une pauvreté extrême ou modérée. Dans les pays développés, 36 pour cent de tous les enfants vivent en-deçà du seuil de pauvreté relative.

Même lorsque des progrès ont été accomplis, les gains restent fragiles. Une grande partie de ceux qui sont sortis de la pauvreté continuent de vivre avec quelques dollars par jour seulement et ne bénéficient pas toujours des services essentiels et de la protection sociale qui leur permettraient de s'affranchir de manière plus durable de leurs conditions de vie précaires. De plus, dans les pays développés qui connaissent une pénurie d'emplois de qualité, la classe moyenne craint de plus en plus une possible diminution de son niveau de vie.

Parallèlement, la récente détérioration des perspectives économiques en Asie, en Amérique latine, dans les États arabes et dans les pays riches en ressources naturelles a révélé la fragilité des récentes avancées dans les domaines social et de l'emploi. Dans un certain nombre de ces pays, les inégalités, après avoir baissé pendant des décennies, sont reparties à la hausse et il n'est pas inconcevable que certaines des avancées réalisées en matière de réduction de la pauvreté connaissent une inversion de tendance. De même, il semblerait que l'Europe et d'autres pays développés aient récemment subi une nouvelle détérioration de leurs niveaux de pauvreté relative.

En l'absence de nouveaux progrès dans la création d'emplois de qualité, l'objectif d'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 ne pourra être atteint

Si ces avancées en matière de réduction de la pauvreté continuent d'être inégales et fragiles, la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations Unies en septembre 2015, risque d'être compromise; c'est notamment le cas de l'objectif 1 visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici à 2030, de même que de beaucoup d'autres ODD. De plus, les pauvres risquent de ne pas profiter de la révolution technologique qui est en train de transformer les économies et les sociétés d'aujourd'hui. Alors qu'ils représentent 30 pour cent de la population mondiale, les pauvres reçoivent moins de 2 pour cent des revenus mondiaux. Ainsi, si aucune action n'est menée, la pauvreté va se perpétuer inexorablement d'une génération à l'autre. Cette tendance peut exacerber l'instabilité socio-économique et saper tout appui aux politiques favorables à la croissance.

L'un des principaux résultats de cette étude est qu'il ne peut y avoir de réduction durable de la pauvreté sans travail décent. En d'autres termes, le travail décent est une condition nécessaire (bien que non suffisante) pour éradiquer la pauvreté. Selon les estimations de l'OIT, près de 10 mille milliards de dollars seraient nécessaires pour éradiquer la pauvreté extrême et modérée d'ici à 2030. Or, ce montant ne peut être comblé uniquement par les transferts sociaux. La solution nécessite davantage qu'une disponibilité de ressources. En effet, il va falloir renforcer la capacité des gens à subvenir à leurs propres besoins grâce à des emplois de qualité. Près d'un tiers des habitants des pays émergents et en développement qui vivent dans la pauvreté extrême ou modérée sont pourvus d'un emploi. Mais ces emplois sont de nature précaire: il s'agit parfois d'emplois non rémunérés, d'emplois essentiellement peu qualifiés et, en l'absence de protection sociale, les pauvres dépendent presque exclusivement des revenus du travail. De plus, les deux tiers de ces emplois relèvent presque toujours d'activités agricoles peu productives.

Dans les pays développés, les travailleurs sont plus nombreux à avoir un emploi salarié, mais cela ne les empêche pas de sombrer dans la pauvreté. En fait, plus de 80 pour cent des travailleurs pauvres des pays développés ont un emploi salarié. Faute d'emplois décents en quantité suffisante, il va être difficile pour les travailleurs pauvres d'améliorer leurs conditions de travail, d'avoir des perspectives de carrière et de s'affranchir de la pauvreté.

Il est donc crucial de lever les obstacles à l'éradication de la pauvreté en transformant les emplois...

Le rapport souligne le fait qu'un certain nombre d'obstacles structurels freinent la création d'emplois de qualité et la réduction de la pauvreté.

Tout d'abord, l'étroitesse de la base économique n'a pas permis de procéder aux réductions de pauvreté au rythme souhaité. En fait, ce sont les pays dont les exportations dépendent des ressources naturelles et des produits primaires qui ont enregistré le moins d'avancées dans la réduction de la pauvreté. Et, dans certains de ces pays, la croissance économique semble avoir même exacerbé la pauvreté. Cette situation tient principalement au fait que les exportations de produits primaires, notamment ceux liés aux industries extractives, ont en général des effets d'entraînement limités sur le reste de l'économie. En conséquence, leur impact direct, s'il existe, sur la création d'emplois et sur la pauvreté reste modeste. Une croissance économique reposant sur une base économique réduite aggrave également les inégalités de revenu: de petits groupes de personnes mieux placés pour récupérer les gains concentrent les bénéfices de la croissance. De plus, une économie largement informelle et rurale vient aggraver le problème du lien déjà ténu entre l'exploitation des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté.

Deuxièmement, l'inégalité croissante des revenus – qui résulte d'un certain nombre de facteurs venant s'ajouter à ceux que nous avons déjà évoqués – a eu tendance à ralentir la croissance et son impact sur la réduction de la pauvreté. En fait, dans un monde où les ressources sont limitées, comme les retombées de la croissance profitent davantage aux riches, la marge de manœuvre pour réduire la pauvreté s'en trouve limitée. Ce constat met en évidence une certaine responsabilité des plus riches dans la perpétuation de la pauvreté.

Troisièmement, la pauvreté est souvent le produit d'un cadre institutionnel faible qui tend à marginaliser les groupes vulnérables. Les dysfonctionnements en cause relèvent tout à la fois d'une limitation des droits des travailleurs, d'avancées insuffisantes dans l'instauration de solides institutions du marché

du travail, d'environnements guère propices au développement de l'entreprise et de systèmes de gouvernance inefficaces ou corrompus. Souvent, les programmes sociaux et les programmes en matière d'emploi n'ont pas permis des avancées substantielles dans la réduction de la pauvreté; faute d'une capacité suffisante de mise en œuvre, ils n'ont pas été en mesure d'atteindre les pauvres. C'est aussi un problème de plus en plus répandu dans certains pays développés.

Le rapport montre que chacun de ces trois obstacles peut être levé grâce au travail décent et à l'amélioration de la capacité des entreprises à créer des emplois de qualité.

... premièrement en élargissant la base productive et en encourageant les entreprises durables...

Pour que la croissance économique soit propice à la réduction de la pauvreté, elle doit être profitable au plus grand nombre et il importe, lors de l'élaboration des politiques, de ne pas laisser à l'écart, comme ce fut parfois le cas, certains secteurs comme l'agriculture. À cet égard, améliorer la productivité des petits exploitants indépendants est un moyen d'action essentiel. Cela suppose toute une série d'interventions, à savoir la recherche et développement, la mise à disposition de moyens de production agricoles et un meilleur accès au crédit, aux transports et aux marchés. Les coopératives agricoles peuvent apporter de précieuses contributions à cet effet. En Éthiopie et au Nicaragua, ces initiatives ont amélioré les liens entre l'agriculture et le reste de l'économie, tout en renforçant la position des exploitants lors de la négociation de l'accès aux marchés.

Il est de même capital de dynamiser le développement de l'économie rurale non agricole. De nombreux ménages en situation d'extrême pauvreté ne disposent pas des ressources nécessaires pour exploiter les possibilités qui s'offrent à eux et doper la productivité agricole, mais ils sont bien placés pour diversifier leurs revenus en créant de petites entreprises non agricoles. Un ensemble d'initiatives conjointes sont nécessaires pour stimuler la création d'entreprises rurales en aidant notamment les petites entreprises à prospérer et à améliorer leurs activités. Une grande partie des avancées en matière de réduction de la pauvreté réalisées en Chine sont le fruit de cette stratégie de développement rural. Il est évident que si elle n'est pas assortie d'une amélioration des conditions de travail en règle générale, et dans l'économie rurale en particulier, toute réduction de la pauvreté va rester incomplète et fragile.

Promouvoir la transition vers l'économie formelle et l'emploi formel est la condition sine qua non pour mettre fin à la pauvreté. Cette démarche va permettre aux individus d'avoir accès à la protection sociale, au salaire minimum et autres aides à l'emploi et au revenu; autant d'éléments déterminants pour réduire la pauvreté. Elle va également renforcer les liens entre les secteurs dynamiques et orientés vers l'exportation et le reste de l'économie.

En général, la clé de voûte est la promotion des entreprises durables. Cela nécessite de procéder à d'importants ajustements dans la réglementation des entreprises et d'instaurer un environnement viable pour favoriser la création de nouvelles entreprises et la croissance de celles en place. Par ailleurs, la formalisation des activités économiques et des emplois va élargir l'assiette fiscale, ce qui est nécessaire au financement des programmes de réduction de la pauvreté. Le rapport donne des exemples d'initiatives prises par les pays dans ce domaine, comme certains pays d'Europe centrale et orientale, le Ghana et l'Uruguay.

... deuxièmement en renforçant les droits...

Bien qu'une croissance largement partagée constitue le socle économique nécessaire pour améliorer les revenus des pauvres, cela ne suffit pas. Les pauvres et les groupes vulnérables doivent être en mesure de tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux, de la manière qui correspond le mieux à leurs besoins et à leurs aspirations. Au niveau individuel, les gens doivent pouvoir choisir le type d'emploi qu'ils vont occuper et être en mesure de refuser des formes inacceptables de travail. Au niveau collectif, les pauvres et les plus vulnérables doivent pouvoir faire entendre leur voix et défendre activement les mesures qui contribuent à soutenir leurs moyens de subsistance, comme le développement des compétences, les mesures de sécurité et santé, la négociation collective, la protection sociale et la lutte contre la discrimination. En deux mots, lutter contre la pauvreté requiert des moyens d'action tout à la fois individuels et collectifs.

Les normes internationales du travail sont d'une importance capitale à cet égard. Elles visent tout d'abord à conférer aux travailleurs des droits leur permettant de revendiquer une part équitable de la croissance économique et ainsi réduire la pauvreté et les inégalités au travail. Le rapport répertorie un certain nombre de normes fondamentales qui sont d'une pertinence toute particulière dans la lutte contre la pauvreté. Il s'agit, entre autres, des huit conventions fondamentales de l'OIT, qui fournissent les conditions cadres pour une juste répartition des revenus. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en est un autre exemple car, si dûment respectée, elle peut donner aux communautés locales les moyens de se prendre en charge. Des normes régissant le dialogue social sont également nécessaires, afin que les organisations d'employeurs et de travailleurs puissent exprimer leurs positions et participer à l'élaboration de politiques judicieuses destinées à éradiquer la pauvreté.

Or le rapport met en avant des lacunes dans la ratification et le respect de certaines des conventions les plus cruciales, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Parfois, la couverture de certains travailleurs et de certaines entreprises – dans le cas notamment du travail familial non rémunéré et des entreprises informelles – est limitée, ce qui hypothèque sérieusement la réduction effective de la pauvreté.

Il est donc important, afin de réduire la pauvreté, que les pauvres puissent également bénéficier des normes. La convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, adoptée récemment par l'OIT, est un exemple de ce que l'on peut faire à cet égard. De même, les entreprises privées peuvent largement contribuer à améliorer le potentiel des normes en vue de réduire la pauvreté et il reste encore une bonne marge de manœuvre pour les inciter à s'engager davantage. De plus, en renforçant la capacité des services d'inspection du travail et en favorisant la collaboration entre les organismes chargés de l'application et les autres services gouvernementaux, de même que les entités privées, les gouvernements peuvent améliorer la portée des droits.

... et les institutions du marché du travail ...

Les institutions du marché du travail viennent compléter de manière indispensable les normes internationales du travail, dans le but d'atteindre les pauvres. Ces efforts doivent être soutenus par des services efficaces de l'administration et de l'inspection du travail et par un accès amélioré à la justice. Plusieurs pays ont réussi à atteindre des groupes traditionnellement vulnérables – comme les travailleurs familiaux non rémunérés au Honduras – en appliquant une législation conforme aux normes internationales du travail. Au Mozambique, l'inspection du travail collabore étroitement avec les services gouvernementaux d'assistance juridique et, au Brésil, les services du procureur général s'emploient à améliorer l'accès des plus vulnérables au système judiciaire. De plus les services d'inspection du travail peuvent s'associer aux services techniques pour prodiguer des conseils aux entreprises désireuses d'améliorer leur productivité, comme c'est le cas en Thaïlande avec le projet WIND.

Une autre stratégie déterminante consiste à créer un environnement propice aux organisations représentatives des employeurs et des travailleurs. Il s'agit notamment d'accorder toute sa place à la liberté syndicale qui participe aussi à la mise en œuvre d'un processus efficace et inclusif, devant conduire à la réalisation des ODD. En effet, s'ils sont puissants, les partenaires sociaux peuvent amener les gouvernements à davantage rendre compte de leurs politiques. En ouvrant leur domaine d'action aux nouvelles formes de travail, les organisations de travailleurs et d'employeurs peuvent jouer un rôle crucial dans la conception de stratégies visant à éradiquer la pauvreté. La Tunisie a récemment fourni un exemple éloquent du rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration de stratégies pour l'emploi des jeunes, indispensables à l'éradication de la pauvreté.

... troisièmement en améliorant l'efficacité des politiques sociales et de l'emploi et en étendant leur portée...

Les politiques sociales et de l'emploi peuvent aider les individus à trouver un emploi, à améliorer leurs conditions de travail et leurs revenus, et les accompagner dans la transition vers un nouvel emploi de meilleure qualité. Le rapport fournit de nombreux exemples de telles politiques, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il en ressort un enseignement général: il est indispensable de concevoir ces politiques dans le cadre d'une stratégie visant à améliorer les synergies entre les différents instruments.

Ainsi, au Chili, le programme Revenu familial éthique (Ingreso Ético Familiar) est un élément central de la stratégie tendant à éradiquer la pauvreté d'ici à 2018. Ce programme vise à étendre la couverture sociale et à améliorer le montant des transferts, mais il comporte aussi de nouvelles formes d'aide à l'emploi et insiste sur l'importance qu'il y a à donner aux ménages la possibilité de s'affranchir eux-mêmes de la pauvreté et de se maintenir dans ce nouvel état par leurs propres moyens. Si certains pays développés (comme le Japon et quelques pays d'Europe du Nord) ont réussi à abaisser leurs taux de pauvreté à un niveau relativement bas, c'est grâce à la mise en œuvre d'une série de mesures cohérentes dans le domaine social et dans celui de l'emploi. Ces mesures prennent souvent un paramètre comme cible (comme les familles monoparentales), de manière à atteindre les groupes frappés de manière disproportionnée par la pauvreté.

Le dialogue social est susceptible de renforcer les synergies. Il peut permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de façon à ce que les responsabilités soient partagées et que les obligations liées à l'exercice de ces responsabilités soient bien réparties entre les différents acteurs. Le dialogue social peut aussi faire fonction de dispositif propre à lutter contre la corruption et à promouvoir des structures de gouvernance saines.

... et enfin en consacrant des ressources suffisantes à la stratégie adoptée

De nombreux moyens d'action identifiés dans ce rapport nécessitent davantage une réorientation des efforts actuels que de nouvelles ressources. Adopter des mesures qui privilégient les emplois décents et productifs, améliorer les instruments de réglementation et de mise en œuvre et faire en sorte que les échanges internationaux et les investissements incluent davantage la dimension sociale afin de lutter contre les inégalités sont sans doute des tâches complexes, mais qui ne requièrent pas des ressources supplémentaires conséquentes de la part des gouvernements.

Il est certes des cas qui appellent des dépenses publiques, comme l'extension de la protection sociale ou le renforcement des institutions du marché du travail. Or, bien souvent, ces mesures peuvent s'avérer neutres, voire positives sur le plan fiscal. Ainsi, formaliser l'économie informelle peut élargir utilement l'assiette fiscale. Dans certains pays d'Amérique latine, l'introduction d'un régime simplifié de recouvrement des impôts (connu sous le nom de *monotributo*) s'est avéré être un instrument efficace pour promouvoir la formalisation des petites et microentreprises qui, à leur tour, ont largement contribué à créer des emplois formels et à étendre la sécurité sociale. Cette stratégie augmente les recettes gouvernementales, ce qui permet de consentir de nouveaux efforts pour lutter contre la pauvreté.

Cette stratégie qui confère un nouveau rôle à l'aide au développement et met davantage l'accent sur les programmes générateurs de travail décent est peut-être encore insuffisante dans les pays en développement. La lutte contre la concurrence fiscale et l'évasion fiscale internationale devrait aussi être considérée comme un moyen de financer les programmes de lutte contre la pauvreté. Quant à ceux qui profitent de telles pratiques fiscales, ils devraient être pleinement informés de la lourde responsabilité qui leur incombe en agissant ainsi.

L'avenir du travail et la fin de la pauvreté: les deux faces de la même médaille

Enfin, il importe, dans la lutte contre la pauvreté, de tenir compte des évolutions que connaît actuellement le monde du travail. Les rapides avancées technologiques et l'apparition de nouvelles formes de mondialisation, comme l'extension des chaînes de valeur mondiales, offrent de nouvelles perspectives d'atteindre les régions éloignées, grâce à des moyens d'action plus adaptés et à une amélioration des cadres institutionnels. La multiplication des dispositifs mobiles et leur utilisation dans le développement des entreprises en Afrique font naître une lueur d'espoir dans la lutte contre la pauvreté.

Cependant, ces améliorations potentielles ne vont pas se réaliser automatiquement et comportent en outre de nouveaux risques, notamment pour les groupes vulnérables, qui peuvent ne pas disposer des compétences adéquates ou du pouvoir de négociation suffisant pour prendre leur part des gains. Il est donc urgent que les pays aillent de l'avant en adoptant le type de stratégie préconisé dans ce rapport et en l'adaptant aux transformations en cours dans le monde du travail. S'ils suivent ce chemin, la dynamique qui anime l'avenir du travail peut s'avérer être un élément moteur de la lutte contre la pauvreté et ils pourront ainsi apporter une contribution capitale à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Introduction

L'édition 2016 du rapport *Emploi et questions sociales dans le monde* s'intéresse au lien entre travail décent et réduction de la pauvreté. Elle présente d'abord les tendances de la pauvreté dans le monde, en examinant plus particulièrement les types d'emplois et de revenus dont dépendent les personnes pauvres, ainsi que le processus de transformation structurelle nécessaire pour en finir avec la pauvreté (partie I). Le rapport examine ensuite comment les politiques en faveur du travail décent peuvent contribuer à l'éradication de la pauvreté (partie II). Il étudie notamment l'effet sur la réduction de la pauvreté i) des normes du travail et des droits au travail; ii) des mesures destinées à augmenter la productivité dans l'agriculture, secteur qui emploie la grande majorité des pauvres; et iii) des politiques sociales et de l'emploi.

La principale conclusion de cette étude est que le travail décent – et notamment l'emploi productif et la protection sociale – est une condition nécessaire pour éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents et en développement. A défaut d'emplois productifs, de développement des entreprises, de protection sociale et de droits au travail, les efforts visant à réduire la pauvreté seront incomplets ou peu durables. Comme le souligne toutefois ce rapport, pour parvenir à éradiquer la pauvreté, les politiques en faveur du travail décent doivent être bien conçues et adaptées au contexte national.

Cette conclusion conforte le mandat de l'OIT consistant à soutenir les efforts de ses Membres en vue de procurer un travail décent à tous. Elle est aussi cruciale pour la réalisation du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015. L'OIT a un rôle particulier à jouer pour la réalisation de l'objectif 8, qui vise à «promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Néanmoins, comme on le verra tout au long de ce rapport, l'emploi productif et le travail décent sont essentiels pour réaliser une grande partie des objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 1, qui vise à «éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde».

PARTIE I. EMPLOIS ET REVENUS DE LA POPULATION PAUVRE

1. Pauvreté et travail: aperçu général des tendances

Le premier chapitre du rapport passe en revue l'évolution de la pauvreté au cours des deux dernières décennies. Il se fonde sur les seuils de pauvreté actualisés de la Banque mondiale – 1,90 dollar PPA par personne et par jour pour l'extrême pauvreté, 3,10 dollars pour la pauvreté modérée et 5 dollars comme mesure de pauvreté complémentaire dans les régions Amérique latine et Caraïbes et Europe et Asie centrale. Comme les ODD concernent aussi les pays développés, ce rapport examine également la pauvreté dans les pays à revenu élevé, en utilisant le seuil à 60 pour cent du revenu médian.

Ce chapitre se penche ensuite sur les caractéristiques démographiques des personnes pauvres (proportion d'enfants et de personnes âgées à charge dans les ménages, sexe, etc.) et la situation de ces dernières au regard de l'emploi. Il examine en particulier l'incidence de l'emploi salarié, de l'emploi indépendant, du travail familial non rémunéré, du chômage et de l'inactivité, ainsi que la répartition des emplois occupés par les personnes pauvres par niveau de qualification, secteur et profession. Ce chapitre analyse aussi les différentes sources de revenu des personnes pauvres, notamment les revenus du travail et de source autre, et aborde les dimensions non monétaires de la pauvreté telles que l'accès aux services essentiels.

2. Comblent le déficit de revenu

Le deuxième chapitre quantifie les ressources qui seraient nécessaires pour éliminer la pauvreté dans tous les pays, autrement dit le «déficit de revenu». Il établit un lien entre, d'une part, les caractéristiques des pauvres au regard du marché du travail, du revenu et des dimensions non monétaires décrites au chapitre 1 et, d'autre part, les mesures de lutte contre la pauvreté exposées dans la partie II du rapport. Ce chapitre montre que les ratios de dépendance démographique et économique et les déficits de travail décent contribuent à expliquer le déficit de revenu. Il examine notamment dans quelle mesure la protection sociale et les emplois décents peuvent combler ce déficit. L'accès à un emploi réduit généralement le risque de pauvreté, mais il ne règle pas tout. Le type d'emploi occupé par les personnes pauvres et les revenus et les prestations non monétaires tirés du travail – ainsi que les droits en général – sont d'une importance primordiale à cet égard.

3. Transformer la croissance et les emplois pour réduire la pauvreté

Le chapitre 3 s'intéresse au lien entre croissance économique et recul de la pauvreté. Il présente une analyse empirique de l'effet de différents modèles de croissance sur la réduction de la pauvreté, et montre que le creusement des inégalités de revenus atténue cet effet. Deux tiers des personnes en situation d'extrême pauvreté travaillent dans le secteur agricole, où l'emploi précaire, et notamment le travail indépendant et le travail familial non rémunéré, est la norme. Les gains de productivité intrasectoriels (dans l'agriculture notamment) et intersectoriels (c'est-à-dire la transformation structurelle de l'économie) sont cruciaux pour affranchir les pauvres de la pauvreté. Ce chapitre présente également des résultats sur les liens entre les échanges et les investissements, d'une part, et la pauvreté, d'autre part. Dans l'ensemble, la transformation structurelle joue un rôle essentiel dans la transformation des emplois et l'éradication de la pauvreté. L'ouverture aux échanges et un meilleur accès aux marchés mondiaux sont des moyens d'y parvenir. Cependant, l'ouverture aux échanges et la fragmentation de la production ont engendré de nouveaux problèmes sociaux et sur le front de l'emploi.

PARTIE II. POLITIQUES POUR TRANSFORMER LES EMPLOIS ET LES REVENUS ET ÉRADICUER LA PAUVRETÉ

La deuxième partie du rapport s'appuie sur l'analyse empirique de la partie I pour examiner comment les politiques en faveur du travail décent peuvent contribuer à l'élimination de la pauvreté. Le chapitre 4 met en évidence le rôle de cadre que jouent les normes du travail et les droits au travail dans le renforcement des capacités individuelles et collectives – facteurs clés de réduction de la pauvreté. Le rapport montre ensuite que certains modèles de croissance économique, notamment dans l'agriculture et l'économie rurale, peuvent constituer des voies pour sortir de la pauvreté (chapitre 5). Enfin, le rôle des politiques sociales et de l'emploi dans l'éradication de la pauvreté est examiné en détail (chapitre 6). Cette étude se fonde sur de nombreux exemples et initiatives nationales. Elle souligne aussi l'importance de politiques bien conçues et de cadres institutionnels solides.

4. Une approche fondée sur les droits pour réduire la pauvreté

Comme le note l'un des textes fondateurs de l'OIT, «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous» (Déclaration de Philadelphie, 1944). Dans cet esprit, le chapitre 4 commence par examiner comment la réalisation des ODD s'articule avec les droits reconnus par la loi et les normes établies au niveau international. Il analyse le rôle des normes internationales du travail relatives aux quatre piliers de l'Agenda du travail décent dans l'éradication de l'extrême pauvreté et la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes. Il expose les principales dispositions des normes les plus pertinentes pour la réduction de la pauvreté, notamment au travers du renforcement des droits des travailleurs et de l'amélioration de la productivité des entreprises. L'analyse porte en particulier sur l'applicabilité des normes internationales du travail à l'économie informelle (qui emploie un grand nombre de personnes pauvres). Ce chapitre montre aussi qu'il est important de veiller au respect des normes du travail et à leur application effective aux travailleurs les plus précaires.

5. Le rôle du travail décent pour éradiquer la pauvreté dans l'économie rurale

Le chapitre 5 aborde les politiques en faveur du travail décent dans l'économie rurale – qui englobe l'agriculture et les activités rurales non agricoles – et examine comment elles peuvent contribuer à l'éradication de l'extrême pauvreté. Cette analyse découle du constat du chapitre 1 selon lequel l'extrême pauvreté est principalement un problème rural, puisque deux tiers des personnes en situation d'extrême pauvreté travaillent dans l'agriculture. Ce chapitre examine les possibilités de lutte contre la pauvreté soit par une amélioration de la productivité agricole qui bénéficie aux pauvres, soit par une transition du secteur agricole vers des activités plus rentables et de meilleures conditions de travail en dehors des petites exploitations. Il passe aussi en revue les voies possibles pour sortir de la pauvreté rurale et les politiques susceptibles de favoriser cette transition. Le regain d'intérêt pour l'agriculture depuis quelques années, le fait qu'elle soit expressément mentionnée dans les ODD, qu'elle bénéficie de financements accrus de la part des bailleurs de fonds traditionnels et qu'elle ait donné lieu à des initiatives récentes telles que l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, tout cela dessine de meilleures perspectives pour ce secteur dans les pays émergents et en développement.

6. Apporter un soutien aux personnes et promouvoir des emplois de qualité

Ce chapitre aborde la lutte contre la pauvreté sous l'angle des politiques sociales et de l'emploi. Il étudie d'abord le rôle de la protection sociale dans la réduction de la pauvreté, notamment chez les personnes qui ne sont pas en capacité ou en âge de travailler. Il passe ensuite en revue une série de mesures nécessaires pour atténuer la pauvreté chez les chômeurs et les aider à trouver un emploi durable dans de nouveaux secteurs porteurs. Cette approche sera en effet fondamentale pour soutenir la transformation structurelle. Ce chapitre présente plusieurs dispositifs de soutien aux travailleurs pauvres et moyens d'améliorer la qualité de leurs emplois, et notamment leurs revenus. Enfin, il souligne l'importance d'actions transversales et le rôle de levier que jouent des institutions du marché du travail efficaces dans la mise en œuvre des politiques. Pour chacun de ces domaines, ce chapitre offre un certain nombre d'exemples en mettant l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience, en vue d'améliorer la conception des dispositifs existants afin que les pays qui n'ont peut-être pas encore mis en place des programmes de ce type puissent en tirer le meilleur parti.

Partie I
**Emplois et revenus
des personnes pauvres**

1

Pauvreté et travail: aperçu général des tendances

Ce chapitre propose une vue d'ensemble de la pauvreté dans le monde – aussi bien les tendances récentes que la situation actuelle –, en s'intéressant à la pauvreté monétaire ainsi qu'aux aspects non monétaires du phénomène tels que l'accès aux services essentiels. Il présente l'incidence de la pauvreté au sein de différents groupes socio-économiques, régions géographiques, statuts professionnels et niveaux de qualification. Nous utilisons dans ce chapitre des estimations de la pauvreté établies pour plus de 100¹ pays développés, émergents et en développement, représentant quelque 85 pour cent de la population mondiale. C'est la première fois que des données de cette nature ont été collectées pour un aussi grand nombre de pays, ce qui permet de conduire une analyse inédite du rôle du travail décent dans la lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions².

Ce chapitre passe plus précisément en revue les tendances de la pauvreté monétaire des vingt dernières années (section A). Il examine ensuite la dimension emploi de la pauvreté, en analysant l'ampleur de la pauvreté au travail et en comparant le type d'emplois occupés par les travailleurs pauvres et non pauvres (section B). A cet effet, nous décomposons les populations pauvre et non pauvre en fonction de leur situation sur le marché du travail. Nous décomposons également la pauvreté selon la situation au regard de l'emploi, le secteur d'activité, le niveau de qualification et la profession. Nous étudions aussi les composantes du revenu des personnes pauvres, afin d'évaluer dans quelle mesure les ménages dépendent des revenus du travail ou d'autres sources de revenu pour leur subsistance (section C). Enfin, nous abordons les dimensions non monétaires de la pauvreté (section D) et présentons nos conclusions (section E).

A. Tendances récentes de la pauvreté

Mesurer la pauvreté

En l'an 2000, au moment du lancement des objectifs du Millénaire pour le développement, les dirigeants de la planète s'étaient engagés à réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde entre 1990 et 2015 (Nations Unies, 2000). Cet objectif a été atteint. De fait, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (qui correspond depuis 2008 à un revenu inférieur à 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2005) est tombée de 30 pour cent en 1990 à 10 pour cent en 2015. Dans les pays en développement, l'extrême pauvreté a nettement reculé, passant de 47 pour cent en 1990 à 14 pour cent en 2015 (Nations Unies, 2015a).

L'objectif de réduction de la pauvreté est repris et actualisé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le premier objectif de développement durable (ODD 1) vise à «éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde» (Nations Unies, 2015b). Il comporte plusieurs cibles, visant notamment à faire en sorte que tous les hommes et les femmes bénéficient de systèmes de protection sociale, qu'ils aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services essentiels³.

Les cibles de l'ODD 1 intègrent le fait qu'il existe plusieurs définitions de la pauvreté. Dans ce rapport, nous utilisons le plus souvent l'approche fondée sur un critère de revenu ou de consommation (encadré 1.1). Pour les pays émergents et en développement, en particulier, ce rapport utilise les seuils internationaux de pauvreté révisés de la Banque mondiale (fondés sur les prix de 2011), qui intègrent les nouvelles données sur les écarts de coût de la vie d'un pays à l'autre et préservent le pouvoir d'achat réel des précédents seuils fixés à 1,25 dollar par jour pour l'extrême pauvreté et à 2 dollars par jour pour la pauvreté modérée aux prix de 2005 (Cruz *et al.*, 2015). Dans ce rapport, l'extrême pauvreté correspond ainsi à un revenu des ménages inférieur à 1,90 dollar PPA par personne et par jour⁴; et la pauvreté modérée, à un revenu compris entre 1,90 dollar PPA et 3,10 dollars PPA par personne et par jour.

Pour les pays développés, nous utilisons un seuil de pauvreté relative, fixé à 60 pour cent du revenu disponible médian national⁵. Etant donné ces différences de définitions et d'approches, notamment entre les pays développés d'une part et les pays émergents et en développement d'autre part, les comparaisons directes internationales sont à éviter.

Encadré 1.1

Quelques mesures de la pauvreté: définitions et considérations méthodologiques

Approche monétaire (fondée sur le revenu ou la consommation): Le taux de pauvreté mesure la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à un seuil déterminé par rapport au revenu ou aux dépenses de consommation par personne des ménages. La Banque mondiale produit des estimations comparables au niveau international pour différents seuils de pauvreté monétaire (par exemple ceux de la cible 1.1 des ODD), mais elles diffèrent souvent des estimations produites par les pays (évoquées dans la cible 1.2 des ODD).

Seuil absolu: Les seuils de pauvreté absolue sont fixés par rapport à une valeur normalisée correspondant au niveau de revenu nécessaire aux ménages pour satisfaire leurs besoins élémentaires. Ils sont souvent définis en fonction d'une estimation du coût des besoins alimentaires minimaux (c'est-à-dire à partir du coût d'un panier de produits alimentaires considérés comme indispensables pour se nourrir), ainsi que des besoins non alimentaires. Pour les pays émergents et en développement, où de vastes pans de la population survivent avec le strict minimum, voire moins, le seuil de pauvreté absolue est souvent plus pertinent que le seuil de pauvreté relative.

Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM): Cette mesure est fondée sur dix indicateurs couvrant trois dimensions de la pauvreté: la santé, l'éducation et le niveau de vie. Elle n'intègre pas le revenu et est considérée comme une mesure plus fine de la pauvreté. L'IPM est de plus en plus

utilisé par les décideurs politiques en complément des autres mesures de la pauvreté (le PNUD a été le premier à appréhender la mesure multidimensionnelle de la pauvreté et du développement humain).

Par personne/par équivalent adulte: Si la consommation par personne est parmi les mesures les plus fréquemment utilisées pour évaluer le bien-être matériel, certains pays ou groupes de pays (les membres de l'OCDE par exemple) utilisent le concept de consommation ou de revenu par équivalent adulte, afin de tenir compte des différences de besoins selon l'âge et des économies d'échelle réalisées par les ménages. La plupart des résultats présentés dans ce rapport sont exprimés par personne, à l'exception de ceux fondés sur les données de l'OCDE et d'Eurostat.

Intensité de la pauvreté: Cet indicateur rend compte de l'écart moyen de revenu des personnes pauvres par rapport au seuil de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté. Il permet d'apprécier l'ampleur de la pauvreté, c'est-à-dire à quel point les pauvres sont pauvres, non pas juste son incidence (comme le taux de pauvreté).

Seuil relatif: C'est l'indicateur utilisé par la plupart des pays développés. Il reflète l'idée que les privations importantes doivent être jugées relativement au bien-être de l'ensemble d'une société donnée, calculé par rapport à la médiane de la distribution des revenus.

Il importe de reconnaître que ces indicateurs monétaires ne reflètent pas les multiples privations dont souffrent les ménages pauvres, notamment en termes de mortalité infantile, de scolarisation dans le primaire et de malnutrition (Bourguignon et Fields, 1990). Afin de tenir compte des nombreux domaines dans lesquels les personnes pauvres sont confrontées à l'exclusion sociale, des mesures alternatives ont été créées, parmi lesquelles l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Chacune de ces mesures a bien entendu ses limites. Ainsi, l'IPM est sensible au choix de la méthode de pondération, et les données ne portent souvent pas sur une période assez longue. On observe toutefois de fortes corrélations (statistiquement significatives) entre les taux de pauvreté multidimensionnelle et de pauvreté monétaire (Ballon et Chatterjee, 2016)⁶.

Tendances de la pauvreté

La pauvreté a fortement reculé dans les pays à revenu intermédiaire, mais de façon moins marquée dans les pays à faible revenu

Le taux de pauvreté, quel que soit le seuil retenu, a considérablement reculé dans les pays émergents et en développement au cours des deux dernières décennies (tableau 1.1). Dans 107 pays émergents et en développement⁷, un peu moins de 15 pour cent de la population vivait dans l'extrême pauvreté en 2012, dernière année pour laquelle des données sont disponibles pour la grande majorité des pays. C'est une nette amélioration par rapport aux 46,9 pour cent enregistrés en 1990 et aux 25,2 pour cent de 2005. Pour autant, près de 1 milliard (940 millions) de personnes vivaient encore dans l'extrême pauvreté, soit avec moins de 1,90 dollar PPA par jour, en 2012 dans le monde. Et, si l'on y ajoute les personnes en situation de pauvreté modérée, c'est-à-dire vivant avec moins de 3,10 dollars PPA par jour, ce chiffre atteint 2 milliards de personnes, soit 36,2 pour cent des habitants des pays émergents et en développement, en 2012 (un progrès considérable toutefois par rapport aux 67,2 pour cent de 1990).

Tableau 1.1

Taux de pauvreté selon le groupe de pays et la région (selon la classification de l'OIT), 1990-2012 (pourcentages)

	Extrême pauvreté (< 1,90 dollar PPA par personne et par jour)			Pauvreté extrême et modérée (< 3,10 dollars PPA par personne et par jour)			
	1990	2005	2012	1990	2005	2012	2014
Principaux groupes de pays							
Total pays émergents et en développement	46,9	25,2	14,9	67,2	50,4	36,2	
Pays à revenu intermédiaire	44,7	23,0	12,6	65,2	48,2	33,3	
Pays à faible revenu	69,0	59,2	47,2	86,8	81,9	73,6	
Régions (selon la classification de l'OIT) (sauf pays développés)							
Afrique	52,4	48,3	40,7	71,7	75,0	64,2	
Amérique latine et Caraïbes	58,7	25,4	12,2	82,0	54,3	36,2	
Asie et Pacifique	2,5	9,1	3,9	7,7	18,2	11,2	
Europe et Asie centrale	21,2	10,2	5,9	35,8	21,4	13,0	
Seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian							
Pays développés (par équivalent adulte) ^a					20,0	20,1	
Union européenne					16,5	16,8	17,2
Etats-Unis					23,8	24,6	24,6
Japon					21,7	22,1	
Autres pays développés					20,7	20,3	
Pays développés (par personne) ^b						22,0	

Note: Les données pour la région «Etats arabes» (selon la classification de l'OIT) ne sont pas indiquées en raison de la couverture insuffisante des données d'enquêtes. ^a A partir d'un échantillon de 37 pays développés, exprimé en équivalent adulte. ^b A partir d'un échantillon de 37 pays développés, exprimé par personne. Les chiffres se rapportent à la population totale. Union européenne: les données de 2005 portent sur l'UE-27 et celles de 2012 et de 2014 sur l'UE-28. Japon: les données de 2005 se rapportent à 2006 et celles de 2012 à 2009. Etats-Unis: les données de 2014 se rapportent à 2013.

Sources: Calculs du BIT à partir de la base de données Povcalnet pour les chiffres des pays émergents et en développement. Pour les pays développés (par équivalent adulte): calculs du BIT à partir de la base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus (IDD) et d'Eurostat pour les pays européens non membres de l'OCDE (Chypre, Croatie, Lettonie, Lituanie, Malte). Pour les pays développés (par personne): calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages dans les pays développés.

Les pays à revenu intermédiaire ont largement contribué à la baisse de la pauvreté extrême et modérée. En revanche, les progrès ont été moins marqués dans les pays à faible revenu où la proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar PPA par jour et moins de 3,10 dollars PPA par jour restait élevée en 2012, à 47,2 pour cent et 73,6 pour cent respectivement (contre 69,0 pour cent et 86,8 pour cent en 1990). Le très faible recul de la pauvreté extrême et modérée s'explique vraisemblablement par le fait qu'une partie de la population est sortie de l'extrême pauvreté et vit désormais dans la pauvreté modérée.

Quand on considère les tendances de la pauvreté par grandes régions du monde, exception faite des pays développés, on constate des progrès spectaculaires en Asie-Pacifique. La proportion de personnes en situation d'extrême pauvreté y a chuté de plus de 46 points de pourcentage entre 1990 et 2012, pour s'établir à 12,2 pour cent en 2012. C'est la Chine et, dans une moindre mesure, l'Inde, qui ont le plus contribué à cette baisse. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont accompli d'importants progrès, la proportion de personnes en situation d'extrême pauvreté ayant reculé de 21,2 pour cent en 1990 à 5,9 pour cent en 2012. Dans les deux régions, toutefois, le taux de pauvreté modérée – 36,2 pour cent et 13 pour cent respectivement – montre que la tâche est loin d'être terminée. Les avancées ont été plus modestes dans les pays d'Afrique, où plus de 40 pour cent de la population vit toujours dans l'extrême pauvreté et environ 64 pour cent dans la pauvreté extrême ou modérée.

La pauvreté a augmenté dans les pays développés

Selon les estimations du BIT fondées sur les données d'enquêtes auprès des ménages de 37 pays développés, la pauvreté (définie comme la part de la population disposant d'un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu médian national par personne) touchait 22 pour cent de la population en 2012 (soit plus de 300 millions de personnes). Selon des chiffres provenant d'autres sources, le taux de pauvreté relative dans les pays développés (correspondant à un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu équivalent médian), qui s'établissait à 20,1 pour cent en 2012, est resté relativement stable ces dernières années ([tableau 1.1](#))⁸. Le taux de risque de pauvreté dans l'Union européenne (UE) (défini comme la part de la population disposant d'un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu disponible équivalent médian) est resté plutôt stable, autour de 16,5 pour cent dans les années précédant la crise financière mondiale de 2008. Depuis lors, ce taux est orienté à la hausse, et s'est élevé à 17,2 pour cent de la population de l'UE en 2014 ([tableau 1.1](#)).

B. Qui sont les pauvres et quelle est leur activité?

Cette section compare la situation sur le marché du travail des personnes pauvres et non pauvres. Elle se fonde sur l'analyse détaillée des données d'enquêtes auprès des ménages de 103 pays, dont 66 pays émergents et en développement et 37 pays développés, et vise à mieux connaître le type d'emplois qu'occupent les personnes pauvres, notamment pour ce qui est du secteur d'activité et du niveau de qualification.

La pauvreté a une forte dimension démographique

Comme le montre le [tableau 1.2](#), une proportion importante de la population pauvre ne participe pas au marché du travail, car il s'agit d'enfants ou d'adultes âgés de plus de 65 ans. De fait, dans les pays émergents et en développement, 43 pour cent des personnes en situation d'extrême pauvreté étaient âgées de moins de 15 ans ou de plus de 65 ans en 2012, contre 30 pour cent des non-pauvres. Les enfants représentaient la part la plus importante de la population d'âge inactif vivant dans l'extrême pauvreté, soit 38 pour cent, contre 24 pour cent de la population d'âge inactif non pauvre. De fait, en 2012, un enfant sur quatre dans le monde vivait dans l'extrême pauvreté et un sur deux dans la pauvreté extrême ou modérée. La situation était particulièrement critique dans les pays à faible revenu (45 pour cent des enfants y vivaient dans l'extrême pauvreté et près de 77 pour cent dans la pauvreté extrême ou modérée en 2012). Dans les pays à revenu intermédiaire, l'incidence de la pauvreté chez les moins de 15 ans a beau être plus faible, près d'un enfant sur quatre (22 pour cent)

Tableau 1.2
Pauvreté et taux de pauvreté par groupe de pays, degré de pauvreté et situation sur le marché du travail, 2012 (pourcentages)

	Pays émergents et en développement				Pays développés	
	Pauvreté extrême (< 1,90 dollar PPA par jour)	Non-pauvres (≥ 1,90 dollar PPA par jour)	Pauvreté extrême et modérée (< 3,10 dollars PPA par jour)	Non-pauvres (≥ 3,10 dollars PPA par jour)	Pauvreté (relative)	Non-pauvres
Part du total (pourcentage de la population)						
D'âge inactif	42,8	29,8	38,9	27,2	37,4	32,4
Enfants (0-14 ans)	38,3	23,6	34,1	20,6	27,9	18,4
Personnes âgées (65 ans et plus)	4,5	6,2	4,8	6,6	9,5	14,0
En âge de travailler (15-64 ans)	57,2	70,2	61,0	72,8	62,6	67,6
Actifs	31,3	40,0	33,1	42,4	37,7	51,6
Inactifs	25,9	30,2	27,9	30,4	24,9	16,0
Zones géographiques						
Rurale	87,8	59,1	83,3	41,2	21,1	18,0
Urbaine	12,2	40,9	16,7	58,8	78,9	82,0
Taux de pauvreté (%)						
D'âge inactif	22,3		48,8		24,5	
Enfants (0-14 ans)	24,5		52,5		35,9	
Personnes âgées (65 ans et plus)	12,8		32,7		12,7	
En âge de travailler (15-64 ans)	14,0		35,9		20,7	
Actifs	13,5		34,3		17,0	
Inactifs	14,6		38,0		30,4	
Population totale	16,7		40,0		22,0	

Note: Le taux de pauvreté relative pour les pays développés est la part de la population disposant d'un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu médian national des ménages. La consommation et le revenu sont exprimés par personne, y compris pour les pays développés. Echantillon de 103 pays (66 pays émergents et en développement et 37 pays développés). Les résultats détaillés sont présentés aux tableaux 1B.1 à 1B.3 en annexe.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

vivait encore dans l'extrême pauvreté et près d'un sur deux (quasiment 50 pour cent) dans la pauvreté extrême ou modérée⁹.

Les pays développés font apparaître des tendances similaires: 37 pour cent de la population pauvre était âgée de moins de 15 ans ou de plus 65 ans (contre 32 pour cent chez les non-pauvres), les enfants constituant la grande majorité de ce groupe. Pour ce qui est du taux de pauvreté, un tiers des enfants vivaient en deçà du seuil de pauvreté relative (à 60 pour cent du revenu médian national).

La population pauvre est majoritairement en âge de travailler, surtout dans les pays émergents et en développement, et se doit donc d'exercer une activité

Dans l'ensemble des groupes de pays, en 2012, la majorité des personnes pauvres étaient en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 15 à 64 ans. Parmi celles-ci, les actifs, pourvus d'un emploi ou à la recherche d'un travail, étaient légèrement majoritaires (tableau 1.2). Dans les pays émergents et en développement, 57 pour cent des personnes en situation d'extrême pauvreté et 61 pour cent des personnes vivant dans une pauvreté extrême ou modérée étaient en âge de travailler (contre 70 pour cent et près de 73 pour cent, respectivement, pour les non-pauvres). Toutefois, l'incidence de la pauvreté était moindre dans la population en âge de travailler (14 pour cent étaient en situation d'extrême pauvreté et 36 pour cent en situation de pauvreté extrême ou modérée) que chez les enfants ou les personnes âgées.

Fait intéressant, dans les pays émergents et en développement, le taux de pauvreté était sensiblement identique pour les inactifs et les actifs pauvres, quoique légèrement plus élevé chez les inactifs. Cependant, les inactifs sont globalement moins nombreux dans la population pauvre que dans la population non pauvre. Ainsi, dans les pays émergents et en développement, on dénombrait 26 pour cent d'inactifs chez les personnes en situation d'extrême pauvreté en 2012, contre 30 pour cent chez les non-pauvres. On constate un phénomène analogue lorsque l'on considère à la fois la pauvreté

Tableau 1.3
Répartition de la pauvreté et des taux de pauvreté dans la population active (15-64 ans), 2012 (pourcentages)

	Pays émergents et en développement				Pays développés	
	Pauvreté extrême (< 1,90 dollar PPA par jour)	Non-pauvres (≥ 1,90 dollar PPA par jour)	Pauvreté extrême et modérée (< 3,10 dollars PPA par jour)	Non-pauvres (≥ 3,10 dollars PPA par jour)	Pauvreté (relative)	Non-pauvres
Part de la population totale (%)						
Chômeurs	0,9	1,8	0,9	2,2	7,1	2,7
Actifs occupés	30,4	38,2	32,2	40,2	30,6	48,9
Salariés	7,1	20,8	8,8	25,4	24,9	42,9
Indépendants	23,2	17,3	23,3	14,7	5,4	5,6
Pour leur propre compte	16,6	12,0	16,6	10,0	3,9	3,9
Employeurs	0,7	1,7	1,0	1,9	0,8	1,2
Travailleurs familiaux	5,9	3,7	5,7	2,8	0,7	0,6
Autre actifs occupés	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4
Total actifs (15-64 ans)	31,3	40,0	33,1	42,4	37,7	51,6
Taux de pauvreté (%)						
Chômeurs	8,7		22,5		42,7	
Actifs occupés	13,7		34,9		15,0	
Salariés	6,4		18,7		14,0	
Indépendants	21,1		51,5		21,4	
Pour leur propre compte	21,7		52,6		22,0	
Employeurs	8,1		26,3		16,8	
Travailleurs familiaux	24,3		57,7		25,8	
Autres actifs occupés	24,1		39,6		17,5	
Total actifs (15-64 ans)	13,5		34,3		17,1	

Note: Le taux de pauvreté relative pour les pays développés est la part de la population disposant d'un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu médian national des ménages. La consommation et le revenu sont exprimés par personne. Echantillon de 103 pays (66 pays émergents et en développement et 37 pays développés). Les résultats détaillés sont présentés dans les tableaux 1B.1 à 1B.3 en annexe.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

extrême et la pauvreté modérée. Ces tendances montrent que les personnes pauvres ne peuvent guère se permettre d'être inactives, surtout dans les pays émergents et en développement. Cela témoigne sans doute du fait que, à défaut de protection sociale adéquate, les personnes pauvres sont dans l'obligation vitale de travailler et, dans certains cas, d'accepter n'importe quel emploi, y compris si les conditions de travail risquent de les maintenir dans la pauvreté.

Dans les pays développés, les personnes pauvres étaient majoritairement en âge de travailler (63 pour cent) et, contrairement aux pays émergents et en développement, plus susceptibles d'être inactives que les non-pauvres. En outre, dans ce groupe de pays, le taux de pauvreté des inactifs était nettement plus élevé (30 pour cent) que celui des actifs occupés ou des demandeurs d'emploi (17 pour cent).

Quels emplois pour les travailleurs pauvres?

L'analyse du degré de pauvreté des travailleurs selon leur situation au regard de l'emploi, leur secteur d'activité, leur type de profession et leur niveau de qualification¹⁰ fournit des indications révélatrices. Dans les pays émergents et en développement, par exemple, en 2012, 13,7 pour cent des travailleurs, soit quelque 367 millions de personnes, vivaient avec moins de 1,90 dollar PPA par jour (tableau 1.3). La part des travailleurs vivant dans la pauvreté modérée, soit avec moins de 3,10 dollars PPA par jour, était comparativement plus élevée, toutefois, puisqu'elle représentait plus d'un tiers (34,9 pour cent) des actifs occupés des pays émergents et en développement (plus d'un quart dans les pays à revenu intermédiaire et près de 70 pour cent dans les pays à faible revenu). Autrement dit, dans les pays émergents et en développement, plus de 1,2 milliard de travailleurs vivaient dans la pauvreté extrême ou modérée en 2012 (pour les tendances de la pauvreté au travail chez les personnes âgées de 15 ans et plus, voir encadré 1.2). Dans les pays développés, le taux de pauvreté relative au travail (exprimé par personne) s'établissait autour de 15,0 pour cent des actifs occupés en 2012 dans un échantillon de 37 pays développés, ce qui représentait plus de 70 millions de travailleurs. Pour ce qui est des seuls pays de l'Union européenne, les chiffres (exprimés en équivalent adulte), qui ne figurent

Encadré 1.2

Tendances de la pauvreté au travail: estimations pour la population âgée de 15 ans et plus dans les pays émergents et en développement, 1991-2015

Dans les pays émergents et en développement, la part de travailleurs en situation d'extrême pauvreté dans l'emploi total est tombée de 48,6 pour cent en 1991 à 12 pour cent en 2015 (tableau 1.4). Elle a reculé de façon spectaculaire dans les pays à revenu intermédiaire, chutant de plus de 40 points de pourcentage pour s'établir juste au-dessous de 10 pour cent en 2015. Les avancées ont été moins notables dans les pays à faible revenu, où l'incidence de la pauvreté au travail s'établissait juste

au-dessus de 37 pour cent en 2015, contre plus de 67 pour cent en 1991

On constate la même tendance à la baisse lorsque l'on examine ensemble la pauvreté extrême et la pauvreté modérée. On estime néanmoins qu'en 2015 57,8 pour cent des actifs occupés en Afrique, 26,4 pour cent dans la région Asie et Pacifique, et 22,0 pour cent dans les Etats arabes appartenaient encore à la catégorie des travailleurs pauvres, puisqu'ils vivaient avec moins de 3,10 dollars PPA par jour.

Tableau 1.4

Taux de pauvreté au travail dans les pays émergents et en développement, par groupe de pays et région (selon la classification de l'OIT), 1991-2015 (pourcentages)

	Extrême pauvreté (< 1,90 dollar PPA par jour)				Pauvreté extrême et modérée (< 3,10 dollars PPA par jour)			
	1991	2005	2012	2015	1991	2005	2012	2015
Groupes de pays								
Total pays émergents et en développement	48,6	22,2	13,7	12,0	67,3	44,7	31,2	27,9
Pays à revenu intermédiaire	51,1	20,6	11,8	9,9	71,3	44,3	28,8	25,0
Pays à faible revenu	67,2	55,1	41,5	37,5	83,6	81,7	73,2	69,8
Régions de l'OIT (sauf pays développés)								
Afrique	48,8	40,0	32,8	29,8	69,0	65,6	59,8	57,8
Amérique latine et Caraïbes	9,1	6,6	3,7	3,5	20,5	14,6	8,6	8,2
Asie et Pacifique	59,4	23,2	12,7	10,4	80,1	48,8	31,2	26,4
Etats arabes	7,8	5,0	4,1	4,6	31,1	22,2	19,4	22,0
Europe et Asie centrale	2,8	3,6	1,9	1,5	8,8	9,0	5,5	4,7

Note: Les pays couverts et la population de référence ne sont pas identiques à ceux des tableaux 1.2 et 1.3. Les données se rapportent à la population âgée de 15 ans et plus. Les chiffres pour 2015 sont des estimations.

Source: Modèle que l'on trouve dans Kapsos et Bourmpoula (2013), actualisé en octobre 2015.

pas dans le tableau 1.3, montrent que la pauvreté au travail a progressé, passant de 11,9 pour cent en 2005 à plus de 13,3 pour cent en 2012¹¹.

Dans les pays émergents et en développement, les pauvres ont tendance à occuper des emplois précaires

Concernant la situation au regard de l'emploi, le tableau 1.3 montre que, dans les pays émergents et en développement, les personnes travaillant pour leur propre compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale constituaient près des trois quarts des travailleurs en situation d'extrême pauvreté (et près d'un quart de l'ensemble de la population pauvre) en 2012. Seuls 7 pour cent des personnes pauvres occupaient un emploi salarié (contre 21 pour cent dans le cas des non-pauvres). En outre, l'extrême pauvreté touchait trois fois plus de personnes travaillant pour leur propre compte et de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale que de travailleurs salariés ou d'employeurs. De fait, moins de 10 pour cent des travailleurs salariés (6,4 pour cent) et des employeurs (8,1 pour cent) vivaient dans l'extrême pauvreté, contre 21,7 pour cent des personnes travaillant pour leur propre compte et 24,3 pour cent de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Près d'un tiers des femmes avaient le statut de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, soit quelque 10 points de pourcentage de plus que les hommes, aussi bien parmi la population pauvre que parmi la population non pauvre¹².

Encadré 1.3

Taux de risque de pauvreté dans l'UE selon le statut d'activité

Selon les données d'Eurostat (fondées sur un seuil de pauvreté relative fixé à 60 pour cent du revenu disponible équivalent médian des ménages, c'est-à-dire en utilisant une échelle d'équivalence adulte et non l'approche par personne), le taux de risque de pauvreté des actifs occupés s'établissait en 2014 à 9,5 pour cent, un niveau relativement faible, quoiqu'en légère hausse par rapport aux 8,5 pour cent de 2009 (tableau 1.5). L'écart était toutefois considérable au sein de cette catégorie entre les salariés (7,4 pour cent) et les autres actifs occupés (plus de 22 pour cent).

Le risque de pauvreté était plus élevé pour les personnes sans emploi, dont le taux de pauvreté était de 23,4 pour cent en 2014. Mais on constate de grandes disparités au sein de ce groupe aussi. Ainsi, en 2014, dans l'UE, près de la moitié des chômeurs vivaient en deçà du seuil de pauvreté, contre 27,3 pour cent des inactifs (autres

que les retraités) et 12,7 pour cent des retraités. En outre, le taux de risque de pauvreté chez les chômeurs variait considérablement selon les États membres, allant de 27,4 pour cent au Danemark à plus de 67 pour cent en Allemagne.

Il convient de garder à l'esprit que ces chiffres concernent l'incidence de la pauvreté relative au seuil de 60 pour cent du revenu médian et qu'ils sont donc sensibles à l'évolution des revenus tant dans le bas de la distribution qu'à la médiane. En éliminant ce dernier effet – c'est-à-dire en fixant le revenu médian de référence à son niveau d'avant la crise de 2008 –, on obtient une représentation plus exacte de la variation du niveau de vie des personnes pauvres en valeur absolue. Effectivement, le taux de risque de pauvreté «ancrée» sur le revenu médian de 2008 s'établit à 18,9 pour cent en 2014, en progression par rapport aux 15,9 pour cent de 2009.

Tableau 1.5

Taux de risque de pauvreté dans l'UE selon l'activité la plus fréquente au cours de l'année précédente (pourcentages)

	2001	2009	2014
Population totale	15,0	15,5	16,5
Actifs occupés	8,0	8,5	9,5
Salariés	6,0	6,4	7,4
Autres actifs occupés	17,0	21,0	22,5
Sans emploi	23,0	23,0	23,4
Chômeurs	41,0	45,4	47,4
Inactifs (autres que retraités)	25,0	25,9	27,3
Retraités	16,0	15,6	12,7

Note: Les chiffres se rapportent à la population âgée de 16 ans et plus. Les données de 2001 se rapportent à l'UE-25, celles 2009 à l'UE-27 et celles de 2014 à l'UE-28. Seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu disponible équivalent médian des ménages.

Source: Calculs du BIT à partir d'Eurostat.

Dans les pays développés, les pauvres sont plus susceptibles d'être au chômage et moins susceptibles d'occuper un emploi salarié

A la différence des pays émergents et en développement, le chômage frappe un nombre de pauvres relativement élevé dans les pays développés¹³. En 2012, le taux de pauvreté des chômeurs s'établissait à 42,7 pour cent, contre 22 pour cent en moyenne dans l'ensemble de la population pour un revenu exprimé par personne. Les travailleurs salariés étaient moins touchés par la pauvreté relative que les indépendants. Chez ces derniers, l'incidence de la pauvreté varie de 16,8 pour cent pour les employeurs à 25,8 pour cent pour les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Les données d'Eurostat, exprimées en équivalent adulte (encadré 1.3), font apparaître des tendances similaires.

Tableau 1.6
Répartition de la pauvreté et du taux de pauvreté par zone de résidence, 2012 (pourcentages)

Catégories de population	Zone	Pays émergents et en développement				Pays développés	
		Pauvreté extrême (< 1,90 dollar PPA par jour)	Non-pauvres (≥ 1,90 dollar PPA par jour)	Pauvreté extrême et modérée (< 3,10 dollars PPA par jour)	Non-pauvres (≥ 3,10 dollars PPA par jour)	Pauvreté (relative)	Non-pauvres
Part de la population totale (%)							
Inactifs	Rurale	88,5	62,6	84,6	53,6	20,8	19,1
	Urbaine	11,5	37,4	15,4	46,4	79,2	80,9
Chômeurs	Rurale	68,1	30,5	60,5	25,2	25,8	23,4
	Urbaine	31,9	69,5	39,5	74,8	74,2	76,6
Actifs occupés	Rurale	88,6	57,4	84,4	48,0	21,4	16,9
	Urbaine	11,4	42,6	15,6	52,0	78,6	83,1
Salariés	Rurale	87,5	46,7	83,3	40,9	19,1	16,5
	Urbaine	12,5	53,3	19,7	59,1	80,9	83,5
Indépendants	Rurale	89,2	70,2	86,0	60,3	31,4	19,8
	Urbaine	10,8	29,8	14,0	39,5	68,6	80,2
Taux de pauvreté (%)							
Inactifs	Rurale	19,5		49,2		32,4	
	Urbaine	5,0		16,9		29,9	
Chômeurs	Rurale	17,6		41,0		45,1	
	Urbaine	4,2		13,3		42,0	
Actifs occupés	Rurale	19,7		48,5		18,2	
	Urbaine	4,1		13,9		14,3	
Salariés	Rurale	11,3		31,2		15,9	
	Urbaine	1,6		7,1		13,6	
Indépendants	Rurale	25,4		60,1		30,2	
	Urbaine	8,8		27,3		18,9	

Note: Le taux de pauvreté relative pour les pays développés est la part de la population disposant d'un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu médian national des ménages. La consommation et le revenu sont exprimés par personne. Echantillon de 103 pays (66 pays émergents et en développement et 37 pays développés).

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

La plupart des travailleurs pauvres sont employés dans l'agriculture et dans les zones rurales

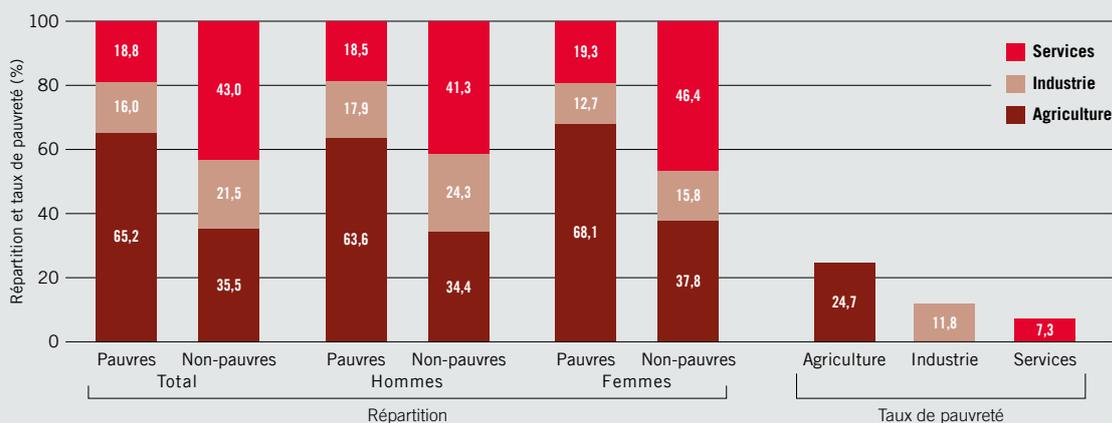
Dans les pays émergents et en développement, la pauvreté est essentiellement concentrée dans les zones rurales, mais pas exclusivement (Lipton et Ravallion, 1993; Odhiambo et Manda, 2003). En 2012, 88 pour cent des travailleurs en situation d'extrême pauvreté résidaient en milieu rural (tableau 1.6). De fait, le taux d'extrême pauvreté était quatre fois plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine. Le clivage rural/urbain est encore plus manifeste lorsque l'on regarde le taux de pauvreté des actifs occupés. L'extrême pauvreté touchait près de 20 pour cent des travailleurs en zone rurale, et à peine plus de 4 pour cent en zone urbaine (cette proportion grimpe à 48,5 pour cent et à 13,9 pour cent respectivement, quand on considère la pauvreté extrême et modérée). Dans les pays développés, la majorité de la population en âge de travailler vit en zone urbaine. Cependant, l'incidence de la pauvreté chez les inactifs, les chômeurs et les actifs occupés est légèrement plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Les tendances des pays émergents et en développement résultent en partie des secteurs d'activité qui emploient les travailleurs pauvres. Selon des estimations fondées sur 43 pays émergents et en développement, près des deux tiers des travailleurs en situation d'extrême pauvreté sont employés dans l'agriculture (figure 1.1) – cette proportion baisse légèrement (pour avoisiner 60 pour cent) quand on considère à la fois la pauvreté extrême et la pauvreté modérée. La part de travailleurs pauvres dans l'agriculture est globalement identique pour les deux sexes, quoiqu'un peu plus élevée pour les hommes que pour les femmes.

Pour ce qui est du taux de pauvreté par secteur, l'extrême pauvreté touche un quart des travailleurs employés dans agriculture, contre à peine 12 pour cent de ceux employés dans l'industrie, et seulement 7 pour cent de ceux employés dans les services. On retrouve cette forte incidence de la pauvreté dans l'agriculture dans toutes les régions en développement (tableau 1B.4 en annexe).

Figure 1.1

Extrême pauvreté par grands secteurs d'activité dans les pays émergents et en développement, 2012 (pourcentages)

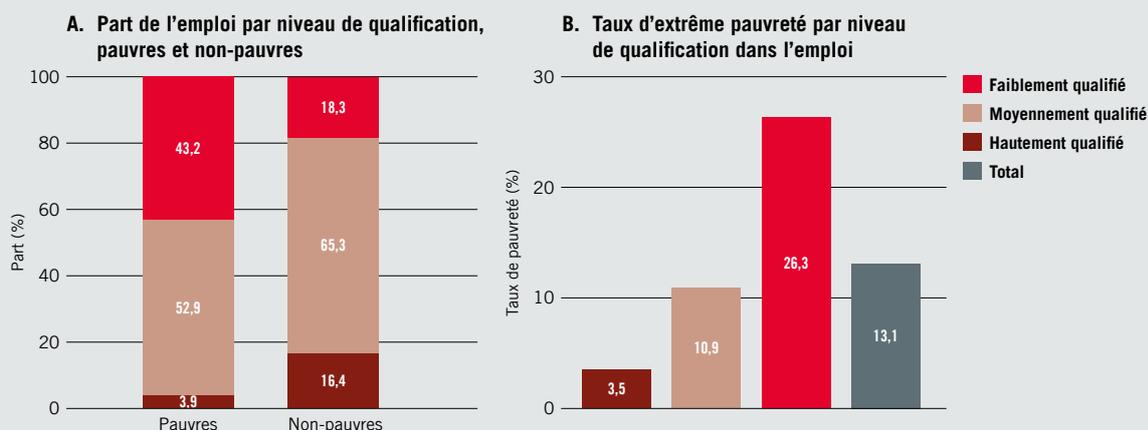


Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu inférieur à 1,90 dollar PPA par personne et par jour. Echantillon de 43 pays émergents et en développement. Pour la liste de pays, voir note du tableau 1B.4 en annexe.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Figure 1.2

Extrême pauvreté par niveau de qualification dans les pays émergents et en développement, 2012 (pourcentages)



Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu inférieur à 1,90 dollar PPA par personne et par jour. Echantillon de 17 pays. Afrique (4): Afrique du Sud, Egypte, Ghana, Namibie; Amérique latine et Caraïbes (6): Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Paraguay; Asie et Pacifique (5): Bhoutan, Cambodge, Inde, Pakistan, Thaïlande; et Europe et Asie centrale (2): Serbie; Turquie.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes auprès des ménages.

Les travailleurs pauvres occupent des emplois peu qualifiés*

Il ressort de l'analyse d'un échantillon plus réduit de pays (en raison du manque de données disponibles) que les travailleurs pauvres ont tendance à occuper des emplois faiblement qualifiés (figure 1.2 A et tableau 1B.5 en annexe). De fait, en 2012, dans les 17 pays émergents et en développement pour lesquels des estimations détaillées sont disponibles, 43 pour cent des travailleurs en situation d'extrême pauvreté exerçaient des professions nécessitant un faible niveau de qualification, c'est-à-dire un niveau d'éducation primaire ou inférieur. En revanche, seuls 18 pour cent des non-pauvres occupaient un emploi peu qualifié. Il n'est pas surprenant de constater que le taux d'extrême pauvreté chez les travailleurs peu qualifiés (26,3 pour cent) équivaut à plus de deux fois celui des travailleurs moyennement qualifiés et à près de dix fois celui des travailleurs hautement qualifiés (figure 1.2 B).

* Analyse conduite par Evangelia Bourmpoula.

C. Sources de revenus des personnes pauvres

Après avoir examiné dans la section précédente la situation des personnes pauvres sur le marché du travail, penchons-nous à présent sur leurs sources de revenu. Cette analyse est importante dans la mesure où elle fournit des indications sur les moyens d'action requis pour réduire la pauvreté. Elle introduit donc le débat sur les déficits de revenu du chapitre 2, et prépare la voie à la partie II, qui détaille les différentes stratégies possibles.

Cette section étudie en particulier la nature des revenus dont disposent les ménages en situation de pauvreté modérée et extrême pour assurer leur subsistance. Les principales sources de revenu considérées ici sont le revenu de l'emploi salarié, le revenu de l'emploi indépendant, y compris la production pour consommation personnelle¹⁴, les revenus du capital¹⁵ ou de l'investissement (loyers, bénéfices, dividendes), les transferts privés/collectifs (transferts interménages, pensions alimentaires, envois de fonds) et les transferts sociaux (contributifs, comme les pensions de retraite et les allocations de chômage; et non contributifs, comme les allocations familiales, l'assistance-chômage et le minimum vieillesse).

Sont analysées ici les composantes du revenu des personnes vivant dans l'extrême pauvreté (en deçà du seuil de 30 pour cent du revenu disponible équivalent médian dans les pays développés, ou de 1,90 dollar PPA par personne et par jour dans les pays émergents et en développement); ainsi que des personnes vivant dans la pauvreté modérée (entre les seuils de 30 pour cent et de 60 pour cent du revenu disponible équivalent médian dans les pays développés ou entre 1,90 dollar et 3,10 dollars PPA par personne et par jour dans les pays émergents et en développement).

Le revenu des pauvres dépend moins du travail et plus des prestations sociales que celui des non-pauvres, surtout dans les pays développés

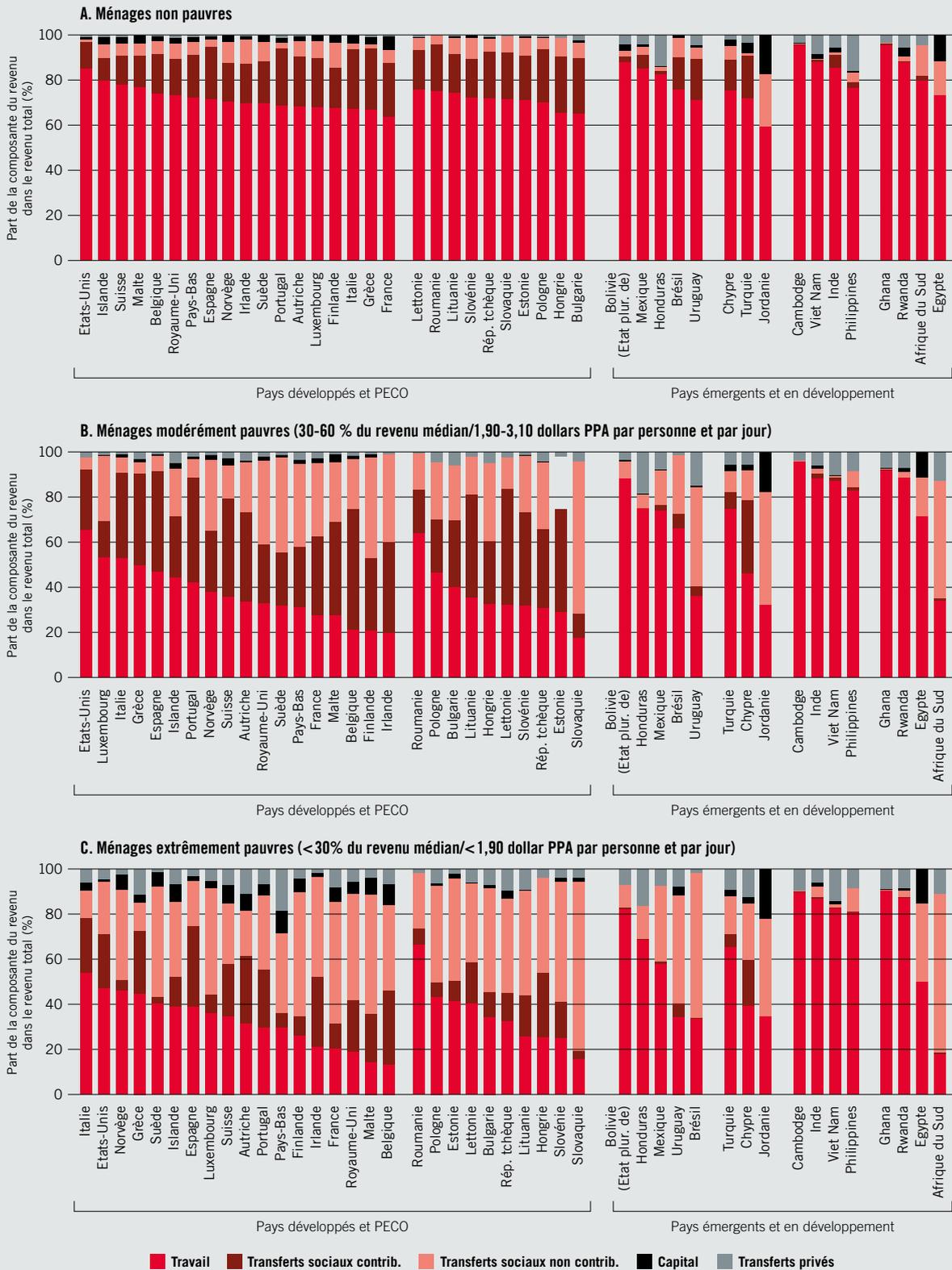
La part des revenus du travail dans le revenu total des ménages atteint son niveau le plus élevé chez les non-pauvres, un niveau plus faible chez les personnes vivant dans la pauvreté modérée, et son plus bas niveau chez les personnes en situation d'extrême pauvreté (figure 1.3). La part des revenus du travail dans le revenu total des personnes pauvres est particulièrement importante dans les pays émergents et en développement pour lesquels des données sont disponibles. Les revenus du travail occupent une place prépondérante dans le revenu des ménages non pauvres, alors que, pour satisfaire leurs besoins et assurer leur consommation, les ménages pauvres dépendent aussi de revenus autres, tels que les transferts sociaux (contributifs et non contributifs), les transferts privés (envois de fonds, pensions alimentaires) et les revenus du capital. La dépendance des ménages à l'égard de ces sources de revenu diffère toutefois beaucoup d'un pays à l'autre.

La part des revenus du travail dans le revenu total est plus faible chez les ménages vivant dans la pauvreté modérée que chez les non-pauvres dans les pays développés et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO): elle varie de 20 pour cent en Irlande à 66 pour cent aux Etats-Unis. Dans les pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Italie et Portugal), les revenus du travail constituent plus de 40 pour cent du revenu total des ménages. Les transferts sociaux contributifs y sont la deuxième source de revenu, tandis que les transferts sociaux non contributifs ne représentent qu'une part relativement faible. Dans les pays nordiques (Finlande, Islande, Norvège et Suède), la part des revenus du travail dans le revenu des ménages diffère fortement d'un pays à l'autre. En Finlande, les transferts sociaux non contributifs sont la source de revenu la plus importante pour les ménages en situation de pauvreté modérée, suivis par les transferts sociaux contributifs. En Suède et en Norvège, les transferts sociaux contributifs et non contributifs totalisent environ 60 pour cent du revenu de ces ménages, la part des transferts sociaux non contributifs étant près de deux fois plus élevée que celle des transferts contributifs en Suède (figure 1.3 B)¹⁶. Dans les PECO, les transferts sociaux contributifs sont une composante essentielle partout sauf en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie, et sont suivis par les transferts sociaux non contributifs et les transferts privés.

Dans les pays émergents et en développement, les tendances sont très variables selon les régions. Les revenus du travail représentent plus de 80 pour cent du revenu total des ménages modérément pauvres en Asie, tandis qu'en Amérique latine leur part varie entre 36 pour cent (Uruguay) et 88 pour cent (Etat plurinational de Bolivie). En Afrique, elle oscille entre 34 pour cent (Afrique du Sud) et 92 pour cent (Ghana). En Turquie, les revenus du travail pèsent environ 75 pour cent, et environ 32 pour cent en Jordanie. Dans les pays d'Asie, ainsi que dans deux pays d'Afrique, le Rwanda et le Ghana, les transferts privés sont la deuxième source de revenu des ménages, dont ils représentent entre 4 et 10 pour cent. En Afrique du Sud, les transferts sociaux non contributifs (52 pour cent) et les transferts privés sont également d'importantes sources de revenu pour les ménages pauvres. En Jordanie, les transferts sociaux non contributifs et le capital sont les principales composantes du revenu chez les ménages pauvres. En Amérique latine, la part des revenus autres que ceux du travail

Figure 1.3

Sources de revenu des ménages, par degré de pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)



Note: Chypre et l'Uruguay sont classés dans les pays émergents et en développement afin de les comparer avec des pays proches géographiquement.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes auprès des ménages (voir tableau 1C.1 en annexe).

varie selon les pays: les transferts sociaux non contributifs jouent un rôle prépondérant au Brésil, au Mexique et en Uruguay, tandis que les transferts privés sont importants au Honduras (figure 1.3 B).

Dans tous les pays, les revenus du travail représentent une part plus faible du revenu total chez les ménages en situation d'extrême pauvreté que chez ceux vivant dans une pauvreté modérée. Dans les pays développés et dans les PECO, la part des transferts sociaux contributifs est aussi nettement plus faible chez les ménages pauvres. En revanche, celle des transferts sociaux non contributifs est relativement plus élevée. Dans les pays émergents et en développement, les revenus du travail représentent une part plus faible du revenu total chez les ménages extrêmement pauvres que chez les modérément pauvres. Ils restent toutefois la première source de revenu pour ces ménages, sauf en Afrique du Sud, au Brésil et en Uruguay (où les transferts sociaux non contributifs arrivent en tête), et en Egypte et en Jordanie (où les transferts sociaux non contributifs et les revenus du capital sont les principales sources) (figure 1.3 C).

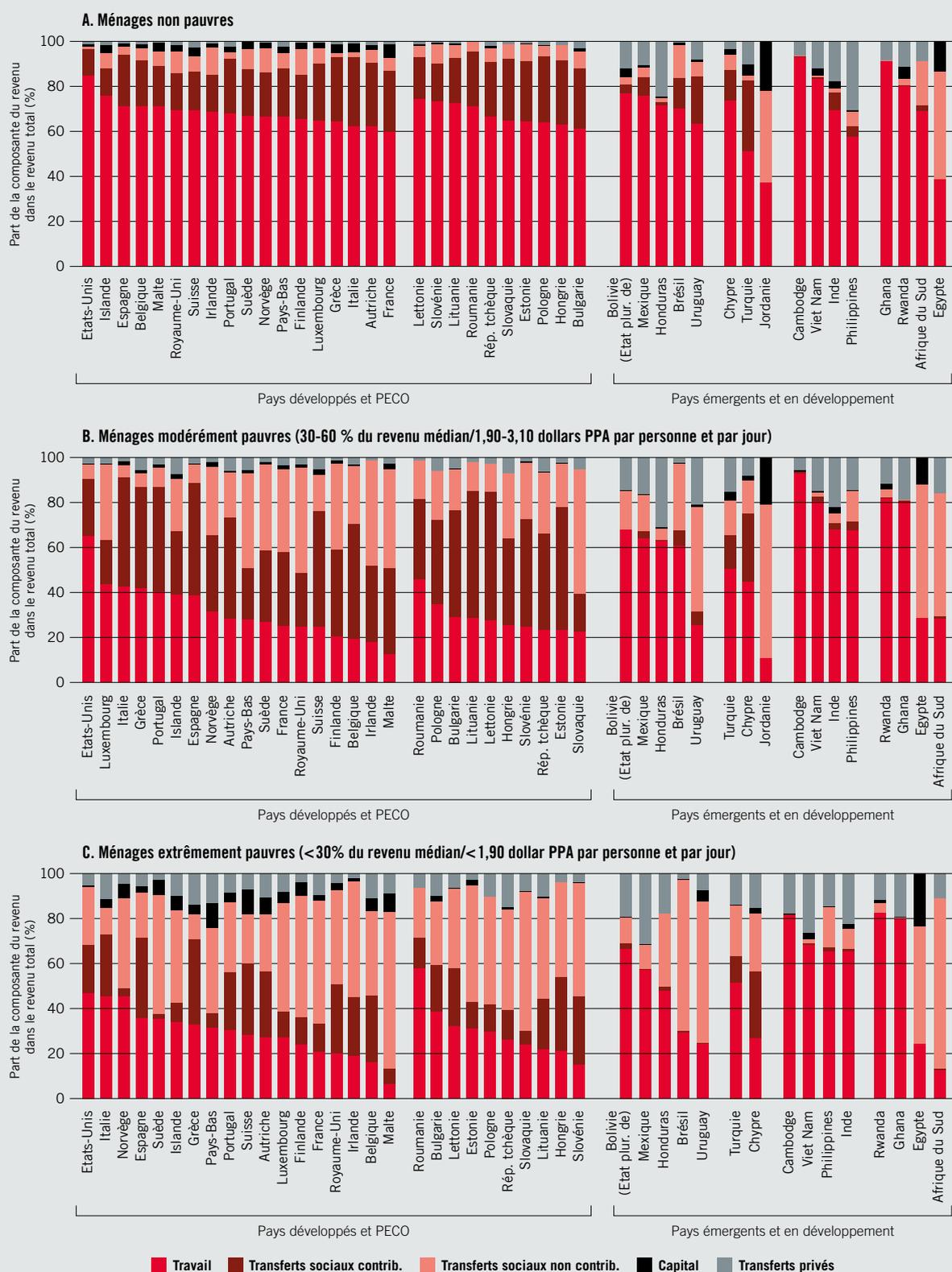
Dans les ménages ayant un homme à leur tête, les composantes du revenu sont sensiblement identiques à celles de l'ensemble des ménages, comme le montre la figure 1.3. En revanche, les ménages ayant une femme à leur tête, qu'ils soient non pauvres, modérément pauvres ou extrêmement pauvres, tirent une part comparativement plus faible de leurs ressources des revenus du travail dans la plupart des pays, toutes régions confondues. Dans les pays développés, en particulier, les ménages modérément pauvres ayant une femme à leur tête sont plus dépendants des transferts sociaux contributifs et non contributifs ainsi que des transferts privés que ceux qui ont un homme à leur tête (figure 1.4 B). Les ménages extrêmement pauvres ayant une femme à leur tête sont aussi davantage tributaires des transferts sociaux contributifs et des transferts privés (figure 1.4 C). Dans les PECO, les ménages modérément pauvres ayant une femme à leur tête dépendent moins des transferts sociaux non contributifs que ceux ayant un homme à leur tête, mais nettement plus des transferts sociaux contributifs (figure 1.4 B). De même, dans les PECO, les transferts sociaux non contributifs jouent un rôle essentiel chez les ménages extrêmement pauvres ayant un homme à leur tête, tandis que ceux ayant une femme à leur tête tirent leur revenu à la fois des transferts sociaux contributifs et non contributifs et des transferts privés (figure 1.4 C). Dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, les ménages ayant une femme à leur tête sont généralement plus dépendants des transferts privés que ceux ayant un homme à leur tête, quel que soit leur niveau de revenu. Toutefois, ils dépendent davantage d'un panachage de revenus du travail, de transferts sociaux non contributifs et de transferts privés lorsqu'ils sont en situation de pauvreté modérée ou extrême.

Pour ce qui est du type d'activité, les ménages dont la personne de référence occupe un emploi permanent/formel¹⁷ tirent une part plus importante de leurs ressources des revenus du travail que ceux dont la personne de référence occupe un emploi temporaire/informel ou a un statut d'indépendant, quels que soient la région et le niveau de revenu (voir annexe D et figure 1D.1). En outre, la part des revenus du travail dans le revenu total est plus faible chez les ménages modérément pauvres que chez les non pauvres pour les trois types d'activité. Néanmoins, dans la quasi-totalité des pays et dans tous les types d'activité, les revenus du travail constituent l'essentiel du revenu, les transferts contributifs et non contributifs et les transferts privés venant en complément. Chez les ménages extrêmement pauvres dont la personne de référence est au chômage, les transferts non contributifs jouent un rôle nettement plus important que les transferts sociaux contributifs dans la plupart des pays et des régions, sauf dans certains pays développés (Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Malte). Outre les transferts sociaux non contributifs et les transferts privés, les revenus du travail provenant d'autres membres du ménage constituent une part substantielle du revenu des ménages dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

L'analyse a aussi porté sur l'incidence des revenus du travail et provenant d'une autre source sur l'évolution du taux de pauvreté, de l'intensité de la pauvreté et de la gravité de la pauvreté au cours de la dernière décennie (voir annexe E). Il en ressort que, quelle que soit la mesure de la pauvreté retenue, les transferts sociaux contributifs sont un important facteur de réduction de la pauvreté dans les pays développés. Dans les pays émergents et en développement, ce sont les revenus provenant de l'activité (salariale et indépendante), les transferts privés et les transferts sociaux non contributifs qui jouent ce rôle selon les cas. On ne saurait toutefois en conclure que les revenus du travail et la protection sociale suffisent à eux seuls à réduire la pauvreté. Puisque les revenus du travail sont un facteur déterminant, les personnes pauvres doivent pouvoir bénéficier de possibilités d'emploi ainsi que d'un environnement propice, mais il est tout aussi important que les travailleurs puissent assurer leurs besoins essentiels (accès à un logement convenable, à une quantité suffisante d'aliments, à l'eau potable, à des installations sanitaires, aux soins de santé et à l'éducation). Le manque d'accès aux besoins essentiels limite en effet les capacités des ménages pauvres. D'où la nécessité de bâtir des structures sociales, économiques et institutionnelles plus durables, afin de faciliter la création d'emplois et d'assurer une protection sociale aux travailleurs.

Figure 1.4

Sources de revenu des ménages ayant une femme à leur tête par degré de pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)



Note: Chypre et l'Uruguay sont classés dans les pays émergents et en développement afin de les comparer avec des pays proches géographiquement.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes auprès des ménages (voir tableau 1C.1 en annexe).

D. Les dimensions non monétaires de la pauvreté

Le revenu est certes un critère important, mais la pauvreté résulte souvent d'une combinaison de facteurs monétaires et non monétaires. Un ménage peut disposer d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté, mais manquer de nourriture suffisante et souffrir de malnutrition, être privé de logement et d'installations sanitaires convenables, et ne pas avoir accès à l'eau potable ainsi qu'à des services tels que l'éducation et les soins de santé. Il est donc utile de prendre en compte les différentes dimensions¹⁸ de la pauvreté et leur interdépendance pour créer un cadre d'action propice à la lutte contre la pauvreté. Cette section présente brièvement certaines des formes non monétaires de la pauvreté et leurs effets indirects sur le travail.

Faim et malnutrition: les manifestations les plus extrêmes de la pauvreté

Selon les dernières estimations, quelque 795 millions de personnes dans le monde ont souffert de sous-alimentation durant la période 2014-2016 (FAO, FIDA et PAM, 2015). La grande majorité d'entre elles vivent dans les pays en développement et, en particulier, dans des zones sujettes à des épisodes de sécheresse à répétition. En Afrique subsaharienne, une personne sur quatre ne mange pas à sa faim et, même si la prévalence a diminué de 10 points de pourcentage au cours des deux dernières décennies, le nombre de personnes sous-alimentées n'a pas baissé (*ibid.*). En Asie du Sud (Bangladesh, Inde et Pakistan), la sous-alimentation n'a guère reculé au cours des deux dernières décennies et la faim reste un problème majeur (*ibid.*).

La disponibilité alimentaire et l'accès aux aliments sont au cœur des questions de la malnutrition et de la faim dans le monde, surtout dans les pays à faible revenu. La flambée des prix alimentaires au cours de la dernière décennie et l'instabilité économique ont pesé lourdement sur les ménages et ont nui à leur emploi et à leur revenu, dont une bonne partie est généralement consacrée à la nourriture (BIT, 2011 et 2015a). Il existe indéniablement un lien de causalité entre, d'une part, la sécurité alimentaire et, d'autre part, la croissance économique et l'emploi, puisque la santé de la population est un important facteur de productivité de la main-d'œuvre. La sous-alimentation limite les capacités des travailleurs et l'on estime que la malnutrition des travailleurs peut «coûter aux pays jusqu'à 20 pour cent en perte de productivité» (BIT, 2015a, p. 3).

Il convient donc de faire des efforts i) pour améliorer l'accès à des denrées alimentaires à des prix abordables et stables, et ii) pour assurer l'accès à des possibilités de travail décent. Pour assurer la disponibilité des denrées alimentaires à des prix abordables, les subventions alimentaires peuvent être une mesure de soutien du revenu de nature à augmenter le pouvoir d'achat des ménages pauvres (voir [tableau 1F.1](#)). Toutefois, les subventions universelles vont souvent pour une bonne part à la population non pauvre, ce qui amoindrit leur effet en faveur des personnes dans le besoin¹⁹. La création de possibilités de travail décent dans l'agriculture et en milieu rural nécessite d'investir davantage dans l'agriculture (pour développer l'irrigation par exemple). Les gains de productivité et l'augmentation de la part des cultures vivrières par rapport aux cultures commerciales sont des axes pour améliorer la sécurité alimentaire et contribuer à l'indispensable croissance de l'emploi (voir chapitre 5 pour une étude plus détaillée). Un développement économique général tiré par l'agriculture, avec des effets d'entraînement en aval et en amont, peut aussi stimuler la croissance du travail décent dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Le manque de logement, d'eau potable et d'installations sanitaires accroît la vulnérabilité des pauvres

L'urbanisation accélérée de ces dernières décennies a entraîné de grandes difficultés de logement dans les zones urbaines, et empêché la majorité des ménages pauvres de se loger convenablement. Le logement est essentiel à la santé et au bien-être de la population, et le droit à un logement convenable est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (OMS et ONU-Habitat, 2016). Les personnes vivant dans de mauvaises conditions de logement sont particulièrement exposées aux maladies et vulnérables aux catastrophes naturelles. En outre, les réparations du logement entraînent des dépenses (qui viennent grever encore davantage des budgets déjà serrés) et se traduisent aussi par du temps de travail et des revenus en moins, surtout quand les membres du ménage effectuent eux-mêmes les travaux. Selon un échantillon de données issues d'enquêtes auprès des ménages, l'habitat précaire (défini en fonction du type de matériaux de construction utilisés²⁰) concernait entre 2 pour cent (Uruguay) et 32 pour cent (Ghana) des ménages non pauvres; entre 10 pour cent (Uruguay) et 60 pour cent (Rwanda) des ménages modérément pauvres; et entre 6 pour cent (Uruguay) et 82 pour cent (Rwanda) des ménages extrêmement pauvres.

En 2015, quelque 2,4 milliards de personnes dans le monde n'avaient pas accès à une installation d'assainissement améliorée, et près de 40 pour cent d'entre elles pratiquaient la défécation en plein air (UNICEF et OMS, 2015). L'assainissement est un enjeu fondamental pour la santé, l'éducation et la productivité dans le monde. La défécation à l'air libre, en particulier, alimente le cercle vicieux des maladies et de la pauvreté, et les pays où sa pratique est courante connaissent aussi des niveaux élevés de mortalité infantile, de malnutrition, de pauvreté monétaire et d'inégalités entre riches et pauvres (OMS et UNICEF, 2014). Le problème est particulièrement aigu en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où environ 70 pour cent et 53 pour cent de la population, respectivement, n'ont pas accès à une installation sanitaire améliorée (*ibid.*). Des systèmes d'assainissement améliorés réduisent les problèmes de santé et, par conséquent, le temps passé à être malade ou à s'occuper de personnes malades qui est autant de temps en plus à consacrer à des activités productives.

L'approvisionnement en eau potable est un autre aspect important de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Non seulement la corvée d'eau réduit le temps consacré à des activités productives ou génératrices de revenu, mais elle consomme aussi un temps et une énergie qui auraient pu être employés à s'instruire ou à d'autres activités. Cette tâche incombe le plus souvent aux femmes et aux fillettes, ce qui a des effets néfastes sur leur état physique et leur santé en raison des charges qu'elles transportent et les expose au risque de violences physiques et sexuelles lorsqu'elles vont chercher l'eau dans des lieux éloignés (UNICEF et OMS, 2015). Dans une série de pays pour lesquels existent des données d'enquêtes, une proportion considérable de ménages extrêmement pauvres ne dispose pas de source d'approvisionnement en eau à proximité (61 pour cent en Inde, 81 pour cent au Cambodge, 84 pour cent au Viet Nam et 98 pour cent au Rwanda).

Entre 2010 et 2012, quelque 1,1 milliard d'habitants de la planète étaient privés d'accès à l'électricité. Ils étaient par ailleurs 2,9 milliards à utiliser des combustibles issus de la biomasse pour cuisiner et se chauffer (Banque mondiale, 2015). Ces produits de la biomasse, comme d'autres combustibles de cuisine polluants²¹, augmentent le risque de maladies, notamment respiratoires, et on estime qu'ils sont à l'origine de pas moins de 4,3 millions de décès chaque année (OMS, 2016). Les familles, surtout les plus pauvres, n'ont souvent pas d'autre choix que d'utiliser ce type de combustibles de cuisine pour des raisons financières. Une étude fondée sur les données d'enquêtes auprès des ménages montre que les ménages en situation d'extrême pauvreté sont nombreux à utiliser des produits de la biomasse et autres combustibles de cuisine polluants (de 7 pour cent en Egypte et en Uruguay à près de 100 pour cent au Rwanda), ce qui expose leurs membres, surtout les femmes, à des fumées nocives. Cette exposition aux fumées provoque des problèmes de santé, ce qui se répercute sur la productivité des individus et se traduit par une perte de revenu pour le ménage. La collecte de bois et d'autres combustibles solides est une tâche qui accapare beaucoup de temps et qui est le plus souvent effectuée par les femmes et les filles. Par exemple, en Inde, selon les données d'enquêtes auprès des ménages portant sur 2011-12, quelque 50 pour cent des ménages qui collectaient des combustibles solides s'approvisionnaient en des lieux situés à trente minutes du domicile, et il fallait à 15 pour cent d'entre eux une heure ou plus pour atteindre la zone de collecte. La collecte de bois de chauffe pouvait facilement prendre une demi-journée, privant ainsi les personnes qui en ont la charge de la possibilité de se consacrer à des activités productives ou autres.

Accès aux soins de santé

Un accès réduit aux soins de santé a pour effet de limiter la productivité des personnes pauvres et de réduire leur pouvoir d'achat, les enfermant dans ce que l'on appelle le «piège de la pauvreté dû à la santé» (McIntyre *et al.*, 2006). Les frais de santé pour maladie pèsent de façon disproportionnée sur les ménages pauvres (Wagstaff, 2002), les obligeant à rogner sur les dépenses consacrées à d'autres besoins comme l'alimentation et à renoncer à des activités productives, ce qui perpétue le cercle vicieux de la pauvreté. L'analyse conduite pour ce rapport confirme une fois de plus que les pauvres se heurtent à de graves difficultés d'accès aux soins de santé. Le taux de mortalité infantile, qui est l'un des principaux indicateurs de résultats en matière de santé, affiche des valeurs nettement plus élevées dans le quintile inférieur que pour le reste de la population dans tous les pays analysés, hormis la République arabe syrienne et les Maldives. C'est l'Afrique subsaharienne, notamment le Cameroun et la Guinée, qui enregistre les plus forts taux de mortalité et les écarts les plus importants, même si l'on observe aussi des écarts prononcés en Asie, en particulier en Inde et au Pakistan (voir [figure 1F.1 en annexe](#)).

Accès limité à l'éducation

L'éducation est l'un des principaux outils pour sortir de la pauvreté, à telle enseigne que le fait de ne pas y avoir accès constitue une privation et une dimension de la pauvreté. Etant donné le vaste redéploiement d'emplois de l'agriculture vers les services faiblement et hautement qualifiés, l'éducation est l'un des principaux atouts pour trouver du travail. L'éducation produit aussi des effets intergénérationnels, contribuant à briser le cercle vicieux de la pauvreté qui se perpétue de génération en génération.

Les données d'enquêtes auprès des ménages de certains pays montrent que le taux de scolarisation a tendance à être plus faible chez les enfants vivant dans des ménages pauvres que chez ceux qui vivent dans des ménages non pauvres. Le Brésil affiche des taux de défection scolaire très faibles à la fois chez les enfants pauvres et les enfants non pauvres, un résultat en partie imputable au programme d'aide sociale Bolsa Família, dont les prestations sont conditionnées à la fréquentation scolaire. La distribution de repas gratuits ou à des prix subventionnés dans les cantines scolaires améliore aussi le taux de scolarisation, comme en témoignent les cas de l'Inde et de l'Uruguay. Toutefois, l'accès à l'éducation peut progresser sans que la qualité de l'enseignement s'améliore. Des études montrent que, si les transferts monétaires conditionnels ont contribué à améliorer le taux de scolarisation, ils n'ont pas forcément eu d'impact sur l'offre, à savoir les conditions d'enseignement et le nombre d'élèves par enseignant (Stampini et Tornarolli, 2012). Il y a de multiples raisons à la non-scolarisation des enfants: le travail rémunéré, les tâches ménagères (aide familiale non rémunérée), les difficultés financières, les problèmes de santé, le manque d'accès aux établissements scolaires ou un désintérêt pour l'éducation qui n'est pas perçue comme un atout en vue de trouver un emploi. Ces questions sont pour le moins complexes et, pour les résoudre, il convient d'agir sur plusieurs problèmes structurels et relatifs à l'offre, ce qui pourrait contribuer à en finir avec la pauvreté intergénérationnelle.

Il ressort de cette section que les personnes pauvres souffrent souvent de privations qui vont au delà de la simple insuffisance de revenu, et que la pauvreté non monétaire concerne aussi les ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté monétaire. Néanmoins, les différentes dimensions non monétaires de la pauvreté touchent de façon disproportionnée les plus démunis. D'où l'importance de traiter la pauvreté comme un problème multiforme et de mener des politiques destinées à améliorer l'accès aux besoins essentiels et à accroître les possibilités pour tous.

E. Conclusions

Ce chapitre a donné un aperçu des tendances récentes de la pauvreté, en se fondant principalement sur les seuils de pauvreté monétaires de référence. Il a présenté dans ce contexte les déterminants du marché du travail et les composantes de la pauvreté, et mis ainsi en évidence l'importance de l'emploi productif et du travail décent pour atteindre les objectifs du Programme 2030, notamment celui visant à «éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde» (ODD 1). Il a montré que, pour agir sur la pauvreté de façon durable, il est primordial d'améliorer la qualité des emplois et les revenus des plus démunis.

Ce chapitre constate en particulier que, dans tous les groupes de pays, la vaste majorité des pauvres sont en âge de travailler. Et pourtant, soit ils n'ont pas d'emploi, soit ils accomplissent un travail faiblement rémunéré (comme les personnes travaillant pour leur propre compte), voire pas rémunéré (comme les travailleurs familiaux), qui requiert généralement un faible niveau de qualification. Les travailleurs pauvres ont dès lors du mal à améliorer leurs conditions de travail (par exemple dans l'agriculture, qui emploie près des deux tiers des pauvres), ou à trouver un emploi de qualité, à faire carrière et à sortir de la pauvreté. Dans les pays émergents et en développement, les ménages pauvres s'avèrent dépendre avant tout des revenus du travail (tirés à la fois de l'emploi salarié et de l'emploi indépendant) et, dans une moindre mesure, des transferts privés et des transferts sociaux non contributifs. Dans les pays développés, en revanche, ils sont davantage tributaires de la protection sociale (ce sujet est traité plus en détail au chapitre 2).

Il est donc crucial de s'attaquer aux déficits de travail décent pour en finir avec la pauvreté. Il convient pour cela de s'attacher à bâtir des structures sociales, économiques et institutionnelles durables de nature à améliorer les conditions de travail, à stimuler la création d'emplois de qualité et à garantir des socles de protection sociale. Cela nécessite aussi de mettre en œuvre des politiques de soutien destinées à permettre aux individus d'améliorer leur situation sur le marché du travail et à créer un environnement propice pour les employeurs, afin qu'ils puissent promouvoir le travail décent (ces politiques sont abordées aux chapitres 3, 5 et 6). Le travail décent n'est toutefois pas suffisant. Il doit s'accompagner d'actions de plus grande envergure, visant à éliminer les dimensions non monétaires de la pauvreté, comme le manque d'accès à un logement convenable, à une alimentation suffisante et aux services essentiels. Comme le souligne le chapitre 4, le travail décent est essentiellement un plan d'action axé sur le respect des droits.

Cela étant, le travail décent peut contribuer à faciliter ces actions plus vastes en faveur des pauvres. En premier lieu, la création d'emplois décents favorisera la mobilisation de ressources pour financer les principales actions des pouvoirs publics et le renforcement des institutions. De plus, donner des moyens d'action aux travailleurs et aux entrepreneurs – surtout à ceux qui souhaitent innover et répondre aux besoins des pauvres – permettra aux plus vulnérables de se faire mieux entendre. Dans cette optique, le travail décent peut devenir un moteur puissant pour les politiques de lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions.

Annexe A. Classification des pays par région et niveau de revenu

Afrique

Afrique du Nord

Algérie
Égypte
Libye
Maroc
Sahara occidental
Soudan
Tunisie

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cameroun
République centrafricaine
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
République démocratique
du Congo
Réunion
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan du Sud
Swaziland
Tanzanie, République-
Unie de
Tchad
Togo
Zambie
Zimbabwe

Amériques

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda
Antilles néerlandaises
(anciennement)
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie, Etat plurinational de
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
République dominicaine
Dominique
El Salvador
Equateur
Grenade
Guyana
Guyane française
Guadeloupe
Guatemala
Haïti
Honduras
Iles Vierges américaines
Jamaïque
Martinique
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
Porto Rico
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-
et-les Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela, République
bolivarienne du

Amérique du Nord

Canada
Groenland
Etats-Unis d'Amérique

Asie et Pacifique

Asie de l'Est

Chine
Hong-kong, Chine
Japon
Corée, République de
Corée, République populaire
démocratique de
Macao, Chine
Mongolie
Taïwan, Chine

Asie du Sud-Est et Pacifique

Australie
Brunéi Darussalam
Cambodge
Fidji
Guam
Iles Cook
Iles Marshall
Iles Salomon
Indonésie
Kiribati
République démocratique
populaire lao
Malaisie
Micronésie, Etats fédérés de
Myanmar
Nauru
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande
Palau
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Polynésie française
Samoa
Singapour
Thaïlande
Timor-Leste
Tonga
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam

Asie du Sud

Afghanistan
Bangladesh
Bhoutan
Inde
Iran, République islamique d'
Maldives
Népal
Pakistan
Sri Lanka

Etats arabes

Arabie saoudite
Bahreïn
Cisjordanie et Gaza
Emirats arabes unis
Irak
Jordanie
Koweït
Liban
Oman
Qatar
République arabe syrienne
Yémen

Europe et Asie centrale

Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest

Albanie
Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Iles Anglo-Normandes
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macédoine, ex-République
yougoslave de
Malte
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie
Slovénie
Suède
Suisse

Europe de l'Est

Bélarus
Bulgarie
Hongrie
Moldova, République de
Pologne
Roumanie
Russie, Fédération de
Slovaquie
République tchèque
Ukraine

Asie centrale et Asie de l'Ouest

Arménie
Azerbaïdjan
Chypre
Géorgie
Israël
Kazakhstan
Kirghizistan
Ouzbékistan
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie

**Pays développés
(à revenu élevé)**

Allemagne
Andorre
Antigua-et-Barbuda
Antilles néerlandaises
(anciennement)
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Bahamas
Bahreïn
Barbade
Belgique
Brunéi Darussalam
Canada
Chili
Chypre
Corée, République de
Croatie
Danemark
Emirats arabes unis
Espagne
Estonie
Etats-Unis
Finlande
France
Grèce
Groenland
Guam
Guinée équatoriale
Guyane française
Hong-kong, Chine
Hongrie
Iles anglo-normandes
Iles Vierges américaines
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Koweït
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macao, Chine
Malte
Martinique
Monaco
Norvège
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande
Oman
Pays-Bas
Pologne

Polynésie française
Porto Rico
Portugal
Qatar
Réunion
Royaume-Uni
Russie, Fédération de
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Seychelles
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Taiwan, Chine
République tchèque
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela, République
bolivarienne du

**Pays émergents
(à revenu intermédiaire)**

Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Angola
Arménie
Azerbaïdjan
Bangladesh
Biélarus
Belize
Bhoutan
Bolivie, État plurinational de
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Bulgarie
Cabo Verde
Cameroun
Chine
Cisjordanie et Gaza
Colombie
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Djibouti
République dominicaine
Dominique
Égypte
El Salvador
Equateur
Ex-République yougoslave
de Macédoine
Fidji

Gabon
Géorgie
Ghana
Grenade
Guadeloupe
Guatemala
Guyana
Honduras
Iles Cook
Iles Marshall
Iles Salomon
Inde
Indonésie
Irak
Iran, République islamique d'
Jamaïque
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
République démocratique
populaire lao
Lesotho
Liban
Libye
Malaisie
Maldives
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie, États fédérés de
Moldova, République de
Mongolie
Monténégro
Myanmar
Namibie
Nauru
Nicaragua
Nigéria
Ouzbékistan
Pakistan
Palau
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines
Roumanie
Sahara occidental
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les-
Grenadines
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie

Soudan
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
République arabe syrienne
Tadjikistan
Thaïlande
Timor-Leste
Tonga
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Vanuatu
Viet Nam
Yémen
Zambie

**Pays en développement
(à faible revenu)**

Afghanistan
Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
République centrafricaine
Comores
Corée, République populaire
démocratique de
Erythrée
Ethiopie
Gambie
Guinée
Guinée-Bissau
Haïti
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Mozambique
Népal
Niger
Ouganda
République démocratique
du Congo
Rwanda
Sierra Leone
Somalie
Soudan du Sud
Tanzanie, République-
Unie de
Tchad
Togo
Zimbabwe

Annexe B. Répartition de la population pauvre et non pauvre et taux de pauvreté

Tableau 1B.1

Population totale et par région, pays émergents et en développement, < 1,90 dollar PPA, 2012

		Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés					Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans	
				Total	Salariés	Employeurs	Pour leur propre compte	Travailleurs familiaux				Autres
1. Répartition de la population pauvre et non pauvre												
Total	Total	100	26,1	36,9	18,5	1,5	12,8	4,0	0,1	1,7	29,5	5,9
	Pauvres	100	38,3	30,4	7,1	0,7	16,6	5,9	0,2	0,9	25,9	4,5
	Non-pauvres	100	23,6	38,2	20,8	1,7	12,0	3,7	0,1	1,8	30,2	6,2
Afrique	Total	100	40,2	33,1	9,9	1,3	14,7	7,1	0,2	2,0	20,4	4,3
	Pauvres	100	47,7	29,7	3,0	0,4	17,4	8,8	0,2	1,2	17,4	4,0
	Non-pauvres	100	36,6	34,7	13,1	1,7	13,4	6,3	0,2	2,4	21,9	4,5
Amérique latine et Caraïbes	Total	100	26,3	43,9	28,4	2,3	10,2	2,4	0,6	2,5	19,4	7,9
	Pauvres	100	45,3	27,0	6,2	1,3	10,2	5,9	3,5	3,3	20,8	3,6
	Non-pauvres	100	25,4	44,6	29,4	2,3	10,2	2,2	0,5	2,5	19,4	8,1
Asie et Pacifique	Total	100	22,3	37,2	19,2	1,5	13,0	3,5	0,0	1,3	33,3	5,9
	Pauvres	100	32,7	31,0	9,4	0,9	16,4	4,2	0,0	0,6	30,8	4,9
	Non-pauvres	100	20,5	38,3	20,9	1,6	12,4	3,4	0,0	1,5	33,8	6,0
Etats arabes*	Total	100	39,0	23,2	15,8	1,1	5,7	0,1	0,4	3,0	31,2	3,6
	Pauvres	100	51,6	18,3	7,9	0,4	9,3	0,0	0,8	3,3	24,4	2,4
	Non-pauvres	100	38,7	23,3	16,0	1,1	5,6	0,2	0,4	2,9	31,4	3,7
Europe et Asie centrale	Total	100	22,0	36,0	24,9	1,1	5,9	4,0	0,1	3,6	28,2	10,3
	Pauvres	100	30,8	27,6	6,0	0,2	12,4	7,8	1,2	6,3	32,2	3,2
	Non-pauvres	100	21,8	36,2	25,2	1,1	5,8	3,9	0,1	3,5	28,1	10,4
2. Taux de pauvreté par sexe												
Total	Total	16,7	24,5	13,7	6,4	8,1	21,7	24,3	24,1	8,7	14,6	12,8
	Hommes	16,5	24,0	13,4	6,7	8,3	21,1	23,4	27,4	9,6	14,8	13,1
	Femmes	16,9	24,9	14,3	5,8	7,7	22,8	25,0	21,9	7,8	14,5	12,6
Afrique	Total	32,0	38,0	28,8	9,8	9,7	37,9	39,7	31,7	18,8	27,3	29,4
	Hommes	31,8	38,3	25,6	9,3	7,6	38,8	37,5	28,5	19,3	31,2	30,8
	Femmes	32,2	37,7	32,8	10,9	16,7	36,9	41,4	33,2	18,4	25,1	28,0
Amérique latine et Caraïbes	Total	4,4	7,6	2,7	1,0	2,6	4,4	10,9	23,3	5,9	4,7	2,0
	Hommes	4,4	7,6	3,0	1,1	2,7	5,0	12,8	32,0	6,1	4,0	2,2
	Femmes	4,5	7,7	2,4	0,7	2,3	3,4	9,5	17,3	5,7	5,0	1,9
Asie et Pacifique	Total	15,1	22,2	12,6	7,4	9,3	19,1	18,3	0,5	6,3	14,0	12,7
	Hommes	14,9	21,4	13,1	7,7	9,7	19,4	18,1	0,5	7,9	13,1	12,4
	Femmes	15,3	23,0	11,6	6,8	7,3	18,1	18,5	0,4	4,5	14,4	12,9
Etats arabes*	Total	2,6	3,4	2,0	1,3	0,9	4,2	...	5,0	2,9	2,0	1,7
	Hommes	2,5	3,4	1,9	1,4	0,9	3,3	...	3,7	3,5	1,7	1,4
	Femmes	2,6	3,4	2,8	0,3	...	7,5	...	7,9	0,6	2,1	1,9
Europe et Asie centrale	Total	1,5	2,1	1,1	0,4	0,3	3,1	2,9	12,4	2,6	1,7	0,5
	Hommes	1,5	2,0	1,1	0,4	0,2	3,1	3,2	11,5	3,1	1,9	0,5
	Femmes	1,5	2,1	1,2	0,4	0,8	3,2	2,7	13,1	1,9	1,6	0,4

* Les estimations globales, fondées sur trois pays, ne sont pas représentatives de la région.

Note: Echantillon de 66 pays émergents et en développement. Les points de suspension ... signifient qu'il n'y a pas de données disponibles.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Tableau 1B.2

Population totale et par région, pays émergents et en développement, <3,10 dollars PPA, 2012

		Total	Actifs occupés							Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans
			Moins de 15 ans	Total	Salariés	Employeurs	Pour leur propre compte	Travailleurs familiaux	Autres			
1. Répartition de la population pauvre et non pauvre												
Total	Total	100	26,0	37,0	18,7	1,5	12,6	4,0	0,1	1,7	29,4	5,9
	Pauvres	100	34,1	32,2	8,8	1,0	16,6	5,7	0,1	0,9	27,9	4,8
	Non-pauvres	100	20,6	40,2	25,4	1,9	10,0	2,8	0,1	2,2	30,4	6,6
Afrique	Total	100	40,1	33,1	9,9	1,3	14,7	7,1	0,2	2,0	20,5	4,3
	Pauvres	100	46,0	30,8	4,6	0,6	16,8	8,6	0,2	1,4	17,8	4,0
	Non-pauvres	100	32,7	36,0	16,6	2,1	12,0	5,2	0,2	2,7	23,9	4,7
Amérique latine et Caraïbes	Total	100	26,3	43,9	28,4	2,3	10,2	2,4	0,7	2,5	19,4	7,9
	Pauvres	100	43,3	29,3	10,0	1,3	10,8	5,1	2,0	3,0	20,1	4,3
	Non-pauvres	100	24,1	45,8	30,7	2,4	10,2	2,0	0,5	2,4	19,3	8,3
Asie et Pacifique	Total	100	22,2	37,3	19,5	1,5	12,8	3,4	0,0	1,4	33,3	5,9
	Pauvres	100	29,4	32,9	10,2	1,2	16,8	4,8	0,0	0,7	31,9	5,1
	Non-pauvres	100	17,1	40,4	26,1	1,8	10,0	2,5	0,0	1,9	34,3	6,4
Etats arabes*	Total	100	39,0	23,2	15,8	1,1	5,7	0,1	0,4	3,0	31,2	3,6
	Pauvres	100	47,7	19,9	10,7	0,4	8,2	0,0	0,6	3,1	26,8	2,5
	Non-pauvres	100	37,2	23,9	16,9	1,3	5,2	0,2	0,4	2,9	32,1	3,9
Europe et Asie centrale	Total	100	21,7	36,2	25,2	1,1	5,9	3,9	0,1	3,5	28,1	10,4
	Pauvres	100	34,8	25,1	8,2	0,4	9,4	6,7	0,4	5,0	30,2	5,0
	Non-pauvres	100	20,9	36,9	26,3	1,1	5,6	3,7§	0,1	3,4	28,0	10,7
2. Taux de pauvreté par sexe												
Total	Total	40,0	52,5	34,9	18,7	26,3	52,6	57,7	39,6	22,5	38,0	32,7
	Hommes	39,9	52,0	35,7	20,2	27,1	53,7	58,6	41,7	25,6	36,3	33,2
	Femmes	40,2	53,1	33,4	16,2	23,5	50,2	56,9	38,1	19,1	38,8	32,2
Afrique	Total	55,9	64,1	52,0	26,0	26,9	64,1	67,7	58,9	39,7	48,6	52,0
	Hommes	55,5	64,2	48,0	26,1	23,2	64,3	67,5	56,3	39,8	52,9	53,4
	Femmes	56,4	64,0	57,2	25,7	39,1	64,0	67,9	60,1	39,6	46,3	50,5
Amérique latine et Caraïbes	Total	11,2	18,5	7,5	4,0	6,5	11,8	24,1	34,2	13,6	11,6	6,2
	Hommes	11,2	18,5	8,1	4,6	6,7	13,1	27,0	42,1	14,9	9,6	6,7
	Femmes	11,3	18,4	6,6	3,0	6,0	9,9	22,0	28,8	12,3	12,4	5,8
Asie et Pacifique	Total	41,6	55,1	36,8	21,8	31,1	54,6	57,8	3,1	19,7	39,9	36,3
	Hommes	41,4	54,1	38,7	23,3	32,4	56,3	58,6	3,4	25,4	36,2	35,7
	Femmes	41,8	56,2	32,9	19,2	25,7	49,7	57,1	2,8	13,7	41,6	36,9
Etats arabes*	Total	17,3	21,1	14,8	11,7	6,8	24,6	1,8	23,5	18,1	14,8	12,0
	Hommes	17,1	20,7	14,9	13,2	6,9	21,6	2,5	22,3	21,4	12,6	11,6
	Femmes	17,5	21,6	14,3	3,3	5,5	36,5	0,9	26,4	5,7	15,4	12,3
Europe et Asie centrale	Total	5,9	9,5	4,1	1,9	2,1	9,5	10,1	17,5	8,3	6,3	2,9
	Hommes	5,8	9,1	4,0	2,1	2,1	9,3	10,9	16,5	10,1	6,8	2,8
	Femmes	6,0	9,9	4,2	1,6	2,1	9,8	9,7	18,3	6,1	6,1	2,9

* Les estimations globales, fondées sur trois pays, ne sont pas représentatives de la région.

Note: Echantillon de 66 pays émergents et en développement.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Tableau 1B.3
Population, pays développés, 60 pour cent du revenu médian des ménages, 2012

		Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés					Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans	
				Total	Salariés	Employeurs	Pour leur propre compte	Travailleurs familiaux				Autres
1. Répartition de la population pauvre et non pauvre												
Total	Total	100	17,1	44,9	39,0	1,1	3,9	0,6	0,3	3,6	18,0	16,4
	Pauvres	100	27,9	30,6	24,9	0,8	3,9	0,7	0,3	7,1	24,9	9,5
	Non-pauvres	100	14,0	48,9	42,9	1,2	3,9	0,6	0,4	2,7	16,0	18,4
2. Taux de pauvreté par sexe												
Total	Total	22,0	35,9	15,0	14,0	16,8	22,0	25,8	17,5	42,7	30,4	12,7
	Hommes	21,7	35,9	15,4	14,3	17,9	22,2	27,2	17,8	44,5	28,5	12,3
	Femmes	22,2	36,0	14,5	13,7	13,8	21,8	25,0	17,2	40,7	31,5	13,0

Note: Echantillon de 37 pays développés. Pauvreté calculée par personne.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Tableau 1B.4
Population pauvre et non pauvre et taux de pauvreté dans les pays émergents et en développement par secteur, 2012 (pourcentages)

	Extrême pauvreté		Pauvreté extrême et modérée (<3,10 dollars PPA)		Pauvreté (<5,00 dollars PPA)	
	Pauvres	Non-pauvres	Pauvres	Non-pauvres	Pauvres	Non-pauvres
Répartition par secteur						
Agriculture	65,2	35,5	58,3	26,6	52,4	18,1
Industrie	16,0	21,5	18,3	22,4	19,3	23,0
Services	18,8	42,9	23,4	51,0	28,3	58,8
Taux de pauvreté						
Agriculture	24,7		59,1		82,7	
Industrie	11,8		35,1		58,0	
Services	7,3		23,3		44,3	

Note: Echantillon de 43 pays émergents et en développement. Afrique (18): Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Egypte, Gabon, Ghana, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone et Togo; Etats arabes (1): Jordanie; Asie et Pacifique (9): Bhoutan, Cambodge, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Timor Leste, Viet Nam; Amérique latine et Caraïbes (11): Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay; et Europe et Asie centrale (4): Arménie, Serbie, Tadjikistan, Turquie.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Tableau 1B.5
Classement des niveaux de qualification

Niveau de qualification	Type de profession	Niveau scolaire
Hautement qualifié	(1) Membres des corps législatifs, directeurs, cadres de direction et gérants; (2) Professions intellectuelles et artistiques; (3) Professions intermédiaires	Deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant au titre de chercheur); premier cycle de l'enseignement supérieur (durée moyenne); premier cycle de l'enseignement supérieur (durée brève ou moyenne) (14 ans d'études et plus)
Moyennement qualifié	(1) Employés de type administratif; (2) Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat; (3) Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage; (4) Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs; (5) Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	Enseignement secondaire et post-secondaire (hors enseignement supérieur); deuxième cycle de l'enseignement secondaire; premier cycle de l'enseignement secondaire (9 à 12 ans d'études)
Peu qualifié	Professions élémentaires	Enseignement primaire (6 ans d'études)

Annexe C. Sources de revenu des pauvres

Insuffisance des données et questions méthodologiques

Lorsque l'on procède à une analyse comparative de pays disposant de sources d'information extrêmement disparates, l'on peut être confronté à l'insuffisance des données et à des difficultés méthodologiques. Certaines de ces difficultés ont trait à la comparabilité des données, car les méthodes de collecte et de restitution des données, et les variables recueillies peuvent être très différentes d'un pays à l'autre. La comparabilité dans le temps et les différents degrés de détail constituent d'autres écueils.

Pour les pays européens, les données proviennent du système EU-SILC. Cet ensemble de données a beau être harmonisé jusqu'à un certain point – tous les pays sont tenus de fournir à Eurostat des indicateurs correspondant à une liste de «variables cibles» –, les méthodes de collecte et de restitution varient considérablement d'un pays à l'autre (voir Wolff, Montaigne et González, 2010). Par exemple, certains pays utilisent des données de registres tandis que d'autres les collectent dans le cadre d'enquêtes nationales.

D'où la deuxième difficulté, qui concerne les variables recueillies. Tous les pays ne collectent pas l'ensemble des données nécessaires à une étude complète de chacune des composantes du revenu présentées à la [figure 1C.1](#). L'Afrique du Sud, par exemple, ne dispose pas d'informations sur les revenus du capital. En raison de ce manque de données, il n'a pas été possible de procéder à une analyse complète dans certaines parties de la section C.

La troisième difficulté tient à la façon dont les données sont traitées ou harmonisées. Comme le soulignent Verma et Betti (2010), le système EU-SILC ne prévoit pas de procédure standardisée pour le traitement des valeurs négatives, nulles et très élevées. Les Etats-Unis sont le seul pays de l'échantillon qui fournit des variables qui ont été tronquées par le haut et par le bas. Or la censure des données relatives aux revenus les plus élevés et les plus bas a pour effet de réduire la valeur des inégalités. A l'inverse, la présence de valeurs très élevées ou très faibles dans les variables de revenu nuit à la précision des résultats. Afin de tenir compte de ces deux problèmes, des ménages ont été supprimés au cas par cas en observant la distribution des variables de revenu mais, en règle générale, pas plus de dix ménages par pays et par an ont été supprimés.

Un quatrième problème a trait à la comparabilité dans le temps. Comme les pays font évoluer leurs méthodologies d'enquête au fil des années, des variables peuvent avoir été modifiées, ajoutées ou supprimées. Dans les pays où l'on constate ce type de changements, des efforts ont été faits pour assurer la plus grande cohérence possible des résultats.

Se pose enfin le problème de la ventilation des composantes du revenu. Par exemple, en ce qui concerne les transferts sociaux, Eurostat demande aux pays de fournir des variables agrégées pour la base de données EU-SILC, en suivant la méthode du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS; voir Eurostat, 2008), dans lequel les prestations sociales sont classées par fonction et non selon la modalité de constitution des droits (régimes contributifs ou non contributifs). Toutefois, depuis le changement de méthode en 2013, il est possible de distinguer les prestations selon qu'elles sont contributives ou non contributives et soumises ou non à conditions de ressources (EU-SILC 2014) dans la plupart des pays. Les séries de données relatives à l'Egypte et à la Jordanie (fournies par l'Economic Research Forum) ne permettent pas non plus de différencier les transferts sociaux contributifs et non contributifs. De ce fait, dans certains cas, les prestations contributives et non contributives sont considérées ensemble, et il est dès lors difficile d'en séparer les effets.

Figure 1C.1

Les composantes du revenu utilisées pour l'analyse



Source: Définitions des auteurs fondées sur la littérature existante.

Tableau 1C.1

Sources et disponibilités des données

Pays	Source	Années couvertes
Afrique du Sud	General Household Survey and Labour Force Survey, Statistics South Africa	2007, 2012
Autriche, Malte	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), Eurostat	2007, 2013
Belgique	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), Eurostat	2005, 2011
Bolivie, Etat plurinational de	Encuesta de Hogares, Instituto Nacional de Estadísticas, Estado Plurinacional de Bolivia	2005, 2013
Brésil	Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios (PNAD), Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE)	2005, 2013
Bulgarie, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Portugal, Roumanie	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), Eurostat	2006, 2013
Cambodge	Cambodia Socio-Economic Survey (CSES), Institut national de la statistique, ministère du Plan, Cambodge	2007, 2012
Chypre, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, République tchèque	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), Eurostat	2005, 2013
Egypte	Household Income, Expenditure and Consumption Survey (HIECS), obtenu via l'Economic Research Forum (ERF)	2004-05, 2012-13
Espagne	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), Eurostat	2006, 2011
Etats-Unis	Consumer Expenditure Survey, Bureau of Labor Statistics (BLS)	2005, 2012
Ghana	Ghana Living Standards Survey (GLSS), Ghana Statistical Service	2005-06, 2011-12
Honduras	Encuesta Permanente de Hogares de Propósitos Múltiples (EPHPM), Instituto Nacional de Estadística (INE) Honduras	2006, 2013
Inde	India Human Development Survey (IHDS)	2004-05, 2011-12
Jordanie	Household Income and Expenditure Survey (HEIS), obtenu via l'Economic Research Forum (ERF)	2006, 2010
Mexique	Encuesta Nacional de Ingresos y Gastos de los Hogares (ENIGH), Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI)	2006, 2014
Philippines	Family Income and Expenditure Survey (FIES), Philippine Statistics Authority	2003, 2009
Rwanda	Integrated Household Living Conditions Survey (EICV), National Institute of Statistics of Rwanda	2005-06, 2011
Slovénie	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), Eurostat	2005, 2012
Suisse	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), Eurostat	2007, 2012
Turquie	Income and Living Conditions Survey, Turkish Statistical Institute	2005, 2011
Uruguay	Encuesta Continua de Hogares, Instituto Nacional de Estadísticas	2006, 2014
Viet Nam	Household Living Standard Survey (HLSS), General Statistics Office of Viet Nam	2006, 2010

Note: Les auteurs remercient tout particulièrement Eurostat et le Turkish Statistical Institute pour les données fournies. Les conclusions tirées de ces données et des autres sources mentionnées ci-dessus n'engagent que les auteurs.

Annexe D. Sources de revenu des pauvres par situation au regard de l'emploi

L'analyse des sources de revenu des personnes pauvres selon la situation au regard de l'emploi de la personne de référence du ménage fait apparaître dans les pays développés et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) une plus forte dépendance à l'égard des transferts sociaux non contributifs dans les ménages dont la personne de référence occupe un emploi permanent ou temporaire, tandis que les revenus du capital jouent un rôle important pour les ménages dont la personne de référence travaille pour son propre compte. Dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, les transferts sociaux non contributifs et les transferts privés occupent une place importante, quelle que soit la situation dans l'emploi de la personne de référence (figure 1D.1 A, B et C). Dans tous les pays développés et les PECO (hormis l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande et Malte), on constate une plus forte dépendance aux transferts sociaux non contributifs chez les ménages dont la personne de référence est au chômage. Dans les pays émergents et en développement, les transferts non contributifs et les transferts privés représentent une part substantielle du revenu des ménages (figure 1D.1 D).

Figure 1D.1

Sources de revenu selon la situation au regard de l'emploi de la personne de référence du ménage, ménages en situation d'extrême pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)

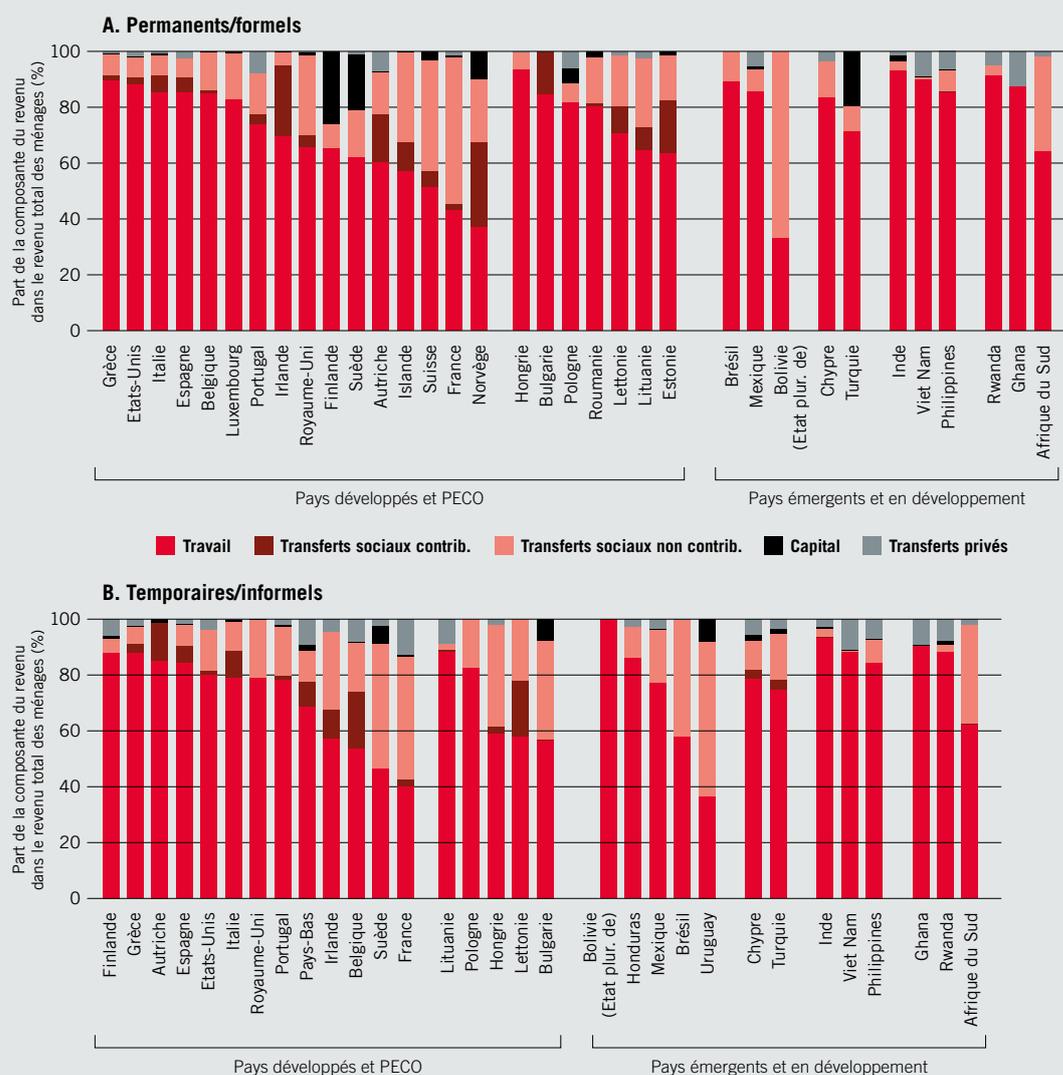
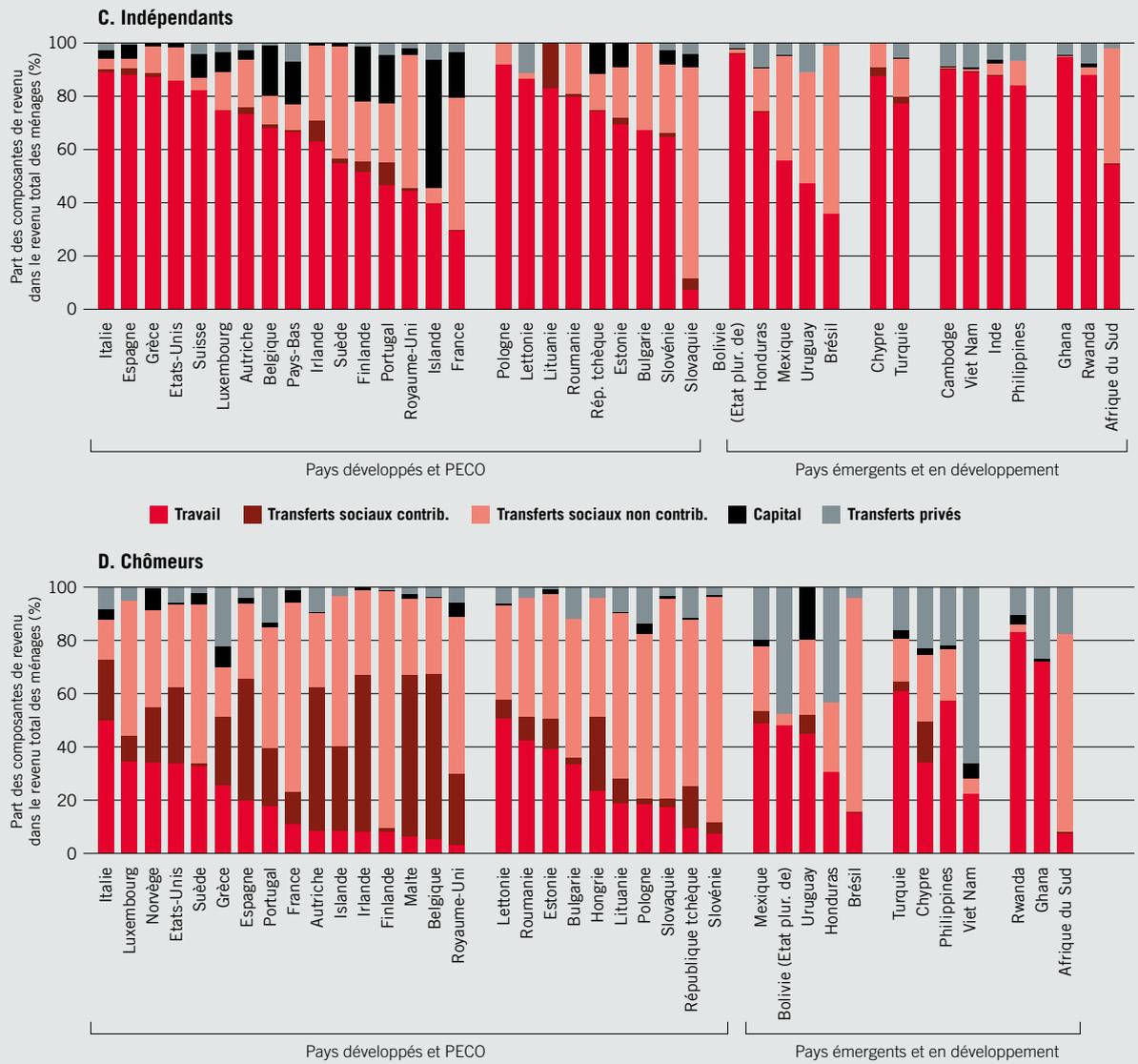


Figure 1D.1 (suite)



Note: Chypre et l'Uruguay sont classés dans les pays émergents et en développement afin de les comparer avec des pays proches géographiquement.
 Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes auprès des ménages (voir tableau 1C.1 en annexe).

Annexe E. Evolution de la pauvreté

Cette annexe étudie la contribution des revenus du travail et autres à la variation de l'incidence, de l'intensité et de la gravité de la pauvreté, au cours de la dernière décennie. L'analyse est effectuée pour l'ensemble des ménages pauvres. Elle permet de faire ressortir les différences régionales en matière de politiques sociales et de l'emploi susceptibles d'aider les ménages à s'élever au-dessus du seuil de pauvreté.

L'analyse se fonde sur des microdonnées issues de différents types d'enquêtes nationales auprès des ménages, notamment des enquêtes sur les revenus et les dépenses. L'échantillon comprend 44 pays de différentes régions du monde (28 pays d'Europe/Amérique du Nord; 5 d'Amérique latine; 7 d'Asie; 4 d'Afrique). Pour chaque pays, deux années sont étudiées, une année du milieu des années 2000 et l'année la plus récente pour laquelle des données comparables sont disponibles.

Méthodologie

Pour analyser la contribution de différents facteurs à l'évolution des différentes mesures de la pauvreté au niveau national entre deux périodes, nous utilisons la méthode de décomposition d'Azevedo *et al.* (2013). Cette méthodologie permet de décomposer la contribution des revenus du travail et celle des revenus provenant d'une source autre (qui est à son tour subdivisée en différentes composantes) à la variation des différents indicateurs de pauvreté. Elle permet aussi de quantifier les contributions de chaque facteur à l'évolution de la pauvreté dans chaque pays. Trois mesures de la pauvreté sont utilisées: l'incidence de la pauvreté (FGT₀); l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart entre le revenu des personnes pauvres et le seuil de pauvreté (FGT₁); et la gravité de la pauvreté, qui attribue un poids plus important aux personnes les plus éloignées du seuil de pauvreté (FGT₂).

Cette méthodologie part du principe que toute mesure de la pauvreté dépend de la fonction de répartition $F(\cdot)$ des revenus des ménages:

$$\theta = \phi(F(Y(y_1, y_2, \dots, y_k)))$$

où Y est le revenu total du ménage par personne, comprenant $f = 1, \dots, K$ différentes sources de revenu y_f , de sorte que $Y = \sum_{f=1}^K y_f$. En suivant la méthode décrite par Barros *et al.* (2006), la répartition du revenu est simulée en modifiant chacune des sources de revenu à tour de rôle. Etant donné que l'on connaît la répartition du revenu du ménage pour les périodes 0 et 1, il est possible de construire un scénario de distribution pour la période 1 en remplaçant la valeur observée d'une source de revenu donnée pour la période 0. Pour chaque scénario de distribution, on calcule la mesure de la pauvreté. Ces scénarios peuvent être interprétés comme le niveau de pauvreté que l'on aurait observé en l'absence de variation d'un indicateur donné. Par exemple, pour évaluer l'effet de la variation de la distribution de la source de revenu 1, nous calculons $\hat{\theta}_1$, où la valeur de y_1 est remplacée par sa valeur de la période 0, \hat{y}_1 :

$$\hat{\theta}_1 = \phi(F(Y(\hat{y}_1, y_2, \dots, y_k)))$$

L'effet de la variation de la source de revenu 1 s'exprime dès lors sous la forme $\hat{\theta}_1 - \theta$. La contribution de chaque composante du revenu à l'évolution de la pauvreté peut être calculée de même, comme indiqué au [tableau 1E.1](#). La transposition des valeurs de la période 0 à la période 1 utilise une transformation homothétique. Concrètement, les ménages sont classés selon leur revenu, puis la valeur moyenne de chaque source de revenu pour chaque quantile de la période 0 est affectée à chaque ménage du même quantile de la période 1.

Tableau 1E.1

Méthodologie proposée pour une séquence donnée

$\theta = \phi(F(Y(y_1, y_2, \dots, y_k)))$	Taux de pauvreté initial
$\hat{\theta}_1 = \phi(F(Y(\hat{y}_1, y_2, \dots, y_k)))$	Contribution de la source de revenu 1: $\hat{\theta}_1 - \theta$
$\hat{\theta}_2 = \phi(F(Y(\hat{y}_1, \hat{y}_2, \dots, y_k)))$	Contribution de la source de revenu 2: $\hat{\theta}_2 - \hat{\theta}_1$
...	...
$\hat{\theta}_k = \phi(F(Y(\hat{y}_1, \hat{y}_2, \dots, \hat{y}_k)))$	Contribution de la source de revenu K: $\hat{\theta}_k - \hat{\theta}_{k-1}$

Le calcul indiqué au [tableau 1E.1](#) est dépendant de la séquence suivie; l'effet d'une source de revenu dépend de l'ordre des sources. Avec K sources de revenu, il y a $K!$ séquences de décomposition possibles. Afin de résoudre cette dépendance à la séquence, nous calculons la décomposition pour l'ensemble des séquences possibles et prenons la moyenne de l'effet (Shapley, 1953; Shorrocks, 2013). Quand bien même le problème de la dépendance à la séquence adoptée peut être réglé de la sorte, il convient de considérer les résultats avec prudence: puisqu'on modifie une seule composante du revenu à la fois, les scénarios sont moins les résultats d'un équilibre économique qu'un exercice fictif qui souffre d'une incohérence d'équilibre.

En suivant cette méthodologie, nous analysons la contribution des revenus du travail et issus d'autres sources, qui sont ensuite subdivisés en différentes composantes de revenu. Selon la mesure de la pauvreté utilisée, cette analyse permet de quantifier la contribution de chacun des facteurs à la variation de l'incidence (FGT_0), mais aussi de l'intensité et de la gravité de la pauvreté.

Résultats

Les résultats de l'analyse de l'évolution de l'incidence de la pauvreté (FGT_0) chez les ménages pauvres depuis le milieu des années 2000 sont présentés à la [figure 1E.1 A](#). Penchons nous d'abord sur les pays où l'on observe un recul de l'incidence de la pauvreté. Dans les pays développés, les salaires ont été le facteur qui a le plus contribué à cette réduction en Norvège et (quoique dans une moindre mesure) en France, aux Pays-Bas et en Suède. Dans ces quatre pays, les transferts sociaux contributifs arrivent en deuxième position. Les transferts sociaux contributifs ont été le facteur le plus important en Autriche, à Malte et en Suisse. En Finlande, ce rôle revient aux revenus de l'emploi indépendant, suivis par les transferts sociaux contributifs. L'influence des transferts sociaux contributifs sur la baisse du taux de pauvreté est extrêmement variable d'un pays développé à un autre. Ces différences sont dues à la diversité des systèmes de protection sociale et des contextes démographique, social et institutionnel de ces pays.

Dans tous les PECO à l'exception de la Pologne, le recul de l'incidence de la pauvreté s'explique en premier lieu par les transferts sociaux contributifs. En Pologne, ce sont les revenus de l'emploi salarié et indépendant qui ont contribué le plus à ce déclin. Les transferts sociaux non contributifs ont été un facteur important en Estonie et en Slovaquie.

Dans tous les pays d'Amérique latine où l'on observe une baisse de l'incidence de la pauvreté (Etat plurinational de Bolivie, Brésil et Uruguay), ce déclin est avant tout imputable aux salaires. Dans ces pays, le réajustement régulier du salaire minimum a induit une hausse des salaires réels moyens, qui a contribué à réduire la pauvreté (BIT, 2015b). Les autres facteurs déterminants ont été les revenus de l'emploi indépendant dans l'Etat plurinational de Bolivie; les transferts sociaux non contributifs au Brésil; et les transferts sociaux contributifs en Uruguay. En Asie, parmi les pays qui ont vu leur taux de pauvreté décliner, les salaires ont constitué le facteur le plus important au Cambodge; en Inde et au Viet Nam, ce sont les revenus de l'emploi salarié et indépendant qui ont joué le rôle le plus important. En revanche, dans ces pays, les transferts sociaux n'ont guère contribué à réduire l'incidence de la pauvreté. En Jordanie, les principaux facteurs de réduction de la pauvreté ont été les salaires, les revenus du capital et les transferts sociaux non contributifs, tandis qu'en Turquie ce sont les salaires et les transferts sociaux contributifs et non contributifs qui ont joué ce rôle. En Afrique, les facteurs varient selon les pays: en Afrique du Sud, les salaires arrivent en première position, suivis par les transferts non contributifs, tandis qu'au Ghana ce sont les revenus de l'emploi salarié et indépendant; en revanche, en Egypte et au Rwanda aucun facteur n'est prépondérant – c'est la combinaison des revenus du travail et des revenus issus d'autres sources qui a contribué à la baisse ([figure 1E.1 A](#)).

Dans les pays où l'incidence de la pauvreté (FGT_0) a augmenté, on constate partout que les revenus de l'emploi (salarié et indépendant) en ont été le principal facteur, sauf au Honduras et au Luxembourg. Certains pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Portugal) ainsi que l'Irlande ont connu, depuis la crise de 2008, une baisse des salaires réels de l'ordre de 2 à 5 pour cent par an en moyenne, qui a pénalisé surtout les travailleurs peu rémunérés et accru leur risque de pauvreté (OCDE, 2014). Les transferts sociaux (contributifs et non contributifs) ont toutefois atténué les effets de la hausse de la pauvreté dans tous les pays hormis aux Etats-Unis, en Grèce et aux Philippines. Aux Etats-Unis, les revenus de l'emploi indépendant, les transferts privés et les transferts sociaux non contributifs ont eu une influence minime sur la réduction de la pauvreté; en Grèce, les transferts sociaux contributifs ont eu un effet minime en raison de la réduction des dépenses de protection sociale; aux Philippines, les transferts privés ont largement contribué à atténuer les effets et, de ce fait, l'incidence de la pauvreté n'a augmenté que légèrement ([figure 1E.1 A](#)).

Figure 1E.1

Décomposition de la variation de la pauvreté (<60% du revenu médian / <3,10 dollars par jour), milieu des années 2000, dernière année disponible (pourcentages)

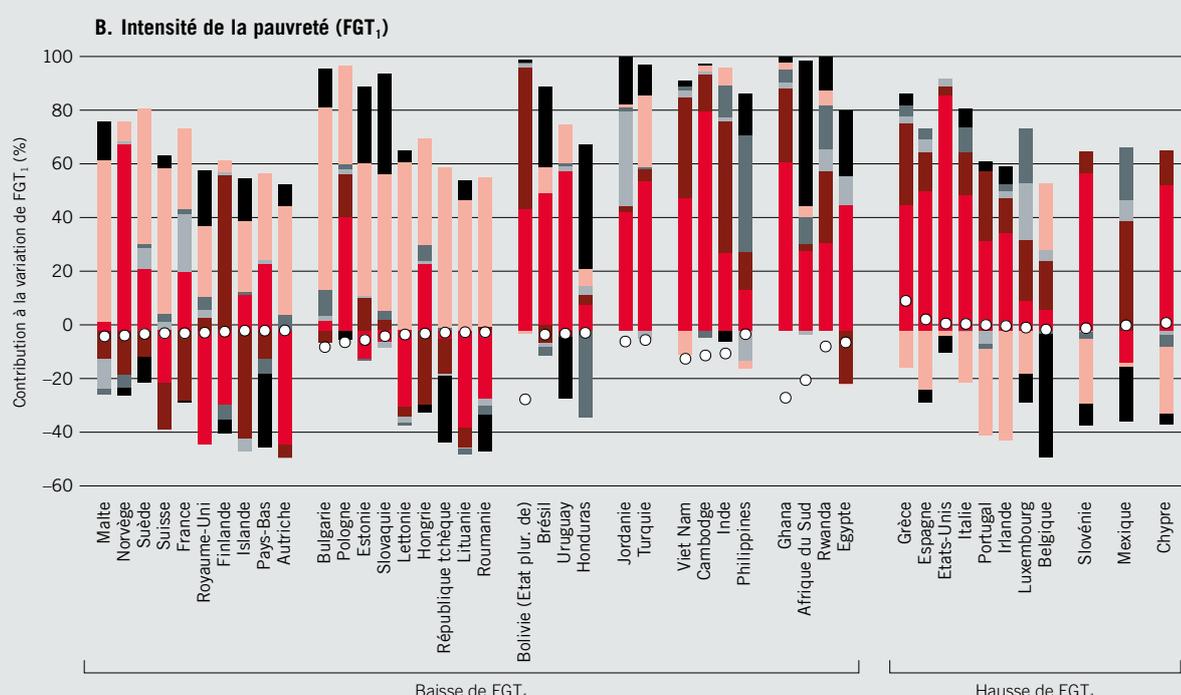
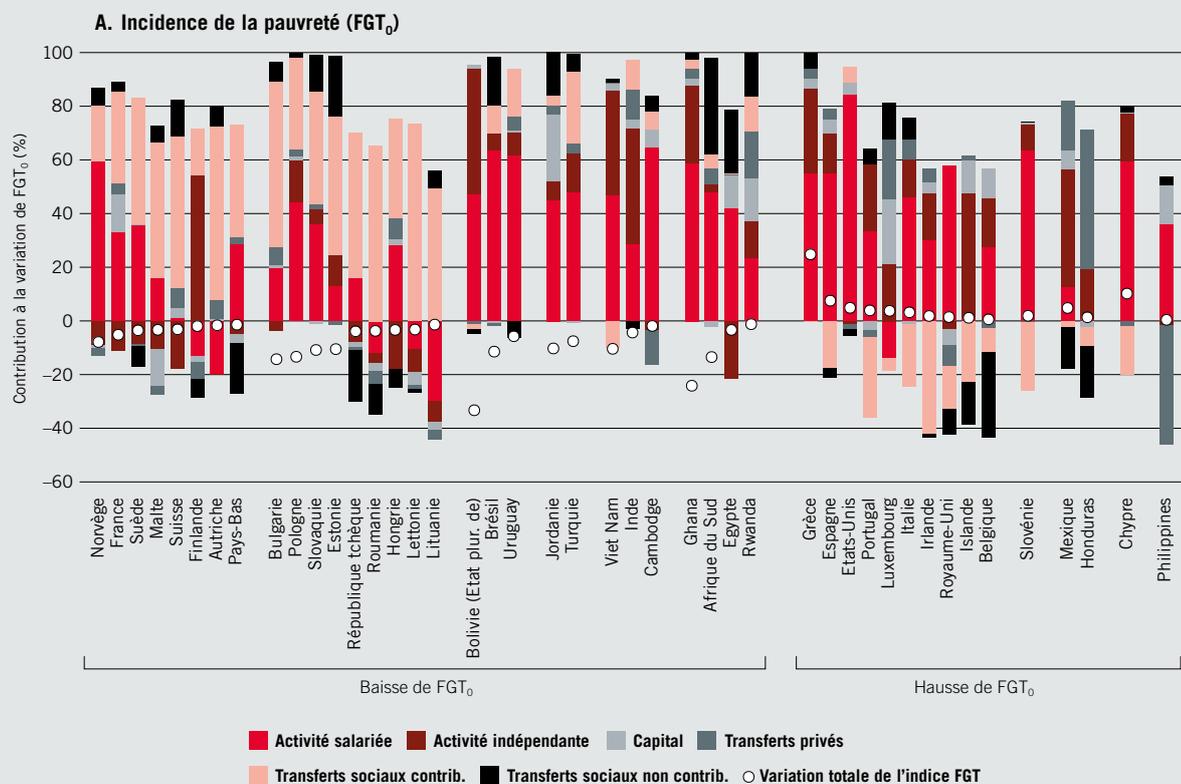
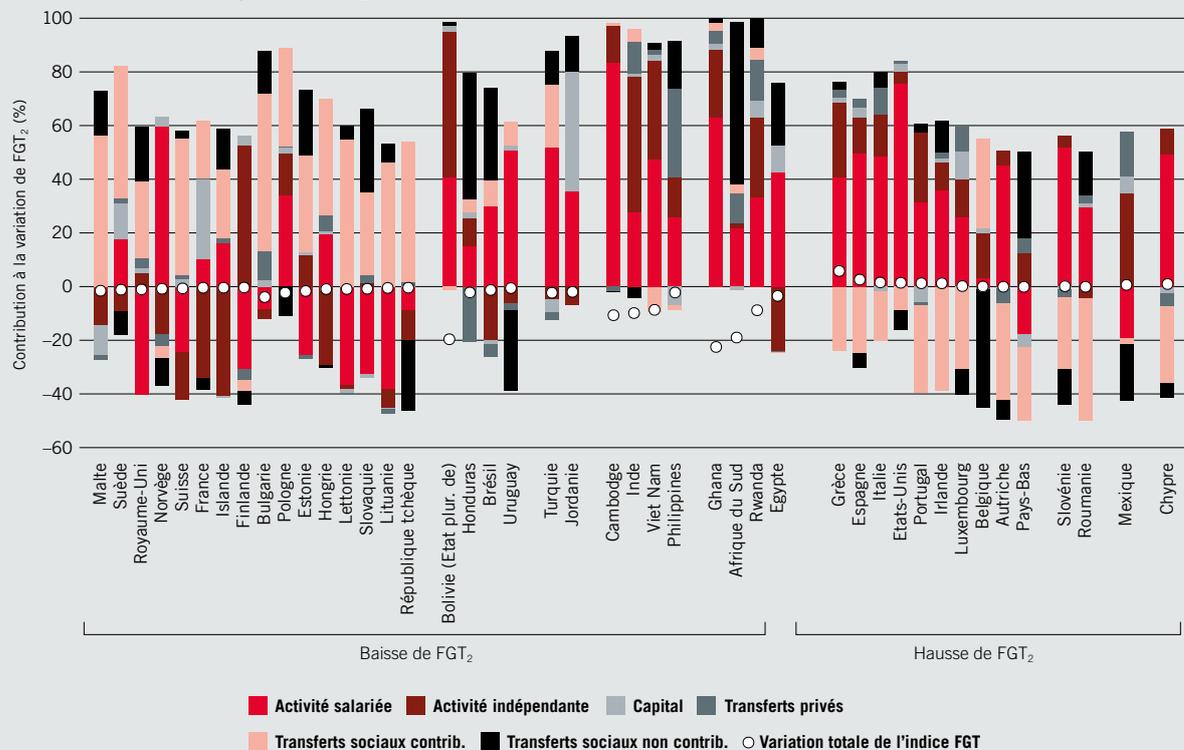


Figure 1E.1 (suite)

C. Gravité de la pauvreté (FGT₂)



Source: Calculs du BIT à partir d'enquêtes auprès des ménages (voir tableau 1C.1 en annexe).

L'intensité de la pauvreté (FGT₁), qui mesure l'écart entre le revenu des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, a baissé dans environ la moitié des pays développés (figure 1E.1 B). Il s'agit des mêmes pays pour lesquels on observe une réduction de l'incidence de la pauvreté (FGT₀), à l'exception de l'Islande et du Royaume-Uni. Les facteurs ayant contribué à la réduction de l'intensité de la pauvreté varient fortement d'un pays à l'autre: les transferts sociaux contributifs ont eu une part importante dans la majorité des pays; les salaires ont été un facteur déterminant en France, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède, tandis que les revenus de l'emploi indépendant l'ont été en Finlande. En France, les revenus du capital ont aussi contribué à réduire l'intensité de la pauvreté. En Islande, à Malte et au Royaume-Uni, les transferts sociaux non contributifs ont été un facteur important, contrairement aux transferts privés qui n'ont joué qu'un rôle minime.

Dans les PECO, l'intensité de la pauvreté (FGT₁) a baissé dans tous les pays hormis la Slovaquie (figure 1E.1 B). Ces pays ont aussi connu un recul de l'incidence de la pauvreté. Dans l'ensemble des PECO à l'exception de la Pologne, les transferts sociaux contributifs ont été le premier facteur de réduction de l'intensité de la pauvreté. En Pologne, les revenus du travail, essentiellement ceux tirés de l'emploi salarié et indépendant, ont contribué à réduire l'intensité de la pauvreté. Cette dernière a aussi reculé dans tous les pays émergents et en développement analysés, à l'exception du Mexique. Les revenus de l'emploi (salarié et indépendant) y ont joué un rôle important partout, sauf aux Philippines, où les transferts privés ont été le facteur prépondérant, et en Afrique du Sud et au Honduras, où les transferts non contributifs ont joué le premier rôle. Les transferts privés ont également été un facteur important en Afrique du Sud, en Inde et au Rwanda, et les transferts sociaux non contributifs en Afrique du Sud, au Brésil, en Egypte, au Honduras, en Jordanie, aux Philippines, au Rwanda et en Turquie.

Dans les pays où l'intensité de la pauvreté a augmenté, cette progression est imputable aux revenus du travail, notamment aux salaires, sauf au Mexique, où les revenus de l'emploi indépendant ont aussi contribué à la hausse (figure 1E.1 B). Les transferts sociaux (contributifs et non contributifs) ont joué un important rôle d'amortisseur dans tous les pays.

La gravité de la pauvreté (FGT_2), elle, a reculé dans un peu moins de la moitié des pays développés (figure 1E.1 C). Le principal facteur a été les revenus de l'emploi indépendant en Finlande et les transferts sociaux contributifs à Malte, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse; en Norvège, ce recul est uniquement imputable aux revenus salariaux; en France et en Suède, les salaires, les revenus du capital et les transferts sociaux contributifs ont été des facteurs importants. Les transferts sociaux non contributifs ont aussi joué un rôle majeur en Islande, à Malte et au Royaume-Uni. La plupart des PECO ont vu la gravité de la pauvreté reculer. Les transferts sociaux contributifs y ont largement participé dans tous ces pays. Ils ont joué un rôle important en Pologne, aux côtés des salaires et des revenus de l'emploi indépendant. Les transferts sociaux non contributifs ont participé à la réduction de la gravité de la pauvreté en Bulgarie, en Estonie et en Slovaquie.

Tous les pays émergents et en développement hormis le Mexique ont vu la gravité de la pauvreté reculer. Les salaires y ont largement contribué partout. Les revenus de l'emploi indépendant ont également joué un rôle majeur dans l'Etat plurinational de Bolivie, au Ghana, en Inde, au Rwanda et au Viet Nam. On observe une forte contribution des revenus du capital en Jordanie, et des transferts privés en Afrique du Sud, en Inde, aux Philippines et au Rwanda. Les transferts sociaux non contributifs ont été le premier facteur en Afrique du Sud et au Honduras, et un facteur déterminant en Egypte, en Jordanie, aux Philippines, au Rwanda et en Turquie. Dans les pays qui ont vu la gravité de la pauvreté (FGT_2) progresser, la baisse des salaires en a été la principale cause sauf au Mexique et aux Pays-Bas, et les transferts sociaux (contributifs et non contributifs) ont largement contribué à en atténuer les effets. Dans l'ensemble, la décomposition de la gravité de la pauvreté (FGT_2) et la décomposition de l'intensité de la pauvreté (FGT_1) donnent des résultats très semblables.

Annexe F. Dimensions non monétaires de la pauvreté

Tableau 1F.1

Impact des subventions alimentaires sur la réduction de la pauvreté

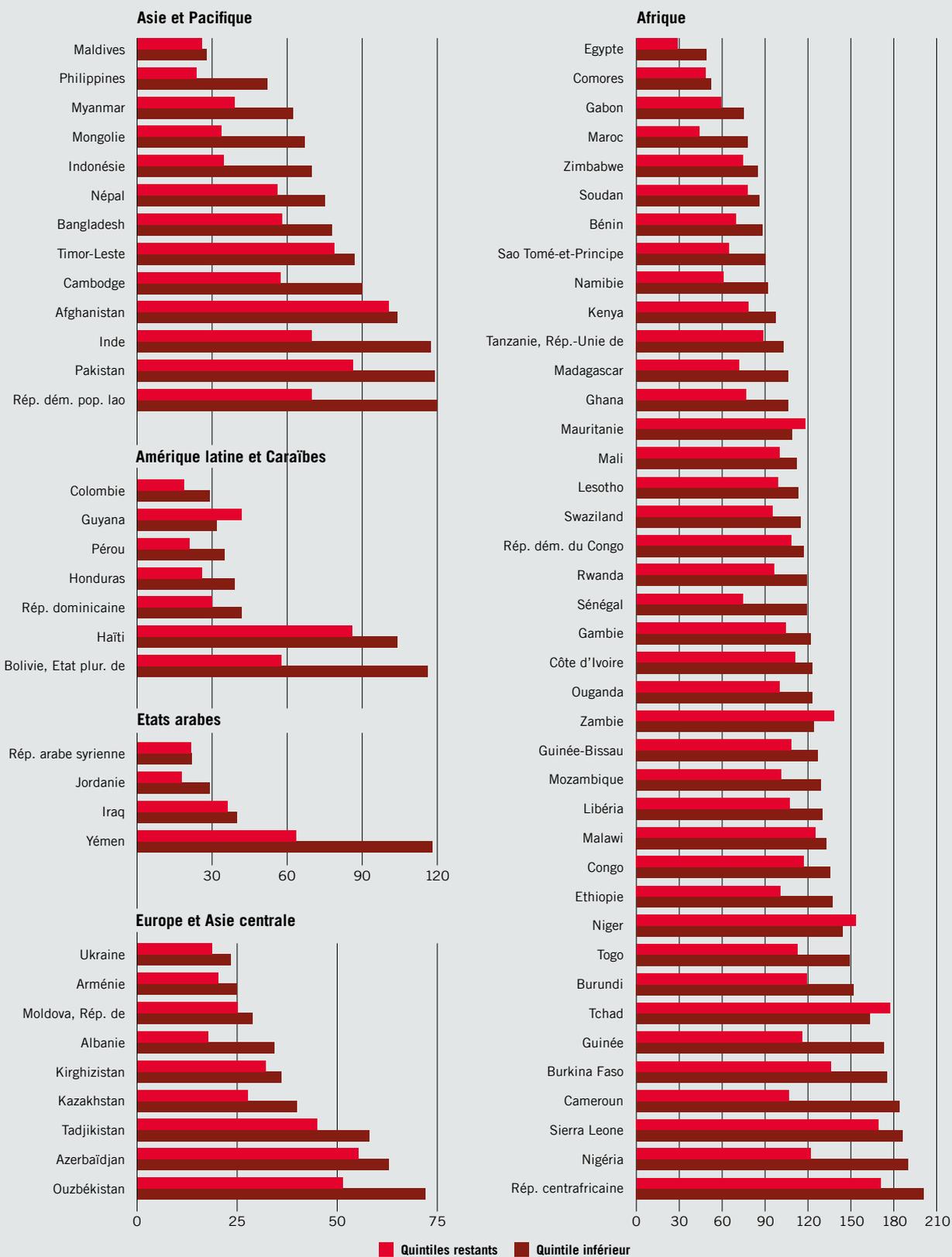
Pays	Année	Programme de subvention et produits	Taux de pauvreté avec subventions alimentaires (A) (%)	Taux de pauvreté sans subventions alimentaires (B) (%)	Impact des subventions alimentaires sur la réduction de la pauvreté (B-A) (%)	Subventions attribuées aux pauvres (%)	Pauvres ayant reçu des subventions (%)	Dépenses (% du PIB)	Description du programme
Indonésie ^a	2010	Raskin (riz)	15,90	17,14	1,24	20,88	79.86	0,25 (2010)	Les ménages concernés peuvent acheter un maximum de 15 kg par mois à un prix inférieur de 75 à 80% à celui du marché.
Philippines ^a	2009	NFA (riz)	11,98	12,46	0,48	20,78	54.27	0,05 (2009)	L'Office national de l'alimentation (NFA) commercialise du riz à un prix inférieur d'environ 20% à celui du riz ordinaire non-NFA. Les subventions de la NFA sont universelles et les quantités ne sont pas plafonnées.
Iraq ^b	2007	PDS (panier de produits ^d)	3,37	7,43	4,06	3,23	99.71	3,30 (2011)	Le PDS est un système de carte de rationnement par lequel l'Etat fournit un ensemble de produits subventionnés à près de 20% de la population.
Egypte ^c	2005	i) Cartes d'approvisionnement (sucre, huile, riz et thé) ii) Pain <i>baladi</i>	19,60	26,60	7,00	18,00	i) Farine subventionnée: 40 ii) Pain <i>baladi</i> : 70	1,70 (2005)	i) En 2005, la carte d'approvisionnement permettait à environ 60% des ménages égyptiens d'acheter des quotas fixes de produits à des prix subventionnés dans des points de vente agréés. ii) Le pain <i>baladi</i> est vendu 5 piastres (environ 0,01 dollar) la galette. Tous les Egyptiens peuvent en acheter et la distribution se fait sur la base du premier arrivé, premier servi.

^a Taux de pauvreté au seuil de 1,90 dollar PPA 2011 par jour. ^b Taux de pauvreté au seuil de 1,25 dollar PPA 2005 par jour. ^c Taux de pauvreté au seuil de pauvreté modérée défini par la Banque mondiale (2007). ^d En 2007, ce panier comprenait les produits suivants: farine de blé, riz, sucre, huile végétale, pois chiches, haricots blancs, lentilles, thé, lait (en poudre), sel, savon, détergent, lait maternisé (en poudre), céréales de sevrage, concentré de tomate et farine blanche, soit 16 articles au total.

Source: Indonésie: calculs du BIT (pour les dépenses en pourcentage du PIB); Philippines: calculs du BIT et FMI, 2011, et Philippines National Food Authority, 2016 (pour les dépenses); Irak: calculs du BIT et Sdralevich et al., 2014 (pour les dépenses); Egypte: Banque mondiale, 2007.

Figure 1F.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, dernière année disponible (pour 1 000 naissances vivantes)



Source: Banque mondiale (2016).

Notes

1. Toutes les enquêtes (qui portent pour la plupart sur les revenus ou les dépenses des ménages) sont représentatives au niveau national, à l'exception de celle de l'Argentine, qui ne porte que sur les zones urbaines.
2. Dans ce chapitre, nous prenons aussi en compte les divers contextes nationaux et cherchons, dans la mesure du possible (en fonction de la disponibilité des données), à utiliser différentes mesures de la pauvreté selon la classification des pays de l'OIT.
3. L'ODD 1 se décline en cinq cibles, qui intègrent le taux d'extrême pauvreté (cible 1.1); la pauvreté sous toutes ses formes telle que définie par chaque pays (cible 1.2); des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, y compris des socles de protection sociale (cible 1.3); et les mêmes droits aux ressources économiques et l'accès aux services de base (cible 1.4) (Nations Unies, 2015b). L'envergure de ces cibles reflète le caractère multidimensionnel de la pauvreté, notamment sa composante d'exclusion sociale.
4. Ce seuil d'extrême pauvreté fixé à 1,25 dollar par jour en PPA 2005 est susceptible d'être révisé, afin de refléter par exemple des taux de change ou indices des prix à la consommation en PPA actualisés, ce qui peut considérablement modifier les mesures de la pauvreté (Deaton, 2010). Les calculs sont en PPA 2011.
5. Dans la section C, plusieurs seuils de pauvreté relative sont utilisés, dont ceux à 30 et 60 pour cent du revenu disponible médian des ménages.
6. On observe des résultats similaires par région, dans les Amériques, en Europe et en Asie centrale. En Asie et en Afrique, toutefois, les mesures multidimensionnelles de la pauvreté étaient généralement supérieures aux mesures monétaires de la pauvreté.
7. Les pays émergents correspondent aux pays à revenu intermédiaire dans la classification de la Banque mondiale en fonction du revenu. Les pays en développement correspondent aux pays à faible revenu et les pays développés aux pays à revenu élevé. Voir la classification des pays par région et revenu à l'annexe A.
8. L'écart entre le taux de pauvreté calculé par le BIT et les taux de risque de pauvreté fournis par l'OCDE ou Eurostat tient non seulement aux différents ensembles de pays pris en compte, mais aussi aux différentes méthodes utilisées pour exprimer la consommation ou le revenu par personne, à savoir par personne ou par équivalent adulte.
9. Même source que pour le [tableau 1.2](#).
10. Les résultats par secteur et par niveau de qualification sont fondés sur un échantillon plus restreint de pays. Les estimations du taux de pauvreté par principaux secteurs d'activité se fondent sur 43 pays émergents et en développement, et les estimations par niveau de qualification sur 17 pays.
11. Eurostat (indicateurs de pauvreté fondés sur le revenu équivalent médian des ménages).
12. Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale représentaient 29,0 pour cent de l'emploi féminin et 13,5 pour cent de l'emploi masculin chez les personnes en situation d'extrême pauvreté, contre 15,5 pour cent de l'emploi féminin et 6,8 pour cent de l'emploi masculin chez les non-pauvres. Calculs du BIT fondés sur les données d'enquêtes auprès des ménages de 66 pays émergents et en développement.
13. La proportion de chômeurs est plus élevée chez les personnes pauvres (7 pour cent) que chez les non-pauvres (moins de 3 pour cent).
14. Elle comprend le revenu et la production tirés de l'activité agricole et non agricole.
15. Sont considérés comme des revenus du capital les revenus monétaires perçus sur une base régulière. Les revenus ou recettes exceptionnels (héritage d'une somme d'argent, plus-values mobilières, gains de jeu, de loterie, etc.) ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Les «actions» ou les «actifs» ne sont pas considérés en tant que tels dans cette analyse et seuls les flux de revenu sont pris en compte.
16. En Islande, les transferts sociaux non contributifs et contributifs représentent une part moins importante du revenu total des ménages que dans d'autres pays nordiques, et les revenus du travail sont la principale source de revenu ([figure 1.3 B](#)).
17. Tous les pays distinguent entre deux formes d'emploi: emploi permanent et emploi temporaire dans les pays européens; emploi formel et emploi informel dans les pays émergents et en développement.
18. Il existe plusieurs méthodes pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM; Alkire et Santos, 2010) rassemble dix indicateurs couvrant les trois dimensions de la pauvreté – éducation, santé et niveau de vie – pour identifier les personnes subissant plusieurs dimensions de la pauvreté. L'indice de développement humain (IDH; Anand et Sen, 1994) est aussi couramment utilisé dans ce contexte. Alors que le niveau d'analyse de l'IPM est le ménage, l'IDH évalue le niveau atteint par les pays dans les dimensions clés du développement humain (santé et longévité, accès aux connaissances et niveau de vie décent).
19. Cependant, étant donné l'ampleur de ces programmes (9 des 28 programmes de subventions, tant alimentaires qu'énergétiques, examinés par le

FMI (2008) avaient un coût supérieur à 3 pour cent du PIB), leur ciblage n'est pas forcément la solution en raison des coûts administratifs et financiers que cela engendrerait.

20. Les matériaux utilisés pour la construction des murs, des toits et des sols des habitations ont été classés en deux catégories: solides et rudimentaires. Sont considérées comme précaires les habitations dont les murs et/ou le toit sont construits dans des matériaux rudimentaires. Le type de sol a été relevé quand il manquait des informations sur la nature des murs ou du toit. Sont classés parmi les matériaux de murs rudimentaires la terre crue, les planches de bois, le carton et le torchis

sur clayonnage. Sont classés parmi les matériaux de mur solides la brique, le ciment, le béton et le carrelage. Sont classés parmi les matériaux de toiture solides les tuiles, le métal et les dalles de béton. Sont classés parmi les matériaux de toiture rudimentaires la paille, les feuilles de palmier et les planches de bois.

21. La «biomasse» intègre le bois, les déjections animales et les déchets ou résidus agricoles. Le kérosène/paraffine et le charbon/charbon de bois entrent dans la catégorie des «polluants». Le gaz, le biogaz et l'électricité sont considérés comme «non polluants», car ils produisent nettement moins d'émissions pour l'utilisateur final.

Références

- Alkire, S.; Santos, M. E. (2010): *Acute multidimensional poverty: A new index for developing countries*, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) Working Paper No. 38, Oxford Department of International Development (ODID) (Oxford, Royaume-Uni, Université d'Oxford).
- Anand, S.; Sen, A. K. (1994): *Human Development Index: Methodology and measurement*, Human Development Report Office Occasional Paper No. 12 (New York, PNUD).
- Azevedo, J. P.; Inchauste, G.; Olivieri, S.; Saavedra, J.; Winkler, H. (2013): *Is labor income responsible for poverty reduction? A decomposition approach*, Policy Research Working Paper No. 6414 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Ballon, P.; Chatterjee, M. (2016): *Multidimensional poverty and labour market outcomes*, Policy Discussion Paper (Oxford, Royaume-Uni, Université d'Oxford).
- Banque mondiale (2007): *Arab Republic of Egypt: Poverty assessment update* (Washington, DC).
- (2015): *Objectifs d'énergie durable: où en sommes-nous?* Disponible à l'adresse <<http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2015/05/18/where-does-the-world-stand-in-reaching-sustainable-energy-objectives>> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2016): *Health Nutrition and Population Statistics by Wealth Quintile*. Disponible à l'adresse <<http://data.worldbank.org/data-catalog/HNPquintile>> [consulté en avril 2016].
- Barros, R.; de Carvalho, M.; Franco, S.; Mendonça, R. (2006): «Uma análise das principais causas da queda recente na desigualdade de renda brasileira», *Revista Econômica*, vol. 8, n° 1, pp. 117-147.
- BIT (Bureau international du Travail) (2011): *World of Work Report 2011: Making markets work for jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Rapport sur le travail dans le monde: des marchés au service de l'emploi» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_166404.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2015a): *Travail décent, sécurité alimentaire et résilience des moyens de subsistance en milieu rural*, Travail décent dans l'économie rurale – Notes d'orientation des politiques (Genève).
- (2015b): *World Employment and Social Outlook: The changing nature of jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Emploi et questions sociales dans le monde: des modalités d'emploi en pleine mutation» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_368645.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- Bourguignon, F.; Fields, G. S. (1990): «Poverty measures and anti-poverty policy», *Recherches économiques de Louvain*, vol. 56, n° 3-4, pp. 409-427.
- Cruz, M.; Foster, J.; Quillin, B.; Schellekens, P. (2015): *Ending extreme poverty and sharing prosperity: Progress and policies*, Policy Research Note PRN/15/03 (Washington, DC, Banque mondiale). Disponible à l'adresse <<http://pubdocs.worldbank.org/pubdocs/publicdoc/2015/10/109701443800596288/PRN03-Oct2015-TwinGoals.pdf>> [consulté le 20 sept. 2016].
- Deaton, A. (2010): *Price indexes, inequality, and the measurement of world poverty*, article présenté à l'assemblée annuelle de l'American Economic Association, Atlanta, janvier.
- Eurostat (2008): *Manuel SESPROS: Le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)* (Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes).
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture); FIDA (Fonds international de développement agricole); PAM (Programme alimentaire mondial) (2015): *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux* (Rome).
- FMI (Fonds monétaire international) (2008): *Food and fuel prices—recent developments, macroeconomic impact, and policy responses. An update* (Washington, DC).
- (2011): *Philippines: 2010 Article IV Consultation—Staff Report; Staff Statement; Public Information Notice on the Executive Board Discussion; and Statement by the Executive Director for Philippines* (Washington, DC).
- Kapsos, S.; Bourmpoula, E. (2013): *Employment and economic class in the developing world*, ILO Research Paper No. 6 (Genève, BIT).

- Lipton, M.; Ravallion, M. (1993): *Poverty and policy*, Policy Research Working Paper No. 1130 (Washington, DC, Banque mondiale).
- McIntyre, D.; Thiede, M.; Dahlgren, G.; Whitehead, M. (2006): «What are the economic consequences for households of illness and of paying for health care in low- and middle-income country contexts?», *Social Science and Medicine*, vol. 62, n° 4, pp. 858-865.
- Nations Unies (2000): *Sommet du millénaire*, New York, 6-8 septembre. Disponible à l'adresse <<http://www.un.org/french/millenaire/>> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2015a): *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2015: Résumé* (New York). Disponible à l'adresse <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/MDG%202015%20summary_fr.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2015b): Sustainable Development Knowledge Platform. Disponible à l'adresse <<https://sustainabledevelopment.un.org/sdg1>> [consulté le 20 sept. 2016].
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2014): *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2014* (Paris).
- Odhiambo, W.; Manda, D. K. (2003): *Urban poverty and labour force participation in Kenya*, article présenté au Symposium mondial de recherche urbaine de la Banque mondiale, Washington, 15-17 décembre.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) (2016): *Pollution de l'air à l'intérieur des habitations et la santé*, Aide-mémoire n° 292 (Genève).
- ; ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains). (2016): *Global report on urban health: equitable, healthier cities for sustainable development* (Genève et Nairobi). Un résumé en français est disponible à l'adresse <http://www.who.int/kobe_centre/measuring/urban-global-report/ugr_summary_fr.pdf?ua=1> [consulté le 20 sept. 2016].
- ; UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2014): *Progress on drinking water and sanitation: 2014 update* (Genève et New York).
- Philippines National Food Authority (2016): Disponible à l'adresse <http://nfa.gov.ph/files/Transparency/T_IE_5yrs.htm> [consulté le 12 avril 2016].
- Sdravovich, M. C. A.; Sab, M. R.; Zouhar, M. Y.; Albertin, G. (2014): *Subsidy reform in the Middle East and North Africa: Recent progress and challenges ahead* (Washington, DC, Fonds monétaire international).
- Shapley, L. S. (1953): «A value for n -person games», dans l'ouvrage publié sous la direction de H. W. Kuhn et A. W. Tucker: *Contributions to the theory of games* (Princeton, Etats-Unis, Université de Princeton).
- Shorrocks, A. F. (2013): «Decomposition procedures for distributional analysis: A unified framework based on the Shapley value», *Journal of Economic Inequality*, vol. 11, n° 1, pp. 99-126.
- Stampini, M.; Tornarolli, L. (2012): *The growth of conditional cash transfers in Latine America and the Caribbean: Did they go too far?*, IZA Policy Paper No. 49 (Bonn, Institute for the Study of Labor).
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance); OMS (Organisation mondiale de la santé) (2015): *Progress on sanitation and drinking water: 2015 update and MDG assessment* (Genève et New York).
- Verma, V.; Betti, G. (2010): «Data accuracy in EU-SILC», dans l'ouvrage publié sous la direction de A. B. Atkinson et E. Marlier: *Income and living conditions in Europe* (Luxembourg, Eurostat), pp. 57-77.
- Wagstaff, A. (2002): *Inequalities in health in developing countries: Swimming against the tide?* Policy Research Working Paper No. 2795 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Wolff, P.; Montaigne, F.; González, G. R. (2010): «Investing in statistics: EU-SILC», dans l'ouvrage publié sous la direction de A. B. Atkinson et E. Marlier: *Income and living conditions in Europe* (Luxembourg, Eurostat), pp. 37-55.

2 Comblent le déficit de revenu

Introduction

Ce chapitre porte sur le déficit de revenu, qui permet d'évaluer la quantité minimale de revenus du travail et de dépenses de protection sociale qui seraient nécessaires pour éradiquer la pauvreté. Il examine comment ce déficit de revenu varie selon les caractéristiques démographiques et la situation d'activité des personnes pauvres. Cette analyse est essentielle pour comprendre l'importance relative de différents moyens d'action et notamment des politiques de protection sociale et d'emploi, qui feront l'objet d'une étude détaillée dans la partie II de ce rapport.

Cela étant, l'éradication de la pauvreté nécessite une vaste panoplie de politiques en matière de gouvernance et d'accès aux services essentiels ainsi que des stratégies de développement rural bien conçues, sur lesquelles une analyse du déficit de revenu livre peu d'informations. Nonobstant cette réserve, ce chapitre fournit des estimations du déficit de revenu pour des pays à différents stades de développement économique (section A). Il présente ensuite les principaux déterminants du déficit de revenu (section B). Le but est notamment de déterminer si les ménages pauvres subissent avant tout les conséquences de forts ratios de dépendance démographique et économique ou des déficits de travail décent; cette analyse peut être d'une grande utilité pour l'élaboration des réponses politiques les mieux adaptées. En s'appuyant sur l'examen des caractéristiques démographiques et économiques des individus et des ménages, la section C présente plusieurs cas où, dans le cadre d'une combinaison de politiques, la protection sociale ou un accroissement des revenus du travail peuvent jouer un rôle primordial dans le comblement du déficit de revenu. Enfin, la section D contient les conclusions.

A. Estimation du revenu nécessaire pour éradiquer la pauvreté

Le montant du revenu nécessaire pour éradiquer l'extrême pauvreté dans les pays émergents et en développement représente moins de 1 pour cent du revenu mondial

Selon les estimations effectuées aux fins du présent rapport, il aurait fallu en 2012 120 milliards de dollars pour éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde (encadré 2.1)¹. Ce montant représente 0,16 pour cent du revenu total disponible dans le monde et 0,31 pour cent du revenu total disponible dans les pays émergents et en développement, mais plus de 5 pour cent de celui des seuls pays en développement. Si ce déficit de revenu peut sembler modeste à l'échelle mondiale, il représente tout de même une proportion relativement élevée des dépenses publiques et des budgets alloués à la protection sociale dans les pays émergents et en développement (tableau 2A.1 en annexe)².

Pour éradiquer à la fois la pauvreté extrême et la pauvreté modérée (correspondant à un revenu ou des dépenses de consommation inférieurs à 3,10 dollars en parité de pouvoir d'achat (PPA) par jour), il faudrait quelque 600 milliards de dollars (tableau 2A.2 en annexe). Ce montant équivaut à 0,8 pour cent du revenu mondial, 1,7 pour cent du revenu disponible des pays émergents et en développement,

Encadré 2.1

Mesure du déficit de revenu global

Le déficit de revenu total, ou écart global de pauvreté agrégé, est le montant minimal nécessaire pour sortir toutes les personnes de la pauvreté. Il est mesuré par la somme des écarts entre les dépenses de consommation ou le revenu courants (selon les pays) de tous les pauvres et les seuils de pauvreté retenus. L'écart global de pauvreté permet donc de mesurer le montant supplémentaire minimal de revenus du travail et de transferts de protection sociale qui serait nécessaire pour en finir avec la pauvreté, dans une perspective statique. Par «minimal», on suppose, pour ce qui est des transferts sociaux, qu'ils sont parfaitement adaptés à l'ensemble de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, ce qui est hautement improbable (Haughton et Khandker, 2009). L'analyse du déficit de revenu intègre la profondeur de la pauvreté (ou distance par rapport au seuil de pauvreté), qui n'est pas prise en compte lorsqu'on mesure les taux de pauvreté de différents groupes de population. La mesure du déficit de revenu pour différents groupes de population (comme dans la figure 2.2) prend en compte la distance par rapport au seuil de pauvreté de chaque personne vivant au-dessous de ce seuil, selon ses caractéristiques démographiques et son statut d'activité.

L'analyse de l'écart – total et par groupes de population – repose sur des enquêtes auprès des ménages de 103 pays représentant quelque 85 pour cent de la population mondiale et appartenant à toutes les régions (37 pays développés figurent dans l'échantillon). Les données pour la majorité des pays (plus de 80 pour cent) portent sur la période 2010-2013.

La répartition du déficit de revenu par groupe de population (enfants de moins de 15 ans, actifs occupés âgés de 15 à 64 ans par situation dans l'emploi, chômeurs, inactifs en capacité et en incapacité de travailler et adultes âgés de 65 ans et plus), calculée pour chaque pays pour la dernière année disponible, a été appliquée aux données de 2012 corrigées sur l'outil d'analyse interactive de la Banque mondiale PovCalNet (Banque mondiale, 2016a) et extrapolées au niveau mondial et régional.

La comparaison entre l'estimation du déficit de revenu total fournie dans ce rapport – fondée sur l'extrapolation des résultats de 103 pays – et le calcul issu des données d'un ensemble plus complet de pays disponibles dans la base de données PovCalNet de la Banque mondiale fait apparaître une différence de moins de 0,02 pour cent du PIB dans le montant nécessaire pour en finir avec l'extrême pauvreté dans le monde, l'estimation de la Banque mondiale étant supérieure.

Tableau 2.1
Déficit de revenu global, par région et seuil de pauvreté, 2012 (pourcentages)

	Répartition (%)				Déficit de revenu (% du PIB)				Déficit de revenu (dépenses publiques (%))			
	1,90 dollar PPA	3,10 dollars PPA	5,00 dollars PPA	Pauvreté relative	1,90 dollar PPA	3,10 dollars PPA	5,00 dollars PPA	Pauvreté relative	1,90 dollar PPA	3,10 dollars PPA	5,00 dollars PPA	Pauvreté relative
Pays émergents et en développement	88,6	96,5	98,1		0,31	1,65	5,72		1,46	7,27	24,34	
Afrique	48,6	36,1	28,8		1,67	5,85	15,82		9,03	31,30	82,97	
Amérique latine et Caraïbes	6,3	4,6	4,8		0,10	0,36	1,28		0,35	1,27	4,58	
Asie et Pacifique	33,3	55,0	62,6		0,19	1,49	5,75		0,74	5,84	22,55	
Etats arabes	0,1	0,4	1,2		0,03	0,44	4,41		0,08	1,03	10,33	
Europe et Asie centrale	0,2	0,4	0,7		0,01	0,09	0,53		0,04	0,30	1,76	
Zone rurale	85,8	84,1	80,7		0,27	1,39	4,61		1,25	6,11	19,64	
Zone urbaine	14,2	15,9	19,3		0,04	0,26	1,10		0,21	1,16	4,70	
Emergents	75,7	82,5	86,3		0,25	1,40	5,05		1,14	6,02	20,95	
En développement	24,3	17,5	13,7		5,48	20,75	55,95		25,57	101,36	279,62	
Pays développés	11,4	3,5	1,9		0,02	0,03	0,05	1,67	0,04	0,06	0,12	4,15
Zone rurale	20,1	19,0	20,0	15,0	0,00	0,01	0,01	0,25	0,01	0,01	0,02	0,62
Zone urbaine	79,9	81,0	80,0	85,0	0,02	0,02	0,04	1,42	0,03	0,05	0,10	3,53
Monde	100	100	100	100	0,16	0,80	2,74		0,72	3,49	11,63	
Zone rurale	76,7	80,9	79,1		0,12	0,65	2,17		0,55	2,82	9,19	
Zone urbaine	23,3	19,1	20,9		0,04	0,15	0,57		0,17	0,67	2,44	

Note: Estimations mondiales et régionales fondées sur un échantillon de 103 pays représentant près de 85 pour cent de la population mondiale. Voir annexe A pour des agrégats régionaux détaillés et l'annexe G pour les sources des données. L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou une consommation par personne inférieure à 1,90 dollar PPA par jour; la catégorie «pauvreté extrême et modérée» correspond à un revenu ou une consommation par personne inférieure à 3,10 dollars PPA par jour; le seuil de pauvreté relative pour les pays développés est fixé à 60 pour cent de la médiane du revenu ou des dépenses de consommation des ménages.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

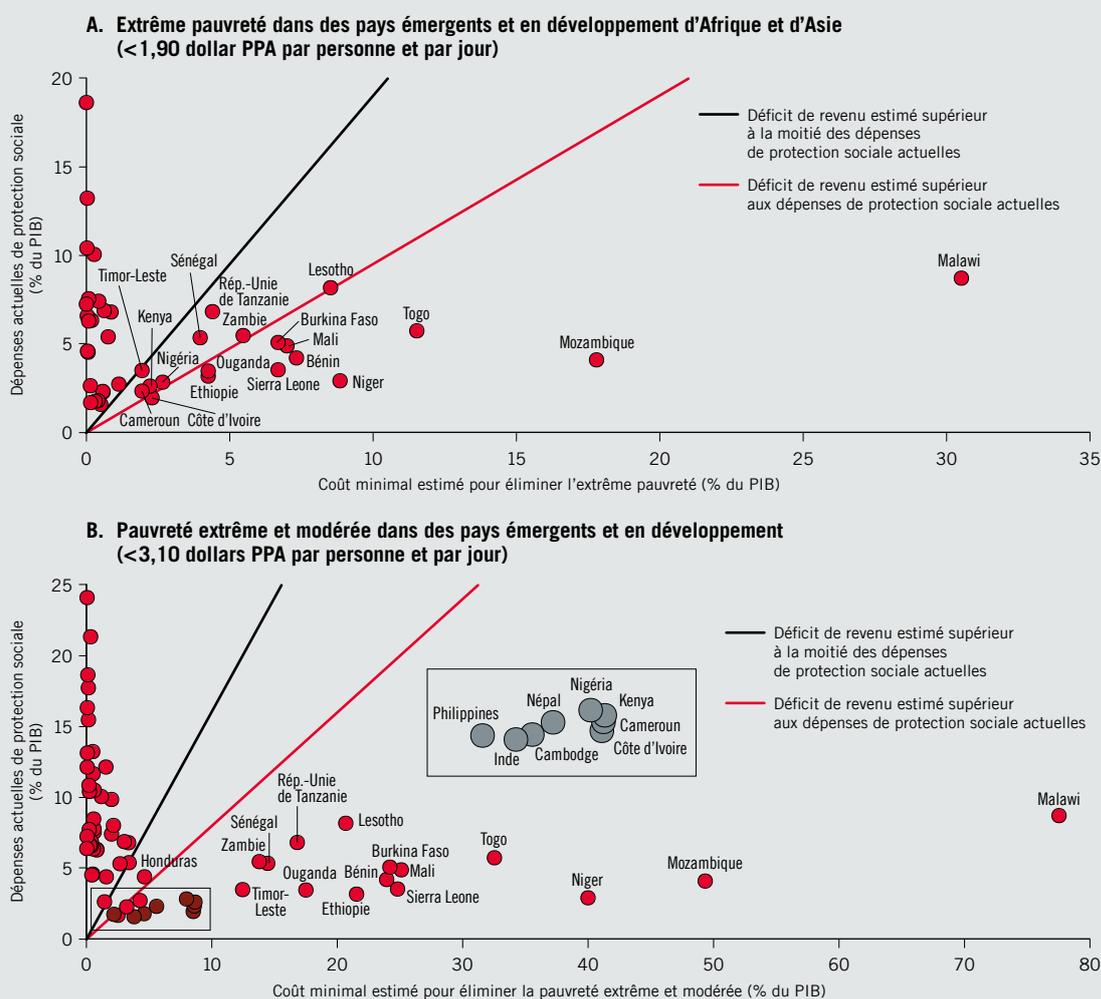
1,4 pour cent de celui des pays émergents et 21 pour cent du produit intérieur brut (PIB) des seuls pays en développement. Le montant nécessaire pour éradiquer la pauvreté (définie à 5 dollars PPA par jour) dépasse les 2 000 milliards de dollars (tableau 2A.3 en annexe).

Dans les pays développés, le revenu nécessaire pour que tous les pauvres atteignent le seuil de pauvreté relative³ (fixé à 60 pour cent du revenu médian des ménages) se chiffre à 850 milliards de dollars, soit 1,7 pour cent du revenu total en 2012 (tableau 2A.4 en annexe). Ce montant représente 4,2 pour cent des dépenses publiques totales et 7,8 pour cent des dépenses publiques de protection sociale⁴.

Ce tableau d'ensemble dissimule de grandes disparités, aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur des pays (voir les résultats par pays à l'annexe B)⁵. Les pays émergents et en développement totalisent près de 90 pour cent du déficit de revenu nécessaire pour éradiquer l'extrême pauvreté et l'Afrique à elle seule en représente 48,6 pour cent (tableau 2.1). L'Asie, elle, concentre 55 pour cent du déficit de revenu nécessaire pour éradiquer à la fois la pauvreté extrême et la pauvreté modérée et plus de 60 pour cent quand le seuil de pauvreté est fixé à 5 dollars PPA par personne et par jour. Les zones rurales comptent pour près de 85 pour cent du déficit de revenu global requis pour éliminer à la fois la pauvreté extrême et la pauvreté modérée dans les pays émergents et en développement et pour 15 pour cent dans les pays développés.

Figure 2.1

Déficit de revenu total et dépenses publiques de protection sociale, 2012 (pourcentages du PIB)

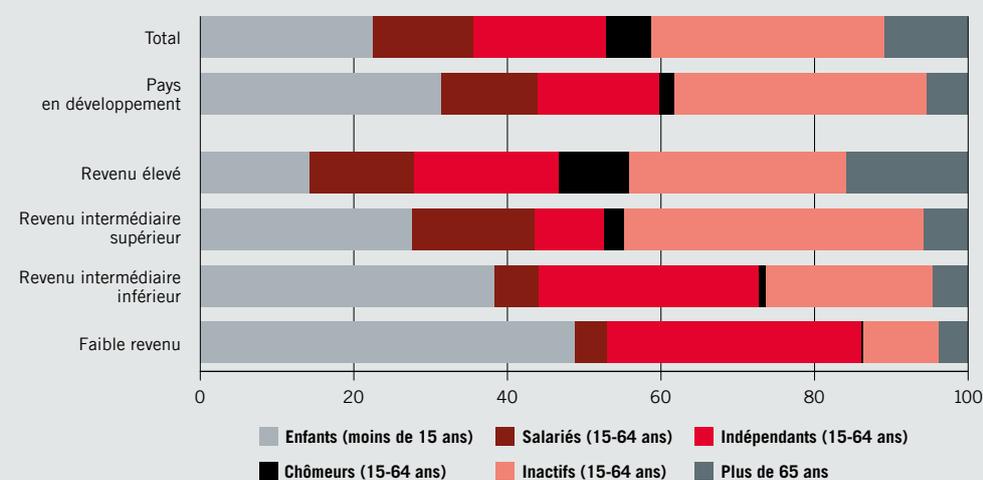


Note: Dans la partie A de la figure, dans les pays situés à droite de la ligne rouge, le déficit estimé de revenu nécessaire pour éradiquer l'extrême pauvreté dans des pays émergents et en développement d'Afrique et d'Asie est supérieur au montant total des dépenses publiques actuelles de protection sociale. Dans les pays situés à droite de la ligne noire, le déficit estimé de revenu représente plus de la moitié des dépenses actuelles de protection sociale, qui sont supérieures à la proportion de protection sociale qui parvient aux pauvres dans de nombreux pays (voir section B). Les données par pays sont fournies dans la figure 2C.1 en annexe. La partie B considère le coût nécessaire pour éradiquer la pauvreté extrême et modérée et intègre des pays émergents et en développement de toutes les régions. Les données par pays sont fournies dans la figure 2C.2.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages pour le déficit de revenu et de BIT (2015a); OCDE (2015); BAD (2015); Eurostat (2015a) pour les dépenses de protection sociale.

Le déficit de revenu équivaut à plus de la moitié des budgets de protection sociale dans beaucoup de pays émergents et en développement

Venir à bout de la pauvreté par l'intermédiaire des seuls transferts sociaux n'est pas une solution (BIT, 2001 et 2003) et représenterait un défi considérable. En effet, le coût total nécessaire pour éradiquer l'extrême pauvreté équivaut à plus de la moitié des dépenses publiques totales allouées à la protection sociale (comme l'illustre la ligne noire de la figure 2.1 A) dans près d'un tiers des pays émergents et en développement, dans 60 pour cent des pays d'Afrique et dans 85 pour cent des pays à faible revenu⁶. En moyenne, le déficit de revenu à combler pour éliminer à la fois la pauvreté extrême et la pauvreté modérée représente près de 70 pour cent des dépenses totales de protection sociale dans les pays émergents et en développement pour lesquels des données sont disponibles (figure 2.1 B). Cette proportion est de 73 pour cent en Asie et de 163 pour cent en Afrique.

Figure 2.2**Composition du déficit de revenu total (pauvreté extrême et modérée: < 3,10 dollars PPA par personne et par jour), 2012 (pourcentages)**

Note: Estimations mondiales fondées sur un échantillon de 103 pays représentant près de 85 pour cent de la population mondiale. Les données détaillées par pays sont fournies à l'annexe B et les estimations mondiales à l'annexe A.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Les ratios élevés de dépendance démographique et économique sont d'importants déterminants de la pauvreté

L'analyse de la composition du déficit de revenu par tranche d'âge et situation économique confirme que les facteurs démographiques sont d'importants déterminants de la pauvreté (figure 2.2). Les moins de 15 ans, les plus de 65 ans et les 15-64 ans inactifs représentent près de 70 pour cent du déficit de revenu mondial à combler pour en finir avec la pauvreté extrême et modérée.

La pauvreté infantile représente 32 pour cent du déficit de revenu dans les pays émergents et en développement. Les actifs occupés représentent 30 pour cent du déficit total aussi bien dans les pays émergents et en développement que dans les pays développés; les indépendants (employeurs, personnes travaillant pour leur propre compte et travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale) interviennent pour plus de 80 pour cent dans le déficit de revenu lié à la pauvreté au travail dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Les plus de 65 ans sont à l'origine de 5,3 pour cent du déficit de revenu total à combler pour venir à bout de la pauvreté extrême et modérée dans les pays émergents et en développement et de 8,5 pour cent dans les pays développés pour le seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian. Les personnes handicapées en incapacité de travailler (définies dans les enquêtes nationales auprès des ménages comme les personnes handicapées inactives se trouvant dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle en raison de leur handicap) interviennent pour 0,5 pour cent dans le déficit de revenu total dans les pays émergents et en développement pour la pauvreté extrême et modérée et 5,2 pour cent dans les pays développés pour le seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian. Au total, le coût minimal des mesures destinées à éradiquer la pauvreté extrême et modérée dans ces deux groupes, qui doivent pouvoir bénéficier d'un régime de protection sociale – au titre soit de leur emploi précédent, soit de leur droit à bénéficier de prestations sociales financées par l'impôt –, équivaut à 0,08 pour cent du PIB dans les pays émergents et en développement (pour le seuil à 3,10 dollars PPA par personne et par jour) et à 0,2 pour cent du PIB dans les pays développés (pour le seuil de pauvreté relative).

Pour la plupart des autres groupes, en particulier les enfants (via une amélioration des conditions de travail de leurs parents), l'éradication de la pauvreté nécessite un accroissement tant des revenus du travail que des transferts sociaux. Le montant des revenus de transfert nécessaire pour ces groupes dépend du ratio de dépendance économique du ménage et des conditions de travail habituelles

des apporteurs de revenus d'activité. Il dépend également des possibilités d'emploi des membres du ménage aptes au travail et désireux de s'employer. Tous ces facteurs déterminent la possibilité d'amélioration réelle des revenus du travail et l'incidence effective de ces derniers sur la réduction de la pauvreté pour tous les membres du ménage.

Certains travailleurs pauvres bénéficient de conditions de travail décentes et vivent néanmoins au-dessous du seuil de pauvreté, non pas parce qu'ils touchent un revenu inférieur à ce seuil, mais parce qu'ils partagent ce revenu d'activité avec un grand nombre de personnes à charge. Dans ce cas, la protection sociale constitue le seul ou le meilleur moyen d'action, du moins à court terme. La section B analyse les caractéristiques sociodémographiques et économiques des personnes pauvres et des ménages dans lesquels elles vivent. Ces deux éléments sont à prendre en considération pour déterminer, dans la section C, la bonne combinaison de mesures de protection sociale et de mesures destinées à accroître les revenus du travail en fonction des besoins et des caractéristiques des individus.

B. Ratios de dépendance démographique et économique et déficits de travail décent

Premièrement, les personnes pauvres vivent dans des familles nombreuses dont un nombre limité de membres perçoivent des revenus du travail

La composition et la taille du ménage ont une forte incidence sur la pauvreté (OCDE, 2009a). Comparés aux non-pauvres, les pauvres vivent en règle générale dans des ménages de taille relativement importante dont les membres n'ont souvent pas accès à l'emploi rémunéré, en particulier salarié, ce qui met lourdement à contribution les apporteurs de revenus du travail⁷. En moyenne, les personnes en situation de pauvreté extrême ou modérée vivent dans des ménages composés de 6,2 personnes, contre 5,0 personnes pour les non-pauvres (tableau 2.2)⁸.

Un quart des personnes en situation de pauvreté extrême et modérée dans le monde vivent dans des ménages dépourvus d'apporteurs de revenus du travail, contre 15 pour cent des non-pauvres⁹. Le déficit d'apporteurs de revenus d'activité en âge de travailler dans les ménages pauvres est une caractéristique commune à toutes les régions, quels que soient le stade de développement ou le seuil de pauvreté considéré. Dans les pays émergents et en développement, les personnes en situation d'extrême pauvreté vivent dans des ménages dont en moyenne 25 pour cent des membres en âge de travailler ont un emploi rémunéré (voir encadré 2.2), contre 35,3 pour cent pour les non-pauvres (voir chapitre 1, section D). Le manque d'emploi rémunéré dans les ménages pauvres est encore plus manifeste dans les pays développés. Au seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian des ménages, la proportion de personnes dans l'emploi rémunéré est de 28,4 pour cent chez les pauvres et de 46,9 pour cent chez les non-pauvres¹⁰. Dans toutes les régions, développées et en développement, la pauvreté s'accompagne d'un déficit d'emploi salarié. De fait, le taux d'emploi salarié est 2,5 fois supérieur chez les non-pauvres que chez les pauvres.

Tableau 2.2
Taille du ménage et pourcentage de membres du ménage dans l'emploi rémunéré, dernière année disponible

	Taille moyenne du ménage		Membres du ménage dans l'emploi rémunéré (%)		Membres du ménage dans l'emploi salarié (%)		Membres du ménage travaillant pour leur propre compte ou comme employeurs (%)	
	Pauvres	Non-pauvres	Pauvres	Non-pauvres	Pauvres	Non-pauvres	Pauvres	Non-pauvres
Extrême pauvreté: < 1,90 dollar PPA par personne et par jour								
Pays émergents et en développement	7,2	5,7	25,3	35,3	10,3	19,6	15,0	15,7
Afrique	8,4	6,4	19,8	27,8	4,8	11,2	15,0	16,6
Amérique latine et Caraïbes	5,9	4,4	17,3	41,9	6,1	29,4	11,2	12,5
Asie et Pacifique	7,1	5,7	28,1	36,5	12,4	20,3	15,7	16,2
Etats arabes	11,4	8,0	16,7	22,8	9,0	16,0	7,7	6,8
Europe et Asie centrale	7,2	4,4	20,1	35,1	9,2	28,7	11,2	6,6
Pays développés	3,4	3,4	15,4	44,1	10,4	39,2	5,4	5,0
Amériques	3,6	3,5	8,8	47,8	7,8	43,0	1,9	5,0
Asie et Pacifique	4,3	4,2	33,3	44,5	24,4	40,0	8,9	4,6
Europe et Asie centrale	3,0	3,1	16,1	41,6	9,3	36,5	7,1	5,1
Moyenne monde	6,5	5,2	23,4	37,0	10,3	23,4	13,1	13,6
Pauvreté extrême et modérée: < 3,10 dollars PPA par personne et par jour								
Pays émergents et en développement	6,8	5,5	27,0	37,1	11,4	22,2	15,6	15,0
Afrique	7,9	5,9	21,3	30,2	5,7	13,8	15,6	16,5
Amérique latine et Caraïbes	5,8	4,3	21,7	43,1	10,2	30,6	11,5	12,5
Asie et Pacifique	6,6	5,5	29,5	38,3	13,1	23,1	16,4	15,2
Etats arabes	10,5	7,6	17,5	23,4	10,5	16,8	7,0	6,6
Europe et Asie centrale	6,5	4,2	21,6	36,1	10,6	30,1	11,3	6,2
Pays développés	3,7	3,4	19,6	44,2	13,0	39,3	6,9	5,0
Amériques	3,9	3,5	10,0	47,9	8,4	43,1	2,1	5,0
Asie et Pacifique	4,7	4,2	35,0	44,6	26,3	40,0	8,8	4,6
Europe et Asie centrale	3,3	3,1	22,8	41,7	13,3	36,6	9,7	5,1
Moyenne monde	6,2	5,0	25,6	38,5	11,7	25,5	13,9	13,0
Pauvreté relative: < 60 pour cent du revenu médian des ménages								
Pays développés	4,0	3,2	28,4	46,9	23,0	41,9	5,6	5,1
Amériques	4,2	3,2	29,1	53,0	25,5	47,7	4,0	5,4
Asie et Pacifique	4,6	4,2	33,9	44,6	27,8	40,0	6,1	4,6
Europe et Asie centrale	3,7	3,0	26,9	43,4	20,4	38,4	6,6	5,0

Note: Estimations mondiales fondées sur un échantillon de 103 pays représentant près de 85 pour cent de la population mondiale. Pondéré en fonction de la population mondiale. L'emploi rémunéré englobe les salariés, les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs. Voir annexe G pour le détail des sources de données.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Encadré 2.2

Définitions

Ratio de dépendance démographique: Sont considérées comme personnes à charge les individus âgés de moins de 15 ans (dépendance des jeunes) et de plus de 64 ans (dépendance des personnes âgées) et comme personnes productives la population réputée être en âge de travailler, c'est-à-dire les 15-64 ans. Ce ratio est exprimé en pourcentage. Ratio de dépendance démographique total = (nombre de personnes de moins de 15 ans et de plus de 65 ans)/nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans × 100. Un ratio de dépendance démographique élevé peut se traduire par une charge accrue pour les apporteurs de revenu au sein des ménages et au niveau national.

Ratio de dépendance économique: Ce ratio est fondé sur la situation d'activité des membres du ménage et non sur leur âge. Il admet plusieurs variantes. Dans la première, il se définit comme le rapport des membres du ménage non actifs (enfants, inactifs âgés de 15 à 64 ans et personnes de 65 ans et plus) aux actifs occupés ou aux chômeurs âgés de 15 à 64 ans. Il peut aussi être défini comme le nombre de personnes sans emploi ou sans emploi rémunéré rapporté aux individus dans l'emploi ou dans l'emploi rémunéré âgés de 15 à 64 ans. Le ratio de dépendance économique mesure ainsi soit le nombre de membres inactifs d'un ménage par membre actif, soit le nombre de membres du ménage sans emploi ou non apporteurs de revenus du travail par membre du ménage dans l'emploi ou dans l'emploi rémunéré (âgé de 15 à 64 ans).

Population active occupée: Elle comprend l'ensemble des personnes en âge de travailler ayant, durant une courte période de référence, participé à la production de biens ou de services contre rémunération ou en vue d'un

bénéfice (voir ci-dessous). Les actifs occupés regroupent les travailleurs salariés et les indépendants. Les indépendants englobent les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.

Emploi rémunéré: Le terme englobe dans ce chapitre tous les actifs occupés, à l'exception des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.

Contre rémunération ou en vue d'un bénéfice: Le terme fait référence au travail effectué dans le cadre d'une transaction en échange d'une rémunération payable sous forme de salaire ou de traitement au titre des heures effectuées ou du travail accompli, ou sous la forme de bénéfices dérivés des biens et des services produits par le biais de transactions marchandes, comme spécifié dans les normes statistiques internationales les plus récentes sur le revenu lié à l'emploi (BIT, 2013a). Sont inclus dans les actifs occupés les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale en tant que personnes qui travaillent contre rémunération ou en vue d'un bénéfice payable au ménage ou à la famille dans des unités du marché exploitées par un membre de la famille vivant dans le même ménage ou un autre ménage.

Contrats permanents: Ils désignent des contrats à durée indéterminée (BIT, 2015c). Ils sont réputés offrir plus de sécurité car ils donnent de la visibilité quant à l'évolution de carrière et à la rémunération. Ce type de contrats concerne encore plus de 50 pour cent de l'ensemble des salariés, mais à peine plus d'un travailleur sur quatre (salariés et indépendants confondus) (BIT, 2015b).

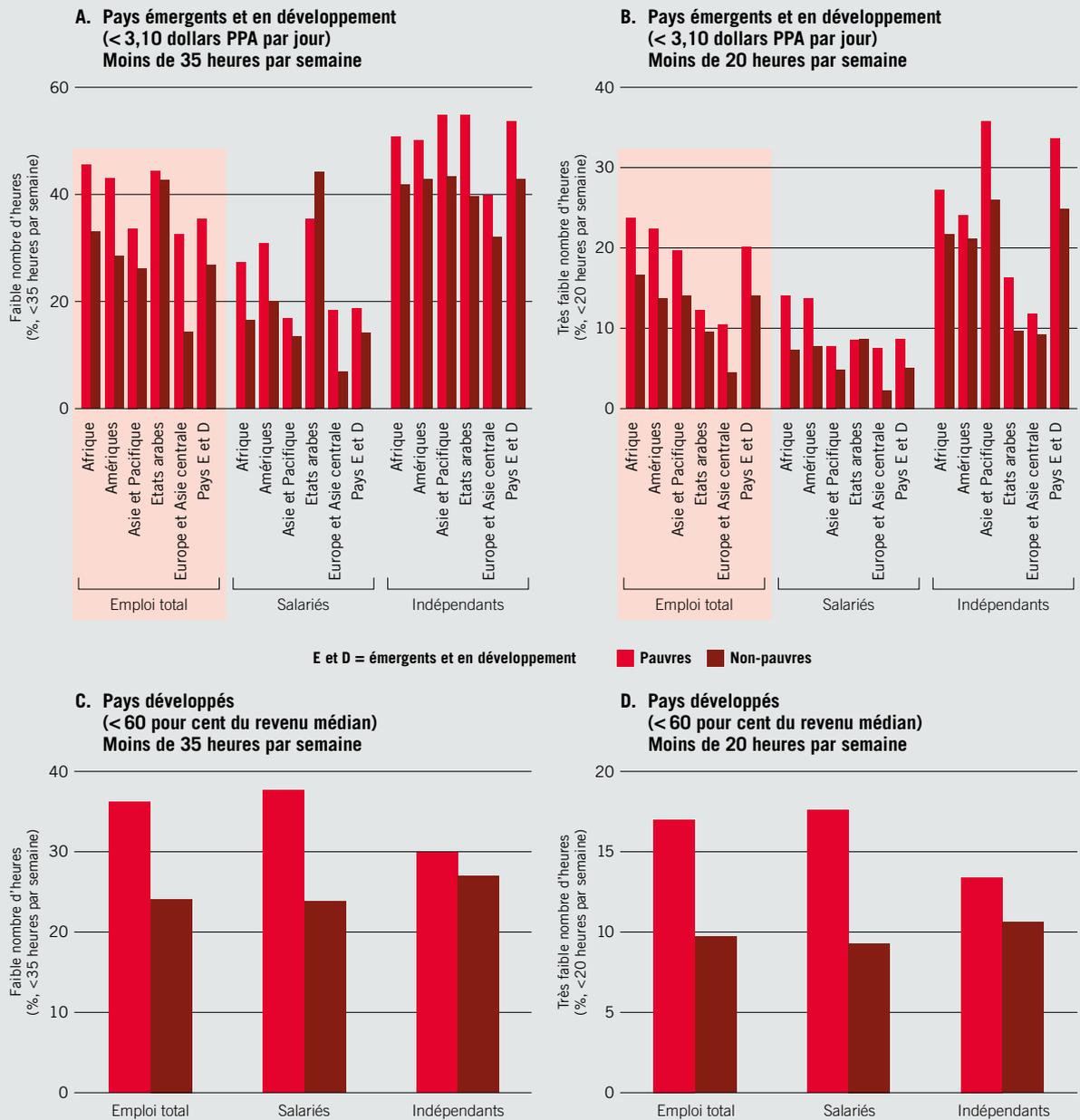
Deuxièmement, les pauvres connaissent d'importants déficits de temps de travail

La proportion de travailleurs effectuant un faible nombre d'heures de travail contre rémunération ou en vue d'un bénéfice (moins de 35 heures par semaine) ou un très faible nombre d'heures de travail (moins de 20 heures hebdomadaires)¹¹ est systématiquement plus élevée chez les pauvres que chez les non-pauvres. Cela est vrai autant pour les salariés que pour les indépendants, et aussi bien dans les pays émergents et en développement (figure 2.3, A et B) que dans les pays développés (figure 2.3, C et D).

Dans les pays émergents et en développement, un faible taux de chômage et l'absence de protection contre le chômage dans la majorité des pays¹² vont généralement de pair avec un taux d'emploi informel élevé et un fort sous-emploi lié à la durée du travail (Heshmati, Maasoumi et Wan, 2015). Le manque d'accès à l'eau courante et l'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie sont plus répandus chez les pauvres que chez les non-pauvres (voir chapitre 1, section D). Le manque de

Figure 2.3

Faible nombre d'heures de travail et pauvreté dans les pays émergents, en développement et développés, dernière année disponible (heures hebdomadaires)



Note: Estimations mondiales pondérées fondées sur un échantillon de 84 pays (47 pays émergents et en développement et 37 pays développés) représentant plus de 75 pour cent de l'emploi total (74 pour cent dans les pays émergents et en développement et 85 pour cent dans les pays développés). Les Etats arabes n'y figurent pas, car ils représentent moins de 50 pour cent de l'emploi total de la région. Les heures de travail désignent les heures de travail effectuées habituellement dans l'ensemble des emplois lorsque cette information est disponible ou, à défaut, dans les emplois principal et secondaire. A et B: seuil international de pauvreté à 3,10 dollars PPA par personne et par jour; C et D: seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible ou des dépenses de consommation des ménages. La population de référence comprend les actifs occupés âgés de 15 à 64 ans. Les données sont celles de la dernière année disponible, qui varie de 2005 à 2013. Un quart des données des pays se rapportent à la période 2005-2009 et près de 60 pour cent concernent les années 2012 ou 2013.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

temps diminue les capacités des pauvres et nuit à leurs possibilités de travailler contre rémunération ou en vue d'un bénéfice (Chant, 2010). Plus de 35 pour cent des travailleurs en situation de pauvreté extrême ou modérée effectuent moins de 35 heures rémunérées par semaine (en prenant en compte l'ensemble de leurs emplois habituels), contre 27 pour cent des non-pauvres. Les indépendants vivant en deçà du seuil de pauvreté pâtissent particulièrement d'un faible nombre d'heures de travail: plus de la moitié d'entre eux (54 pour cent) effectuent généralement moins de 35 heures hebdomadaires, contre 19 pour cent des salariés pauvres¹³.

Dans les pays développés, ce sont les travailleurs salariés, et non les indépendants, qui sont les plus concernés par la faible durée du travail. Les données relatives à un ensemble de pays développés montrent un accroissement du nombre de travailleurs effectuant des très faibles heures de travail avec, comme corollaire, une augmentation du taux de pauvreté au travail¹⁴ et de l'exclusion du bénéfice des prestations sociales liées à l'emploi¹⁵ (BIT, 2015b).

Dans les pays développés comme dans les pays émergents et en développement, ce sont surtout des femmes qui effectuent un faible ou très faible nombre d'heures de travail, souvent en échange d'une maigre rémunération. Par ailleurs, elles font des journées de travail plus longues, si l'on prend en compte l'ensemble de leurs activités, rémunérées ou pas. Les femmes pâtissent davantage du manque de temps que les hommes (Chant, 2010). De fait, la répartition inégale des tâches ménagères et des prestations de soins non rémunérées entre les sexes signifie aussi que les femmes ont tendance à consacrer moins d'heures à une activité rémunérée que les hommes (BIT, 2016a). Dans les pays développés, plus de la moitié des travailleuses pauvres effectuent moins de 35 heures hebdomadaires contre rémunération ou en vue d'un bénéfice et plus d'un quart d'entre elles travaillent moins de 20 heures par semaine. Ces proportions sont plus élevées parmi les salariées¹⁶ et sont dans tous les cas supérieures à celles observées chez les non-pauvres. Dans les pays émergents et en développement, les plus concernées sont les travailleuses indépendantes¹⁷.

En Asie, les pauvres sont aussi soumis à un temps de travail excessif

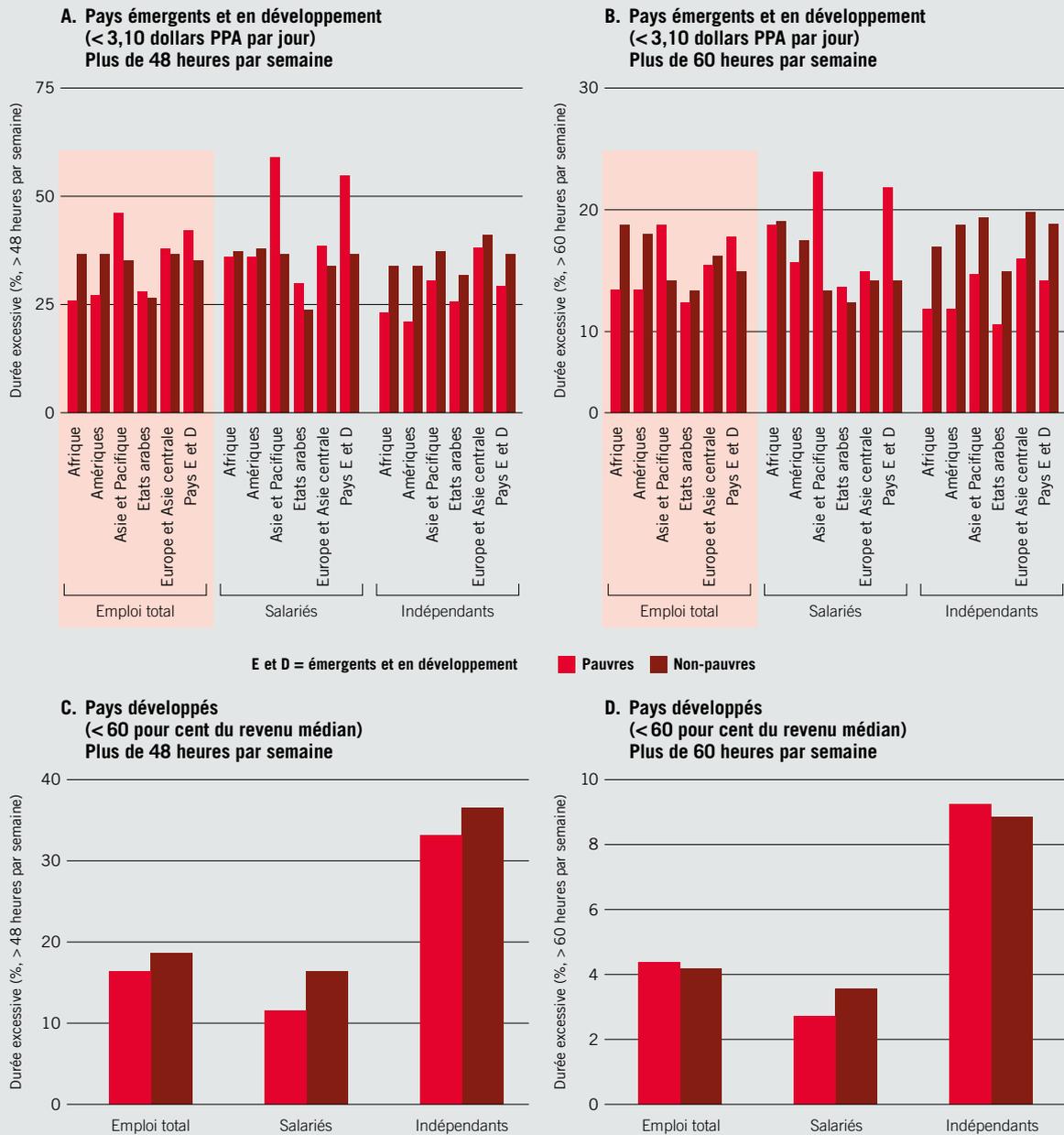
Si le fait de travailler un nombre d'heures excessif permet d'améliorer les possibilités de revenu et les perspectives de carrière, il engendre aussi une série de risques pour la sécurité et la santé des travailleurs (BIT, 2011a et 2011b; Lee, McCann et Messenger, 2007). La durée du travail est davantage polarisée pour les pauvres que pour les non-pauvres, dont les horaires de travail tendent à se concentrer autour de la durée normale du travail prévue dans les législations nationales. Dans les pays émergents et en développement, les pauvres sont plus susceptibles que les non-pauvres non seulement d'être en sous-emploi, mais aussi d'être exposés à une durée du travail excessive sans pour autant retirer d'avantage de ces heures supplémentaires.

L'Asie est la région où le phénomène de la durée excessive du travail est le plus répandu, en particulier pour les salariés (figure 2.4; BIT, 2016a; Clean Clothes Campaign, 2014). Dans les pays émergents et en développement d'Asie et du Pacifique, les salariés en situation de pauvreté extrême ou modérée sont près de 60 pour cent à travailler plus de 48 heures hebdomadaires et plus de 22 pour cent d'entre eux effectuent plus de 60 heures par semaine (figure 2.4, A et B). Dans les autres régions, la proportion de travailleurs pauvres accomplissant un nombre d'heures excessif est dans l'ensemble plus faible qu'en Asie. En dehors des pays en développement d'Asie, 27 pour cent en moyenne des travailleurs en situation de pauvreté extrême ou modérée effectuent plus de 48 heures par semaine, contre 36 pour cent des travailleurs non pauvres.

Les travailleurs accomplissant un nombre excessif d'heures présentent des caractéristiques tout autres dans les pays développés (figure 2.4, C et D). Les différences sont plus marquées entre statuts professionnels qu'entre pauvres et non-pauvres. Les indépendants vivant au-dessous du seuil de pauvreté sont les plus exposés au risque de durée excessive du travail. Un tiers d'entre eux effectuent plus de 48 heures par semaine contre 11,7 pour cent des salariés pauvres. Les législations nationales s'appliquent essentiellement aux travailleurs disposant d'un contrat de travail. Les indépendants n'étant généralement pas soumis à la réglementation relative à la durée du travail, ils sont plus nombreux que les salariés à avoir des horaires excessifs. Même si tous les travailleurs salariés dans les pays développés ne bénéficient pas pleinement de cette protection, la protection de leurs droits y est plus garantie que dans les pays en développement où l'emploi informel est très répandu chez les salariés, surtout chez les pauvres (BIT, 2013b et 2015a; Vanek *et al.*, 2014).

Figure 2.4

Durée excessive du travail et pauvreté dans les pays émergents, en développement et développés, dernière année disponible (heures hebdomadaires)

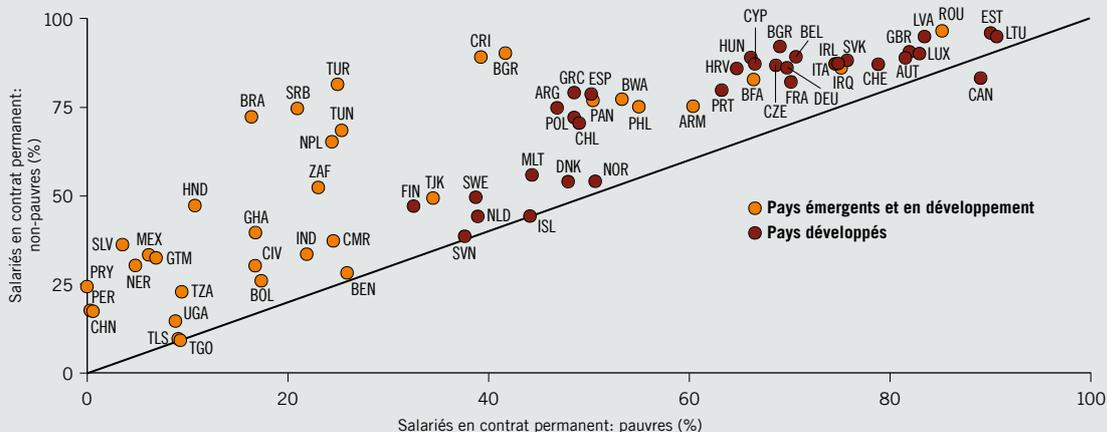


Note: Estimations mondiales pondérées fondées sur un échantillon de 84 pays (47 pays émergents et en développement et 37 pays développés) représentant plus de 75 pour cent de l'emploi total (74 pour cent dans les pays émergents et en développement et 85 pour cent dans les pays développés). Les Etats arabes n'y figurent pas, car ils représentent moins de 50 pour cent de l'emploi total de la région. Les heures de travail désignent les heures de travail effectuées habituellement dans l'ensemble des emplois lorsque cette information est disponible ou, à défaut, dans les emplois principal et secondaire. A et B: seuil international de pauvreté à 3,10 dollars PPA par personne et par jour; C et D: seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible ou des dépenses de consommation des ménages. La population de référence comprend les actifs occupés âgés de 15 à 64 ans. Les données sont celles de la dernière année disponible, qui varie de 2005 à 2013. Un quart des données des pays se rapportent à la période 2005-2009 et près de 60 pour cent concernent les années 2012 ou 2013.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Figure 2.5

Salariés en contrat permanent: comparaison entre pauvres et non-pauvres (pauvreté extrême et modérée: < 3,10 dollars PPA par personne et par jour), dernière année disponible (pourcentages)



Note: Cette figure se rapporte aux travailleurs salariés âgés de 15 à 64 ans. Les points rouges correspondent aux pays développés et à un seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible équivalent ou des dépenses de consommation des ménages; les points orange correspondent aux pays émergents et en développement et au seuil de pauvreté extrême et modérée de 3,10 dollars PPA par personne et par jour. Dans les pays situés au-dessus de la diagonale, la proportion de salariés en contrat permanent est supérieure chez les non-pauvres que chez les pauvres. Le libellé des pays associés aux codes ISO3 et les sources de données sont détaillés à l'annexe G. Les données sont celles de la dernière année disponible, qui varie de 2005 à 2013. Un quart des données des pays se rapportent à la période 2005-2009 et près de 60 pour cent concernent les années 2012 ou 2013.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Troisièmement, les emplois des pauvres sont assortis de moins de protections que ceux des non-pauvres

Les salariés dépourvus de contrat de travail permanent ont souvent moins de stabilité de l'emploi et des rémunérations plus faibles que ceux qui ont un contrat à durée indéterminée à temps plein¹⁸. Ils connaissent en outre de fréquentes périodes de chômage, ce qui entraîne d'importantes fluctuations de revenu qui compromettent leur autonomie financière. Sans exception, les personnes occupant des formes d'emploi précaires et non réglementées sont davantage susceptibles d'être privées de contrat de travail et, a fortiori, de contrat permanent. Elles sont aussi les plus susceptibles de compter parmi les travailleurs pauvres, car ces formes d'emploi sont assorties de rémunérations plus faibles (BIT, 2015c). Sans contrat de travail en bonne et due forme, les travailleurs sont davantage exposés au risque d'infraction à la législation et à la réglementation du travail et davantage susceptibles aussi d'être confrontés à des conditions de travail difficiles.

Dans 34 pays émergents et en développement pour lesquels des données sont disponibles, les salariés pauvres ont trois fois moins de chances d'avoir un contrat permanent que leurs homologues non pauvres. Moins de 8 pour cent des personnes en situation d'extrême pauvreté ont un contrat permanent, contre plus de 30 pour cent des personnes vivant dans la pauvreté modérée. Et 10 pour cent de l'ensemble des salariés pauvres ont un contrat permanent, contre 33 pour cent des non pauvres. Les pauvres et les non-pauvres sont mieux lotis dans les zones urbaines, où la proportion d'emplois stables et réglementés est nettement plus élevée. Dans les pays émergents et en développement, au seuil de 3,10 dollars PPA par jour, moins de 10 pour cent des salariés possèdent un contrat permanent en zone rurale, contre 23 pour cent en zone urbaine. Pour les non-pauvres, les proportions sont de 21 pour cent en zone rurale et de 39 pour cent en zone urbaine.

Dans 33 pays développés pour lesquels des données sont disponibles, les travailleurs pauvres sont aussi ceux qui occupent le plus souvent un emploi temporaire. Quelque 66 pour cent des salariés pauvres ont un contrat permanent, contre 81 pour cent des non pauvres (figure 2.5).

Quatrièmement, les personnes pauvres ont moins accès à la protection sociale liée à l'emploi

L'accès à la protection sociale liée à l'emploi est souvent fondé sur un contrat en bonne et due forme dans les entreprises formelles ou sur une relation de travail définie formellement entre un salarié et un employeur (BIT, 2013c). Comme on l'a vu plus haut, dans les pays émergents et en développement, seule une minorité de travailleurs, notamment parmi les pauvres, sont titulaires d'un contrat de travail en bonne et due forme qui devrait en principe leur donner droit à la protection sociale (figure 2.6 A)¹⁹. Les formes atypiques d'emploi – y compris le sous-emploi lié à la durée du travail –, très répandues chez les pauvres, sont l'une des principales raisons de l'absence de couverture par la protection sociale (BIT, 2015b)²⁰.

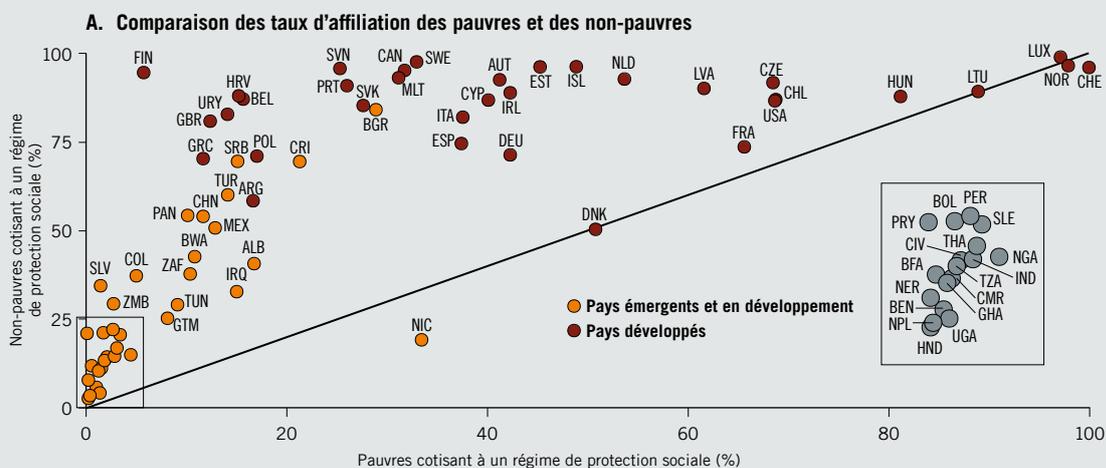
Dans les pays émergents et en développement, les travailleurs en situation de pauvreté extrême ou modérée sont moins de 8 pour cent à cotiser à un régime de retraite, contre 37,2 pour cent des travailleurs non-pauvres²¹ (figure 2.6 B). En zone rurale, ces pourcentages tombent à 7,0 et 17,4 pour cent pour les travailleurs pauvres et non pauvres, respectivement. Les proportions sont trois à quatre fois supérieures en zone urbaine. Partout dans le monde, les proportions sont supérieures pour les salariés que pour les autres statuts professionnels. Hormis dans quelques pays (d'Amérique latine et du monde développé), la majorité des travailleurs indépendants ne cotisent pas à un régime de retraite. Dans les pays émergents et en développement, en moyenne 15,9 pour cent des salariés en situation de pauvreté extrême et modérée cotisent à un régime de retraite, contre moins de 3 pour cent des indépendants²².

Dans les pays développés, un grand nombre de pauvres ne sont pas couverts par les régimes de protection sociale contributifs liés à l'emploi. Au seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian, moins de la moitié des travailleurs pauvres cotisent à un régime de retraite, contre 81,8 pour cent des non pauvres. Le déficit de couverture est particulièrement criant chez les pauvres dans l'emploi indépendant, qui affichent un taux d'affiliation 4,5 fois inférieur à celui des salariés (figure 2.6 B). Chez les indépendants non pauvres, le taux d'affiliation est plus de quatre fois supérieur.

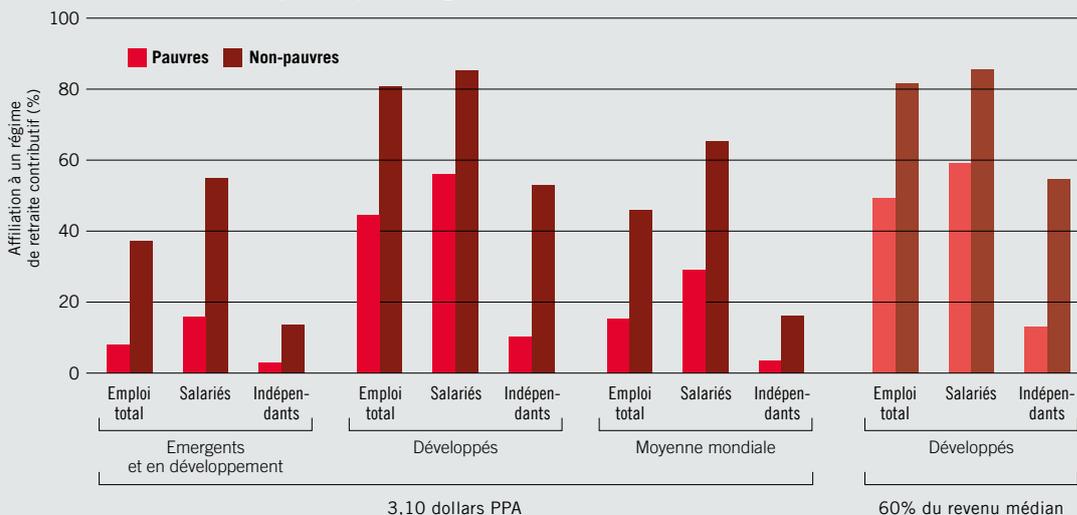
Les taux d'affiliation des travailleurs en situation de pauvreté extrême et modérée dépassent les 20 pour cent en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica et en Uruguay²³, y compris pour les indépendants. Ces résultats sont le fruit des mesures prises pour agir sur plusieurs des principales causes de l'absence de couverture. Outre l'extension de la couverture légale à des catégories de travailleurs qui n'en bénéficiaient pas (BIT, 2015b), ce qui présente un intérêt particulier pour les travailleurs pauvres, plusieurs stratégies ont été adoptées. Certaines visaient à diminuer le coût de l'affiliation à la protection sociale²⁴, en introduisant de la souplesse dans les règles et les procédures, et dans les mécanismes de financement afin de rendre cette couverture effective; d'autres étaient destinées à accroître la productivité²⁵ (BIT, 2014d). Pour les indépendants et les petites et microentreprises réalisant un bénéfice ou un chiffre d'affaires inférieur à un certain montant, la réduction des coûts de passage à l'économie formelle s'est souvent traduite par une simplification des procédures administratives, en créant un cadre unifié de recouvrement des cotisations sociales et des impôts²⁶ (BIT, 2015b). Pour les salariés non déclarés, notamment les travailleurs migrants en situation irrégulière, des aides à l'embauche sous la forme d'allègements de cotisations sociales ont été instaurées dans plusieurs pays européens et en Argentine²⁷, par exemple. L'extension des régimes contributifs de protection sociale aux personnes pauvres a toutefois des limites évidentes du fait de la faible capacité de cotisation de ce groupe de population. L'extension des régimes contributifs aux pauvres nécessite souvent de subventionner les cotisations, comme dans le cas de l'extension de l'assurance maladie. Elle doit aussi s'accompagner de l'instauration de régimes non contributifs dans le cadre de la mise en place de socles nationaux de protection sociale (BIT, 2014a et 2014c).

Figure 2.6

Affiliation à un régime de protection sociale contributif (retraite essentiellement), travailleurs pauvres et non pauvres, dernière année disponible (pourcentages de l'emploi total)



B. Estimations mondiales dans les pays développés, émergents et en développement, dernière année disponible (pourcentages)



Note: Cotisation à un régime de protection sociale (pour la retraite du moins). Les points rouges correspondent aux pays développés et à un seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible équivalent ou des dépenses de consommation des ménages et les points orange correspondent aux pays émergents et en développement et à un seuil de pauvreté extrême et modérée à 3,10 dollars PPA par personne et par jour. Dans les pays situés au-dessus de la diagonale, la proportion de cotisants à un régime de protection sociale (pour la retraite du moins) est supérieure chez les non-pauvres que chez les pauvres. Le libellé des pays associés aux codes ISO3 et les sources de données sont détaillés à l'annexe G. Partie B de la figure: Estimations mondiales fondées sur 66 pays représentant 70 pour cent de l'emploi total. La population de référence comprend les actifs occupés âgés de 15 à 64 ans. Les données sont celles de la dernière année disponible, qui varie de 2007 à 2013. Plus de 65 pour cent des données des pays concernent les années 2012 ou 2013.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Cinquièmement, le manque d'accès à la protection sociale liée à l'emploi est en partie compensé par la mise en place de régimes non contributifs ou d'autres mécanismes dissociés de la relation de travail

La proportion de pauvres recevant des prestations sociales²⁸, tous types confondus (en espèces et en nature, contributives et non contributives) est en moyenne inférieure à celle des non-pauvres. Selon les données relatives à 30 pays émergents et en développement (représentant près de 70 pour cent de la population du monde en développement), 47,3 pour cent des pauvres ont bénéficié de prestations sociales, contre 56,8 pour cent des non-pauvres (figure 2.7 A).

Néanmoins, dans 21 de ces 30 pays émergents et en développement, les personnes en situation de pauvreté extrême et modérée sont proportionnellement plus nombreuses que les non-pauvres à recevoir des prestations. La situation est tout autre quand on considère uniquement les personnes en situation d'extrême pauvreté. La proportion d'entre elles qui reçoit des prestations est supérieure à la proportion de non-pauvres dans seulement 14 des 30 pays, ce qui pourrait laisser penser que les organismes et les réseaux publics ont du mal à atteindre les plus pauvres parmi les pauvres.

De surcroît, les pauvres reçoivent une faible part des dépenses de protection sociale, et en tout cas nettement inférieure à la proportion de la population qu'ils représentent²⁹. En moyenne les personnes vivant dans la pauvreté extrême et modérée constituent 42,0 pour cent de la population totale et reçoivent 21,1 pour cent des dépenses totales de prestations de protection sociale (figure 2.7 B). Chaque personne pauvre perçoit en moyenne un montant de prestations sept fois inférieur à celui que touche un non-pauvre.

Certains pays consacrent des budgets très réduits à la protection sociale et allouent de ce fait un faible montant de ressources aux pauvres en particulier mais aussi aux non-pauvres. C'est le cas de la plupart des pays d'Afrique pour lesquels des données sont disponibles. Ainsi, moins de 10 pour cent des pauvres bénéficient de la protection sociale au Cameroun, en Ethiopie, au Ghana, au Malawi, au Nigéria, en Ouganda, au Soudan et en Zambie; la couverture des non-pauvres est à peine meilleure. Ces pays, qui affichent les taux de pauvreté les plus élevés du monde (supérieurs à 60 pour cent³⁰), ont aussi des dépenses de protection sociale très faibles (généralement inférieures ou égales à 5 pour cent du PIB) et sont parmi ceux qui allouent la plus faible part des ressources de protection sociale aux pauvres, par rapport au poids de ces derniers dans la population. En Ethiopie, au Malawi, en Ouganda, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie, où le taux de pauvreté extrême et modérée dépasse les 70 pour cent, les prestations reçues par les pauvres représentent dans certains cas moins de 25 pour cent du montant total des prestations.

L'Afrique du Sud fait figure d'exception en Afrique puisque près de 90 pour cent des personnes vivant dans la pauvreté extrême et modérée bénéficient de prestations sociales, contre 50 à 60 pour cent des non-pauvres. Comme d'autres pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine ou d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, l'Afrique du Sud affiche une incidence de la pauvreté inférieure à celle de la plupart des pays à revenus faible et intermédiaire. Qui plus est, dans ces pays, la proportion de personnes pauvres recevant des prestations dépasse les 60 pour cent et est supérieure à celle des bénéficiaires non pauvres. Ces pays ont en commun de disposer de systèmes nationaux de protection sociale plus étendus, de consacrer un montant élevé de ressources aux prestations sociales et d'avoir étendu la couverture au cours des dernières décennies par des mécanismes tenant compte de l'ampleur de l'emploi informel ou des faibles taux d'activité (BIT, 2015b)³¹.

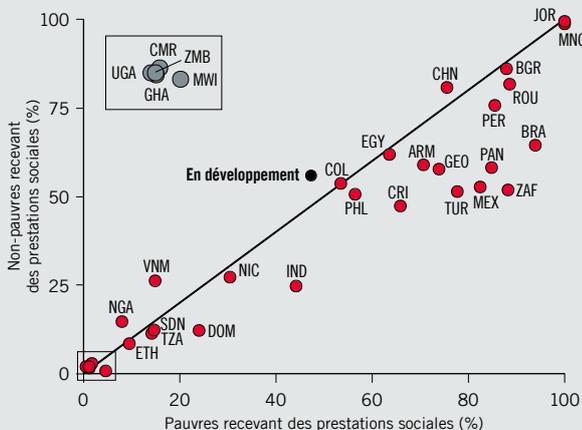
Dans les pays développés, au seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian des ménages, 79,7 pour cent des pauvres reçoivent des prestations sociales d'un type ou d'un autre, contre 67,8 pour cent des non-pauvres³². La couverture nettement plus élevée des pauvres en Australie, au Chili et en Uruguay, ainsi qu'aux Etats-Unis et dans certains pays d'Europe de l'Est (Croatie, Pologne, Fédération de Russie et République tchèque), est le résultat des stratégies adoptées par les Etats pour étendre la couverture aux plus défavorisés, et pour repenser les systèmes de protection sociale afin de concentrer les ressources sur des prestations ciblées (figure 2.7 C). Dans aucun pays développé, à l'exception de l'Australie et du Chili³³, les prestations sociales ne parviennent aux pauvres à proportion de leur part dans la population totale: 21 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté relative et reçoit moins de 12 pour cent des dépenses totales allouées aux prestations de protection sociale. Dans les pays développés, les pauvres reçoivent en moyenne 2,8 fois moins de prestations sociales que les non-pauvres.

Figure 2.7

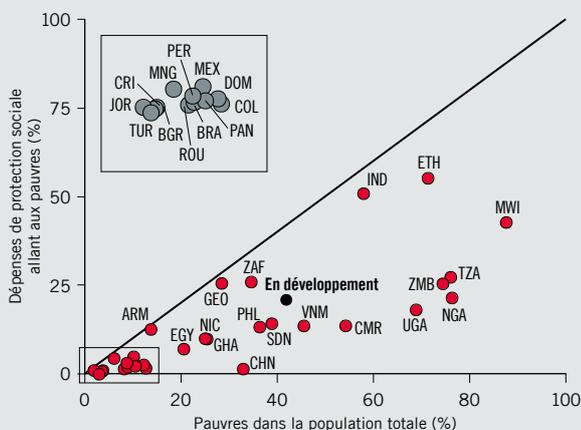
Pourcentage de pauvres et de non-pauvres recevant des prestations et part des dépenses de protection sociale allant aux pauvres, dernière année disponible

Pays émergents et en développement (pauvreté extrême et modérée: <3,10 dollars PPA par personne et par jour)

A. Pourcentage de bénéficiaires pauvres et non pauvres

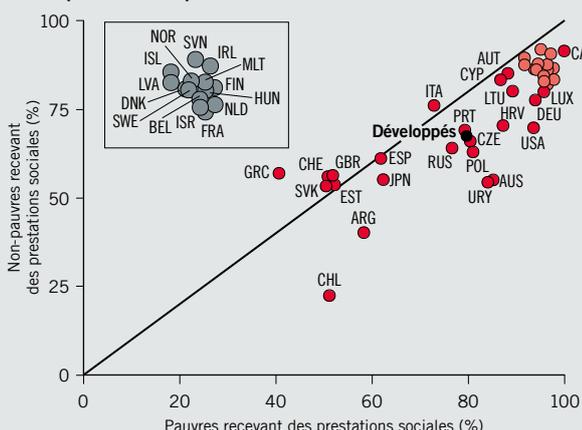


B. Incidence de la pauvreté et part des dépenses de protection sociale allant aux pauvres

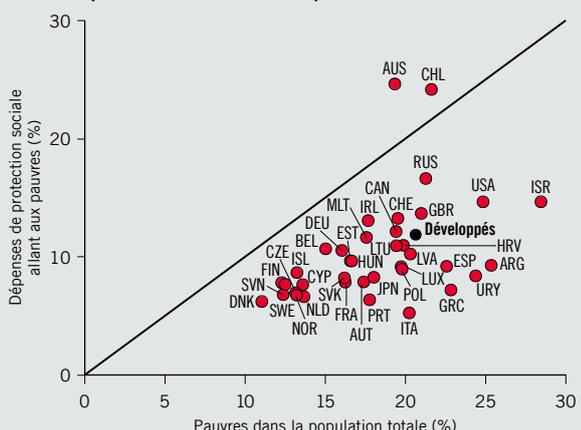


Pays développés (pauvreté relative: <60 pour cent de la médiane du revenu ou des dépenses de consommation)

C. Pourcentage de bénéficiaires pauvres et non pauvres



D. Incidence de la pauvreté et part des dépenses de protection sociale allant aux pauvres

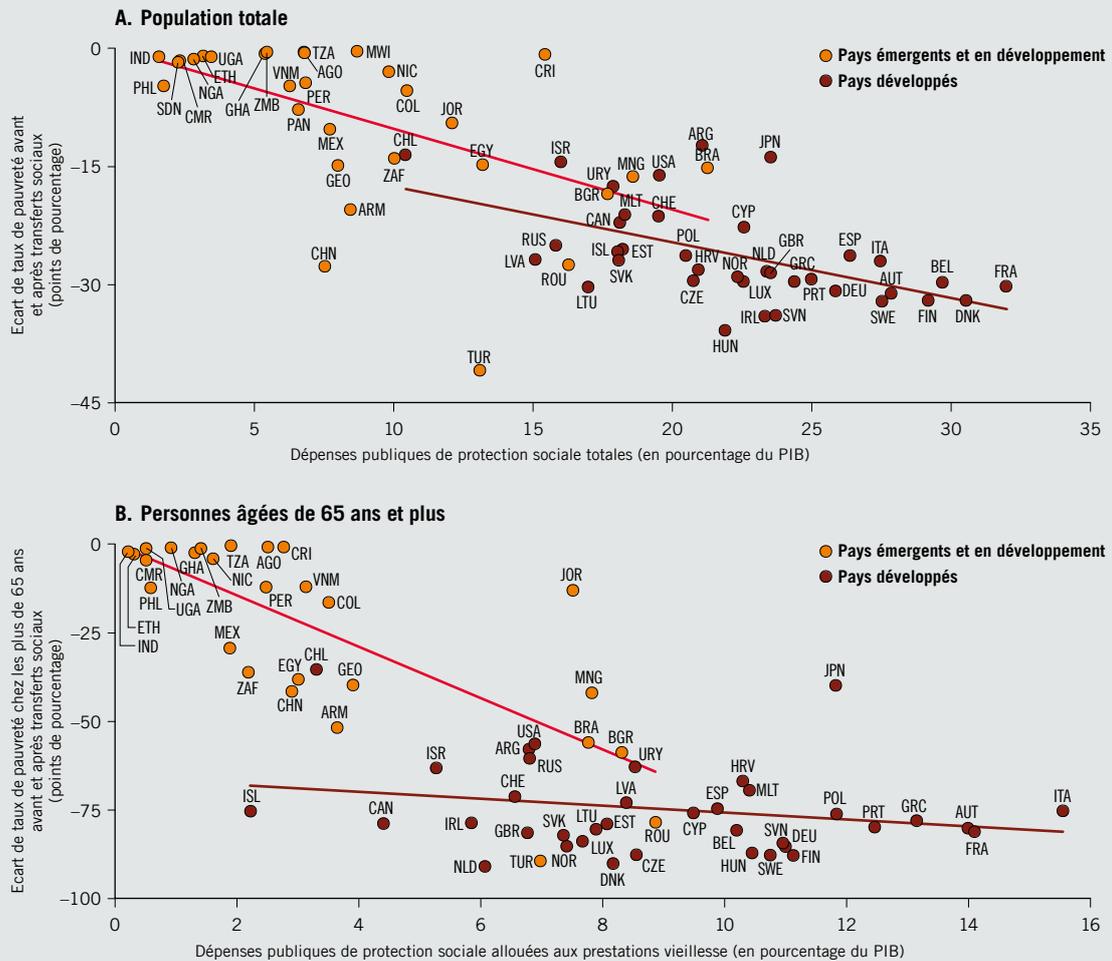


Note: L'analyse de la part des dépenses publiques de protection sociale allant respectivement aux pauvres et aux non-pauvres doit tenir compte du fait que beaucoup de personnes ont un revenu supérieur au seuil de pauvreté en raison des prestations qu'elles reçoivent. Les parties A et C comparent les proportions de bénéficiaires de prestations pauvres (axe horizontal) et non pauvres (axe vertical). Dans les pays situés au-dessus de la diagonale, le pourcentage de pauvres recevant des prestations (quel que soit leur montant) est supérieur à celui des non-pauvres. Les parties B et D représentent l'incidence de la pauvreté (ou la proportion de pauvres dans la population totale, axe horizontal) comparée à la part du montant total de prestations sociales allant aux pauvres (axe vertical). Dans les pays situés au-dessous de la diagonale, les pauvres reçoivent un montant cumulé de prestations inférieur à la part qu'ils représentent dans la population totale, et le montant de prestations par bénéficiaire est plus bas pour les pauvres que pour les non-pauvres. Le libellé des pays associés aux codes ISO3 et les sources de données sont détaillés à l'annexe G.

Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse de données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Figure 2.8

Dépenses publiques de protection sociale (pourcentages du PIB) et impact des transferts sociaux, dernière année disponible (points de pourcentage)



Note: L'impact des transferts sociaux est donné par l'écart entre le taux de pauvreté avant et après transferts sociaux. N'est examinée ici que la réduction directe de la pauvreté monétaire obtenue grâce au transfert de pouvoir d'achat aux bénéficiaires. Des seuils de pauvreté différents sont utilisés pour les pays émergents et en développement (3,10 dollars PPA par personne et par jour) et les pays développés (60 pour cent de la médiane du revenu disponible équivalent ou des dépenses de consommation des ménages). La partie A de la figure met en regard les dépenses publiques de protection sociale totales en pourcentage du PIB et l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté (écart de taux de pauvreté avant et après transferts sociaux en points de pourcentage). Dans la partie B, l'axe horizontal représente les dépenses publiques de protection sociale pour les personnes âgées (en espèces ou en nature) en pourcentage du PIB et l'axe vertical l'écart de taux de pauvreté (en points de pourcentage) résultant pour les plus de 65 ans du revenu provenant de la protection sociale (tous types de prestations). Dans ce dernier cas, l'ensemble des transferts sociaux sont pris en compte et pas seulement les pensions de retraite ou de réversion ou les prestations en nature destinées spécifiquement aux personnes âgées. Les résultats détaillés par pays sont donnés à l'annexe D. Le libellé des pays associés aux codes ISO3 et les sources de données sont détaillés à l'annexe G.

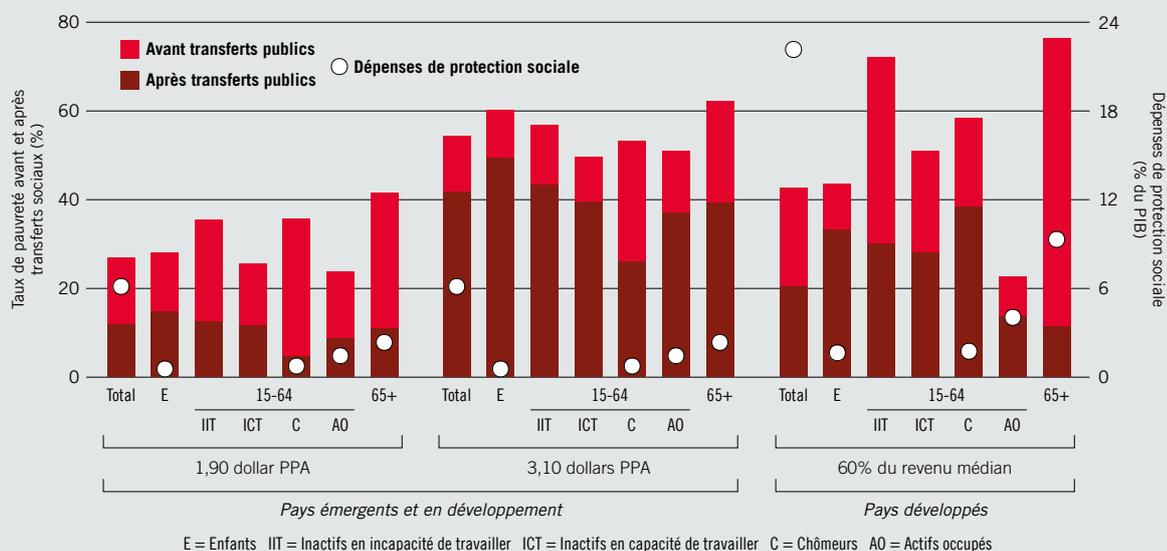
Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse de données d'enquêtes auprès des ménages.

Sixièmement, la protection sociale a des effets contrastés sur la prévention et la réduction de la pauvreté

Les prestations sociales jouent un rôle majeur dans la prévention et la réduction de la pauvreté. Il existe une corrélation positive entre les dépenses de protection sociale et le taux de pauvreté. On constate néanmoins un impact très variable de la protection sociale sur la pauvreté entre pays ayant un niveau de dépenses de protection sociale similaire (figure 2.8). Ces disparités s'expliquent notamment par: les objectifs assignés à la protection sociale³⁴ (par exemple offrir une garantie de revenu ou lutter contre la pauvreté); les écarts de couverture et de montant de prestations reçues par les pauvres et les non-pauvres; et les arbitrages entre la proportion de personnes couvertes et le montant des prestations allouées, surtout dans un contexte de ressources limitées.

Figure 2.9

Impact des dépenses de protection sociale sur la réduction et la prévention de la pauvreté, dernière année disponible (pourcentages)



E = Enfants IIT = Inactifs en incapacité de travailler ICT = Inactifs en capacité de travailler C = Chômeurs AO = Actifs occupés

Note Estimations mondiales fondées sur un échantillon de 37 pays développés et 31 pays émergents et en développement représentant 72,1 pour cent de la population totale – 89 pour cent dans les pays développés et 69 pour cent dans les pays émergents et en développement. L'impact des prestations sociales sur la réduction et la prévention de la pauvreté dans les différents sous-groupes de population résulte des prestations ciblées sur ces groupes, mais aussi de l'ensemble des transferts reçus par les ménages et partagés à parts égales entre leurs membres. Les dépenses publiques de protection sociale totales ou ciblées (points blancs) englobent tous les dispositifs de prestations, en espèces ou en nature, destinées à garantir une protection contre l'absence (ou l'insuffisance) de revenu d'activité imputable à la maladie, au handicap, à la maternité, à un accident du travail, au chômage, à la vieillesse ou au décès d'un membre de la famille; le manque d'accès (abordable) aux soins de santé; l'insuffisance de soutien familial, en particulier pour les enfants et les adultes à charge; la pauvreté en général; et l'exclusion sociale (BIT, 2014a). Les données sont celles de la dernière année disponible, qui varie entre 2007 et 2013. Près de 70 pour cent des données des pays concernent les années 2012 ou 2013.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes auprès des ménages.

La protection sociale a un impact notable sur la pauvreté dans tous les pays développés (figure 2.8, A et B pour l'ensemble de la population et les plus de 65 ans respectivement; voir aussi les résultats par pays à l'annexe D). Les écarts de taux de pauvreté avant et après transferts sociaux sont compris entre 12 et 14 points de pourcentage en Argentine, au Chili, en Israël et au Japon, et dépassent les 30 points de pourcentage en Allemagne, Autriche, Finlande, France, Hongrie, Slovaquie et Suède. Dans les pays développés, les taux de pauvreté avant transferts sociaux sont en moyenne supérieurs de 22,2 points de pourcentage aux taux après transferts sociaux (42,8 pour cent avant transferts contre 20,6 pour cent après transferts).

La protection sociale joue un rôle crucial et effectif dans la prévention et la réduction de la pauvreté pour les personnes pour qui elle est la principale source de revenu, en particulier les plus de 65 ans (figure 2.8 B et annexe D, figure 2D.1 F) et les personnes en incapacité permanente ou temporaire de travailler (figure 2D.1 C en annexe). Si l'on se penche sur l'impact de la protection sociale sur différents groupes de population, on constate que l'écart de taux de pauvreté avant et après transferts sociaux va de 8,3 points de pourcentage pour les actifs occupés à 42,1 points de pourcentage pour les handicapés d'âge actif et en incapacité de travailler, et qu'il atteint même 65,2 points de pourcentage pour les personnes âgées (figure 2.9). Cet impact considérable signifie la couverture effective de la population dans le besoin et un niveau de prestations suffisant pour sortir définitivement de la pauvreté.

L'incidence des prestations est moindre sur les chômeurs: leur taux de pauvreté après transferts sociaux³⁵ est réduit de 20 points de pourcentage mais reste le plus élevé de tous les groupes de personnes en âge de travailler. Dans la majorité des pays développés, la proportion de chômeurs bénéficiaires est en baisse depuis 2009³⁶, de même que le niveau des prestations qu'ils reçoivent. Une part croissante des demandeurs d'emploi ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et perçoivent au mieux des prestations d'assistance sociale, généralement moins généreuses (BIT, 2015b; BIT/CE, 2015).

Au cours de la dernière décennie, les pays émergents et en développement ont multiplié les programmes de transferts monétaires à destination des groupes aux revenus modestes et souffrant d'exclusion, ce qui est une tendance encourageante (Hanlon, Barrientos et Hulme, 2010; BIT, 2014a; Fiszbein, Kanbur et Yemtsov, 2013). Les dépenses allouées à la protection sociale y sont cependant en règle générale plus faibles que dans les pays développés. En outre, dans bon nombre de pays, la protection sociale couvre une faible proportion de la population, et parfois pas principalement les pauvres. Même si elle contribue à réduire l'intensité de la pauvreté (la distance qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté) pour les bénéficiaires directs, elle n'a pas forcément d'impact notable sur l'incidence de la pauvreté. En l'absence de protection sociale, l'extrême pauvreté serait en moyenne supérieure de 15,1 points de pourcentage et la pauvreté extrême et modérée de 12,6 points de pourcentage.

Ces chiffres globaux masquent d'importantes disparités entre pays et entre groupes de population. C'est sur les personnes âgées que la protection sociale a le plus d'impact. Sur la base de 31 pays pour lesquels l'information est disponible, chez les plus de 65 ans, les transferts sociaux réduisent le taux d'extrême pauvreté de 30 points de pourcentage et le taux de pauvreté extrême et modérée de 23 points de pourcentage. Plusieurs pays émergents et en développement ont étendu ou réformé leurs systèmes de protection sociale dans le cadre de leurs stratégies globales de développement. Au Brésil, en Mongolie, en Afrique du Sud, en Turquie et, plus récemment, en Chine, l'effet sur la réduction de la pauvreté a été relativement important comparé à celui observé dans d'autres pays consacrant une proportion similaire du PIB à la protection sociale (voir annexe D).

C. Ensemble de mesures nécessaires pour combler le déficit de revenu

Cette section se penche sur deux séries de cas représentatifs de différents types de ménages et examine les moyens d'action les plus appropriés. Les cas sont détaillés à l'annexe E. Dans la première série de cas, les principaux déterminants de la pauvreté sont les ratios de dépendance démographique et économique élevés (cas 1 à 3 de l'encadré 2.3). Dans la seconde série, ce sont les déficits de travail décent pour les actifs occupés et les chômeurs (cas 4 et 5 de l'encadré 2.3). Chaque cas nécessite un panachage de mesures visant à étendre la protection sociale et à accroître les revenus du travail. Dans la première série de cas, l'accent doit être mis sur la protection sociale, tandis que les politiques du marché du travail sont à privilégier dans la seconde série de cas. Enfin, la contribution de la protection sociale et des revenus du travail au comblement du déficit de revenu est quantifiée.

Protection sociale et augmentation des revenus du travail comme principaux moyens d'action: une analyse cas par cas simplifiée

Les ratios de dépendance démographique et économique élevés sont le principal déterminant de la pauvreté; la protection sociale est le principal moyen d'action (cas 1 à 3)

Sont concernées les personnes pauvres qui n'ont pas de revenus du travail (cas 1) ou qui disposent d'un faible revenu d'activité (cas 2 et 3). Ces personnes représentent la majorité de la pauvreté extrême et modérée et l'essentiel du déficit de revenu³⁷.

Ces trois cas s'appliquent aux personnes pauvres les plus susceptibles de subir de forts déficits de revenu (voir comparaison des figures 2E.1 et 2E.2 en annexe). Ici, la pauvreté résulte principalement du nombre élevé au sein des ménages d'enfants et de personnes en âge de travailler n'exerçant pas d'activité rémunérée (qu'elles soient en capacité ou non de travailler), de chômeurs et de personnes âgées. Dans ces cas, la protection sociale est sans doute le moyen d'action immédiate le plus approprié. Il faut aussi s'attacher à résoudre les déficits de travail décent des personnes disposant d'un faible revenu d'activité (cas 2 et 3) et des chômeurs ou des inactifs étant en capacité et désireux de travailler mais, étant donné le petit nombre de personnes concernées au sein du ménage, toute mesure liée à l'emploi doit être couplée avec des transferts sociaux pour avoir un impact suffisant sur la réduction de la pauvreté pour les travailleurs, les chômeurs et leurs familles³⁸.

Encadré 2.3

Cas simplifiés et moyens d'action les plus appropriés

Les cinq cas présentés ci-dessous sont définis selon deux critères: la proportion de membres du ménage âgés de 15 à 64 ans occupant un emploi rémunéré (voir définition dans l'encadré 2.2) et la situation dans l'emploi, en distinguant les personnes vivant dans des ménages dépendant exclusivement de salaires et celles vivant dans des ménages dépendant exclusivement

des bénéfices réalisés au titre d'employeurs ou de travailleurs à leur propre compte^a. La figure 2.10 indique, pour chacun des cas, la proportion de personnes concernées, leur risque relatif de déficit de revenu élevé^b et le moyen d'action à privilégier dans le cadre de la panoplie de mesures (■ = protection sociale, et □ = augmentation des revenus du travail).

Figure 2.10

		1. Proportion de membres du ménage âgés de 15 à 64 ans occupant un emploi rémunéré		
		Aucun	Moins de 25 pour cent	Plus de 25 pour cent
2. Risque relatif de déficit de revenu	Elevé	Cas 1 <ul style="list-style-type: none"> 17,4 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême et modérée dans les pays émergents et en développement 30 pour cent dans les pays développés 	Cas 2 <ul style="list-style-type: none"> 13,8 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême et modérée dans les pays émergents et en développement 23,1 pour cent dans les pays développés 	
	Modéré	Principal moyen d'action: <ul style="list-style-type: none"> ■ Les ratios de dépendance démographique et économique élevés sont les principaux déterminants de la pauvreté, et la protection sociale est le principal moyen d'action, du moins dans un premier temps, combiné à des mesures de lutte contre les déficits de travail décent dans les cas 2 et 3. □ L'insuffisance de revenus du travail est le principal déterminant de la pauvreté, et les mesures en faveur du plein emploi productif et du travail décent sont les principaux moyens d'actions. 	Cas 3 <ul style="list-style-type: none"> 21,0 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême et modérée dans les pays émergents et en développement 4,7 pour cent dans les pays développés 	Cas 4 <ul style="list-style-type: none"> 13,9 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême et modérée dans les pays émergents et en développement 30,5 pour cent dans les pays développés
				Cas 5 <ul style="list-style-type: none"> 21,0 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême et modérée dans les pays émergents et en développement 3,8 pour cent dans les pays développés

^a A noter que 12,8 pour cent des pauvres dans les pays émergents et en développement et 7,9 pour cent dans les pays développés vivent dans des ménages qui tirent leurs revenus du travail de l'emploi aussi bien indépendant que salarié. Ils ne sont pas pris en compte dans les cas ci-dessus. ^b Le risque relatif de déficit de revenu élevé est considéré élevé quand la proportion du déficit de revenu d'un groupe dans le déficit de revenu total est supérieure à la part que représente ce groupe dans la population pauvre; le risque est considéré modéré dans le cas contraire.

Les ménages dont moins de 25 pour cent des membres en âge de travailler occupent un emploi rémunéré (cas 2 et 3; [figure 2E.1](#), B et C en annexe) ont un rapport élevé de dépendance démographique et économique des jeunes, auquel viennent s'ajouter, bien sûr, d'importants déficits de travail décent pour les actifs, chômeurs ou occupés. Des mesures visant à favoriser la création d'emplois de qualité sont évidemment nécessaires mais, au vu du nombre de personnes concernées au sein du ménage, cela ne suffit pas à garantir une sécurité de revenu aux travailleurs, aux chômeurs et aux personnes qui sont leur à charge. Pour obtenir un impact sensible sur la réduction de la pauvreté, les transferts sociaux sont nécessaires – du moins dans un premier temps – afin d'agir directement sur le déficit de revenu et de renforcer les compétences et les capacités des individus et, on peut l'espérer, améliorer la fréquentation scolaire (Aizer *et al.*, 2016; Alderman et Yemtsov, 2012). Dans l'idéal, il faudrait des mesures complémentaires en direction des chômeurs et des inactifs en capacité et désireux de travailler, afin de leur faciliter l'accès à l'emploi grâce à des politiques actives du marché du travail, des actions de formation et de développement des compétences ou d'accumulation d'atouts, et ces mesures devraient figurer dans les objectifs des programmes de protection sociale (McCord, 2011; BIT, 2014b; Bonnet, Saget et Weber, 2012; Aleksynska *et al.*, 2013; Alderman et Yemtsov, 2012).

Les déficits de travail décent sont le principal déterminant de la pauvreté; les mesures en faveur du plein emploi productif et du travail décent sont le principal moyen d'action, complété par des mesures de protection sociale (cas 4 et 5)

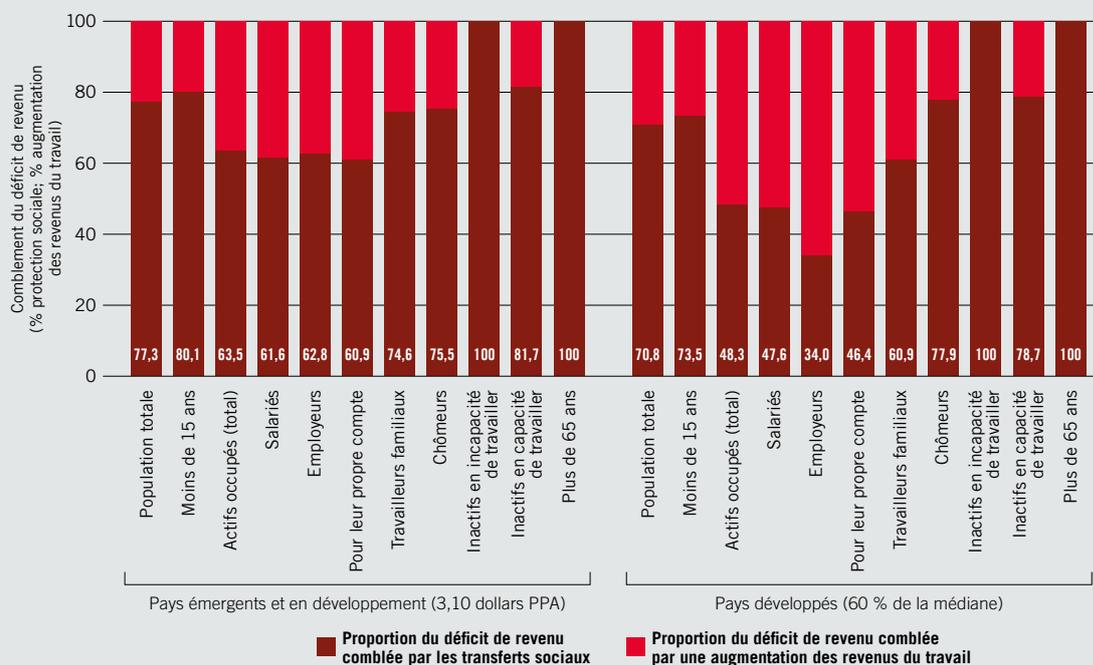
Dans les cas 4 et 5, la majorité des travailleurs pauvres ont un emploi le plus souvent informel et en tirent un revenu d'activité insuffisant pour assurer la subsistance de plus de deux ou trois personnes à charge. Par rapport à la première série de cas, la proportion plus élevée de personnes dans l'emploi rémunéré au sein des ménages se traduit par un risque plus faible de déficit de revenu élevé, mais, ici, la qualité de l'emploi³⁹ devient un facteur primordial (voir comparaison des parties A et B de la [figure 2E.2](#) en annexe). La première configuration – les ménages dans lesquels les travailleurs pauvres ont un emploi indépendant – correspond à une minorité des pauvres dans les pays développés, mais elle est l'une des plus courantes dans les pays émergents et en développement. À l'inverse, les ménages vivant essentiellement des revenus de l'activité salariée constituent une minorité de la population pauvre dans les pays émergents et en développement (14 pour cent, contre 28 pour cent pour la population non pauvre) et l'un des groupes les plus nombreux (y compris chez les pauvres) dans les pays développés (30,5 pour cent, contre près de 55 pour cent pour les non-pauvres).

L'insuffisance de revenus d'activité dont pâtissent les travailleurs pauvres est la conséquence du sous-emploi généralisé (voir section B), notamment chez les indépendants dans les pays émergents et en développement, et chez les salariés dans les pays développés. Pour ces derniers, le risque de pauvreté est nettement plus lié à la faible durée du travail qu'au salaire horaire⁴⁰. Dans le cas des salariés, des politiques de salaire minimum sont nécessaires, mais ne peuvent pas être la principale composante d'une stratégie effective de réduction de la pauvreté au travail. Il faudrait ici des mesures destinées à remédier à l'absence de relation de travail officialisée par un contrat et au développement de modalités de travail précaires assorties de moins de protections et de droits à prestations (BIT, 2015b).

Pour tous les travailleurs pauvres (salariés et indépendants), l'insuffisance de revenus d'activité est imputable à la part qu'ils représentent dans l'économie informelle et elle requiert un ensemble de mesures visant à faciliter la transition vers l'économie formelle et à réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle (BIT, 2014c). Dans les faits, qui dit emploi informel dit aussi absence de protection sociale liée à l'emploi, ce qui a des conséquences financières catastrophiques pour les travailleurs et leurs familles. La mise en place effective de socles nationaux de protection sociale en vue d'étendre la couverture aux personnes travaillant dans l'économie informelle et à favoriser la transition vers des emplois de meilleure qualité, ainsi que l'extension progressive de la couverture par des régimes contributifs doivent faire partie des réponses ciblées pour remédier à ce problème (voir chapitre 6), en association avec des mesures d'accroissement de la productivité, notamment comme moyen de réduire la pauvreté dans l'économie rurale (chapitre 5) et des stratégies de développement visant à promouvoir la transformation structurelle créatrice d'emplois (chapitre 3).

Figure 2.11

Proportions du déficit comblées par les transferts sociaux et par l'augmentation des revenus du travail (calcul pour un seuil à 3,10 dollars PPA dans les pays émergents et en développement et à 60 pour cent du revenu médian dans les pays développés), 2012 (pourcentages)



Note: Echantillon de 103 pays représentant 85 pour cent de la population mondiale. La proportion du déficit de revenu nécessitant des transferts sociaux est calculée pour chaque ménage et appliquée à ses membres. La part à combler par une augmentation des revenus du travail est le complément pour arriver à 100 pour cent. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir l'annexe F.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes auprès des ménages.

La protection sociale doit combler le déficit de revenu à hauteur de 71 à 77 pour cent

Compte tenu de l'analyse qui précède, on peut affirmer que la protection sociale demeure un outil essentiel pour combattre la pauvreté. La proportion du déficit de revenu total à combler par la protection sociale est déterminée en fonction du ratio de dépendance économique au sein de chaque ménage et de l'écart de pauvreté ou intensité de la pauvreté (voir méthodologie et hypothèses à l'annexe F), et en tenant compte du fait que la protection sociale est considérée comme la seule solution pour les 15-64 ans présentant un handicap et étant en incapacité de travailler et pour les plus de 65 ans. Le montant nécessaire pour que tous les autres groupes de population atteignent le seuil de pauvreté doit être apporté par les transferts sociaux, conjugués à une augmentation des revenus du travail de façon directe ou indirecte (dans le cas des enfants par exemple).

Dans les pays émergents et en développement, la protection sociale devrait combler plus de 75 pour cent du déficit, avec des variations selon les groupes de population. La contribution de la protection sociale va de 61 à 63 pour cent pour les salariés et pour les travailleurs à leur propre compte et les employeurs à environ 80 pour cent pour les enfants et les inactifs en capacité de travailler et elle atteint 100 pour cent (par définition) pour les personnes âgées et les handicapés en incapacité de travailler (figure 2.11)⁴¹.

La situation est légèrement différente dans les pays développés, où l'accroissement des revenus du travail serait un levier plus important, surtout pour les travailleurs pauvres. En règle générale, les travailleurs pauvres de ces pays partagent leur revenu avec moins de personnes à charge que dans les pays émergents et en développement. Dans ce cas de figure, la réduction des déficits de travail décent a un fort impact potentiel sur le revenu par personne au sein des ménages. Globalement, 71 pour cent du déficit total devrait être comblé par les transferts sociaux. Cette proportion est nettement plus faible pour les travailleurs pauvres (moins de 50 pour cent)⁴².

Consacrer 1 pour cent supplémentaire du PIB à la protection sociale pour éradiquer la pauvreté extrême et modérée dans les pays émergents et en développement

En 2012, il aurait fallu un minimum de 120 milliards de dollars pour éradiquer l'extrême pauvreté et près de 600 milliards de dollars pour éliminer la pauvreté extrême et modérée. Sachant qu'une partie du déficit de revenu total doit être comblée par un accroissement des revenus du travail, selon nos calculs, le montant minimal supplémentaire à allouer à la protection sociale dans le monde, dans l'hypothèse irréaliste d'un ciblage et d'une mise en œuvre parfaitement adaptés, s'élèverait à moins de 85 milliards de dollars pour éradiquer l'extrême pauvreté et à 400 milliards de dollars pour éliminer à la fois la pauvreté extrême et la pauvreté modérée (tableaux 2A.1 et 2A.2 en annexe). Mettre fin à l'extrême pauvreté coûterait ainsi 0,1 pour cent du PIB mondial et 0,2 pour cent du PIB des pays émergents et en développement, et 0,5 pour cent du PIB mondial et 1 pour cent du PIB des pays émergents et en développement pour éliminer la pauvreté extrême et la pauvreté modérée.

Dans les pays à faible revenu, où se concentre l'essentiel de l'extrême pauvreté (voir chapitre 1), il faudrait, pour y mettre fin, allouer à la protection sociale un montant supplémentaire équivalant au minimum à 4,0 pour cent du PIB et à 18,4 pour cent des dépenses publiques (tableau 2.3, et tableau 2A.1 en annexe pour les données par région). L'éradication de la pauvreté extrême et de la pauvreté modérée suppose un coût minimal supplémentaire représentant plus de 75 pour cent des dépenses publiques actuelles dans les pays à faible revenu, et un quart des dépenses publiques actuelles pour l'ensemble du continent africain (23,4 pour cent). Dans les pays développés, au seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian, cet investissement supplémentaire dans la protection sociale équivaut à 1,2 pour cent du PIB ou 3 pour cent des dépenses publiques actuelles.

Tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, disposent d'une certaine marge de manœuvre pour fixer le niveau de dépenses publiques (figure 2.12) (BIT, 2010a et 2010b). Il existe dès lors une corrélation faible entre le niveau du PIB et la taille du secteur public. Un secteur public de taille très réduite témoigne parfois de la faible capacité des autorités à lever et à percevoir des impôts et d'autres recettes, du fait généralement de l'ampleur de l'économie informelle. On peut toutefois aussi considérer qu'il offre des possibilités de croissance des recettes et des dépenses publiques (par rapport à d'autres pays à un stade de développement comparable, mais ayant un niveau de dépenses publiques plus élevé). Comparons par exemple la situation de la Mongolie à celle de l'Inde: les deux pays affichent un niveau de PIB par habitant analogue, mais la part des dépenses publiques et, particulièrement, des dépenses de protection sociale dans le PIB est nettement plus élevée en Mongolie. L'un des principaux défis consiste à engager et à appliquer des réformes fiscales pour accroître les ressources budgétaires, notamment des réformes de nature à améliorer l'efficacité et la productivité du recouvrement de l'impôt. Il peut également être utile de revoir les programmes de dépenses publiques pour qu'ils correspondent mieux aux préférences de la société, de telle sorte que les contribuables soient davantage disposés à payer des impôts (*ibid.*). En outre, des pays affichant des niveaux de ressources budgétaires similaires peuvent choisir de consacrer des proportions très différentes de ces ressources à la protection sociale (points orange sur la figure 2.12). Comme le montre la figure 2.12, certains pays à secteur public de taille relativement réduite (part des dépenses publiques inférieure ou égale à 20 pour cent du PIB) ont choisi de consacrer une part importante de leurs ressources au financement de programmes de protection sociale, en optant dans certains cas pour des approches innovantes (BIT, 2014a et 2015a; HelpAge International, 2011; Ortiz, Cummins et Karunanethy, 2015).

Tableau 2.3

Dépenses supplémentaires de protection sociale nécessaires pour combler le déficit de revenu, 2012 (pourcentages)

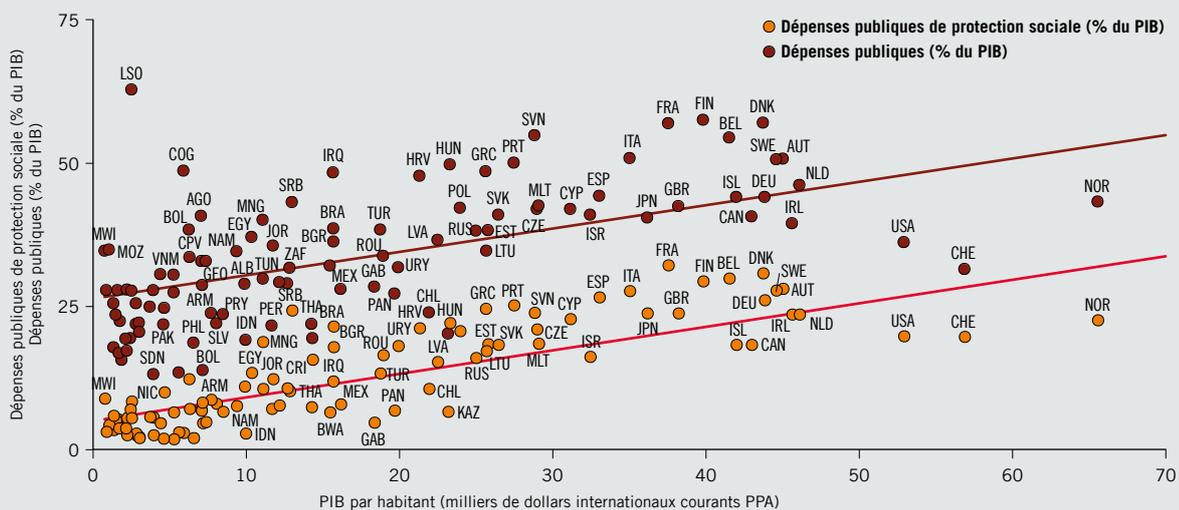
Groupes de revenu	Déficit de revenu et coût supplémentaire minimal pour la protection sociale	Extrême pauvreté (<1,90 dollar PPA)		Pauvreté extrême et modérée (<3,10 dollars PPA)		Pauvreté relative (<60 % du revenu médian)	
		% PIB	% Dépenses publiques	% PIB	% Dépenses publiques	% PIB	% Dépenses publiques
Emergents et en développement	Déficit de revenu total	0,31	1,46	1,65	7,27		
	... coût supplémentaire pour la protection sociale	0,22	0,99	1,13	4,84		
Faible revenu	Déficit de revenu total	5,48	25,57	20,75	101,36		
	... coût supplémentaire pour la protection sociale	3,94	18,37	15,72	76,78		
Revenu intermédiaire (tranche inférieure)	Déficit de revenu total	0,56	2,83	3,21	14,66		
	... coût supplémentaire pour la protection sociale	0,39	1,97	2,15	9,82		
Revenu intermédiaire (tranche supérieure)	Déficit de revenu total	0,08	0,27	0,47	1,60		
	... coût supplémentaire pour la protection sociale	0,06	0,18	0,30	1,02		
Développés	Déficit de revenu total	0,02	0,04	0,03	0,06	1,67	4,15
	... coût supplémentaire pour la protection sociale	0,02	0,04	0,02	0,05	1,20	3,01
Monde	Déficit de revenu total	0,16	0,72	0,80	3,49		
	... coût supplémentaire pour la protection sociale	0,11	0,51	0,55	2,55		

Note: Echantillon de 103 pays représentant 85 pour cent de la population mondiale. Le «coût supplémentaire pour la protection sociale» correspond au minimum requis dans l'hypothèse irréaliste d'un ciblage et d'une mise en œuvre parfaitement adaptés. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir l'annexe F.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes auprès des ménages.

Figure 2.12

Dépenses publiques et dépenses de protection sociale (pourcentages du PIB) et PIB par habitant (dollars internationaux courants PPA), dernière année disponible



Note: Pour un niveau de PIB par habitant donné, la figure 2.12 présente à la fois le niveau des dépenses publiques totales (points rouges) et celui des dépenses de protection sociale (points orange), les deux indicateurs étant exprimés en pourcentage du PIB. Le Brésil et le Mexique, par exemple, affichent un PIB par habitant comparable (autour de 16 000 dollars PPA par personne et par an), mais tant les dépenses publiques totales que les dépenses de protection sociale sont nettement inférieures au Mexique qu'au Brésil. Les dépenses publiques totales représentent 39 pour cent du PIB au Brésil, contre 28 pour cent au Mexique. Les dépenses publiques de protection sociale constituent plus de la moitié des dépenses publiques (55 pour cent) au Brésil, mais ce ratio représente moitié moins au Mexique (28 pour cent). Le libellé des pays associés aux codes ISO3 est indiqué à l'annexe G.

Source: FMI (2016); BIT (2015a); OCDE (2015); BAD (2015) et Eurostat (2015a).

D. Conclusions

Partant du constat que 30 pour cent de la population mondiale vit dans la pauvreté mais ne reçoit que 2 pour cent du revenu mondial, ce chapitre a cherché à déterminer le revenu supplémentaire nécessaire pour en finir avec la pauvreté. La conclusion est qu'il faudrait quelque 120 milliards de dollars par an pour éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde et quelque 600 milliards de dollars par an – ou près de 10 000 milliards de dollars à l'horizon 2030 – pour éliminer la pauvreté extrême et modérée. Ce montant de 600 milliards de dollars équivaut à moins de 1 pour cent du PIB mondial par an. Ce chiffre masque toutefois d'importantes disparités selon les régions et les pays; ainsi, dans les pays en développement, le montant nécessaire représente plus de 20 pour cent de leur PIB annuel. Cela supposerait donc, en moyenne, de porter les dépenses publiques de ce groupe de pays à plus du double de leur niveau actuel.

Comme indiqué au chapitre 1, dans les pays émergents et en développement près d'un tiers des personnes vivant dans la pauvreté extrême et la pauvreté modérée occupent un emploi, mais celui-ci est souvent de nature précaire. Les personnes travaillant à leur propre compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale constituent près de 70 pour cent des travailleurs en situation de pauvreté extrême ou modérée, le taux de pauvreté de ces deux groupes étant trois fois supérieur à celui des salariés. Le chapitre 2 montre que les personnes pauvres subissent les effets cumulés de faibles revenus du travail et d'un accès limité à la protection sociale. L'absence de protection sociale découlant de l'emploi informel et précaire n'est que partiellement compensée par le développement de régimes non contributifs: en moyenne, les allocataires pauvres perçoivent un montant de prestations sociales sept fois inférieur à celui que reçoivent les non-pauvres. Dans les pays développés, les personnes pauvres sont surreprésentées dans l'emploi à temps partiel et temporaire, des modalités qui offrent des rémunérations plus faibles et exposent les travailleurs à un risque accru de non-application de la législation et de la réglementation du travail et de la protection sociale (voir chapitre 4).

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que le déficit de revenu ne peut pas être comblé uniquement par des transferts de revenu. À l'évidence, les personnes les plus exposées à la pauvreté et à un fort déficit de revenu connaissent dans bien des cas d'importants déficits de travail décent et des ratios de dépendance (démographique et économique) élevés. Comme nous le verrons dans les chapitres 5 et 6, les mesures de protection sociale, conjuguées à des actions de nature à augmenter la quantité et la qualité des emplois, sont essentielles pour affranchir durablement les individus et leurs familles de la pauvreté.

Annexe A. Montant minimal pour éradiquer la pauvreté (total et composition)

Tableau 2A.1

Extrême pauvreté (< 1,90 dollar PPA par personne et par jour)

		Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés 15-64 ans			Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans
				Total	Salariés	Non-Salariés			
1. Déficit de revenu total en pourcentage du PIB									
Pays émergents et en développement									
Total	Déficit de revenu total	0,314	0,133	0,087	0,015	0,072	0,004	0,076	0,013
	... comblé par la protection sociale	0,221	0,096	0,056	0,008	0,049	0,003	0,052	0,013
	... comblé par les revenus du travail	0,093	0,037	0,031	0,007	0,023	0,001	0,024	0,000
Afrique	Déficit de revenu total	1,672	0,851	0,459	0,042	0,416	0,018	0,274	0,070
	... comblé par la protection sociale	1,240	0,597	0,325	0,024	0,300	0,012	0,236	0,070
	... comblé par les revenus du travail	0,432	0,254	0,134	0,018	0,116	0,006	0,038	0,000
Amérique latine et Caraïbes	Déficit de revenu total	0,105	0,043	0,021	0,004	0,017	0,008	0,028	0,005
	... comblé par la protection sociale	0,089	0,035	0,017	0,003	0,014	0,007	0,026	0,005
	... comblé par les revenus du travail	0,016	0,008	0,005	0,001	0,003	0,001	0,002	0,000
Asie et Pacifique	Déficit de revenu total	0,192	0,063	0,056	0,015	0,041	0,001	0,064	0,008
	... comblé par la protection sociale	0,121	0,045	0,031	0,007	0,024	0,001	0,036	0,008
	... comblé par les revenus du travail	0,070	0,018	0,024	0,007	0,017	0,000	0,028	0,000
Etats arabes	Déficit de revenu total	0,032	0,021	0,005	0,003	0,002	0,002	0,004	0,001
	... comblé par la protection sociale	0,013	0,006	0,002	0,001	0,001	0,000	0,003	0,001
	... comblé par les revenus du travail	0,020	0,015	0,003	0,002	0,001	0,001	0,001	0,000
Europe et Asie centrale	Déficit de revenu total	0,011	0,004	0,002	0,001	0,001	0,001	0,004	0,001
	... comblé par la protection sociale	0,009	0,002	0,001	0,001	0,000	0,001	0,004	0,001
	... comblé par les revenus du travail	0,002	0,001	0,001	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
Pays développés									
Total	Déficit de revenu total	0,018	0,002	0,006	0,002	0,004	0,002	0,005	0,003
	... comblé par la protection sociale	0,016	0,002	0,004	0,001	0,003	0,002	0,005	0,003
	... comblé par les revenus du travail	0,002	0,000	0,001	0,001	0,001	0,000	0,000	0,000
Monde									
	Déficit de revenu total	0,159	0,065	0,044	0,008	0,036	0,003	0,039	0,008
	... comblé par la protection sociale	0,113	0,047	0,029	0,004	0,025	0,002	0,027	0,008
	... comblé par les revenus du travail	0,045	0,018	0,015	0,004	0,011	0,000	0,012	0,000
2. Déficit de revenu total en pourcentage des dépenses publiques									
Pays émergents et en développement									
Total	Déficit de revenu total	1,461	0,666	0,410	0,066	0,344	0,014	0,304	0,066
	... comblé par la protection sociale	0,985	0,457	0,253	0,032	0,221	0,010	0,198	0,066
	... comblé par les revenus du travail	0,476	0,209	0,156	0,034	0,122	0,004	0,106	0,000
Afrique	Déficit de revenu total	9,032	4,454	2,452	0,202	2,251	0,078	1,663	0,385
	... comblé par la protection sociale	6,877	3,195	1,778	0,118	1,660	0,052	1,468	0,385
	... comblé par les revenus du travail	2,155	1,259	0,674	0,084	0,591	0,026	0,196	0,000
Amérique latine et Caraïbes	Déficit de revenu total	0,352	0,144	0,077	0,017	0,060	0,021	0,093	0,017
	... comblé par la protection sociale	0,307	0,121	0,061	0,012	0,050	0,019	0,089	0,017
	... comblé par les revenus du travail	0,045	0,023	0,015	0,006	0,010	0,002	0,004	0,000
Asie et Pacifique	Déficit de revenu total	0,737	0,287	0,226	0,066	0,160	0,004	0,182	0,037
	... comblé par la protection sociale	0,412	0,176	0,109	0,028	0,080	0,002	0,088	0,037
	... comblé par les revenus du travail	0,325	0,111	0,118	0,038	0,080	0,002	0,095	0,000
Etats arabes	Déficit de revenu total	0,076	0,049	0,011	0,007	0,004	0,003	0,010	0,002
	... comblé par la protection sociale	0,030	0,015	0,004	0,002	0,002	0,001	0,008	0,002
	... comblé par les revenus du travail	0,046	0,034	0,007	0,005	0,002	0,002	0,003	0,000
Europe et Asie centrale	Déficit de revenu total	0,038	0,012	0,005	0,003	0,002	0,002	0,018	0,002
	... comblé par la protection sociale	0,031	0,008	0,002	0,002	0,000	0,002	0,017	0,002
	... comblé par les revenus du travail	0,007	0,003	0,003	0,001	0,002	0,000	0,001	0,000

Tableau 2A.1 (suite)
Extrême pauvreté (< 1,90 dollar PPA par personne et par jour)

	Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés 15-64 ans			Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans	
			Total	Salariés	Non-Salariés				
Pays développés									
Total	Déficit de revenu total	0,040	0,005	0,013	0,005	0,008	0,005	0,011	0,006
	... comblé par la protection sociale	0,036	0,005	0,010	0,003	0,007	0,004	0,011	0,006
	... comblé par les revenus du travail	0,004	0,000	0,003	0,002	0,001	0,000	0,000	0,000
Monde									
	Déficit de revenu total	0,716	0,319	0,202	0,034	0,168	0,009	0,151	0,035
	... comblé par la protection sociale	0,533	0,220	0,127	0,017	0,110	0,007	0,144	0,035
	... comblé par les revenus du travail	0,182	0,099	0,075	0,017	0,058	0,002	0,007	0,000
3. Montant total en millions de dollars des E.-U. à prix courants (2012)									
	Déficit de revenu total	116430	47510	32553	6159	26395	2126	28594	5646
	... comblé par la protection sociale	83167	34356	21289	3230	18059	1762	20115	5646
	... comblé par les revenus du travail	33262	13154	11264	2929	8336	364	8480	0
4. Montant total en millions de dollars internationaux courants PPA (2012)									
	Déficit de revenu total	153217	62522	42839	8105	34734	2798	37629	7429
	... comblé par la protection sociale	109445	45212	28016	4251	23765	2319	26470	7429
	... comblé par les revenus du travail	43772	17310	14823	3854	10969	480	11159	0

Tableau 2A.2
Pauvreté extrême et modérée (< 3,10 dollars PPA par personne et par jour)

	Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés 15-64 ans			Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans	
			Total	Salariés	Non-Salariés				
1. Déficit de revenu total en pourcentage du PIB									
Pays émergents et en développement									
Total	Déficit de revenu total	1,653	0,650	0,488	0,111	0,377	0,017	0,422	0,076
	... comblé par la protection sociale	1,134	0,452	0,307	0,055	0,252	0,011	0,288	0,076
	... comblé par les revenus du travail	0,518	0,198	0,181	0,056	0,125	0,006	0,134	0,000
Afrique	Déficit de revenu total	5,853	2,968	1,649	0,187	1,462	0,074	0,917	0,245
	... comblé par la protection sociale	4,396	2,096	1,207	0,104	1,103	0,048	0,800	0,245
	... comblé par les revenus du travail	1,458	0,872	0,442	0,083	0,359	0,026	0,117	0,000
Amérique latine et Caraïbes	Déficit de revenu total	0,358	0,155	0,088	0,025	0,063	0,018	0,082	0,016
	... comblé par la protection sociale	0,285	0,120	0,064	0,016	0,048	0,014	0,071	0,016
	... comblé par les revenus du travail	0,073	0,034	0,024	0,009	0,015	0,004	0,011	0,000
Asie et Pacifique	Déficit de revenu total	1,495	0,488	0,459	0,129	0,330	0,010	0,466	0,072
	... comblé par la protection sociale	0,961	0,330	0,262	0,062	0,200	0,006	0,292	0,072
	... comblé par les revenus du travail	0,534	0,159	0,197	0,067	0,130	0,004	0,174	0,000
Etats arabes	Déficit de revenu total	0,442	0,275	0,076	0,053	0,023	0,017	0,059	0,015
	... comblé par la protection sociale	0,170	0,081	0,028	0,014	0,014	0,005	0,041	0,015
	... comblé par les revenus du travail	0,272	0,194	0,048	0,039	0,009	0,012	0,018	0,000
Europe et Asie centrale	Déficit de revenu total	0,090	0,034	0,016	0,009	0,007	0,006	0,029	0,005
	... comblé par la protection sociale	0,067	0,023	0,008	0,005	0,003	0,005	0,027	0,005
	... comblé par les revenus du travail	0,023	0,011	0,008	0,004	0,004	0,001	0,002	0,000
Pays développés									
Total	Déficit de revenu total	0,026	0,004	0,008	0,003	0,005	0,003	0,007	0,004
	... comblé par la protection sociale	0,023	0,004	0,006	0,002	0,004	0,003	0,007	0,004
	... comblé par les revenus du travail	0,003	0,000	0,002	0,001	0,001	0,000	0,000	0,000
Monde									
	Déficit de revenu total	0,800	0,311	0,236	0,054	0,182	0,010	0,204	0,038
	... comblé par la protection sociale	0,551	0,217	0,149	0,027	0,122	0,007	0,141	0,038
	... comblé par les revenus du travail	0,249	0,094	0,088	0,028	0,060	0,003	0,064	0,000

Tableau 2A.2 (suite)
Pauvreté extrême et modérée (<3,10 dollars PPA par personne et par jour)

	Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés 15-64 ans			Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans	
			Total	Salariés	Non-Salariés				
2. Déficit de revenu total en pourcentage des dépenses publiques									
Pays émergents et en développement									
Total	Déficit de revenu total	7,271	3,043	2,209	0,468	1,741	0,070	1,603	0,347
	... comblé par la protection sociale	4,844	2,046	1,348	0,223	1,126	0,044	1,059	0,347
	... comblé par les revenus du travail	2,427	0,996	0,861	0,246	0,615	0,026	0,544	0,000
Afrique	Déficit de revenu total	31,304	15,254	8,939	0,886	8,053	0,312	5,484	1,314
	... comblé par la protection sociale	24,394	11,135	6,792	0,509	6,283	0,208	4,945	1,314
	... comblé par les revenus du travail	6,910	4,119	2,147	0,377	1,770	0,104	0,539	0,000
Amérique latine et Caraïbes	Déficit de revenu total	1,267	0,543	0,328	0,097	0,232	0,051	0,286	0,058
	... comblé par la protection sociale	1,032	0,434	0,243	0,062	0,181	0,041	0,255	0,058
	... comblé par les revenus du travail	0,235	0,109	0,085	0,034	0,051	0,010	0,030	0,000
Asie et Pacifique	Déficit de revenu total	5,836	2,091	1,885	0,551	1,334	0,042	1,509	0,307
	... comblé par la protection sociale	3,484	1,298	0,987	0,243	0,744	0,023	0,868	0,307
	... comblé par les revenus du travail	2,352	0,794	0,899	0,308	0,590	0,019	0,641	0,000
Etats arabes	Déficit de revenu total	1,035	0,637	0,179	0,122	0,056	0,039	0,147	0,034
	... comblé par la protection sociale	0,407	0,190	0,068	0,033	0,035	0,011	0,104	0,034
	... comblé par les revenus du travail	0,628	0,447	0,111	0,090	0,021	0,027	0,043	0,000
Europe et Asie centrale	Déficit de revenu total	0,304	0,108	0,053	0,029	0,023	0,017	0,110	0,017
	... comblé par la protection sociale	0,240	0,078	0,026	0,016	0,010	0,014	0,105	0,017
	... comblé par les revenus du travail	0,064	0,030	0,026	0,013	0,013	0,002	0,005	0,000
Pays développés									
Total	Déficit de revenu total	0,061	0,009	0,019	0,007	0,012	0,007	0,017	0,009
	... comblé par la protection sociale	0,055	0,009	0,014	0,004	0,010	0,006	0,017	0,009
	... comblé par les revenus du travail	0,006	0,001	0,005	0,003	0,002	0,001	0,000	0,000
Monde									
	Déficit de revenu total	3,489	1,451	1,060	0,227	0,834	0,037	0,771	0,170
	... comblé par la protection sociale	2,548	0,977	0,649	0,108	0,541	0,025	0,727	0,170
	... comblé par les revenus du travail	0,941	0,474	0,412	0,119	0,293	0,012	0,044	0,000
3. Montant total en millions de dollars des E.-U. à prix courants (2012)									
	Déficit de revenu total	586 993	228 384	173 509	39 971	133 538	7 151	150 023	27 927
	... comblé par la protection sociale	404 451	159 081	109 235	19 674	89 561	4 992	103 216	27 927
	... comblé par les revenus du travail	182 542	69 303	64 273	20 297	43 976	2 159	46 807	0
4. Montant total en millions de dollars internationaux courants PPA (2012)									
	Déficit de revenu total	772 462	300 545	228 331	52 600	175 731	9 411	197 425	36 751
	... comblé par la protection sociale	532 243	209 345	143 750	25 890	117 859	6 569	135 828	36 751
	... comblé par les revenus du travail	240 219	91 200	84 581	26 710	57 871	2 841	61 596	0

Tableau 2A.3

Pauvreté (<5 dollars PPA par personne et par jour)

		Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés 15-64 ans			Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans
				Total	Salariés	Non-Salariés			
1. Déficit de revenu total en pourcentage du PIB									
Pays émergents et en développement									
Total	Déficit de revenu total	5,717	2,101	1,757	0,511	1,246	0,063	1,511	0,285
	... comblé par la protection sociale	3,968	1,446	1,124	0,250	0,874	0,040	1,073	0,285
	... comblé par les revenus du travail	1,749	0,655	0,633	0,261	0,372	0,024	0,438	0,000
Afrique	Déficit de revenu total	15,817	7,952	4,508	0,660	3,847	0,234	2,448	0,676
	... comblé par la protection sociale	12,003	5,618	3,397	0,354	3,043	0,150	2,163	0,676
	... comblé par les revenus du travail	3,814	2,334	1,110	0,306	0,804	0,084	0,285	0,000
Amérique latine et Caraïbes	Déficit de revenu total	1,276	0,541	0,357	0,142	0,215	0,050	0,269	0,059
	... comblé par la protection sociale	0,974	0,410	0,244	0,088	0,156	0,036	0,226	0,059
	... comblé par les revenus du travail	0,302	0,131	0,114	0,054	0,059	0,014	0,043	0,000
Asie et Pacifique	Déficit de revenu total	5,753	1,769	1,840	0,611	1,229	0,043	1,797	0,305
	... comblé par la protection sociale	3,841	1,196	1,105	0,294	0,810	0,025	1,209	0,305
	... comblé par les revenus du travail	1,912	0,573	0,735	0,317	0,418	0,017	0,588	0,000
Etats arabes	Déficit de revenu total	4,410	2,509	0,902	0,711	0,191	0,168	0,678	0,152
	... comblé par la protection sociale	1,740	0,753	0,311	0,188	0,123	0,049	0,475	0,152
	... comblé par les revenus du travail	2,669	1,756	0,591	0,524	0,067	0,119	0,203	0,000
Europe et Asie centrale	Déficit de revenu total	0,529	0,198	0,113	0,060	0,052	0,028	0,157	0,033
	... comblé par la protection sociale	0,387	0,137	0,060	0,033	0,028	0,022	0,135	0,033
	... comblé par les revenus du travail	0,142	0,061	0,052	0,028	0,025	0,007	0,022	0,000
Pays développés									
Total	Déficit de revenu total	0,049	0,009	0,014	0,006	0,008	0,006	0,014	0,006
	... comblé par la protection sociale	0,042	0,008	0,009	0,003	0,007	0,005	0,013	0,006
	... comblé par les revenus du travail	0,007	0,001	0,005	0,003	0,001	0,001	0,001	0,000
Monde									
	Déficit de revenu total	2,742	1,003	0,842	0,246	0,596	0,033	0,725	0,139
	... comblé par la protection sociale	1,907	0,691	0,539	0,120	0,419	0,022	0,517	0,139
	... comblé par les revenus du travail	0,835	0,311	0,303	0,126	0,177	0,012	0,209	0,000
2. Déficit de revenu total en pourcentage des dépenses publiques									
Pays émergents et en développement									
Total	Déficit de revenu total	24,342	9,378	7,763	2,085	5,678	0,256	5,710	1,234
	... comblé par la protection sociale	16,640	6,344	4,919	1,003	3,916	0,158	3,985	1,234
	... comblé par les revenus du travail	7,701	3,034	2,844	1,082	1,762	0,098	1,725	0,000
Afrique	Déficit de revenu total	82,975	39,796	24,372	3,031	21,341	0,973	14,321	3,512
	... comblé par la protection sociale	62,969	29,318	19,298	1,695	17,602	0,650	13,194	3,512
	... comblé par les revenus du travail	20,006	10,478	5,075	1,336	3,739	0,323	1,128	0,000
Amérique latine et Caraïbes	Déficit de revenu total	4,576	1,916	1,328	0,519	0,808	0,152	0,961	0,220
	... comblé par la protection sociale	3,570	1,484	0,927	0,328	0,599	0,112	0,826	0,220
	... comblé par les revenus du travail	1,006	0,431	0,401	0,191	0,209	0,039	0,135	0,000
Asie et Pacifique	Déficit de revenu total	22,553	7,366	7,601	2,532	5,069	0,182	6,145	1,259
	... comblé par la protection sociale	14,365	4,735	4,338	1,160	3,178	0,103	3,931	1,259
	... comblé par les revenus du travail	8,188	2,631	3,264	1,373	1,891	0,079	2,214	0,000
Etats arabes	Déficit de revenu total	10,330	5,798	2,110	1,642	0,468	0,390	1,679	0,352
	... comblé par la protection sociale	4,171	1,764	0,747	0,440	0,307	0,116	1,192	0,352
	... comblé par les revenus du travail	6,159	4,034	1,364	1,203	0,161	0,274	0,487	0,000
Europe et Asie centrale	Déficit de revenu total	1,761	0,629	0,376	0,207	0,170	0,089	0,556	0,111
	... comblé par la protection sociale	1,365	0,447	0,207	0,115	0,092	0,070	0,530	0,111
	... comblé par les revenus du travail	0,396	0,182	0,169	0,092	0,078	0,019	0,025	0,000
Pays développés									
Total	Déficit de revenu total	0,119	0,022	0,035	0,015	0,020	0,013	0,034	0,016
	... comblé par la protection sociale	0,105	0,020	0,024	0,007	0,017	0,012	0,034	0,016
	... comblé par les revenus du travail	0,014	0,002	0,011	0,008	0,003	0,001	0,000	0,000
Monde									
	Déficit de revenu total	11,628	4,466	3,707	0,998	2,708	0,129	2,731	0,595
	... comblé par la protection sociale	8,605	3,026	2,350	0,480	1,870	0,082	2,552	0,595
	... comblé par les revenus du travail	3,023	1,440	1,357	0,519	0,838	0,047	0,179	0,000

Tableau 2A.3 (suite)
Pauvreté (<5 dollars PPA par personne et par jour)

	Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés 15-64 ans			Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans
			Total	Salariés	Non-Salariés			
3. Montant total en millions de dollars des E.-U à prix courants (2012)								
Déficit de revenu total	2012926	735960	618139	180593	437546	24475	532359	101994
... comblé par la protection sociale	1400045	507343	395685	88313	307371	15857	379167	101994
... comblé par les revenus du travail	612882	228617	222454	92280	130174	8619	153192	0
4. Montant total en millions de dollars internationaux courants PPA (2012)								
Déficit de revenu total	2648937	968496	813448	237653	575794	32209	700565	134220
... comblé par la protection sociale	1842408	667644	520706	116217	404489	20867	498970	134220
... comblé par les revenus du travail	806530	300852	292741	121436	171305	11342	201595	0

Tableau 2A.4
Pauvreté relative (<60 pour cent de la médiane du revenu ou des dépenses de consommation des ménages)

	Total	Moins de 15 ans	Actifs occupés 15-64 ans			Chômeurs 15-64 ans	Inactifs 15-64 ans	Plus de 65 ans	
			Total	Salariés	Non-Salariés				
1. Déficit de revenu total en pourcentage du PIB									
Développés	Déficit de revenu total	1,666	0,488	0,462	0,369	0,094	0,123	0,450	0,142
	... comblé par la protection sociale	1,205	0,363	0,219	0,170	0,049	0,100	0,382	0,142
	... comblé par les revenus du travail	0,460	0,125	0,243	0,199	0,045	0,024	0,068	0,000
2. Déficit de revenu total en pourcentage des dépenses publiques									
Développés	Déficit de revenu total	4,154	1,211	1,153	0,930	0,227	0,287	1,146	0,358
	... comblé par la protection sociale	3,007	0,900	0,546	0,428	0,119	0,231	0,971	0,358
	... comblé par les revenus du travail	1,147	0,311	0,607	0,501	0,108	0,055	0,174	0,000
3. Montant total en millions de dollars des E.-U à prix courants (2012)									
Développés	Déficit de revenu total	849529	248908	235872	188074	47798	62930	229636	72183
	... comblé par la protection sociale	614818	185146	111853	86758	25094	50800	194837	72183
	... comblé par les revenus du travail	234710	63762	124020	101316	22704	12130	34799	0
4. Montant total en millions de dollars internationaux courants PPA (2012)									
Développés	Déficit de revenu total	855313	250603	237478	189355	48124	63358	231199	72674
	... comblé par la protection sociale	619005	186407	112614	87349	25265	51146	196163	72674
	... comblé par les revenus du travail	236309	64196	124864	102006	22859	12212	35036	0
5. Répartition du montant total (pourcentages fondés sur les dollars des E.-U à prix courants)									
Développés	Déficit de revenu total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	... comblé par la protection sociale	72,4	74,4	47,4	46,1	52,5	80,7	84,8	100,0
	... comblé par les revenus du travail	27,6	25,6	52,6	53,9	47,5	19,3	15,2	0,0

Note: Voir annexe G pour le détail des sources de données. Résultats extrapolés à la population totale pour chaque région et à l'échelle mondiale.

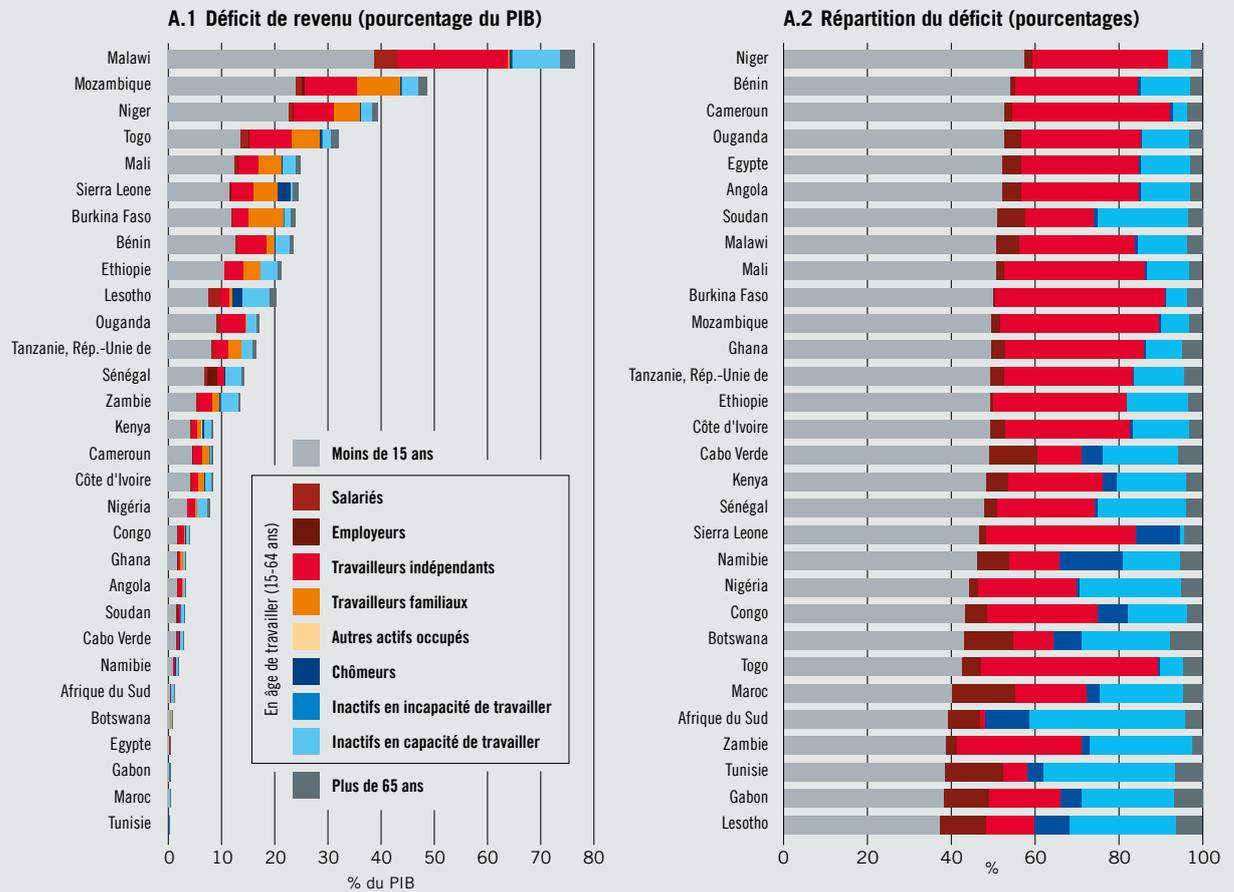
Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages de 103 pays.

Annexe B. Déficit de revenu total par pays: niveau et composition (pauvreté extrême et modérée), 2012

Figure 2B.1

Déficit de revenu (pourcentages du PIB) et répartition (pourcentages), 2012

A. Afrique (pauvreté extrême et modérée: <3,10 dollars PPA par personne et par jour)



B. Echantillon de pays émergents et en développement d'Asie (pauvreté extrême et modérée: <3,10 dollars PPA par personne et par jour)

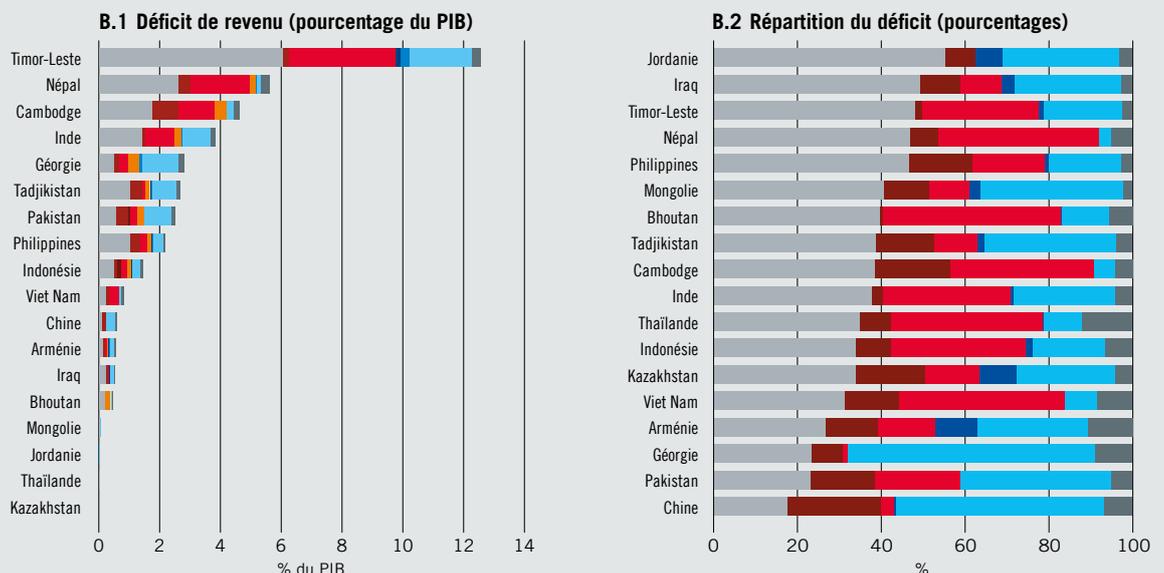
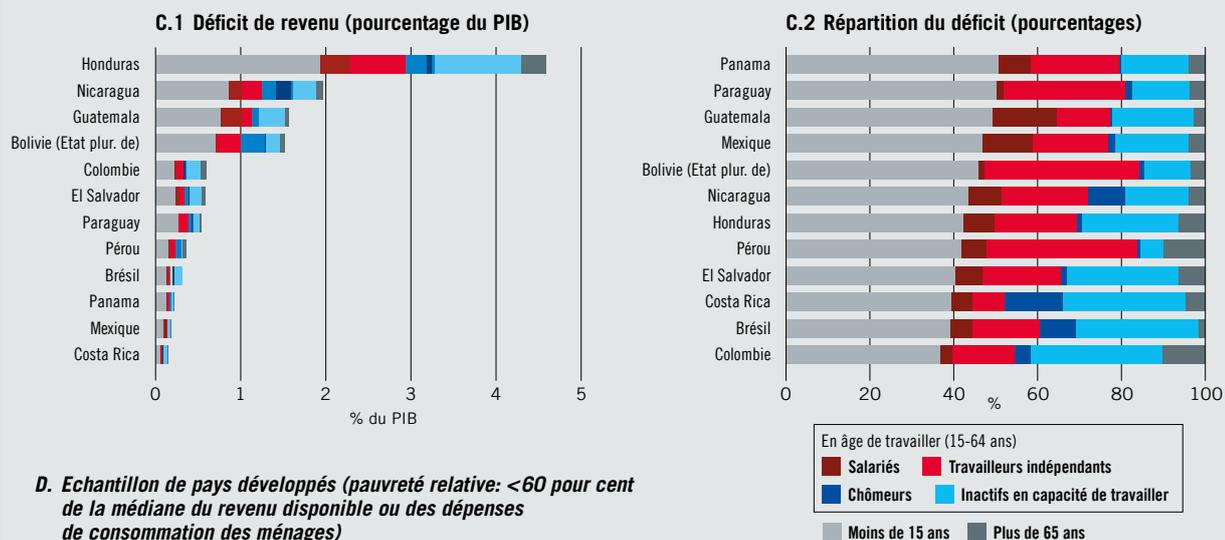
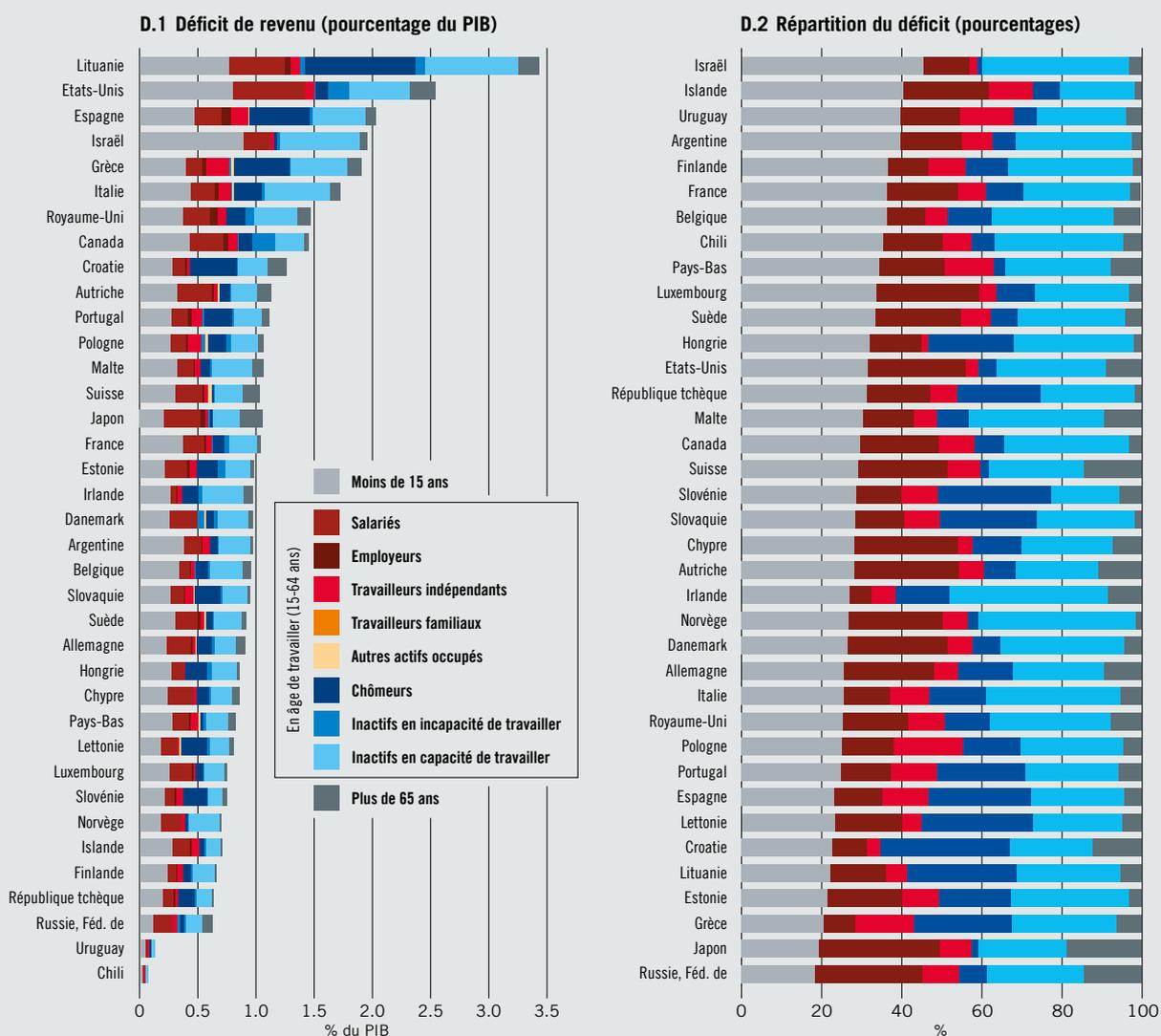


Figure 2B.1 (suite)

C. Echantillon de pays émergents et en développement d'Amérique latine (pauvreté extrême et modérée: <3,10 dollars PPA par personne et par jour)



D. Echantillon de pays développés (pauvreté relative: <60 pour cent de la médiane du revenu disponible ou des dépenses de consommation des ménages)

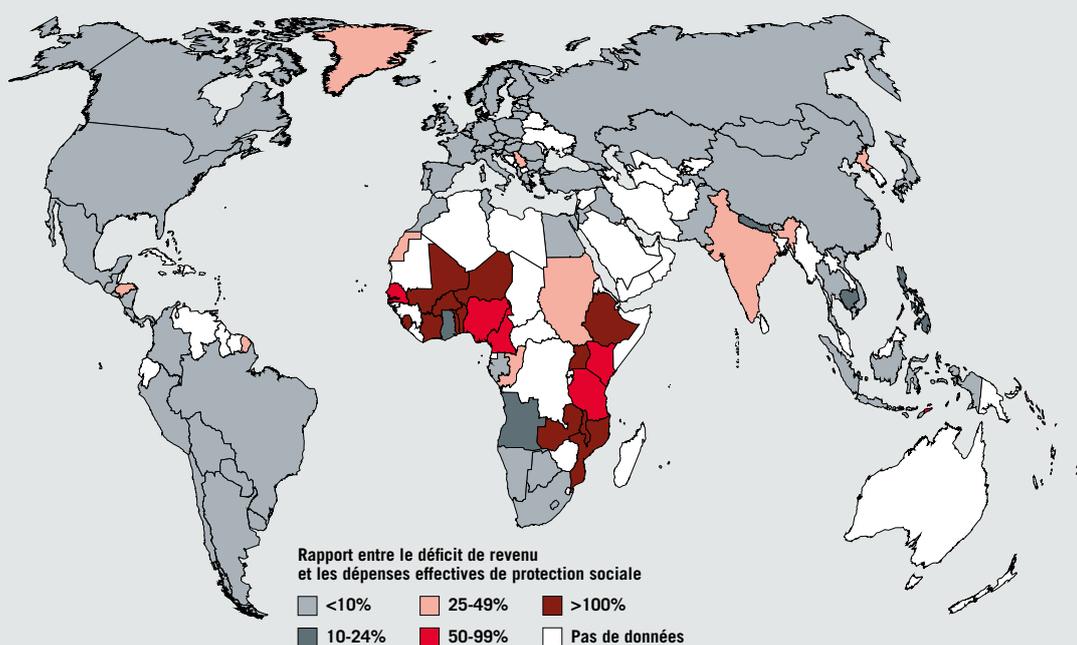


Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées d'enquêtes nationales auprès des ménages de 103 pays.

Annexe C. Déficit de revenu total en pourcentage des dépenses sociales publiques courantes (plusieurs seuils de pauvreté), 2012

Figure 2C.1

Déficit de revenu total pour éliminer l'extrême pauvreté: rapport entre le déficit de revenu et les dépenses actuelles de protection sociale, 2012 (pourcentages)

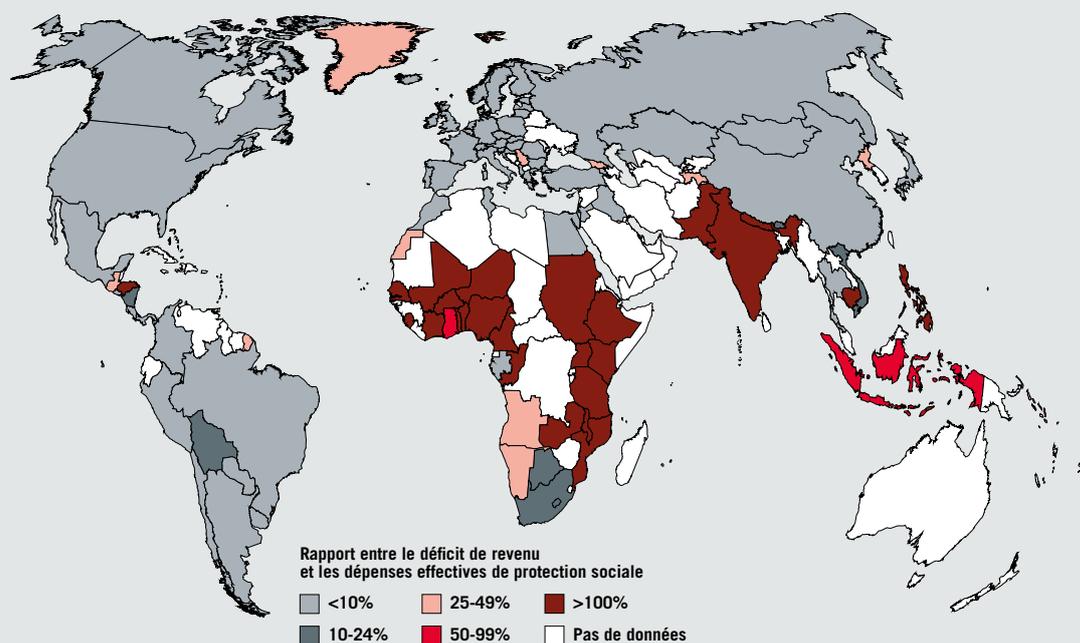


Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par jour.

Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées d'enquêtes nationales auprès des ménages de 103 pays.

Figure 2C.2

Déficit de revenu total pour éliminer la pauvreté extrême et la pauvreté modérée: rapport entre le déficit de revenu et les dépenses actuelles de protection sociale, 2012 (pourcentages)

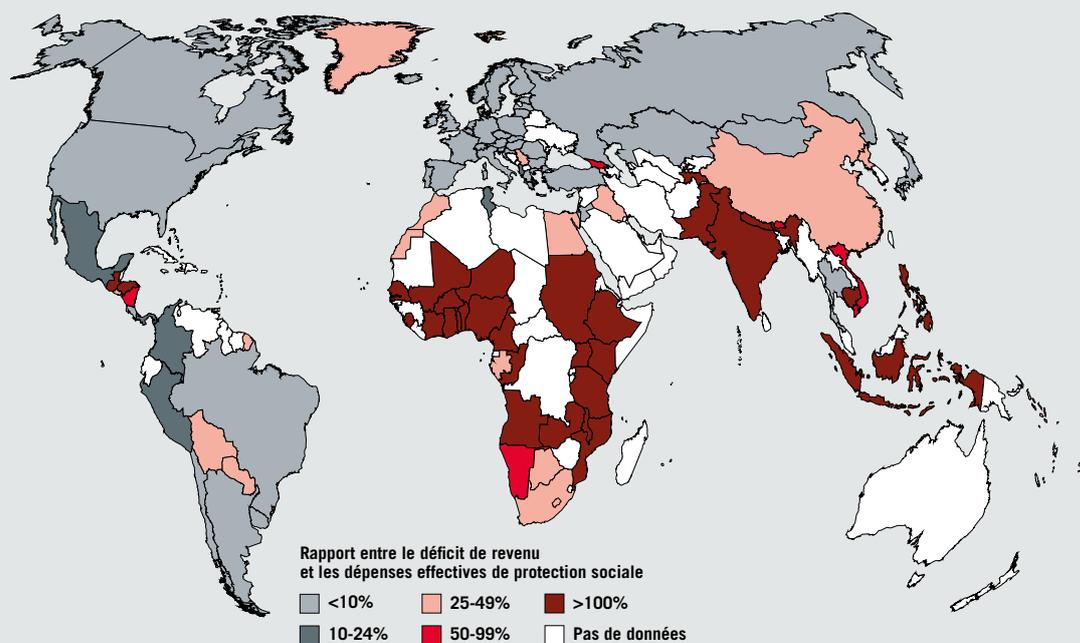


Note: La pauvreté extrême et modérée correspond à un revenu ou des dépenses de consommation inférieurs à 3,10 dollars PPA par jour.

Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées d'enquêtes nationales auprès des ménages de 103 pays.

Figure 2C.3

Déficit de revenu total pour éliminer la pauvreté au seuil de 5 dollars PPA par personne et par jour: rapport entre le déficit de revenu et les dépenses actuelles de protection sociale, 2012 (pourcentages)



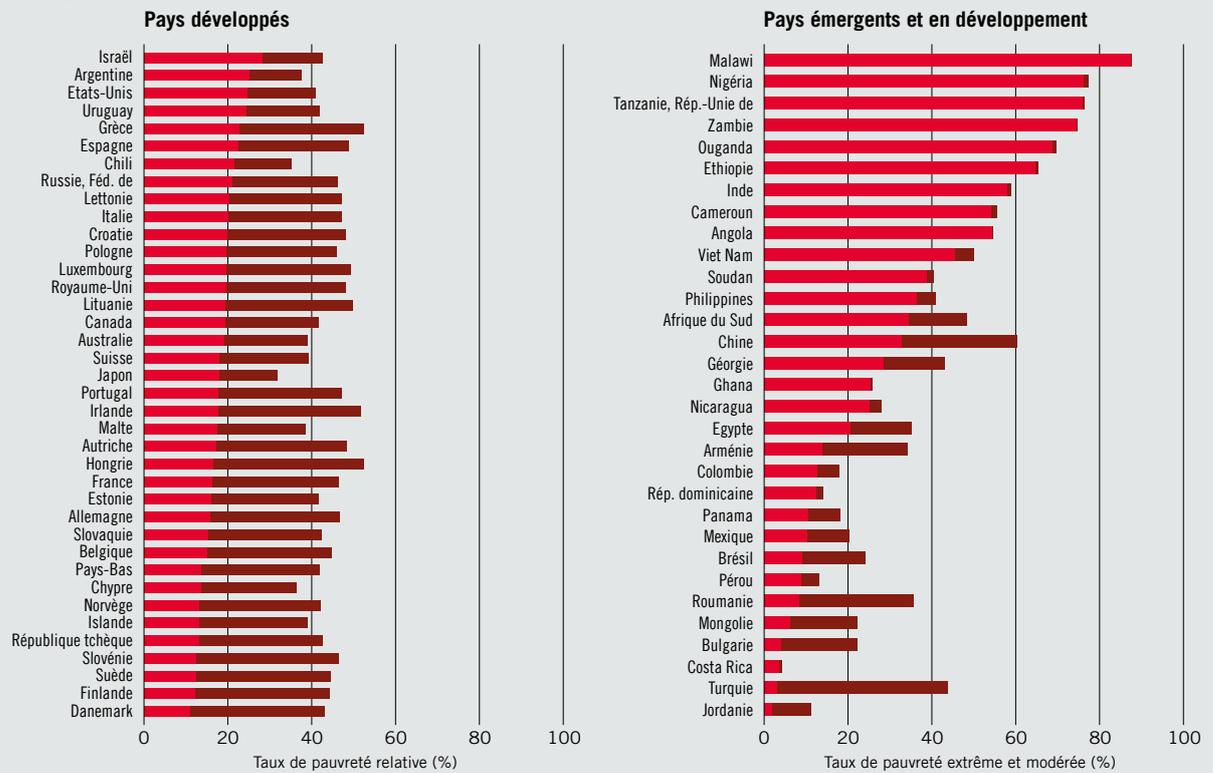
Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées d'enquêtes nationales auprès des ménages de 103 pays.

Annexe D. Impact de la protection sociale sur la réduction et la prévention de la pauvreté, données par pays

Figure 2D.1

Impact de la protection sociale sur la réduction et la prévention de la pauvreté par tranche d'âge et statut d'activité, données par pays, dernière année disponible (pourcentages)

A. Population totale



B. Enfants (moins de 15 ans)

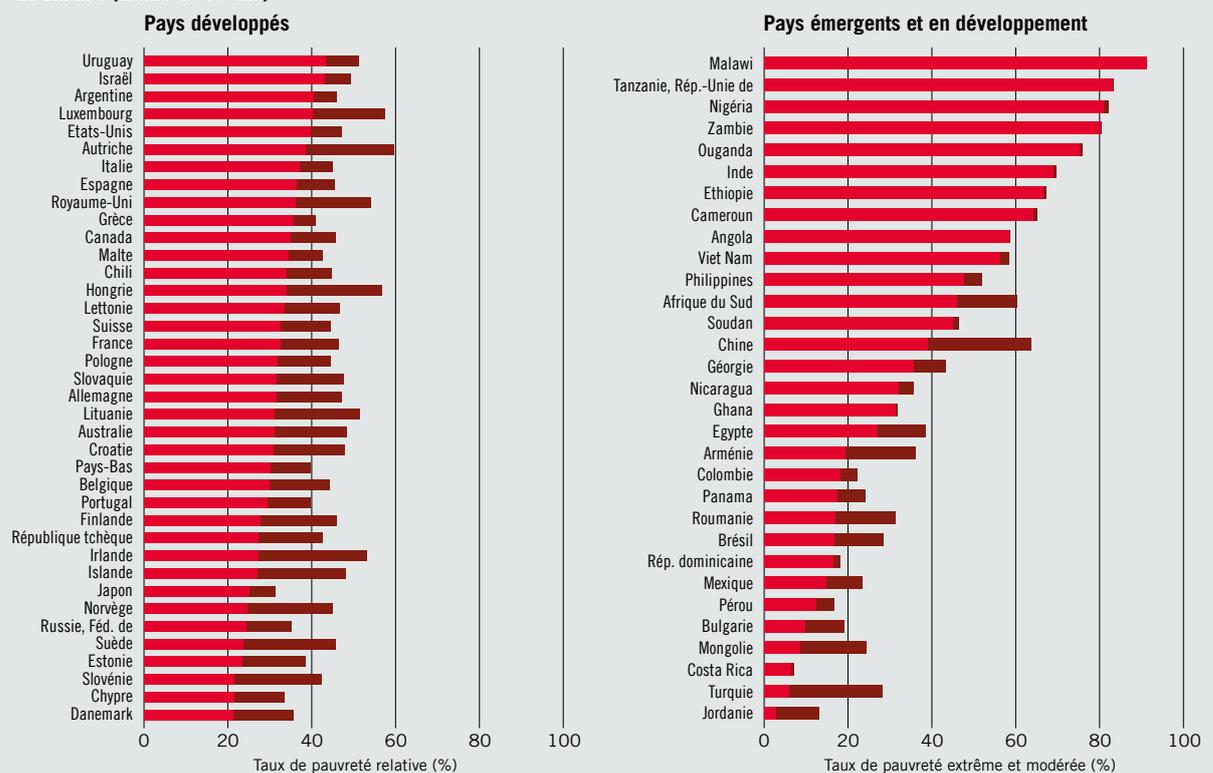
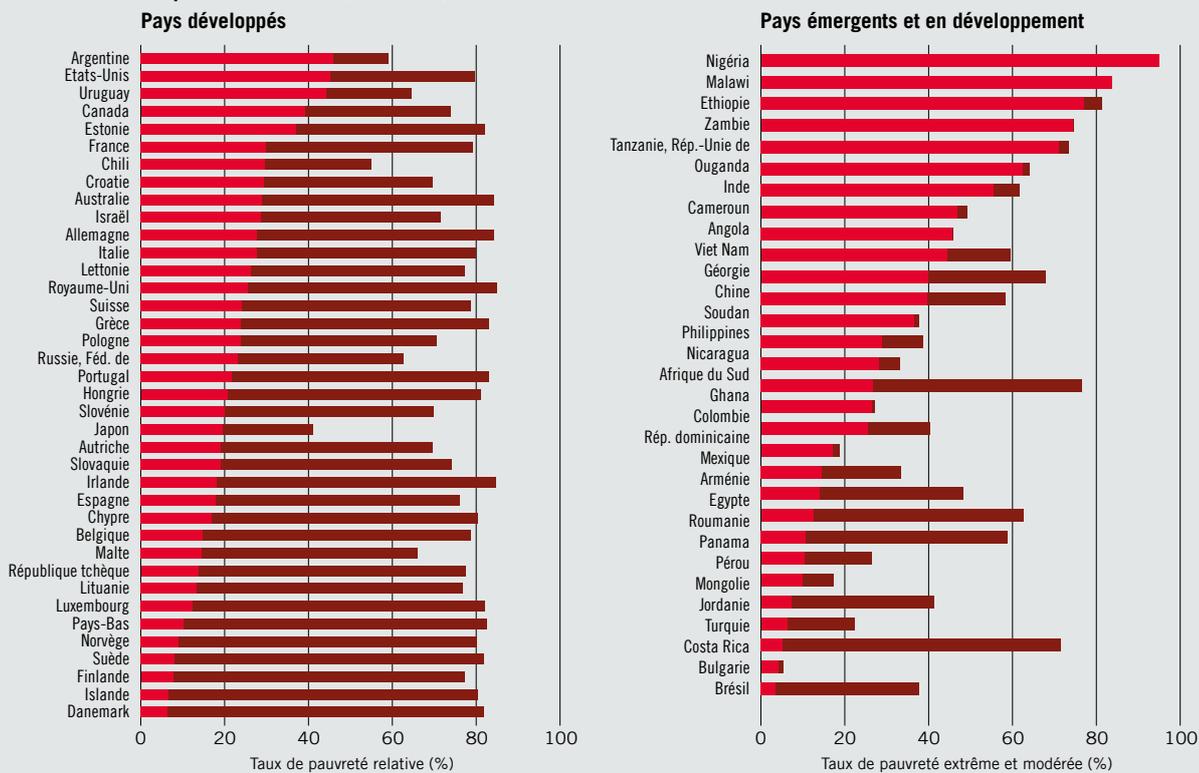
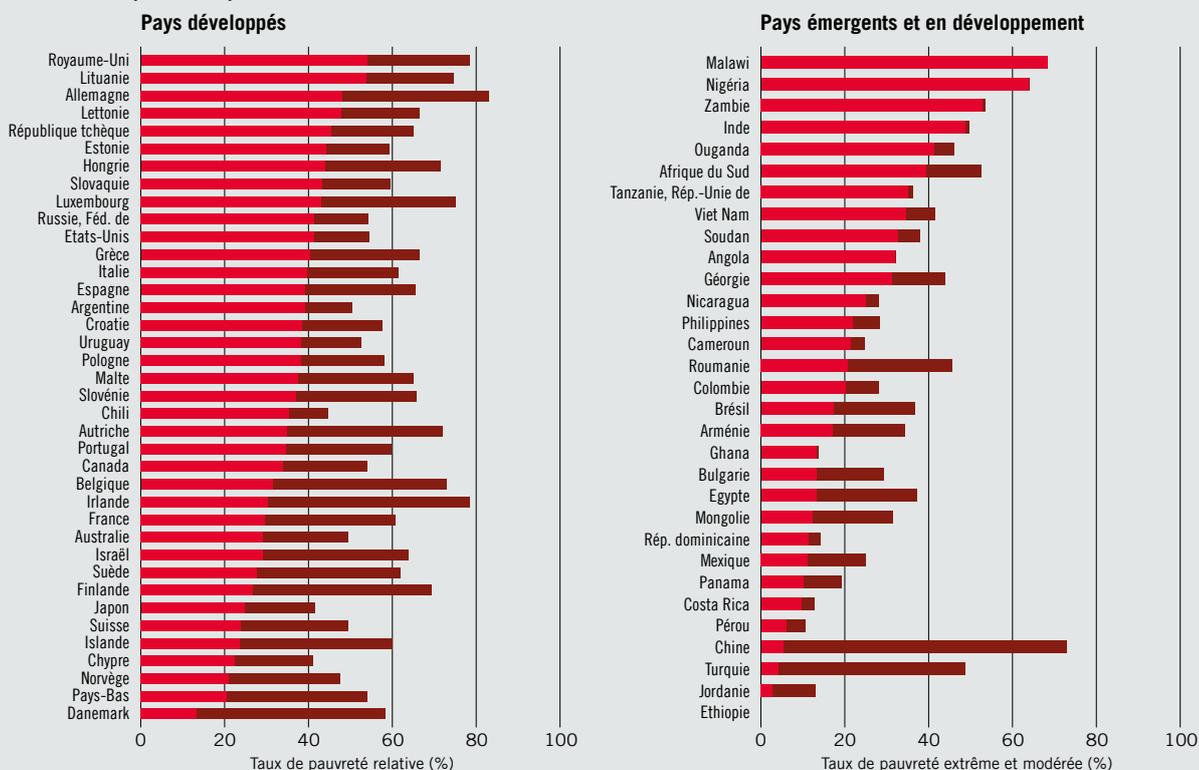


Figure 2D.1 (suite)

C. Inactifs en incapacité de travailler (15-64 ans)¹



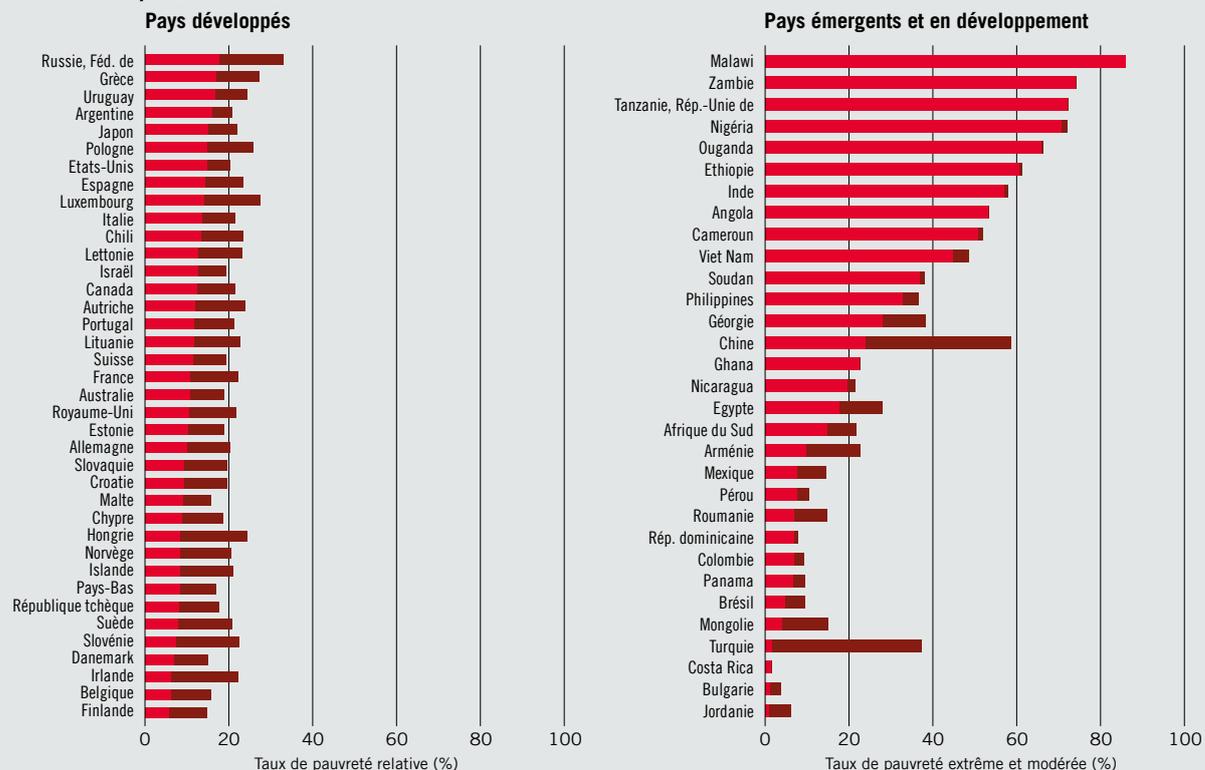
D. Chômeurs (15-64 ans)



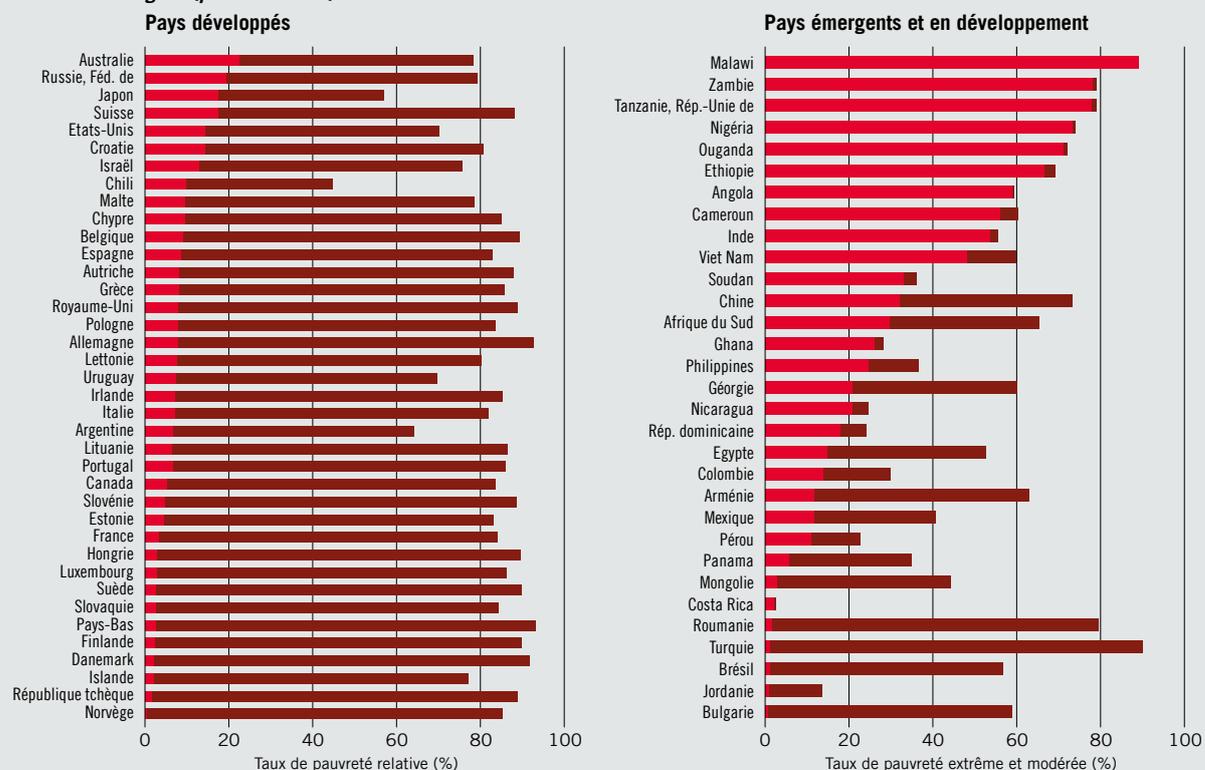
¹ Sont considérées comme des «inactifs en incapacité de travailler» les personnes handicapées qui n'exercent pas et ne cherchent pas à exercer une activité professionnelle, parce qu'elles sont en incapacité de travailler en raison de leur handicap (recensées comme telles dans les enquêtes auprès des ménages).

Figure 2D.1 (suite)

E. Actifs occupés (15-64 ans)



F. Personnes âgées (plus de 65 ans)



Note: Seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible ou des dépenses de consommation des ménages dans les pays développés et seuil international de pauvreté à 3,10 dollars PPA par personne et par jour dans les pays émergents et en développement. L'impact sur la réduction et la prévention de la pauvreté est calculé par personne, à des fins de cohérence avec les autres résultats présentés dans ce rapport. Ce choix méthodologique explique une partie de l'écart entre nos résultats et ceux d'Eurostat ou de l'OCDE obtenus à partir des mêmes données initiales.

Source: Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.

Annexe E. Protection sociale ou augmentation des revenus du travail: une analyse cas par cas simplifiée

L'annexe E vient à l'appui des résultats présentés dans la première partie de la section C du présent chapitre. Elle présente les cinq différents cas classés en deux groupes (encadré 2E.1), selon que la protection sociale (groupe 1) ou un accroissement des revenus du travail (groupe 2) est considéré comme le principal moyen d'action pour combler le déficit de revenu.

Les figures 2E.1 et 2E.2 montrent pour différents types de ménages le pourcentage de personnes concernées (axe horizontal) comparé à la part de leur déficit de revenu dans le déficit de revenu total (axe vertical). Tous les points situés au-dessus de la diagonale indiquent que ce groupe de la population connaît un déficit de revenu supérieur à la part qu'il représente dans la population totale. Cela permet d'apprécier le degré d'exposition à la pauvreté et en particulier l'intensité de la pauvreté. Les figures 2E.1 et 2E.2 présentent la composition des différents types de ménages pauvres.

Encadré 2E.1

Analyse de cinq cas

Cinq grands types de ménages sont définis en fonction de la proportion de 15-64 ans qui sont dans l'emploi rémunéré (le ratio de dépendance économique est strictement défini dans l'encadré 2.2) et de la situation de ces derniers au regard de l'emploi.

Les 15-64 ans sont considérés comme la tranche d'âge appropriée pour exercer une activité économique.

Type 1: Ménages dont aucun membre en âge de travailler n'occupe un emploi rémunéré;

Type 2: Ménages dont moins de 25 pour cent des membres occupent un emploi rémunéré (exclusivement salariés);

Type 3: Ménages dont moins de 25 pour cent des membres occupent un emploi rémunéré (exclusivement travailleurs à leur propre compte ou employeurs);

Type 4: Ménages dont au moins 25 pour cent des membres occupent un emploi rémunéré (exclusivement salariés); et

Type 5: Ménages dont au moins 25 pour cent des membres occupent un emploi rémunéré (exclusivement travailleurs à leur propre compte ou employeurs).

Pour chacun des cinq cas, «a» correspond aux pays émergents et en développement pour un seuil international de pauvreté à 3,10 dollars PPA par personne et par jour et «b» aux pays développés pour un seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible ou des dépenses de consommation des ménages.

1. Les ratios de dépendance démographique et économique élevés sont le principal facteur de pauvreté; la protection sociale est le principal moyen d'action (cas 1 à 3)

Ce premier ensemble de cas, qui nécessite d'agir en priorité par la protection sociale, avec, en complément, des mesures d'accroissement des revenus du travail, rend compte de la majorité des pauvres. Ces cas englobent 55 pour cent des pauvres et plus de 58 pour cent du déficit de revenu total dans les pays émergents et en développement, et 58 pour cent des pauvres et plus de 60 pour cent du déficit de revenu dans les pays développés. Ces cas concernent les deux groupes souffrant du déficit de revenu le plus élevé par rapport à la part qu'ils représentent dans la population totale: les personnes vivant dans des ménages au sein desquels aucun membre n'occupe d'emploi rémunéré (cas 1 de la figure 2E.1 A) et celles vivant dans des ménages dont moins de 25 pour cent des membres sont dans l'emploi rémunéré, ces membres étant tous des travailleurs indépendants (cas 3 de la figure 2E.1 C).

Tableau 2E.1

**Large recours à la protection sociale pour combler le déficit de revenu:
composition des ménages pauvres par type, dernière année disponible (pourcentages)**

		Moins de 15 ans	15-64 ans					Plus de 65 ans	
			En incapacité de travailler	En capacité de travailler mais inactifs	Chômeurs	Salariés (rémunérés)	Indépendants (rémunérés)		Actifs (non rémunérés)
Développés	Cas 1. Aucun membre dans l'emploi rémunéré	17,2	10,7	27,7	14,0	–	–	1,6	28,8
	Cas 2. Moins de 25%: salariés	43,1	2,0	23,8	5,6	21,3	–	0,8	3,0
	Cas 3. Moins de 25%: indépendants	42,8	1,0	26,5	5,0	–	21,5	1,1	1,8
Émergents et en développement	Cas 1. Aucun membre dans l'emploi rémunéré	43,9	3,4	25,4	3,7	–	–	9,7	14,0
	Cas 2. Moins de 25%: salariés	48,5	1,0	23,2	1,5	17,6	–	3,0	5,1
	Cas 3. Moins de 25%: indépendants	49,6	0,8	18,0	1,0	–	16,6	10,8	2,9

Note: Les résultats pour les pays émergents et en développement sont établis sur la base du seuil de pauvreté extrême et modérée à 3,10 dollars PPA par personne et par jour. Les résultats pour les pays développés correspondent au seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible ou des dépenses de consommation des ménages.

Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées issues de 103 enquêtes nationales auprès des ménages.

Cas 1. Profil des personnes vivant dans des ménages dont aucun membre en âge de travailler n'occupe d'emploi rémunéré

Le cas 1 (figure 2E.1 A) se réfère aux personnes pauvres vivant dans des ménages dont aucun membre d'âge actif n'exerce un emploi rémunéré. Celles-ci représentent 17,4 pour cent des pauvres dans les pays émergents et en développement et 30,0 pour cent dans les pays développés. Dans les pays émergents et en développement, les inactifs en capacité de travailler (25,4 pour cent), les personnes âgées (14,0 pour cent) – qui sont pour la plupart encore en activité ou qui perçoivent une faible pension de retraite ou allocation vieillesse – et les enfants (43,9 pour cent) sont surreprésentés. La proportion de chômeurs est faible (4 pour cent), tandis que les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale constituent près de 10 pour cent de l'ensemble des membres du ménage (tableau 2E.1).

Dans les pays développés, les bénéficiaires et potentiels bénéficiaires d'une pension (à savoir les personnes âgées, les handicapés en incapacité de travailler et les chômeurs) constituent près de 55 pour cent des pauvres vivant dans des ménages ne comptant aucun membre en activité. Les inactifs en capacité de travailler représentent 27,7 pour cent des pauvres; et les enfants, 17,2 pour cent. Aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents et en développement, la pauvreté résulte principalement du fait que les prestations sociales ne compensent pas, ou pas suffisamment, le manque de revenus du travail, surtout quand elles couvrent un nombre important de bénéficiaires indirects. A cela s'ajoute le manque de possibilités d'emploi rémunéré et a fortiori d'emploi décent rémunéré, un problème particulièrement aigu dans les pays émergents et en développement.

Cas 2 et 3. Personnes vivant dans des ménages dont moins de 25 pour cent des membres en âge de travailler occupent un emploi rémunéré: forts ratios de dépendance démographique et économique et importants déficits de travail décent

Les cas 2 et 3 (figure 2E.1 B et C) concernent 34,8 pour cent de la population pauvre dans les pays émergents et en développement et 27,8 pour cent dans les pays développés.

Le fort ratio de dépendance des jeunes (les enfants représentent près de 50 pour cent des personnes vivant dans ce type de ménages dans les pays émergents et en développement et près de 45 pour cent dans les pays développés) et la proportion élevée d'inactifs en capacité de travailler (18 à 25 pour cent) sont des caractéristiques communes aux pays développés et aux pays émergents et en développement. En revanche, ces derniers se distinguent par la proportion relativement élevée de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale dans les ménages tirant leurs revenus du travail exclusivement de l'emploi indépendant (10,8 pour cent des membres du ménage); ces ménages cumulent un fort ratio de dépendance démographique et économique des jeunes avec d'importants déficits de travail décent pour les actifs occupés ou les chômeurs.

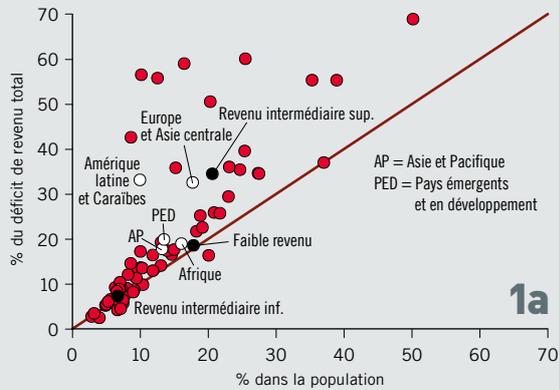
Figure 2E.1

Cas où la protection sociale joue un rôle prépondérant

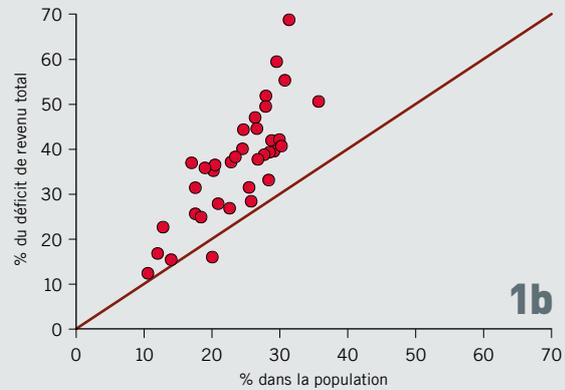
Personnes les plus touchées par le déficit de revenu (part de leur déficit de revenu dans le déficit de revenu total > part qu'elles représentent dans la population totale)

A. Personnes vivant dans des ménages dont aucun membre en âge de travailler n'occupe d'emploi rémunéré

Pays émergents et en développement (<3,10 dollars PPA)
[17,4 pour cent de l'ensemble des pauvres]

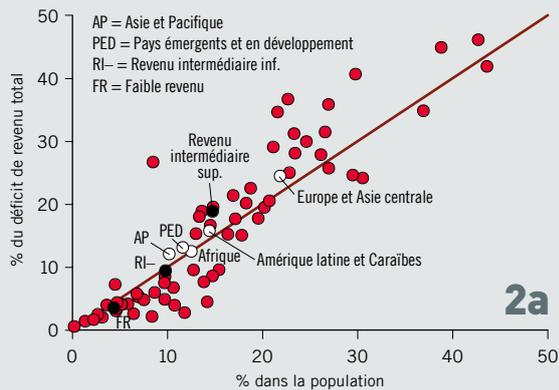


Pays développés (<60 pour cent de la médiane du revenu ou des dépenses de consommation)
[30,0 pour cent de l'ensemble des pauvres]

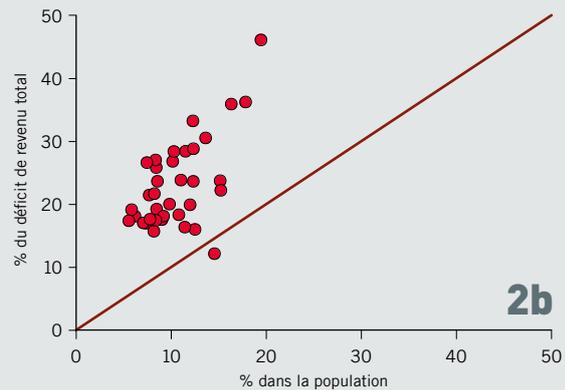


B. Personnes vivant dans des ménages dont moins de 25 pour cent des membres en âge de travailler occupent un emploi rémunéré: uniquement salariés

Pays émergents et en développement (<3,10 dollars PPA)
[13,8 pour cent de l'ensemble des pauvres]

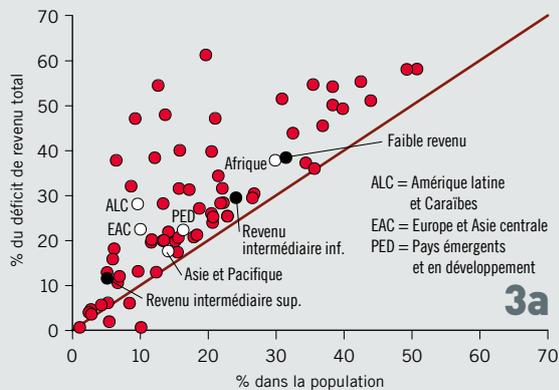


Pays développés (<60 pour cent de la médiane du revenu ou des dépenses de consommation)
[23,1 pour cent de l'ensemble des pauvres]

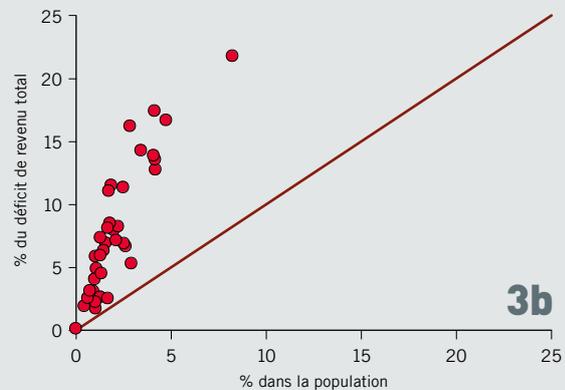


C. Personnes vivant dans des ménages dont moins de 25 pour cent des membres en âge de travailler occupent un emploi rémunéré: uniquement indépendants

Pays émergents et en développement (<3,10 dollars PPA)
[21,0 pour cent de l'ensemble des pauvres]



Pays développés (<60 pour cent de la médiane du revenu ou des dépenses de consommation)
[4,7 pour cent de l'ensemble des pauvres]



Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées issues de 103 enquêtes nationales auprès des ménages.

2. Les déficits de travail décent sont le principal facteur de pauvreté: les mesures en faveur du plein emploi productif et du travail décent sont le principal moyen d'action (cas 4 et 5)

Les cas 4 et 5 (tableau 2E.2 et figure 2E.2) représentent 34,9 pour cent des pauvres dans les pays émergents et en développement et 34,3 pour cent dans les pays développés. Dans les deux cas, la majorité des personnes en âge de travailler occupent un emploi le plus souvent informel et toujours assorti d'une faible rémunération. Les personnes tirent de leur activité un revenu insuffisant pour assurer la subsistance de plus de deux ou trois personnes à charge (enfants, personnes âgées, 15-64 ans au chômage ou inactifs).

Cas 4 et 5. Personnes vivant dans des ménages dont au moins 25 pour cent des membres en âge de travailler occupent un emploi rémunéré

Les personnes les plus exposées à la pauvreté et au déficit de revenu vivent dans des ménages où les travailleurs occupent un emploi indépendant (cas 5). Ce dernier cas concerne une minorité des pauvres dans les pays développés (3,8 pour cent) mais correspond à l'une des configurations les plus répandues dans les pays émergents et en développement (21,0 pour cent). Dans les pays émergents et en développement, ces ménages comptent en moyenne 37,9 pour cent de 15-64 ans exerçant une activité lucrative indépendante, et 4,2 pour cent de 15-64 ans travaillant sans rémunération. Ce type de ménage affiche parmi les plus faibles proportions d'inactifs (13,9 pour cent) et de chômeurs (1,3 pour cent). En revanche, la proportion d'enfants (39 pour cent) y est relativement élevée comparée aux ménages qui tirent leur principale source de revenus du travail de l'emploi salarié.

Le cas 4 – les personnes vivant dans des ménages tributaires de l'emploi salarié – concerne une minorité des pauvres dans les pays émergents et en développement (13,9 pour cent, contre 28 pour cent chez les non-pauvres), mais une bonne part d'entre eux dans les pays développés (30,5 pour cent, contre près de 55 pour cent chez les non-pauvres). Ce type de ménage se caractérise par la proportion élevée de personnes occupant un emploi rémunéré, en particulier dans les pays développés (plus de 50 pour cent des membres du ménage) et la faible proportion de personnes à charge, en particulier d'enfants (24,3 pour cent dans les pays développés et 30,3 pour cent dans les pays émergents et en développement).

Tableau 2E.2

Réduction des déficits de travail décent et création d'emplois comme principaux moyens pour combler le déficit de revenu: composition des ménages pauvres par type, dernière année disponible (pourcentages)

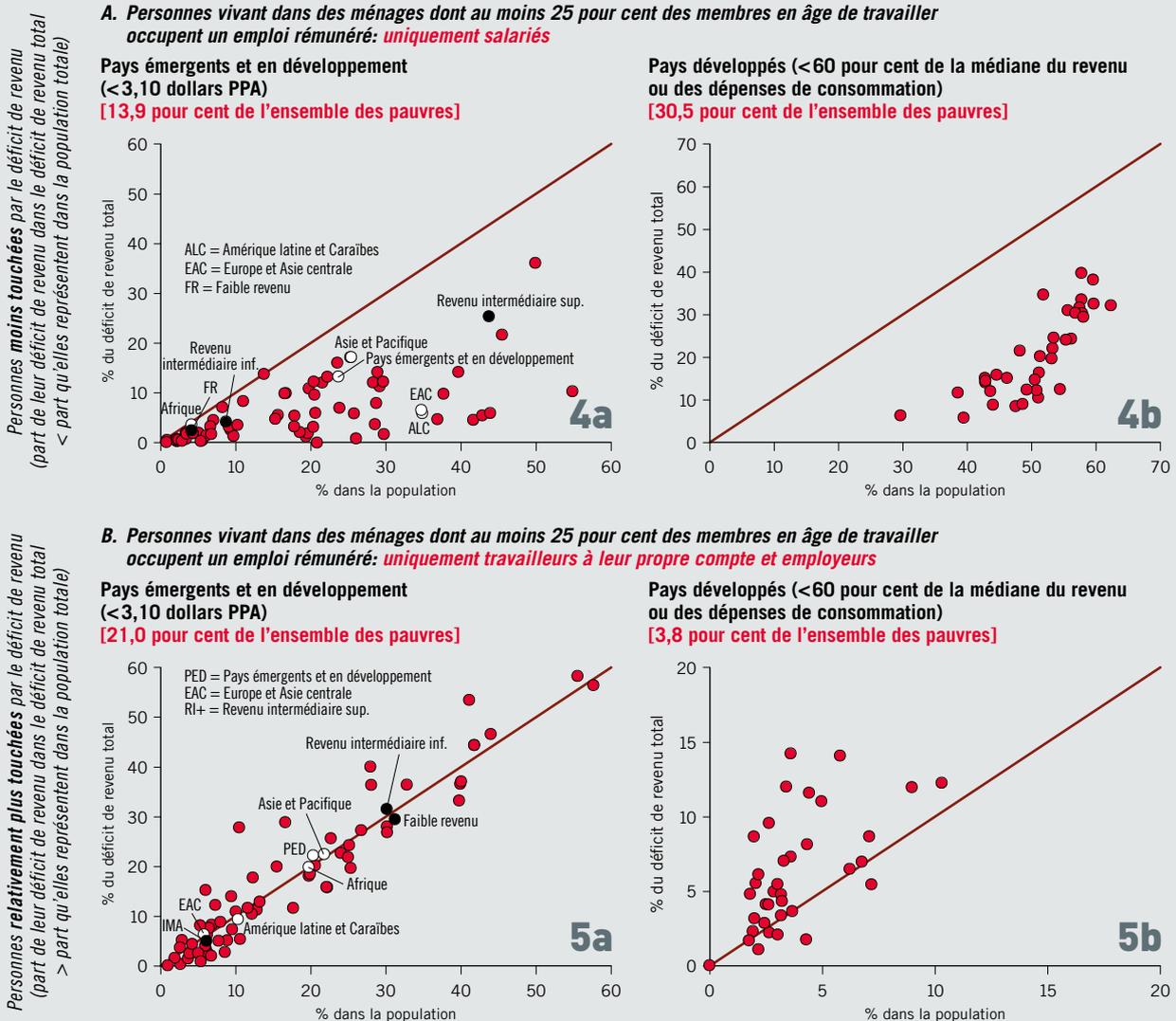
		Moins de 15 ans	15-64 ans					Plus de 65 ans	
			En incapacité de travailler	En capacité de travailler mais inactifs	Chômeurs	Salariés (rémunérés)	Indépendants (rémunérés)		Actifs (non rémunérés)
Développés	Cas 4. Au moins 25%: salariés	24,3	2,1	14,9	4,2	50,5	0,0	0,3	3,5
	Cas 5. Au moins 25%: indépendants	23,5	2,9	15,4	4,0	0,0	47,8	2,1	3,8
Émergents et en développement	Cas 4. Au moins 25%: salariés	30,3	1,3	22,7	1,1	39,9	0,0	1,5	3,2
	Cas 5. Au moins 25%: indépendants	39,0	0,9	13,9	1,3	0,0	37,9	4,2	2,7

Note: Les résultats pour les pays émergents et en développement sont établis sur la base du seuil de pauvreté extrême et modérée à 3,10 dollars PPA par personne et par jour. Les résultats pour les pays développés correspondent au seuil de pauvreté relative à 60 pour cent de la médiane du revenu disponible ou des dépenses de consommation des ménages.

Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées issues de 103 enquêtes nationales auprès des ménages.

Figure 2E.2

Cas où l'accroissement des revenus du travail joue un rôle prépondérant



Source: Calculs du BIT à partir de l'analyse des microdonnées issues de 103 enquêtes nationales auprès des ménages.

Annexe F. Méthodologie de calcul de la proportion du déficit comblée par la protection sociale

La part du déficit de revenu total qui doit être comblée par la protection sociale est fonction de deux critères et repose sur un ensemble de principes.

Ces deux critères sont:

- La proportion de membres du ménage en capacité et désireux de travailler et, plus précisément, la proportion de personnes dans l'emploi rémunéré;
- La distance par rapport au seuil de pauvreté (ou au niveau minimal de consommation par personne observé au niveau national).

Les principes sont les suivants:

- Le déficit de revenu est entièrement comblé par les transferts sociaux pour les personnes âgées et les 15-64 ans handicapés et en incapacité de travailler;
- Pour les autres groupes, le déficit peut être comblé pour partie par les transferts sociaux et pour partie par un accroissement des revenus du travail (directement ou indirectement). Les enfants, par exemple, bénéficient de l'amélioration des revenus du travail de leurs parents.

La part du déficit comblée par les transferts sociaux est calculée à partir de données d'enquêtes et est identique pour chacun des membres d'un ménage donné.

La formule est la suivante:

Part du déficit comblée par les transferts sociaux = [1 – (ratio de dépendance économique «étendu» × (1 – Distseuilpauv))] × 100

avec:

Critère 1	Ratio de dépendance économique
Ratio de dépendance économique étendu	= [nombre de membres du ménage dans l'emploi rémunéré + a × (nombre de travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale + nombre de chômeurs)] ÷ taille du ménage révisée
Taille révisée du ménage	= Taille du ménage – nombre de plus de 64 ans – nombre de 15-64 ans handicapés et en incapacité de travailler (en raison de leur handicap)
a	= 1 – (nombre de travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale + nombre de chômeurs) ÷ taille révisée du ménage La part de travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et de chômeurs rend compte des créations d'emploi et des possibilités d'emploi rémunéré.
Principe	Un ratio élevé indique un faible niveau de revenus du travail par apporteur de revenu. Le cas extrême est celui d'un ménage dont tous les membres sont dans l'emploi rémunéré mais dont le revenu ne leur permet pas de se hisser au-dessus du seuil de pauvreté. <ul style="list-style-type: none"> • Un ratio de 100 pour cent indique que le montant maximal de revenus du travail est inférieur au seuil de pauvreté. • Un ratio de 50 pour cent indique que le montant maximal de revenus du travail s'établit à un peu moins de 2 fois le seuil de pauvreté.
Critère 2	Distance au seuil de pauvreté (pour l'ensemble des pauvres)
Distance au seuil de pauvreté	= Intensité de la pauvreté ÷ (seuil de pauvreté – niveau minimal national de dépenses de consommation (ou de revenu) par personne)
Intensité de la pauvreté	= Pauvreté – dépenses de consommation (ou revenu) par personne
Seuil de pauvreté	= Fixé dans ce rapport à 1,90 dollar PPA, 3,10 dollars PPA, 5 dollars PPA et, pour les pays développés, à 60 pour cent du revenu disponible des ménages.

En première approximation, la proportion du déficit de revenu qui doit être comblée par la protection sociale est calculée en tenant compte des besoins individuels et des caractéristiques des ménages. La capacité d'un pays à financer les dépenses supplémentaires de protection sociale ou d'un système national de protection sociale à atteindre les pauvres, ou les possibilités de création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité n'entrent pas en ligne de compte dans ce chapitre. La part du déficit comblée par les transferts sociaux permet d'estimer le coût supplémentaire pour la protection sociale – sans doute financé en grande partie par des fonds publics – sachant que l'autre partie du déficit de revenu doit être comblée par une amélioration des revenus du travail.

Annexe G. Sources nationales: liste des enquêtes auprès des ménages

Pays (code ISO-3)	Nom de l'enquête	Année
Afrique du Sud (ZAF)	National income dynamics study	2012
Albanie (ALB)	Living standards measurement survey	2012
Allemagne (DEU)	Panel socio-économique (Sozio-oekonomische Panel – SOEP) (données de la LIS, 2016)	2010
Angola (AGO)	Inquérito integrado sobre o bem-estar da população (2008-09)	2009
Argentine (ARG)	Encuesta Permanente de Ho-gares	2012
Arménie (ARM)	Household integrated living conditions survey	2012
Australie (AUS)	Household expenditure survey and survey of income and housing (données de la LIS, 2016)	2010
Autriche (AUT)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Belgique (BEL)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2011
Bénin (BEN)	Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages au Bénin	2011
Bhutan (BTN)	Bhutan living standards survey 2003	2003
Bolivie, Etat plurinational de (BOL)	Encuesta de hogares	2012
Botswana (BWA)	Botswana core welfare indicators survey (2009-10)	2009
Brésil (BRA)	Pesquisa Nacional Por Amostra de Domicilios	2012
Bulgarie (BGR)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Burkina Faso (BFA)	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être	2003
Cabo Verde (CPV)	Inquérito às despesas e receitas familiares	2001
Cambodge (KHM)	Socioeconomic survey	2009
Cameroun (CMR)	Troisième enquête camerounaise auprès des ménages	2007
Canada (CAN)	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (données de la LIS, 2016)	2010
Chili (CHL)	Encuesta de caracterización socioeconómica nacional	2013
Chine (CHN)	Chinese household income project	2008
Chypre (CYP)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Colombie (COL)	Encuesta nacional de calidad de vida	2012
Congo (COG)	Questionnaire des indicateurs de base du bien-être	2005
Costa Rica (CRI)	Encuesta Nacional de Hogares	2012
Côte d'Ivoire (CIV)	Enquête niveau de vie des ménages	2002
Croatie (HRV)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Danemark (DNK)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
République dominicaine (DOM)	Encuesta Nacional de Ingresos y Gastos de los Hogares (données de la LIS, 2016)	2007
Egypte (EGY)	Household Income, Expenditure and Consumption Sur-vey	2008
El Salvador (SLV)	Encuesta de Hogares de Propósitos Múltiples	2012
Espagne (ESP)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Estonie (EST)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Etats-Unis (USA)	Consumer expenditure survey	2013
Ethiopie (ETH)	Ethiopia rural socioeconomic survey	2010

Pays (code ISO-3)	Nom de l'enquête	Année
Finlande (FIN)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
France (FRA)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Gabon (GAB)	Direction générale de la statistique et des études économiques, Questionnaire des indicateurs de base du bien-être	2005
Géorgie (GEO)	Integrated household survey (IHS) (données de la LIS, 2016)	2013
Ghana (GHA)	Ghana Living Standards Survey	2013
Grèce (GRC)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Guatemala (GTM)	Encuesta Nacional de Condiciones de Vida	2011
Honduras (HND)	Encuesta hogares	2011
Hongrie (HUN)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Inde (IND)	National sample survey (sixty-sixth round, 2009-10)	2010
Indonésie (IDN)	National social and economic household survey (SU-SENAS)	2010
Iraq (IRQ)	Household social and economic survey	2007
Irlande (IRL)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2011
Islande (ISL)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Israël (ISR)	Household Expenditure Survey	2010
Italie (ITA)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Japon (JPN)	Japan household panel survey data (données de la LIS, 2016)	2008
Jordanie (JOR)	Household income, expenditure and consumption survey	2010
Kazakhstan (KAZ)	Sampling household survey, 2003	2003
Kenya (KEN)	Kenya integrated household budget survey	2005
Lesotho (LSO)	Lesotho household budget survey	2002
Lettonie (LVA)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Lituanie (LTU)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Luxembourg (LUX)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Malawi (MWI)	Integrated household survey	2010
Mali (MLI)	Enquête légère intégrée auprès des ménages	2006
Malte (MLT)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Maroc (MAR)	Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages	2007
Mexique (MEX)	Encuesta nacional de ingresos y gastos de los hogares	2012
Mongolie (MNG)	Household social and economic survey	2011
Mozambique (MOZ)	Inquérito aos agregados familiares sobre orçamento familiar	2002
Namibie (NAM)	National household income and expenditure survey	2009
Népal (NPL)	Nepal living standards survey	2010
Nicaragua (NIC)	Encuesta nacional de hogares sobre medición de nivel de vida	2009
Niger (NER)	National survey on household living conditions and agriculture	2011
Nigéria (NGA)	General household survey – panel	2012
Norvège (NOR)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Ouganda (UGA)	Uganda national household survey	2009

Pays (code ISO-3)	Nom de l'enquête	Année
Pakistan (PAK)	Core welfare indicators questionnaire	2005
Palestine (PSE)	Expenditure and consumption survey	2011
Panama (PAN)	Encuesta de niveles de vida	2008
Paraguay (PRY)	Encuesta permanente de hogares	2012
Pays-Bas (NLD)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Pérou (PER)	Encuesta nacional de hogares	2013
Philippines (PHL)	Labour force survey/Family income and expenditure survey	2009
Pologne (POL)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Portugal (PRT)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Roumanie (ROU)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Royaume-Uni (GBR)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Russie, Fédération de (RUS)	Russian Federation longitudinal monitoring survey – Ecole des hautes études en sciences économiques (données de la LIS, 2016)	2013
Sénégal (SEN)	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal	2001
Serbie (SRB)	Living standards measurement survey	2007
Sierra Leone (SLE)	Integrated household survey	2003
Slovaquie (SVK)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Slovénie (SVN)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Soudan (SDN)	Household income, expenditure and consumption survey	2009
Suède (SWE)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Suisse (CHE)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Tadjikistan (TJK)	Living standards measurement survey	2009
Tanzanie, République-Unie de (TZA)	Tanzania National Panel Survey 2012-13	2013
République tchèque (CZE)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Thaïlande (THA)	Household socioeconomic survey	2010
Timor-Leste (TLS)	Standards of living survey	2007
Togo (TGO)	Questionnaire des indicateurs de base du bien-être	2011
Tunisie (TUN)	Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages	2010
Turquie (TUR)	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (Eurostat, 2015b)	2012
Uruguay (URY)	Encuesta continua de hogares	2013
Viet Nam (VNM)	Viet Nam household living standard survey	2008
Zambie (ZMB)	Living conditions monitoring survey report	2010

Notes

1. L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar par jour, en parité de pouvoir d'achat (PPA).
2. Le montant nécessaire pour mettre fin à l'extrême pauvreté équivaut à moins de 2 pour cent des dépenses publiques dans les pays émergents et en développement, mais à plus de 9 pour cent en Afrique et à plus de 25 pour cent dans les pays à faible revenu. Pour éradiquer la pauvreté extrême et modérée, ces proportions sont respectivement de 7,3 pour cent des dépenses publiques dans les pays émergents et en développement, de 31,3 pour cent en Afrique et de plus de 100 pour cent dans les pays à faible revenu ([tableaux 2.1](#) et [2.3](#); [tableaux 2A.1](#) et [2A.2](#) en annexe pour les données par région). Au vu des dépenses publiques de protection sociale actuelles – 6,2 pour cent du PIB dans les pays émergents et en développement (BIT, 2014b), 8,6 pour cent à l'échelle mondiale (BIT, 2014a) –, ce déficit de revenu rapporté au PIB mondial et régional peut sembler raisonnable, ce qui conduit à se demander pourquoi il persiste. Cela étant, d'énormes disparités subsistent entre régions et entre pays quant à l'ampleur du déficit et aux ressources disponibles pour le combler; quant à la part des prestations sociales allant aux personnes pauvres (BAD, à paraître; Banque mondiale, 2016b); quant à la viabilité d'une approche fondée uniquement sur la protection sociale; et quant aux conditions de travail décentes, notamment le niveau de revenus du travail, que les travailleurs sont en droit d'attendre.
3. Mettre fin à la pauvreté relative est un objectif irréaliste par définition: quelles que soient les avancées, il y aura toujours des personnes qui vivront au-dessous d'un seuil de pauvreté relative.
4. Même source qu'à la [figure 2.1](#).
5. Le coût minimal requis pour éradiquer l'extrême pauvreté dépasse les 5 pour cent du PIB au Malawi (16,0 pour cent), au Mozambique (9,1 pour cent), au Niger (5,3 pour cent) et au Togo (5,0 pour cent). Pour mettre fin à la fois à la pauvreté extrême et à la pauvreté modérée, ce coût minimal varie entre 32,5 et 77,6 pour cent du PIB dans ces quatre pays. Dans les autres régions, il dépasse les 3 pour cent du PIB au Timor-Leste (12,4 pour cent), au Népal (5,6 pour cent), au Cambodge (4,6 pour cent), en Inde (3,8 pour cent) et au Honduras (4,6 pour cent), soit davantage que le montant total des dépenses publiques de protection sociale.
6. Le revenu manquant pour éliminer l'extrême pauvreté représente en moyenne 46 pour cent des dépenses publiques de protection sociale totales en Afrique et plus de 125 pour cent dans les pays à faible revenu.
7. Le lien entre pauvreté et taille du ménage est toutefois assez complexe. Les enfants, quand ils grandissent et entrent dans la vie active, apportent une contribution précieuse aux ménages. Avoir une famille nombreuse peut aussi faire partie d'une stratégie de subsistance, en tablant sur le fait que les enfants prendront en charge leurs parents âgés, surtout si ces derniers ne bénéficient d'aucune forme de pension.
8. Dans les pays émergents et en développement, les ménages extrêmement pauvres comptent en moyenne quelque 7,2 personnes contre 5,7 personnes chez les non-pauvres.
9. Estimations mondiales fondées sur les données de 103 pays et pondérées en fonction de la population totale au seuil international de pauvreté à 3,10 dollars PPA par personne et par jour. Calculs du BIT à partir des données d'enquêtes nationales auprès des ménages.
10. Les pays développés ont beau être dotés de systèmes de protection sociale étendus, l'écart de revenu reste important entre les ménages qui dépendent des revenus du travail et ceux qui dépendent essentiellement d'autres sources (voir chapitre 1).
11. Il n'existe pas de définition officielle du très faible nombre d'heures de travail. Néanmoins, le BIT (2015c) et Messenger et Wallot (2015) l'entendent au sens de moins de 15 heures par semaine.
12. Un certain nombre de pays émergents et en développement ont mis en place des régimes d'assurance chômage ces dernières années (par exemple le Koweït, la République démocratique populaire lao et le Maroc en 2013 et 2014). Malgré cela, plus de 72 pour cent des pays en développement pour lesquels des données sont disponibles (91 pays sur 126) ne fournissent pas de prestations périodiques aux chômeurs. Près de 25 pour cent de ces pays versent à la place une prestation unique, le plus souvent des indemnités de licenciement (SSA/AISS, 2014a, 2014b, 2015a et 2015b; CE, 2016; Conseil de l'Europe, 2016; BIT, 2016b; législations nationales).
13. Chez les non-pauvres, 43 pour cent des indépendants et 14 pour cent des salariés effectuent un faible nombre d'heures de travail (moins de 35 heures hebdomadaires).
14. Près d'un salarié pauvre sur cinq (18 pour cent) effectue moins de 20 heures rémunérées par semaine. Aux États-Unis et au Canada, plus de 40 pour cent des salariés pauvres travaillent moins de 35 heures hebdomadaires, contre 20 pour cent des non-pauvres. Plus d'un tiers des salariés pauvres en Suède et au Royaume-Uni et 60 pour cent en Irlande travaillent moins de 20 heures hebdomadaires (même source qu'à la [figure 2.3](#)). En Allemagne, à la suite de réformes engagées par le gouvernement, le nombre de mini-jobs a

sensiblement augmenté, passant de 5,98 millions en décembre 2003 à 7,5 millions en 2014 (ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, 2014). La Grèce a aussi vu fortement augmenter le nombre de travailleurs à temps partiel ou très partiel. Le nombre de personnes travaillant moins de 10 heures par semaine a progressé de près de 96 pour cent entre 2002 et 2007 (EurWork, 2010).

15. Aux Etats-Unis, par exemple, en vertu de la loi sur la protection des patients et les soins abordables (Obamacare), les employeurs sont tenus depuis 2015 de fournir une assurance santé à leurs salariés effectuant plus de 30 heures par semaine, ce qui a conduit certaines entreprises à réduire le temps de travail pour ne pas avoir à s'acquitter de cette obligation. Les faits montrent que la loi a moins entraîné une diminution des emplois à plein temps au profit du temps partiel qu'une réduction de la durée du travail pour les salariés qui étaient déjà à temps partiel, ce qui revient à une baisse de rémunération pour certaines des catégories les plus vulnérables de la population américaine (ObamaCare Facts, 2016).
16. Les salariées pauvres sont plus de 50 pour cent à effectuer moins de 20 heures par semaine au Royaume-Uni et en Suède, et plus de 75 pour cent en Irlande.
17. Dans les pays émergents et en développement, plus de 36 pour cent des travailleuses indépendantes (y compris les travailleuses familiales collaborant à l'entreprise familiale) en situation de pauvreté travaillent moins de 20 heures par semaine, et la majorité d'entre elles (près de 60 pour cent) effectuent moins de 35 heures hebdomadaires.
18. Des études comparatives européennes font apparaître un lien étroit entre taux de pauvreté et statut contractuel. La régression logistique montre que cette inégalité s'explique davantage par les écarts de salaires entre travailleurs temporaires et permanents que par les caractéristiques des travailleurs temporaires et de leur ménage (Ray *et al.*, 2014). Les données relatives aux pays émergents et en développement montrent aussi que l'absence de contrat permanent expose à un risque accru de pauvreté, et y compris de pauvreté chronique (Chronic Poverty Advisory Network, 2013).
19. Bon nombre d'indépendants sont exclus du champ d'application des lois et des réglementations relatives aux régimes contributifs de protection sociale et, quand ils sont couverts, c'est trop souvent par le biais de dispositifs inadaptés tels que l'affiliation à un régime volontaire, qui se traduit rarement par une couverture réelle (BIT, 2015b). Les salariés dans des formes atypiques d'emploi n'ont souvent pas accès, en droit ou en pratique, aux régimes de protection sociale. Leur absence de couverture peut découler directement des modalités de leur contrat de travail ou, indirectement, d'une durée de cotisation inférieure à un certain seuil, du nombre insuffisant d'heures travaillées, du type d'employeur (des particuliers dans le cas des travailleurs domestiques) et de la taille de l'entreprise; tous ces facteurs concernent davantage les pauvres que les non-pauvres (*ibid.*). Pour ceux qui bénéficient d'une couverture légale, la faible capacité de cotisation, la variabilité et l'absence de prévisibilité des revenus (facteurs non compatibles avec les modalités habituelles d'affiliation et la période de cotisation requise) et la nécessité d'assurer avant tout leur subsistance quotidienne les privent de fait de protection sociale. L'absence de couverture peut aussi tenir à la méconnaissance des droits, à l'inadéquation des prestations et des modes de cotisation, au manque de confiance dans les institutions et au manque d'efficacité et de productivité des régimes nationaux de protection sociale (BIT, 2013d, 2015b et 2015c).
20. Un précédent rapport du BIT (BIT, 2015b) faisait apparaître un taux d'affiliation des indépendants nettement inférieur à celui des salariés, quel que soit le niveau de pauvreté (à l'échelle mondiale, 52 pour cent des salariés sont affiliés à un régime de retraite contre 16 pour cent des indépendants). Il mettait aussi en évidence le fort impact négatif des formes atypiques d'emploi sur la couverture par des régimes contributifs de protection sociale. On constate effectivement chez les salariés une très forte corrélation entre le fait de disposer d'un contrat permanent en bonne et due forme et le fait d'être affilié à la protection sociale, et les taux d'affiliation sont nettement inférieurs chez les travailleurs à temps partiel que chez ceux à plein temps (qu'ils soient salariés ou indépendants).
21. Pour ce qui est des travailleurs en situation d'extrême pauvreté dans les pays émergents et en développement, 6,5 pour cent d'entre eux sont actuellement affiliés à un régime de retraite contre 31,4 pour cent des non-pauvres.
22. Les taux d'affiliation des non-pauvres s'élèvent respectivement à 55,1 pour cent pour les salariés et à 13,5 pour cent pour les indépendants.
23. L'Argentine, le Chili et l'Uruguay sont des pays développés dont les résultats sont présentés à la figure 2.6 (A et B) pour un seuil de pauvreté relative à 60 pour cent du revenu médian des ménages. A des fins de comparaison avec le Brésil et le Costa Rica, toutefois, cette proportion de plus de 20 pour cent a été calculée sur la base du seuil international de pauvreté absolue à 3,10 dollars PPA par personne et par jour.
24. En Colombie, la loi n° 1429 encourage les micro, petites et moyennes entreprises à entrer dans l'économie formelle, en leur octroyant par exemple des allègements fiscaux, et à créer des emplois, en particulier pour les groupes vulnérables. Au Brésil, la

- loi de 2010 sur les petites et moyennes entreprises a créé le statut légal de «microentrepreneur individuel» qui simplifie les formalités d'enregistrement et donne droit, moyennant une cotisation unique, aux prestations de retraite, de maladie et de maternité. Les microentrepreneurs individuels se voient attribuer un numéro d'identification fiscale qui leur facilite l'accès aux marchés et au crédit. En juin 2015, pas moins de 5 millions de travailleurs indépendants de l'économie informelle avaient adhéré à ce nouveau statut (gouvernement du Brésil, 2015; BIT, 2014c).
25. La Colombie, la République dominicaine, le Nicaragua et le Pérou ont adopté des mesures destinées à moderniser le cadre institutionnel des micro et petites entreprises, à leur faciliter l'accès aux marchés financiers et à accompagner leur développement technologique (BIT, 2014c).
 26. Le régime de prélèvement unique (*monotributo*) instauré en 2000 en Uruguay et étendu en 2007 puis en 2011 a permis d'accroître le taux de couverture des indépendants de 17,6 pour cent en 2006 à 42,7 pour cent en 2013 (BIT, 2014d et 2015b). Le statut d'autoentrepreneur instauré en France en 2008 (Durán Valverde *et al.*, 2013; gouvernement français, 2015; BIT/CE, 2015) et le dispositif brésilien Super Simples (BIT, 2014c), similaires dans leur principe et leur objectif, se sont traduits par une nette amélioration du taux d'affiliation des travailleurs indépendants.
 27. En Argentine, la loi n° 26.476 de 2008 a contribué à la transition vers l'économie formelle en promouvant et en protégeant l'emploi formel. La stratégie visant à favoriser la création d'emplois formels, notamment pour les travailleurs salariés, s'accompagnait d'allègements de charges sociales pour les nouvelles embauches (50 pour cent de réduction la première année et 25 pour cent la deuxième), et d'une amélioration des procédures d'inspection et notamment de la coordination entre les services et administrations de l'Etat (BIT, 2014c).
 28. Les prestations de protection sociale englobent les prestations versées aux personnes – allocations chômage (y compris indemnités de licenciement); allocations vieillesse et pension de retraite; pensions de réversion (y compris allocations de décès); assurance maladie; pensions d'invalidité; allocations de maternité; allocations d'éducation, le cas échéant – et les prestations versées aux ménages (allocations familiales et pour enfants à charge en espèces et valeur de ces prestations en nature; allocations logement et autres prestations en espèces ou valeur des autres prestations en nature).
 29. Ce résultat est à interpréter avec précaution, car beaucoup de personnes vivent au-dessus du seuil de pauvreté parce qu'elles reçoivent des transferts sociaux.
 30. Au seuil de pauvreté extrême et modérée (<3,10 dollars PPA par personne et par jour).
 31. En Afrique du Sud, l'allocation pour enfants à charge (Child Support Grant), bien que soumise à conditions de ressources, couvre plus de la moitié des moins de 18 ans (10,8 millions d'enfants en 2012). Les dépenses allouées aux allocations familiales (1,2 pour cent du PIB) sont supérieures à la moyenne mondiale (0,4 pour cent du PIB) et avoisinent celles des pays développés et des pays d'Europe (1,4 pour cent). L'Afrique du Sud est parvenue à une couverture quasiment universelle des plus de 65 ans (90 pour cent de cette extension résulte de l'extension progressive du régime de retraite non contributif). Le programme Bolsa Família au Brésil est le plus important régime d'allocations familiales en valeur absolue. Il concerne quelque 14 millions de familles, soit environ un quart de la population brésilienne – pour un coût annuel inférieur à 0,5 pour cent du PIB (BIT, 2014a). On estime que 10 pour cent de la baisse des inégalités par rapport aux années 1990 résulte de Bolsa Família (Barros *et al.*, 2010).
 32. Moyenne pondérée fondée sur 37 pays représentant plus de 90 pour cent de la population de pauvres et non-pauvres dans les pays développés.
 33. Au début des années 2000, le gouvernement chilien constate avec inquiétude que, malgré le recul du taux de pauvreté au cours de la décennie précédente, le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté n'a pas baissé. La mise en œuvre d'un système de protection sociale pour la population la plus démunie et la plus vulnérable est alors considérée comme un moyen de favoriser l'accès à la promotion sociale. A cette fin, le Chili a instauré ces dix dernières années des mesures et des programmes de protection sociale innovants qui ont suscité un grand intérêt dans le monde. Parmi ceux-ci, le programme de lutte contre l'extrême pauvreté Chile Solidario (lancé en 2002), le plan d'accès universel avec garanties explicites (Plan de Acceso Universal a Garantías Explicitas, AUGE) qui assure une couverture santé universelle (2004), la pension de base solidaire (Pensión Básica Solidaria, PBS), clé de voûte de la réforme des retraites de 2008, et le programme de protection de la petite enfance Chile Crece Contigo (Le Chili grandit avec toi (2006)) (Robles, 2011). Lors de la crise financière de 2008, de nouveaux programmes ont été mis en place afin de mettre la population à l'abri de l'extrême pauvreté; ils ont cédé la place en avril 2011 à un dispositif de transferts monétaires non contributifs destinés aux familles vivant dans l'extrême pauvreté, l'allocation sociale (Asignación Social). Cette aide sociale était la première composante du programme Revenu éthique familial (Ingreso Ético Familiar, IEF), un élément central de la stratégie du gouvernement chilien visant à éradiquer l'extrême pauvreté d'ici à

2014 et la pauvreté à l'horizon 2018. Par rapport à Chile Solidario, l'IEF étend la couverture et améliore les montants des transferts (Cecchini, Robles et Vargas, 2012). Il cherche davantage à permettre aux ménages de générer des revenus afin qu'ils puissent s'affranchir eux-mêmes définitivement de la pauvreté. L'IEF prévoit de nouvelles mesures de soutien socioprofessionnel (*apoyo sociolaboral*) pour les jeunes de plus de 18 ans qui ne sont pas étudiants, ou dont les études sont compatibles avec le programme. Parmi les nouvelles prestations offertes aux bénéficiaires de l'IEF figure une subvention pour l'emploi des femmes, une mesure particulièrement importante dans un pays affichant l'un des plus faibles taux d'activité féminin (*ibid.*; Robles, 2012).

34. Ces objectifs varient selon que le système de protection sociale suit la conception d'Otto von Bismarck ou celle de William Beveridge. Dans le modèle bismarckien, l'objectif est d'assurer une garantie de revenu fondée sur le principe de l'assurance sociale, les droits aux prestations liées aux gains antérieurs étant fonction des cotisations versées. Le système beveridgien délivre des prestations universelles forfaitaires, il est financé par l'impôt et cherche avant tout à mettre les personnes à l'abri de la pauvreté (Morel et Palme, 2012).
 35. Sont pris en compte tous les transferts sociaux et pas uniquement les prestations de chômage. Ces résultats se rapportent à des individus considérés comme appartenant à un ménage où chaque membre est susceptible de percevoir des revenus de transfert (de nature différente) et provenant d'autres sources qui sont partagés à parts égales entre les membres du ménage.
 36. Dans les pays développés, la proportion de demandeurs d'emploi touchant des allocations chômage (qu'il s'agisse de l'assurance chômage ou de prestations d'aide sociale) est tombée de 42,8 pour cent en 2009 à 33,8 pour cent en 2014, soit bien en deçà du niveau de la période précédant la crise (estimations mondiales fondées sur 60 pays développés).
 37. Les cas 1 à 3 concernent 55 pour cent des pauvres et représentent plus de 58 pour cent du déficit de revenu total dans les pays émergents et en développement; et 58 pour cent des pauvres et plus de 60 pour cent du déficit de revenu dans les pays développés. Ces proportions prennent en compte les personnes pauvres qui tirent leurs revenus du travail à la fois de l'activité indépendante et de l'activité salariée, et qui ne figurent pas dans l'encadré 2.3.
 38. Malheureusement, cette logique ne correspond pas aux tendances actuelles en matière d'aide sociale, et en tout cas pas en Afrique, où l'effort porte principalement sur les personnes âgées ou sur les ménages ne comptant aucun adulte en activité.
- Dans la plupart des programmes, il suffit qu'un ménage compte un adulte en âge de travailler, quel que soit le nombre de personnes à charge, pour ne pas avoir droit aux prestations.
39. Le statut professionnel rend compte de façon imparfaite de la qualité de l'emploi. Celle-ci doit être appréciée à la lumière de l'analyse des déficits de travail décent présentée dans la section B. Les résultats montrent que, en règle générale, les indépendants sont encore plus confrontés à des déficits de travail décent que les travailleurs salariés (accès limité à la protection sociale; risque accru de faibles nombres d'heures, mais aussi de durée excessive du travail en particulier dans les pays émergents et en développement). La section B montre aussi toutefois que l'emploi salarié ne prémunit pas contre les déficits de travail décent.
 40. Des études précédentes portant sur les pays d'Europe et de l'OCDE confirment que le sous-emploi lié à la durée du travail est un important facteur de pauvreté au travail dans les pays développés. Comme le souligne l'OCDE, «il serait logique de supposer que la pauvreté au travail concerne quasi exclusivement les bas salaires, or le chevauchement est faible entre les emplois peu rémunérés et la pauvreté au travail» (OCDE, 2009b, p. 3). Les données relatives à 21 pays d'Europe montrent que les salaires horaires des travailleurs pauvres ne se situent pas forcément au bas de l'échelle (à peine plus de la moitié des travailleurs pauvres vivent dans des ménages où au moins une personne occupe un emploi faiblement rémunéré) (OCDE, 2009a et 2009b; Eurofound, 2010; Ressources humaines et développement social Canada, 2006).
 41. Autrement dit, le problème de la pauvreté au travail doit être résolu à hauteur de près de 40 pour cent par un surcroît de revenus du travail afin de réduire la pauvreté dans un premier temps et de permettre aux individus d'obtenir de meilleures conditions de travail à moyen terme. Cela passe par des politiques actives du marché du travail, axées notamment sur la formation et la reconversion professionnelles. Un accroissement des revenus du travail suppose que les personnes en sous-emploi puissent travailler davantage, et nécessite une hausse des salaires et des bénéfices, ainsi que des mesures favorisant la résorption de l'emploi informel.
 42. Dans les pays développés, une proportion relativement élevée des personnes pauvres (30 pour cent) vivent dans des ménages au sein desquels personne n'occupe d'emploi rémunéré. Sont concernés les personnes âgées, mais aussi les chômeurs ou les inactifs vivant seuls ou étant parents isolés (voir cas 1b de la figure 2E.1 en annexe).

Références

- Aizer, A.; Eli, S.; Ferrie, J.; Lleras-Muney, A. (2016): «The long-run impact of cash transfers to poor families», *American Economic Review*, vol. 106, n° 4, pp. 935-971.
- Alderman, H.; Yemtsov, R. (2012): *Productive role of safety nets*, Social Protection and Labor Discussion Paper No. 1203, document de travail pour la Stratégie 2012-2022 de la Banque mondiale en matière de travail et de protection sociale (Washington, DC, Banque mondiale).
- Aleksynska, M.; Bonnet, F.; Da Silva Gama Nogueira, C. A.; Saget, C. (2013): *Addressing employment, labour market and social protection challenges in G20 countries: Key measures since 2010*, note d'information établie par le BIT et l'OCDE pour la task force du G20 sur l'emploi (Genève, BIT).
- BAD (Banque asiatique de développement) (2015): *Social Protection Index*. Disponible à l'adresse <<http://spi.adb.org/spidmz/index.jsp>> [consulté en avril 2016].
- (à paraître): *The Social Protection Indicator: Assessing results for Asia in 2012* (Manille).
- Banque mondiale (2016a): *Base de données PovcalNet*. Disponible à l'adresse <<http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/>> [consulté en avril 2016].
- (2016b): *ASPIRE: The atlas of social protection indicators of resilience and equity*, base de données (Washington, DC). Disponible à l'adresse <<http://datatopics.worldbank.org/aspire/>> [consulté en avril 2016].
- Barros, R.; de Carvalho, M.; Franco, S.; Mendonça, R. (2010): «Markets, the state, and the dynamics of inequality in Brazil», dans l'ouvrage publié sous la direction de L. F. López-Calva et N. Lustig: *Declining inequality in Latin America: A decade of progress?* (Washington, DC, Brookings Institution), pp. 134-174.
- BIT (Bureau international du Travail) (2001): *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 89^e session, Genève, 2001 (Genève).
- (2003): *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du travail, 91^e session, Genève, 2003 (Genève). Disponible à l'adresse <<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc91/pdf/rep-i-a.pdf>> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2010a): *World Social Security Report 2010/11: Providing coverage in times of crisis and beyond* (Genève).
- (2010b): *Extending social security for all: A guide through challenges and options* (Genève).
- (2011a): *Rapport final: Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail*, Genève, 17-21 octobre.
- (2011b): *Le temps de travail au 21^e siècle*, Rapport soumis pour discussion à la Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail, Genève, 17-21 octobre.
- (2013a): *Résolution I: Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre*, adoptée par la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 11 octobre. Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_233215.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2013b): *Women and men in the informal economy: A statistical picture*, Second edition (Genève).
- (2013c): *Economie informelle et travail décent: Guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité* (Genève). Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_234958.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2013d): *Social protection assessment based national dialogue: A good practices guide: Approaches and tools developed in East and South-East Asia from 2011 to 2013* (Bangkok, Bureau régional de l'OIT).
- (2014a): *World Social Protection Report 2014/15: Building economic recovery, inclusive development and social justice* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Rapport sur la protection sociale dans le monde 2014/15: vers la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_245153.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].

- (2014b): *World of Work Report: Developing with jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Rapport sur le travail dans le monde: un développement riche en emplois» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_243963.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2014c): *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, rapport V (1), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014 (Genève).
- (2014d): *Uruguay. Monotax: Promoting formalization and protection of independent workers* (Genève).
- (2015a): *ILO Social Security Inquiry* (SSI), base de donnée. Disponible à l'adresse <<http://www.ilo.org/dyn/ilossi/ssimain.home>> [consulté en avril 2016].
- (2015b): *World Employment and Social Outlook 2015: The changing nature of jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Emploi et questions sociales dans le monde: des modalités d'emploi en pleine mutation» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_368645.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2015c): *Les formes atypiques d'emploi*. Rapport pour discussion à la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi, Genève, 16-19 février (Genève).
- (2016a): *Les femmes au travail: Tendances 2016* (Genève).
- (2016b): *NORMLEX: Information System on International Labour Standards*. Disponible à l'adresse <<http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/>> [consulté en février 2016].
- ; CE (Commission européenne) (2015): *Inventory of labour market policy measures in the EU 2008-2013: The crisis and beyond* (Genève).
- Bonnet, F.; Saget, C.; Weber, A. (2012): *Social protection and minimum wages responses to the 2008 financial and economic crisis: Findings from the ILO/World Bank Inventory*, Employment Working Paper No. 113 (Genève, BIT).
- CE (Commission européenne) (2016): *Système d'information mutuelle sur la protection sociale (MISSOC)*. Disponible à l'adresse <<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=815&langId=fr>> [consulté en avril 2016].
- Cecchini, S.; Robles, C.; Vargas, L. H. (2012): *The expansion of cash transfers in Chile and its challenges: Ethical family income*, Research Brief No. 26 (Brasilia, International Policy Centre for Inclusive Growth (IPC)). Disponible à l'adresse <<http://www.ipc-undp.org/pub/IPCPolicyResearchBrief26.pdf>> [consulté le 20 sept. 2016].
- Chant, S. (2010): *The international handbook of gender and poverty: Concepts, research, policy* (Cheltenham, Royaume-Uni, Edward Elgar).
- Chronic Poverty Advisory Network (2013): *Working out of chronic poverty: A policy guide*. Disponible à l'adresse <<http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8515.pdf>> [consulté le 20 sept. 2016].
- Clean Clothes Campaign (2014): *Living wage in Asia 2014* (Amsterdam). Disponible à l'adresse <<https://www.cleanclothes.org/resources/publications/asia-wage-report>> [consulté en avril 2016].
- Conseil de l'Europe (2016): *Code européen de sécurité sociale: système mutuel d'information sur la protection sociale du Conseil de l'Europe* (MISSCEO). Disponible à l'adresse <http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialsecurity/MISSCEO/missceo_en.asp> [consulté en avril 2016].
- Durán Valverde, F.; Flores Aguilar, J.; Ortiz Vindas, J. F.; Muñoz Corea, D.; de Lima Vieira, A. C.; Tessier, L. (2013): *Innovations in extending social insurance coverage to independent workers: Experiences from Brazil, Cape Verde, Colombia, Costa Rica, Ecuador, Philippines, France and Uruguay* (Genève, BIT).
- Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) (2010): *Working poor in Europe* (Dublin). Disponible à l'adresse <http://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_files/docs/ewco/tn0910026s/tn0910026s.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- Eurostat (2015a) *Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale* (SESPROS). Disponible à l'adresse <<http://ec.europa.eu/eurostat/web/social-protection/overview>> [consulté en février 2016].

- (2015b): *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*. Disponible à l'adresse <<http://ec.europa.eu/eurostat/web/microdata/european-union-statistics-on-income-and-living-conditions>> [consulté en avril 2016].
- EurWork (Observatoire européen de la vie active) (2010): *Flexible forms of work: 'Very atypical' contractual arrangements*. Disponible à l'adresse <<http://www.eurofound.europa.eu/observatories/eurwork/comparative-information/flexible-forms-of-work-very-atypical-contractual-arrangements>> [consulté le 20 sept. 2016].
- Fiszbein, A.; Kanbur, R.; Yemtsov, R. (2013): *Social protection, poverty and the post-2015 agenda*, Policy Research Working Paper No. 6469 (Washington, DC, Banque mondiale).
- FMI (Fonds monétaire international) (2016): *World Economic Outlook Database*, janvier 2016.
- Gouvernement du Brésil (2015): *Portal do Empreendedor – MEI (Microempreendedor individual)*. Disponible à l'adresse <<http://www.portaldoempreendedor.gov.br/noticias/noticias-do-portal/brasil-comemora-marca-de-5-milhoes-de-meis>> [consulté en avril 2016].
- Gouvernement français (2015): *Le portail officiel des auto-entrepreneurs*. Disponible à l'adresse <<http://www.lautoentrepreneur.fr/index.htm>> [consulté en avril 2016].
- Hanlon, J.; Barrientos, A.; Hulme, D. (2010): *Just give money to the poor: The development revolution from the Global South* (Sterling, Etats-Unis, Kumarian Press).
- Haughton, J.; Khandker, S. R. (2009): «Measures of poverty», dans l'ouvrage publié sous la direction de J. Haughton et S. R. Khandker: *Handbook on poverty and inequality* (Washington, DC, Banque mondiale), pp. 67-82.
- HelpAge International (2011): *Financing social pensions in low- and middle-income countries*, Pension watch briefings on social protection in older age, Briefing No. 4 (Londres).
- Heshmati, A.; Maasoumi, E.; Wan, G. (ouvrage publié sous la direction de) (2015): *Poverty reduction policies and practices in developing Asia* (Manille, Banque asiatique de développement).
- Lee, S.; McCann, D.; Messenger, J. C. (2007): *Working time around the world: Trends in working hours, laws and politics in a global comparative perspective* (Abingdon, Royaume-Uni, Routledge).
- Luxembourg Income Study Database (LIS) (2016): *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, plusieurs pays (Luxembourg). Disponible à l'adresse <<http://www.lisdatacenter.org>> [consulté en avril 2016].
- McCord, A. (2011): *Skills development as part of social protection programmes*, document de référence établi pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2012 – Jeunes et compétences: l'éducation au travail* (Paris, UNESCO).
- Messenger, J. C.; Wallot, P. (2015): *The diversity of "marginal" part-time employment*, INWORK Policy brief n° 7 (Genève, BIT).
- Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, Allemagne (2014): *450 Euro mini jobs/marginal employment* (Berlin). Disponible à l'adresse <<http://www.bmas.de/EN/Our-Topics/Social-Security/450-euro-mini-jobs-marginal-employment.html>> [consulté en avril 2016].
- Morel, N.; Palme, J. (2012): «Financing the welfare state and the politics of taxation», dans l'ouvrage publié sous la direction de B. Greve: *The Routledge handbook of the welfare state* (Abingdon, Royaume-Uni, Routledge), pp. 401-409.
- ObamaCare Facts (2016): Disponible à l'adresse <<http://obamacarefacts.com/obamacare-facts/>> [consulté en février 2016].
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2009a): «Le travail est-il le meilleur antidote contre la pauvreté?», *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009* (Paris), pp. 183-231. Disponible à l'adresse <<http://www.oecd.org/els/emp/45219894.pdf>> [consulté en avril 2016].
- (2009b): *In-work poverty: What can governments do?*, Policy Brief, septembre.
- (2015): *Base de données sur les dépenses sociales (SOCX)*. Disponible à l'adresse <<http://www.oecd.org/fr/social/depenses.htm>> [consulté en avril 2016].
- Ortiz, I.; Cummins, M.; Karunanethy, K. (2015): *Fiscal space for social protection options to expand social investments in 187 countries*, Extension of Social Security (ESS) Working Paper No. 48 (Genève).

- Ray, K.; Sissons, P.; Jones, K.; Vegeris, S. (2014): *Employment, pay and poverty: Evidence and policy review* (York, Royaume-Uni, Joseph Rowntree Foundation).
- Ressources humaines et développement social Canada (2006): *When working is not enough to escape poverty: An analysis of Canada's working poor*. Disponible à l'adresse <http://publications.gc.ca/collections/collection_2008/hrsdsc-rhdsc/HS28-53-2006E.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- Robles, C. (2011): *El sistema de protección social de Chile: Una mirada desde la igualdad*, Documento de proyecto, LC/W. 428 (Santiago, Chili, CEPAL).
- (2012): *Social protection systems in Latin America and the Caribbean: Chile* (Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL)). Disponible à l'adresse <http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/4031/1/S2012104_en.pdf?sequence=1> [consulté le 20 sept. 2016].
- SSA (Social Administration of the United States); AISS (Association internationale de la sécurité sociale) (2014a): *Social security programs throughout the world: Europe, 2014* (Washington, DC, et Genève).
- ; — (2014b): *Social security programs throughout the world: The Americas, 2013* (Washington, DC, et Genève).
- ; — (2015a): *Social security programs throughout the world: Asia and the Pacific, 2014* (Washington, DC, et Genève).
- ; — (2015b): *Social security programs throughout the world: Africa, 2015* (Washington, DC, et Genève).
- Vanek, J.; Chen, M.; Carré, F.; Heintz, J.; Hussmanns, R. (2014): *Statistics on the informal economy: Definitions, regional estimates and challenges*, WIEGO Working Paper (Statistics) No. 2 (Cambridge, États-Unis, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing). Disponible à l'adresse <<http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Vanek-Statistics-WIEGO-WP2.pdf>> [consulté le 20 sept. 2016].

3 Transformer la croissance et les emplois pour réduire la pauvreté

Introduction

Les chapitres 1 et 2 ont mis en évidence le fait que la réduction des déficits de travail décent dans le monde est cruciale pour l'éradication de la pauvreté. Les personnes pauvres ont tendance à occuper des emplois précaires et peu sûrs, assortis d'une protection sociale limitée. Dans les pays émergents et en développement, ces emplois sont souvent localisés en zones rurales et dans le secteur agricole, alors que, dans les pays développés, la pauvreté au travail va de pair avec la précarité de l'emploi et le sous-emploi. Lutter contre la pauvreté de manière durable implique par conséquent de transformer les emplois, pour compléter ainsi les efforts visant à réduire l'écart de pauvreté (comme cela a été exposé en détail dans le chapitre précédent).

Au demeurant, l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté, qui stipule que la croissance économique doit être partagée et durable, avec des niveaux élevés d'emplois productifs et décents, intègre cette idée¹. Cependant, la croissance économique à elle seule ne suffit pas à réduire la pauvreté, comme l'illustre le cas de l'Afrique. Bien que le continent ait affiché les taux de croissance les plus élevés du monde au cours de la dernière décennie, les déficits de travail décent persistent et les progrès pour faire baisser les taux de pauvreté ont été plus lents à se concrétiser que dans d'autres régions (BIT, 2015a et 2015b). Beaucoup d'autres exemples montrent que la croissance ne s'est pas traduite par une réduction de la pauvreté.

Cela étant, l'objet de ce chapitre est tout d'abord d'examiner le lien entre croissance économique et réduction de la pauvreté au fil du temps, notamment en étudiant les facteurs macroéconomiques clés (section A). La section B analyse en détail les sources de croissance économique et dans quelle mesure elles peuvent avoir un effet sur la réduction de la pauvreté, en soulignant l'importance de la transformation productive. Enfin, la section C présente les conclusions et introduit la partie II de ce rapport.

A. Vue d'ensemble de la croissance et de la pauvreté

Les données empiriques montrent que la croissance économique est nécessaire mais non suffisante pour réduire la pauvreté

De précédentes études montrent le potentiel de la croissance économique pour réduire la pauvreté, mesurée aussi bien de manière absolue que de manière relative (voir encadré 3.1). Cet effet bénéfique de la croissance sur la pauvreté se manifeste par différents biais. Tout d'abord, la croissance réduit la pauvreté dans la mesure où elle stimule la création d'emplois et les revenus du travail qui, comme nous l'avons vu au chapitre 1, représentent la principale source de revenu des ménages pauvres (voir également Islam, 2004). Parallèlement, la croissance peut avoir pour effet à la fois d'élargir l'assiette de l'impôt – en supposant que les emplois créés soient de nature formelle – que d'accroître les recettes publiques, ce qui permet aux Etats de financer les services essentiels tels que la santé, l'accès à l'eau et à l'éducation, ainsi que l'emploi et les programmes sociaux (voir chapitre 6). En outre, une forte croissance économique peut générer des cercles vertueux, dans lesquels la prospérité et les possibilités d'emploi favorisent la cohésion sociale et poussent à améliorer les cadres institutionnels et à encourager une gouvernance plus efficace, ce qui en définitive stimule encore la croissance et améliore les niveaux de vie.

Les effets de la croissance sur la réduction de la pauvreté dépendent aussi dans une large mesure de facteurs structurels. Par exemple, les pays émergents et en développement se caractérisent généralement par une plus grande proportion de la population vivant en zones rurales (Banque mondiale, 2015). Cela implique que la croissance, qui a tendance à se concentrer en zones urbaines aux

Encadré 3.1

Croissance économique et réduction de la pauvreté: bref aperçu de la littérature

Le rapport entre croissance économique et réduction de la pauvreté est l'un des sujets les plus étudiés en économie, et toute tentative de résumer ces études risquerait de simplifier un corpus de données autrement plus complexe. Néanmoins, la littérature pointe vers plusieurs orientations générales. Premièrement, selon plusieurs études importantes, la croissance économique peut contribuer à réduire la pauvreté (Dollar et Kraay, 2000; Dollar, Kleineberg et Kraay, 2013; Lipton et Ravallion, 1995; Ravallion et Chen, 1997; Roemer et Gugerty, 1997). Deuxièmement, la croissance seule n'est pas suffisante, comme l'indiquent plusieurs études, à commencer par Ahluwalia, Carter et Chenery (1979), qui ont montré que la croissance n'avait pas bénéficié aux plus pauvres car la hausse de leurs revenus était bien en deçà de la moyenne. Cet argumentaire recouvre plusieurs dimensions:

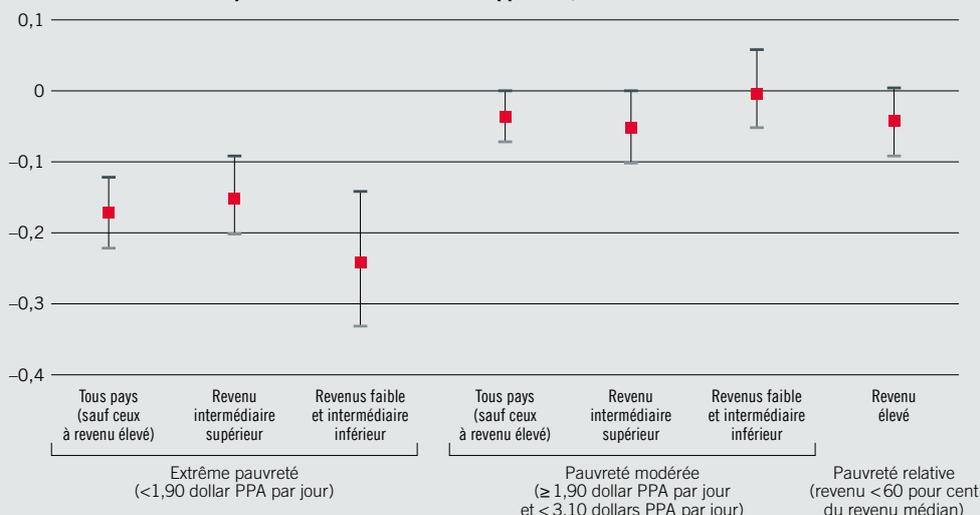
- **La croissance sans emploi n'entraîne pas de réduction de la pauvreté:** Certaines études affirment que la réduction de la pauvreté n'est pas possible si la croissance ne génère pas de création d'emplois de qualité (Aryeetey et Baah-Boateng, 2007; Jemio et Choque, 2006; Mehta *et al.*, 2011).

- **Les fruits de la croissance doivent être partagés équitablement pour favoriser la réduction de la pauvreté:** La répartition inégale des revenus et des richesses limite les capacités des personnes pauvres à profiter des possibilités offertes par la croissance économique (Bourguignon, 2004; Fosu, 2011; Loayza et Raddatz, 2010; Saad-Filho, 2010).
- **La croissance doit s'accompagner d'une meilleure infrastructure sociale:** La croissance économique qui s'accompagne d'une protection sociale visant à corriger les inégalités dans la distribution des revenus a tendance à avoir l'effet le plus sensible sur la réduction de la pauvreté (Alderman et Yemtsov, 2014; Drèze et Sen, 2013).
- **La transformation productive est essentielle pour réduire la pauvreté:** Certains auteurs ont montré que la croissance doit entraîner la transformation des systèmes de production, par l'éducation et l'acquisition de compétences, pour avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté (Rodrik, 2007; Salazar-Xirinachs, Nübler et Kozul-Wright, 2014).

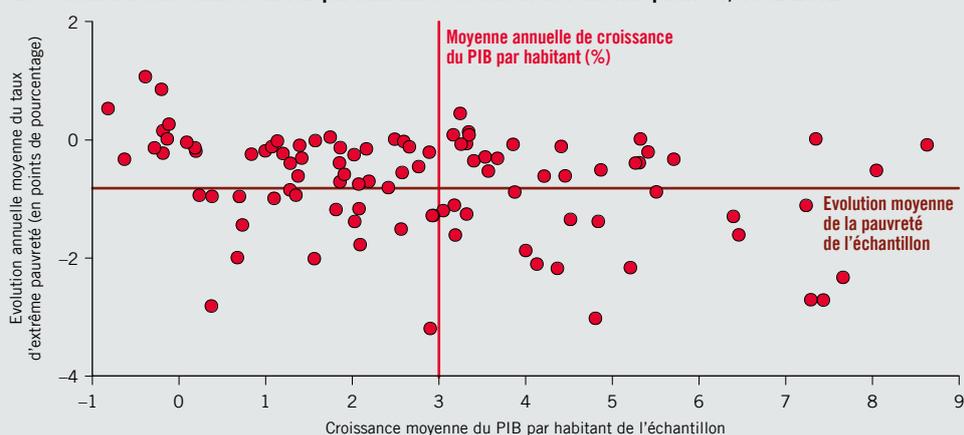
Figure 3.1

Rapport entre croissance et pauvreté

A. Effet sur la pauvreté d'une hausse de 1 point de pourcentage du PIB par habitant, selon la mesure de la pauvreté et le stade de développement, 1992-2012



B. Corrélation entre hausse du PIB par habitant et évolution de l'extrême pauvreté, 1992-2012



Note: Les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur sont regroupés en raison du manque de données disponibles. La partie A montre le point de pourcentage annuel moyen d'évolution du taux de pauvreté par rapport à 1 point de pourcentage d'évolution de la croissance moyenne annuelle du PIB par habitant. Les carrés de la partie A indiquent le point estimé et les lignes verticales les 95 pour cent de marge de confiance estimés selon la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) à partir des données transversales de 93 pays à revenus faible, intermédiaire inférieur et intermédiaire supérieur sur deux périodes: 1992-2004 et 2005-2012. Voir tableau 3A.1 pour de plus amples détails sur les résultats du recul de la pauvreté.

Source: Calculs du BIT à partir d'enquêtes nationales auprès des ménages, de la base de données PovcalNet et des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

premiers stades du développement économique, est relativement moins à même de réduire la pauvreté dans ces pays². Comme indiqué au chapitre 1, dans les pays émergents et en développement, 88 pour cent des personnes en situation d'extrême pauvreté vivent en zones rurales, où les taux de pauvreté sont quatre fois plus élevés qu'en zones urbaines. Parallèlement, plus de 60 pour cent des personnes pauvres travaillent dans le secteur agricole.

Une nouvelle analyse de l'impact de la croissance sur la pauvreté réalisée sur la période 1992-2012 dans quelque 90 pays à différents stades de développement économique confirme – bien qu'à des degrés divers – les constatations précédentes. Les résultats montrent en particulier qu'un point de pourcentage supplémentaire du PIB par habitant se traduit, en moyenne, par un recul de 0,17 point de pourcentage du taux d'extrême pauvreté³ dans les pays à revenus faible, intermédiaire inférieur et intermédiaire supérieur (figure 3.1 A). L'impact de la croissance sur l'extrême pauvreté s'avère être

plus important dans les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur que dans les pays à revenu intermédiaire supérieur: une hausse de 1 point de pourcentage du PIB annuel par habitant réduirait la pauvreté de 0,25 point de pourcentage dans les premiers et de 0,15 point de pourcentage dans les seconds. Toutefois, étant donné que l'extrême pauvreté est concentrée dans les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur, l'élasticité estimée du taux de pauvreté par rapport à la croissance y est relativement faible par rapport aux pays à revenu intermédiaire supérieur⁴. Une des raisons en est que les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur ont enregistré des taux de croissance moins élevés et plus fluctuants que les pays à revenu intermédiaire supérieur⁵. Mais les faiblesses institutionnelles et structurelles de ces pays expliquent vraisemblablement aussi que la croissance ait relativement peu contribué à réduire la pauvreté.

Dans les pays à revenu élevé – qui mesurent la pauvreté de manière relative⁶ – on constate un impact relativement faible de l'augmentation du revenu par habitant sur la pauvreté. Et, dans les pays émergents et en développement, la croissance a un effet considérablement plus faible sur la pauvreté modérée. Le fait est que l'effet bénéfique de la croissance sur la pauvreté modérée est soit faible soit, dans le cas des pays les moins avancés, statistiquement non significatif.

Plus généralement, l'effet de la croissance du PIB par habitant sur l'extrême pauvreté est assez hétérogène d'un pays à l'autre et ne dépend pas uniquement du taux de cette croissance (figure 3.1 B)⁷. Par exemple, entre 1992 et 2012, certains pays ont enregistré une réduction de l'extrême pauvreté supérieure à la moyenne alors que la croissance du PIB par habitant était relativement faible (inversement, d'autres pays ont affiché une croissance du PIB par habitant supérieure à la moyenne mais une réduction de la pauvreté assez limitée). Cela indique que la réduction de la pauvreté ne dépend pas seulement de l'ampleur de la croissance et du niveau de développement d'un pays, mais plutôt de son caractère plus ou moins inclusif.

La croissance axée sur l'investissement peut fortement contribuer à réduire la pauvreté

La qualité de la croissance économique est importante. L'étude empirique conduite pour ce chapitre montre que, entre 1991 et 2012, la croissance axée sur l'investissement et/ou les dépenses publiques a induit une plus forte réduction du taux de pauvreté que les autres moteurs de croissance, comme la consommation des ménages (figure 3.2). En moyenne, les nouvelles orientations des flux d'investissement et des dépenses publiques expliquent entre la moitié et les trois quarts de l'évolution de la pauvreté enregistrée sur la période (voir annexe A). Cela est largement dû au fait que l'investissement, en particulier dans les infrastructures, s'accompagne généralement d'une création soutenue d'emplois, surtout dans les catégories de main-d'œuvre à faibles revenus, et cela signifie que les dépenses publiques peuvent exercer un effet direct sur la réduction de la pauvreté.

Bien entendu, l'effet de la croissance sur la pauvreté et le rôle qu'y jouent ces différents moteurs dépendent de plusieurs facteurs macroéconomiques, tels que le taux d'inflation, le niveau d'endettement, la structure de la fiscalité et la composition des dépenses publiques. Dès lors, l'impact global de la croissance sur la réduction de la pauvreté repose sur le type de politique macroéconomique choisi.

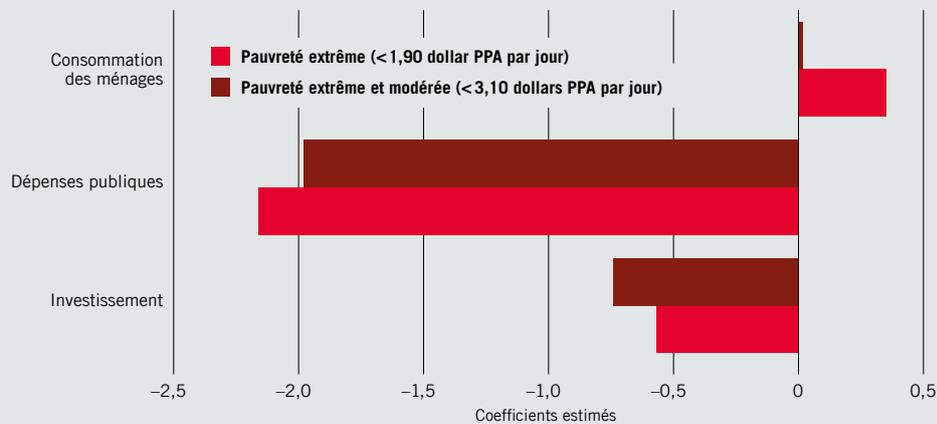
Le commerce a un effet positif sur la croissance mais non probant sur la pauvreté

Certains économistes estiment que le commerce est un moteur essentiel de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Un large corpus de données montre que l'ouverture aux échanges commerciaux a été l'un des plus importants catalyseurs de croissance économique au cours des dernières décennies, augmentant la demande globale, améliorant la productivité et encourageant la création d'emplois. Cependant, son effet sur la pauvreté n'est pas évident et dépend de plusieurs canaux de transmission (CNUCED, 2012, et encadré 3.2).

En fait, la majorité des études indiquent que l'ouverture aux échanges a eu peu d'effet sur la pauvreté au-delà d'une croissance par habitant plus élevée, mais qui en elle-même reste relativement faible (CNUCED, 2012; ITC, 2010). En revanche, il semblerait que la composition et la structure des échanges, en particulier le degré de diversification des exportations, jouent un rôle plus prononcé (CNUCED, 2012).

Figure 3.2

Evolution du rapport entre la part des composantes du PIB et la proportion de la pauvreté, 1991-2012



Note: Cette figure indique le coefficient estimé de réduction de la pauvreté par rapport aux composantes du PIB. Elle montre l'effet d'une hausse de 1 point de pourcentage de part du PIB par composante sur la pauvreté extrême et modérée. Voir le tableau de régression 3B.7 à l'annexe B pour plus de détails.

Source: Calculs du BIT à partir de données des Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (FMI), de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale et des Modèles économétriques de tendances du Département de la recherche du BIT, novembre 2015.

Encadré 3.2

Comprendre le lien commerce-pauvreté

Les études montrent que les échanges commerciaux peuvent avoir un effet sur la pauvreté de différentes manières, ainsi résumées:

Par les prix: L'effet sur la pauvreté de l'évolution des prix découlant des échanges diffère selon que les ménages pauvres sont des consommateurs nets ou des producteurs nets du bien ayant enregistré un changement de prix.

Par les entreprises: L'ouverture aux échanges peut permettre aux entreprises d'élargir leurs débouchés et d'accéder à des importations moins chères, ce qui conduit à une hausse de la production et/ou de la rentabilité, ce qui ensuite engendre de la création d'emploi, des revenus du travail plus élevés et, en retour, de plus faibles taux de pauvreté. Inversement, un afflux d'importations bon marché risque de réduire la demande pour des biens concurrents produits par des entreprises nationales, qui à leur tour peuvent être moins demandeuses de main-d'œuvre et/ou réduire les salaires.

Par les pouvoirs publics: D'un côté, la réduction des tarifs douaniers a un impact direct négatif sur les

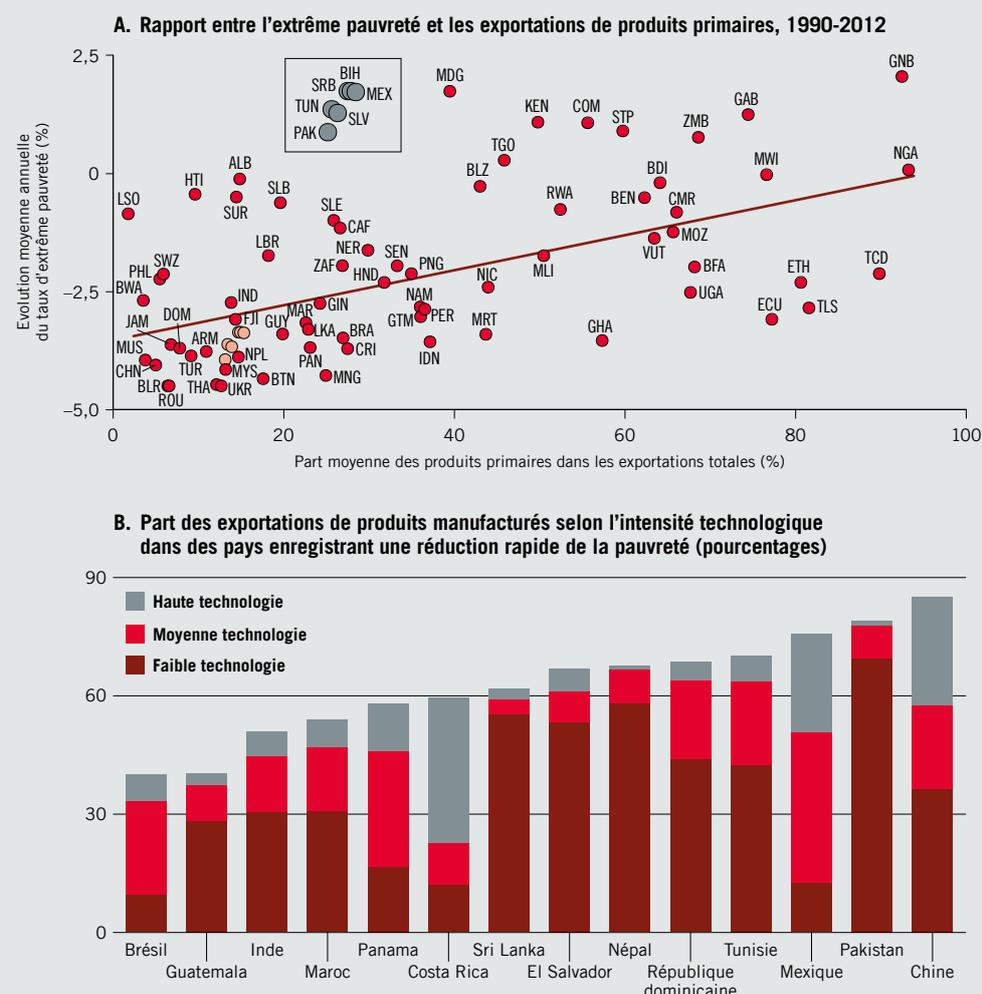
recettes publiques, ce qui limite donc la marge de manœuvre budgétaire pour des dépenses publiques en faveur des personnes pauvres. D'un autre côté, cela peut être compensé par l'augmentation des recettes publiques du fait de la croissance économique résultant des échanges commerciaux. Plus généralement, l'effet de la hausse, ou de la baisse, des recettes fiscales générées par les échanges dépend de la politique choisie pour distribuer les pertes, ou les gains, de recettes fiscales résultant d'une plus grande ouverture aux échanges.

Par ailleurs, des facteurs contextuels peuvent déterminer l'impact de l'ouverture aux échanges sur la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Par exemple, un taux d'inflation élevé ou des taux de change très volatiles peuvent empêcher certains pays de profiter des opportunités offertes par cette ouverture en minant la confiance des investisseurs et la stabilité macroéconomique. De la même façon, de hauts niveaux d'inégalités de revenus, qui freinent la demande intérieure, peuvent limiter les retombées positives de l'ouverture du commerce sur les marchés intérieurs (voir ci-dessous).

Source: Higgins et Prowse (2010).

Figure 3.3

Réduction de la pauvreté et structure des exportations, 1990-2012



Note: La classification des exportations est basée sur Lall (2000). La part moyenne des exportations de produits primaires et manufacturés est calculée sur la période 1995-2012. L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à une consommation de moins de 1,90 dollar PPA par personne et par jour. Les pays enregistrant une «réduction rapide de la pauvreté» sont ceux dont le taux d'extrême pauvreté a baissé d'au moins 3 pour cent par an entre 1990 et 2012.

Source: Calculs du BIT à partir de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale et d'UNCTADStat.

Il est à noter que les pays dont la structure des exportations dépend davantage des matières premières ont accompli moins de progrès en matière de réduction de la pauvreté, voire, dans certains cas, ont enregistré une hausse des niveaux de pauvreté (figure 3.3 A). Cela est essentiellement dû au fait que les exportations de biens primaires, en particulier ceux issus des industries extractives, ont généralement peu de retombées positives sur la demande de main-d'œuvre intérieure et le marché des intrants; en conséquence, leur impact direct sur la pauvreté, si tant est qu'il existe, reste modeste (voir encadré 3.3). En revanche, quand les exportations sont essentiellement issues du secteur agricole et exigent plus de main-d'œuvre, la réduction de la pauvreté a été comparativement plus importante (voir aussi chapitre 5).

Dans le même temps, les pays ayant enregistré les plus fortes réductions relatives de l'extrême pauvreté ont souvent maintenu une part importante de produits manufacturés dans leurs exportations (figure 3.3 B). Néanmoins, l'intensité technologique des produits manufacturés d'exportation varie considérablement d'un pays à l'autre, ce qui laisse penser que l'effet des échanges sur la réduction de la pauvreté peut aussi être fonction des capacités de production et du capital humain dont ils disposaient au départ. On constate aussi un lien de causalité inverse, une ouverture réussie aux échanges et une revalorisation de la structure des exportations pouvant être le résultat d'une croissance inclusive et d'une transformation structurelle plutôt qu'un prérequis (BIT, 2005; Rodrik, 2001).

La mondialisation et la «malédiction des ressources naturelles»

Au cours des deux dernières décennies, la portée croissante des chaînes d'approvisionnement mondiales a été l'un des principaux moteurs de la création d'emplois (BIT, 2015a). Mieux intégrer l'agriculture dans ces chaînes d'approvisionnement peut réduire la pauvreté en ce sens qu'elle contribue – sous certaines conditions – à la hausse de la productivité des petites exploitations agricoles. Cela dit, cette intégration a parfois coûté cher, en jouant un rôle non négligeable dans «l'accaparement des terres» – comme le chapitre 5 le souligne.

De la même façon, l'intégration mondiale de l'industrie, notamment dans le secteur minier et les activités extractives, peut avoir des conséquences imprévues. De fait, les pays riches en ressources minières et naturelles se caractérisent souvent par une pauvreté persistante – un phénomène connu sous le nom de «malédiction des ressources naturelles»^a. Certains pays riches en ressources naturelles telles que le pétrole, les diamants et les minéraux affichent par exemple des taux de pauvreté parmi les plus élevés au monde. Beaucoup d'entre eux ont enregistré une forte augmentation des investissements étrangers dans leurs mines et leurs champs pétroliers,

avec d'importants bénéfices potentiels en termes économiques et de création d'emplois. Pourtant, en raison d'un lien limité entre ces investissements et le reste de l'économie – qui s'explique notamment par la prégnance de l'économie informelle, faiblement intégrée aux secteurs destinataires des investissements étrangers –, ceux-ci n'ont pas les résultats escomptés sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Enfin, la volatilité des cours des matières premières et le fait que les secteurs des ressources naturelles supplantent l'industrie manufacturière peuvent également réduire les effets positifs de l'investissement étranger sur le développement. De plus, la corruption et de faibles mécanismes de gouvernance ont parfois entraîné une répartition inéquitable des bénéfices et le déplacement de communautés locales, ce qui a aggravé la pauvreté (Frankel, 2010). Pour que les pays profitent de leurs ressources, l'intégration aux marchés mondiaux doit aller de pair avec une amélioration des normes du travail et des droits des travailleurs, afin que la création d'emplois décents en soit l'objectif final (ce sujet sera évoqué plus en détail dans le chapitre suivant).

^a *Quelques-unes des études qui ont exploré ce sujet: Mikesell (1997); Stevens (2003); Lederman et Maloney (2008); Wright et Czelusta (2003, 2004 et 2006); Jones Luong et Weinthal (2010); van der Ploeg (2011).*

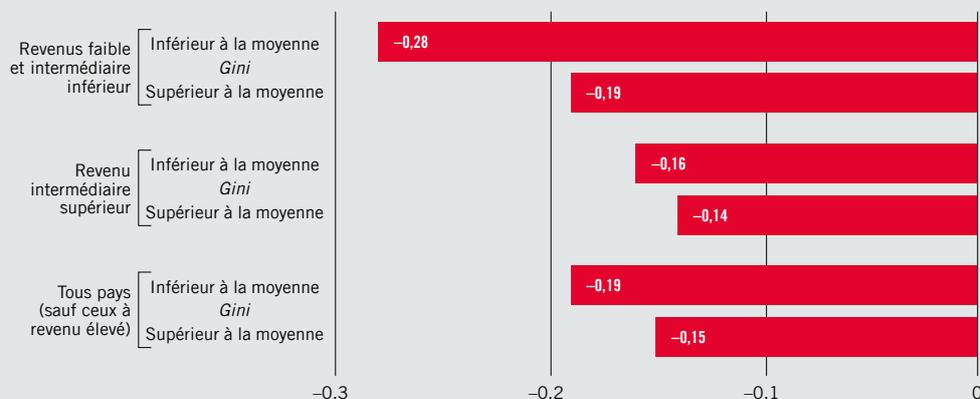
Les fortes inégalités de revenus atténuent l'effet de la croissance sur l'extrême pauvreté

Les données montrent de plus en plus clairement que l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté dépend largement du niveau d'inégalité de revenus des pays (Bourguignon, 2004; Ravallion, 1996). De hauts niveaux d'inégalité impliquent généralement un plus faible impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté (Loayza et Raddatz, 2010; Fosu, 2011). C'est en partie mécanique, dans la mesure où plus la répartition des revenus est inégale, plus la part de revenus supplémentaires qui va aux personnes pauvres est réduite – et, par conséquent, plus l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté est modeste. Plus fondamentalement, une répartition des revenus très inégale reflète souvent une économie polarisée, dans laquelle la croissance a une base étroite, et de faibles connexions avec le reste de l'économie.

De fait, les différences d'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté entre les pays ayant une faible ou une forte inégalité de revenus peuvent être considérables. Dans les pays avec des niveaux d'inégalité inférieurs à la moyenne de leur groupe de revenu, un point de pourcentage de hausse du PIB par habitant diminue l'incidence d'extrême pauvreté de 0,28 point de pourcentage dans les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur, et de 0,16 point dans les pays à revenu intermédiaire supérieur. Dans les pays avec des niveaux d'inégalité supérieurs à la moyenne de leur groupe, l'incidence de la pauvreté baisse de 0,19 point de pourcentage dans les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur, et de 0,14 point dans les pays à revenu intermédiaire supérieur (figure 3.4). Ces résultats confirment largement les données plus anciennes qui soulignaient que l'inégalité de revenus est un facteur atténuant l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance (Ravallion, 2007) et mettent l'accent sur l'importance relative de l'inégalité de revenus en termes de réduction de la pauvreté par le biais de la croissance (ODI, 2002).

Figure 3.4

Effet sur le taux d'extrême pauvreté d'une hausse de 1 point de pourcentage du PIB par habitant, selon le niveau d'inégalité de revenus et le groupe de pays, 1992-2012



Note: Cette figure montre l'effet d'une hausse de 1 point de pourcentage du PIB annuel moyen par habitant sur le taux de pauvreté en point de pourcentage annuel moyen selon que les pays présentent un indice de Gini inférieur ou supérieur à la moyenne de leur groupe. L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou une consommation de moins de 1,90 dollar PPA par personne et par jour. Les coefficients estimés sont statistiquement significatifs au niveau de confiance de 1 pour cent. Voir le tableau de régression 3A.2 en annexe pour de plus amples détails.

Source: Calculs du BIT à partir de la base de données PovcalNet et des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

B. Transformer les emplois pour réduire la pauvreté

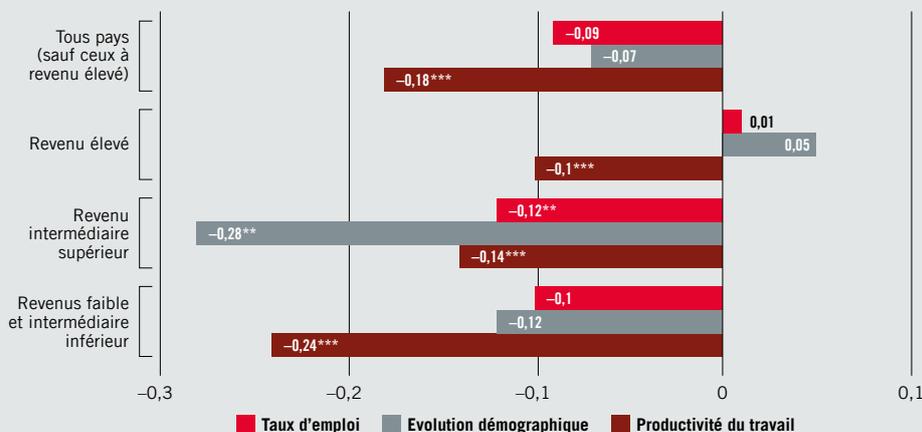
Comme cela a été évoqué dans la section A de ce chapitre, l'effet de la croissance sur la pauvreté est loin d'être uniforme et dépend d'un certain nombre de facteurs, dont le rythme de la croissance, le niveau d'inégalité de revenus et autres éléments structurels. L'objet de cette section est d'examiner plus en détail l'influence relative du modèle et des composantes de la croissance sur la pauvreté.

Avec une croissance favorable à l'emploi, la productivité est liée à la réduction de la pauvreté

L'analyse de l'effet du PIB par habitant sur la pauvreté montre que, pour un échantillon de 93 pays à revenus faible, intermédiaire inférieur et intermédiaire supérieur sur la période 1992-2012, l'impact de ses différentes composantes varie considérablement selon le groupe de pays⁸. Par exemple, pour tous les pays de l'échantillon (hormis les pays à revenu élevé), une hausse de 1 point de pourcentage de la contribution de la productivité du travail à la hausse du PIB par habitant réduit le taux de pauvreté d'environ 0,18 point de pourcentage (figure 3.5). Cela étant, l'effet est nettement plus important dans les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur (0,24 point de pourcentage) que dans les pays à revenu intermédiaire supérieur (0,14 point de pourcentage), ce qui souligne la pertinence de l'amélioration de la productivité pour stimuler les revenus au bas de l'échelle dans ces pays. En revanche, dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, la réduction de la pauvreté est plus importante lorsque la hausse du PIB par habitant repose sur une évolution démographique, conclusion corroborée par les résultats dans les pays qui ont enregistré des «dividendes démographiques» ces dernières décennies (voir chapitre 2).

Figure 3.5

Effet de la croissance du PIB par habitant sur l'extrême pauvreté, 1992-2012 (points de pourcentage)



Note: La figure présente l'évolution annuelle moyenne en point de pourcentage du taux d'extrême pauvreté par rapport à une évolution de 1 point de pourcentage de la contribution annuelle moyenne de chaque composante de la croissance du PIB par habitant. Le taux de pauvreté pour les pays à revenu élevé correspond à la proportion de la population ayant un revenu inférieur à 60 pour cent de la médiane, alors que pour les autres pays il correspond à la proportion de la population vivant avec un revenu ou une consommation de moins de 1,90 dollar PPA par personne et par jour (c'est-à-dire le taux d'extrême pauvreté). *** Statistiquement significatif au seuil de 1 pour cent. ** Statistiquement significatif au seuil de 5 pour cent. Voir le tableau de régression 3A.3 en annexe pour de plus amples détails sur les résultats.

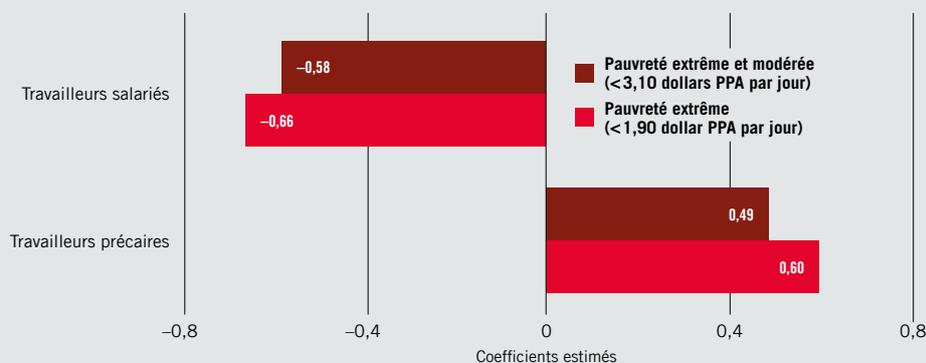
Source: Calculs du BIT à partir d'enquêtes nationales auprès des ménages, des Modèles économétriques de tendances du Département de la recherche du BIT, novembre 2015, et de la base de données PovcalNet de la Banque mondiale.

L'impact d'un taux d'emploi plus élevé ou d'un taux d'activité plus important n'est pas statistiquement significatif sur l'échantillon. Néanmoins, ce résultat cache d'importantes disparités selon les groupes de pays à différents stades de développement. Par exemple, dans les pays à revenu intermédiaire supérieur, des évolutions à la fois de la productivité du travail et des taux d'activité ont des effets similaires sur la réduction de la pauvreté (figure 3.5). Ce résultat n'a pas été constaté dans les pays à revenus faible et intermédiaire inférieur, ce qui peut en partie s'expliquer par la proportion d'emplois de médiocre qualité dans la création totale d'emplois, qui sape les efforts pour sortir les personnes de la pauvreté.

Par ailleurs, le type d'emplois créés par la croissance économique a des conséquences significatives sur la réduction de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté dans les différentes situations dans l'emploi montre, par exemple, que l'augmentation de la part de travailleurs salariés a le plus fort potentiel de réduction de la pauvreté (figure 3.6). L'emploi salarié (à la différence de l'emploi précaire) assure un meilleur accès à la sécurité sociale que les autres types d'emploi, et contribue à protéger les travailleurs de l'instabilité macroéconomique ainsi que de la perte soudaine et inattendue de revenus (voir aussi Beccaria *et al.*, 2011). En outre, le principal facteur expliquant le rapport entre emploi précaire et pauvreté est la proportion de travailleurs familiaux (voir tableau 3B.4 en annexe).

Figure 3.6

Evolution du rapport entre situation dans l'emploi et proportion de la pauvreté, 1991-2013

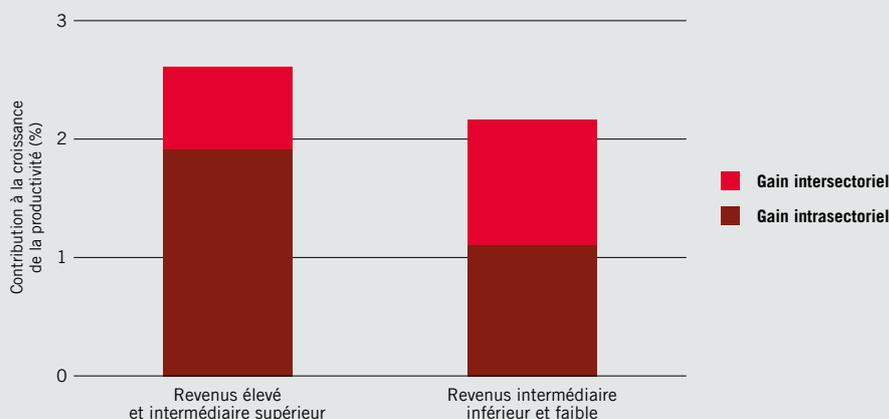


Note: L'emploi précaire inclut les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs familiaux. Cette figure présente les coefficients estimés de régression de la pauvreté par rapport à la situation dans l'emploi. Elle montre l'effet d'une hausse du taux d'emploi de 1 point de pourcentage par type d'emploi sur la pauvreté modérée et sur la pauvreté extrême. Voir les tableaux de régression 3B.3-5 en annexe pour de plus amples détails.

Source: Département de la recherche du BIT à partir de ses Modèles économétriques de tendances, novembre 2015.

Figure 3.7

Décomposition de la croissance de la productivité entre deux composantes, 2012 (en points de pourcentage)



Note: La figure montre une décomposition de la croissance de la productivité selon la valeur de Shapley au sein et entre les secteurs d'activité découlant du redéploiement des emplois vers un secteur ayant un niveau de productivité différent (voir également la note 8). Les pays à revenus élevé et intermédiaire supérieur incluent l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Botswana, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, la Malaisie, Maurice, le Mexique, le Pérou, la Thaïlande et la République bolivarienne du Venezuela. Les pays à revenus intermédiaire inférieur et faible sont l'Etat plurinational de Bolivie, l'Ethiopie, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Malawi, le Maroc, le Nigéria, les Philippines, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Les dernières années considérées se situent entre 2010 et 2012, comme indiqué dans la base de données du Centre sur la croissance et le développement de l'Université de Groningue (GGDC), qui porte sur dix secteurs d'activité.

Source: Calculs du BIT à partir de la base de données du GGDC.

Les gains de productivité intrasectorielle et intersectorielle sont déterminants pour la croissance et la réduction de la pauvreté

La transformation productive résulte d'une combinaison entre productivité plus élevée (innovation de procédé) et diversification des activités et produits (innovation de produit). Ces innovations peuvent non seulement augmenter la productivité des secteurs concernés, mais aussi orienter certaines activités vers d'autres secteurs. En conséquence, la compréhension de la dynamique de ces processus est essentielle pour les décideurs politiques.

De fait, entre 1990 et la dernière année disponible (2010-2012 selon le pays), c'est la croissance de la productivité intrasectorielle qui a le plus contribué à la hausse de la productivité dans les pays à revenus élevé et intermédiaire supérieur, suivie par la croissance générée par le redéploiement des ressources productives entre les secteurs (figure 3.7). En revanche, l'augmentation de la productivité intersectorielle a été aussi importante que la hausse intrasectorielle dans les pays à revenus intermédiaire inférieur et faible.

Ces résultats indiquent que la transformation productive dans les pays à plus faible revenu nécessite que les ressources soient davantage redéployées entre les secteurs que dans les pays à revenu plus élevé. Les politiques industrielles peuvent être un outil important pour la transformation productive dans les pays à plus faible revenu (encadré 3.4). En apportant des améliorations, de telles politiques peuvent simultanément favoriser la transition vers une économie durable et à faible émission de carbone (encadré 3.5)⁹.

Encadré 3.4

Rôle des politiques industrielles dans la transformation productive

Les politiques industrielles – qui se focalisent sur le développement d'un secteur particulier, comme les subventions agricoles plutôt que les mesures macroéconomiques générales – permettent à des secteurs clés d'entraîner la transformation productive d'une économie. En tant que moyen d'intervention, ces politiques ont gagné en importance depuis le tournant du siècle, du fait du succès de l'industrialisation tournée vers l'exportation dans les économies d'Asie de l'Est dans les années 1980 et 1990, mais aussi du fait de l'abandon du paradigme standard de la croissance. Le modèle de développement de l'Asie de l'Est désigne principalement les stratégies d'industrialisation orientées vers l'exportation conduites par plusieurs pays de la région, par le biais de politiques qui ont facilité une croissance économique rapide en stimulant les exportations de produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre. De manière significative, la hausse de la productivité a reposé sur une amélioration des capacités technologiques et une transition vers des produits à plus haute valeur ajoutée.

Des secteurs clés peuvent être identifiés ou privilégiés en termes de potentiel de croissance ou de création d'emploi, pour évaluer l'intérêt de mesures portant sur l'investissement, les subventions ou le protectionnisme. Ces politiques aident à protéger les industries naissantes de la concurrence en leur permettant de devenir mondialement compétitives. En outre, des secteurs peuvent aussi être choisis sur la base de leur potentiel écologique et de faible émission de carbone, ainsi que de leur impact en faveur des personnes pauvres et de leur intensité d'emploi. Au Mozambique, un Plan de développement de la filière sucre, financé par l'État, qui prévoyait des dispositions en faveur de la modernisation technique et de la concentration de la production agricole, a par exemple permis de créer de nombreux emplois. Cependant, le ciblage de secteurs spécifiques peut constituer une sorte de favoritisme de l'État ou être vu comme une entorse à la concurrence. Néanmoins, les politiques industrielles sont une composante importante de la transformation productive et peuvent être utilisées pour parvenir à des résultats socio-économiques en faveur des personnes pauvres.

Source: Nübler (2011) et Whitfield et Buur (2014).

Encadré 3.5

Transformation vers une économie durable et à faible émission de carbone

La Conférence sur les changements climatiques COP21 de 2015 a marqué une étape décisive pour la durabilité environnementale. Elle a eu pour résultat l'engagement de 195 pays pour un accord mondial, appelé Accord de Paris, qui vise à atténuer les changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui implique le passage à une économie durable et à faible émission de dioxyde de carbone. Une telle transformation aura des implications majeures pour le monde du travail, résultant des évolutions intra-sectorielles et intersectorielles. Cela étant, la transition doit être équitable et fondée sur le travail décent. En conséquence, l'accord indique explicitement que les parties doivent tenir compte «des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national». L'Initiative emplois verts de l'OIT peut contribuer à garantir que la création d'emplois décents va de pair avec la transition vers une économie à faible émission de carbone. A cet égard, les facteurs suivants sont considérés comme essentiels pour atteindre ce double objectif.

- 1. Promouvoir le dialogue social et associer les partenaires sociaux:** Les Etats doivent travailler avec les organisations d'employeurs et de travailleurs à tous les stades d'élaboration des politiques. Ce facteur est particulièrement important pour le règlement des conflits issus de la transition vers une économie à faible émission de carbone.
- 2. Redistribuer et réaffecter:** Une attention particulière doit être apportée aux secteurs d'activité et aux communautés les plus susceptibles d'être affectés par la transition vers une économie à faible émission de carbone, notamment par la compensation (par exemple une réforme fiscale) et l'investissement (par exemple la formation et l'innovation).

- 3. Investir dans le développement des compétences:** Les qualifications nécessaires devront être acquises pour faire face aux demandes de la future économie à faible émission de carbone, ce qui peut nécessiter des ajustements dans l'éducation et le développement des compétences, pour les jeunes en particulier. Par ailleurs, les personnes susceptibles de faire face à des suppressions d'emploi au cours de la transition auront besoin de nouvelles formations ou de perfectionnement pour faciliter la transition (chapitre 6).

- 4. Renforcer la résilience des travailleurs et des employeurs:** La protection sociale est un moyen nécessaire pour améliorer la résilience de la population aux chocs environnementaux et pour assurer une transition sans heurt vers une économie plus verte (chapitres 2 et 6). Les systèmes de garantie de l'emploi et les travaux publics peuvent fournir des opportunités de travail et développer de nouvelles compétences requises pour une économie plus verte, tout en faisant émerger de nouveaux actifs économiques productifs et durables. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises (PME) ont besoin d'aide supplémentaire pour renforcer leurs moyens et leurs connaissances, par le biais de soutien technique et de mesures d'incitation financière.

- 5. Anticiper les changements:** Les politiques doivent anticiper les changements qui affecteront différents secteurs et fournir aux employeurs comme aux travailleurs les moyens d'atténuer les impacts négatifs et de mettre en œuvre des stratégies optimales pour avancer. De telles politiques induisent de renforcer les capacités des services publics de l'emploi, afin qu'ils puissent orienter les travailleurs vers les secteurs qui recrutent et leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires, et de cibler les subventions pour faciliter les transitions (chapitre 6).

Sources: CCNUCC (2015) et Van der Ree (2015).

C. Conclusions et introduction à la partie II du rapport

Il ressort de cette analyse que la croissance économique n'est en soi pas suffisante pour réduire la pauvreté de manière durable. Ce chapitre a montré qu'elle doit en premier lieu être accompagnée de politiques en faveur d'une redistribution plus équitable. A cet égard, les normes internationales du travail et les droits au travail sont d'une importance capitale, comme nous le verrons au chapitre 4¹⁰.

En deuxième lieu, la nature de la croissance économique doit changer. Cela nécessite d'élargir la base productive et d'augmenter la diversification – et le degré de perfectionnement – du commerce. Ce chapitre a mis en évidence le fait que l'amélioration de la productivité intrasectorielle, en particulier dans l'agriculture, est un levier essentiel pour la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté. Cela implique des politiques de développement rural visant à renforcer les liens entre le secteur agricole et les activités non agricoles. Ces questions font l'objet du chapitre 5.

En troisième lieu, des politiques d'emploi et de revenus soigneusement conçues sont un complément nécessaire à ces moyens d'action. Elles peuvent permettre d'élargir la base productive en augmentant les niveaux de compétences, en encourageant la participation au marché du travail et en favorisant la transition vers l'emploi formel. Le chapitre 6 examinera un ensemble de politiques et d'institutions du marché du travail visant à aider les individus à trouver un emploi, à améliorer leurs conditions de travail (et de revenus) ou à se reconvertir. Il évaluera également le rôle de la protection sociale pour réduire la pauvreté.

Annexe A. Croissance, inégalités et pauvreté

Cette annexe présente les résultats détaillés de régression de la pauvreté, à la base des figures 3.1, 3.4 et 3.5 de ce chapitre. Les estimations figurant dans les tableaux 3A.1 et 3A.2 ci-dessous utilisent des données PovcalNet de la Banque mondiale pour calculer les taux de pauvreté extrême et modérée (voir chapitre 1 pour de plus amples détails), des enquêtes nationales auprès des ménages et les Indicateurs du développement dans le monde pour déterminer la croissance du PIB par habitant ainsi que le coefficient de Gini d'inégalité de revenus. Les contributions à la croissance du PIB par habitant de l'évolution de la production par travailleur, de la part de la population en âge de travailler dans la population totale et du taux d'emploi sont calculées selon la méthode de décomposition de Shapley.

Tableau 3A.1

Effet de la croissance du PIB par habitant sur la pauvreté extrême, modérée et relative par groupe de pays

	Pauvreté extrême			Pauvreté modérée			Pauvreté relative
	Tous pays (sauf ceux à revenu élevé)	Revenus faible et intermédiaire inférieur	Revenu intermédiaire supérieur	Tous pays (sauf ceux à revenu élevé)	Revenus faible et intermédiaire inférieur	Revenu intermédiaire supérieur	Revenu élevé
Croissance	-0,1703*** (0,025)	-0,2355*** (0,047)	-0,1502*** (0,027)	-0,0359* (0,019)	0,0023 (0,029)	-0,0533* (0,028)	-0,0395* (0,023)
Constante	-0,2755** (0,108)	-0,4154*** (0,141)	0,0632 (0,112)	0,1296** (0,064)	0,1792** (0,075)	0,0066 (0,099)	0,0262 (0,062)
Observations	183	115	68	183	115	68	37
R ²	0,21	0,25	0,42	0,06	0,03	0,23	0,05

Note: Le tableau montre le coefficient de régression estimé selon la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) à partir des données transversales de 93 pays à revenus faible, intermédiaire inférieur et intermédiaire supérieur sur deux périodes: 1992-2004 et 2005-2012. Les coefficients estimés pour les pays à revenu élevé sont calculés à partir d'un échantillon représentatif de 37 pays disposant de données sur la pauvreté entre 2005 et 2012. Le modèle de régression est défini ainsi: $\Delta P_{it} = \alpha_i + \beta_1 Croissance_{it} + \nu_i + \varepsilon_{it}$. ΔP est l'évolution moyenne annuelle du taux de pauvreté en point de pourcentage, $Croissance_{it}$ est le taux de croissance annuelle moyen du PIB par habitant, ν_i est une variable muette égale à 1 sur la période après 2005 et égale à 0 dans les autres cas, et ε_{it} est le terme d'erreur. Le taux de pauvreté correspond à la part de la population disposant d'un revenu inférieur à 60 pour cent du revenu médian national pour les pays à revenu élevé, et, pour tous les autres pays, à la part de la population disposant d'un niveau de revenu ou de consommation inférieur à 1,90 dollar PPA par personne et par jour (extrême pauvreté) ou entre 1,90 dollar PPA et 3,10 dollars PPA par jour (pauvreté modérée). Les erreurs standards robustes d'hétéroscédasticité sont toujours signalées. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3A.2

Effet de la croissance du PIB par habitant sur l'extrême pauvreté par niveau d'inégalité de revenus

	Tous pays (sauf ceux à revenu élevé)		Revenus faible et intermédiaire inférieur		Revenu intermédiaire supérieur	
	Supérieur à la moyenne des indices de Gini	Inférieur à la moyenne des indices de Gini	Supérieur à la moyenne des indices de Gini	Inférieur à la moyenne des indices de Gini	Supérieur à la moyenne des indices de Gini	Inférieur à la moyenne des indices de Gini
Croissance	-0,1552*** (0,036)	-0,1857*** (0,038)	-0,1926*** (0,064)	-0,2856*** (0,080)	-0,1433*** (0,041)	-0,1689*** (0,036)
Constante	-0,3152** (0,132)	-0,2203 (0,206)	-0,5167*** (0,186)	-0,2426 (0,260)	-0,0370 (0,154)	0,3111* (0,169)
Observations	118	63	71	42	42	26
R ²	0,19	0,24	0,17	0,35	0,34	0,68

Note: Le tableau montre le coefficient de régression estimé selon la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) à partir des données transversales de 93 pays à revenus faible, intermédiaire inférieur et intermédiaire supérieur sur deux périodes: 1992-2004 et 2005-2012. Le modèle de régression est défini ainsi: $\Delta P_{it} = \alpha_i + \beta_1 Croissance_{it} + \nu_i + \varepsilon_{it}$. ΔP est l'évolution moyenne annuelle du taux d'extrême pauvreté (niveau de revenu ou de consommation inférieur à 1,90 dollar PPA par personne et par jour) en point de pourcentage, $Croissance_{it}$ est le taux de croissance annuelle moyen du PIB par habitant, ν_i est une variable muette égale à 1 sur la période après 2005 et égale à 0 dans les autres cas, et ε_{it} est le terme d'erreur. Le modèle est estimé en séparant, dans chaque groupe de pays, les pays qui ont un indice de Gini supérieur à l'échantillon moyen de ceux qui ont un indice inférieur. Les erreurs standards robustes d'hétéroscédasticité sont toujours signalées. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3A.3

Effet de la croissance des composantes du PIB par habitant sur l'extrême pauvreté (<1,90 dollar PPA par personne et par jour)

	Tous pays (sauf ceux à revenu élevé)	Revenus faible et intermédiaire inférieur	Revenu intermédiaire supérieur	Revenu élevé
Productivité	-0,1794*** (0,028)	-0,2403*** (0,052)	-0,1467*** (0,028)	-0,0940*** (0,028)
Démographie	-0,0692 (0,106)	-0,1286 (0,145)	-0,2899** (0,139)	0,0567 (0,158)
Emploi	-0,0878 (0,072)	-0,0955 (0,106)	-0,1272* (0,068)	0,0136 (0,046)
Constante	-0,3226*** (0,121)	-0,4464*** (0,148)	0,1726 (0,166)	0,0693 (0,071)
Observations	183	115	68	37
R ²	0,21	0,25	0,43	0,15

Note: Le tableau montre le coefficient de régression estimé selon la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) à partir des données transversales de 93 pays à revenus faible, intermédiaire inférieur et intermédiaire supérieur sur deux périodes: 1992-2004 et 2005-2012. Les coefficients estimés pour les pays à revenu élevé sont calculés à partir d'un échantillon représentatif de 37 pays disposant de données sur la pauvreté entre 2005 et 2012. Le modèle de régression est défini ainsi: $\Delta P_{it} = \alpha_i + \beta_1 \text{Productivité}_{it} + \beta_2 \text{Démographie}_{it} + \beta_3 \text{Emploi}_{it} + v_t + \varepsilon_{it}$. ΔP est l'évolution moyenne annuelle du taux de pauvreté extrême en point de pourcentage; Productivité, Démographie et Emploi représentent les contributions en point de pourcentage à la croissance moyenne annuelle du PIB par habitant en raison d'évolutions de la production par travailleur, de la part de la population en âge de travailler dans la population totale et du taux d'emploi respectivement; v_t est une variable muette égale à 1 sur la période après 2005 et égale à 0 dans les autres cas, et ε_{it} est le terme d'erreur. La décomposition du PIB annuel moyen par habitant en composantes essentielles suit l'approche de Shapley. Voir le Reference Manual and User's Guide Version 1.0, Job Generation and Growth Decomposition Tool de la Banque mondiale pour une description détaillée de la méthodologie. Les erreurs standards robustes d'hétéroscédasticité sont toujours signalées. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Annexe B. Types d'emploi et incidence de la pauvreté

Cette annexe présente les résultats détaillés de régression de la pauvreté, à la base des figures 3.2 et 3.6 de ce chapitre. Les tableaux 3B.3 à 3B.5 fournissent des résultats pour la figure 3.6 et le tableau 3B.7 des estimations utilisées dans la figure 3.2. Les autres tableaux de cette annexe montrent des résultats pour des modèles de régression d'accompagnement. Deux tests empiriques sont conduits: le test a et le test b, avec la même série de variables – le a avec des données transversales, le b avec des données de panel. Les données transversales permettent de mesurer l'évolution sur la période 1991-2013 pour les pays disposant de données, en prenant la différence entre les données les plus anciennes et les plus récentes sur la période concernée. Les données de panel permettent des observations en temps réel sur la même période, mais sur un échantillon plus large de pays. Le caractère significatif est considéré au niveau de 5 et de 1 pour cent. Les tests b sont conduits avec des effets fixes par pays, afin de tenir compte de l'hétérogénéité non observée, et les variables indépendantes sont décalées pour donner le temps d'observer l'effet sur la pauvreté. Ces tests étudient également la pauvreté au travail aux niveaux de 1,90 dollar PPA et 3,10 dollars PPA. Toutes les données sur la pauvreté sont issues de la Banque mondiale et des ensembles de microdonnées nationales, les chiffres sur la pauvreté au travail viennent des Modèles économétriques de tendances du BIT, et les variables indépendantes d'une combinaison entre la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI et les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

Tableau 3B.1

Effet de l'emploi précaire sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)

	Taux de pauvreté extrême (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée (écart)	Taux de pauvreté extrême au travail (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée au travail (écart)
Emploi précaire (écart)	0,598 (0,435)	0,492 (0,580)	0,536 (0,399)	0,469 (0,578)
Constante	-4,835** (2,156)	-8,809*** (2,875)	-4,208** (1,978)	-8,331*** (2,863)
R ²	0,08	0,03	0,08	0,03
N	24	24	24	24

Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour et la pauvreté modérée à un revenu situé entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3B.2

Effet de l'emploi précaire sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression par panel)

	Extrême pauvreté	Pauvreté extrême et modérée	Extrême pauvreté au travail	Pauvreté extrême et modérée au travail
Décalage de l'emploi précaire	1,004*** (0,174)	1,491*** (0,224)	0,864*** (0,156)	1,384*** (0,211)
Constante	-36,030*** (9,793)	-40,317*** (12,669)	-30,440*** (8,785)	-37,658*** (11,906)
R ²	0,32	0,35	0,29	0,32
N	105	105	105	105

Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour et la pauvreté modérée à un revenu situé entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3B.3**Effet du travail à compte propre sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)**

	Taux de pauvreté extrême (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée (écart)	Taux de pauvreté extrême au travail (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée au travail (écart)
Travailleurs à leur propre compte (écart)	-0,531** (0,229)	-0,816*** (0,284)	-0,491** (0,210)	-0,812*** (0,282)
Constante	-6,381*** (1,632)	-9,942*** (2,018)	-5,587*** (1,491)	-9,398*** (2,007)
R ²	0,20	0,27	0,20	0,27
N	24	24	24	24

Note: La pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour (extrême pauvreté) ou entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour (pauvreté modérée). *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3B.4**Effet du travail familial sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)**

	Taux de pauvreté extrême (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée (écart)	Taux de pauvreté extrême au travail (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée au travail (écart)
Travailleurs familiaux (écart)	0,621*** (0,197)	0,837*** (0,252)	0,569*** (0,180)	0,827*** (0,251)
Constante	-4,541** (1,641)	-7,500*** (2,098)	-3,903** (1,502)	-6,986*** (2,094)
R ²	0,31	0,33	0,31	0,33
N	24	24	24	24

Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour et la pauvreté modérée à un revenu situé entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3B.5**Effet de l'emploi salarié sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)**

	Taux de pauvreté extrême (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée (écart)	Taux de pauvreté extrême au travail (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée au travail (écart)
Emploi salarié (écart)	-0,658 (0,458)	-0,583 (0,610)	-0,590 (0,420)	-0,560 (0,607)
Constante	-4,812** (2,127)	-8,678*** (2,835)	-4,186** (1,952)	-8,194*** (2,824)
R ²	0,09	0,04	0,08	0,04
N	24	24	24	24

Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour et la pauvreté modérée à un revenu situé entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3B.6**Effet de l'emploi salarié sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression par panel)**

	Extrême pauvreté	Pauvreté extrême et modérée	Extrême pauvreté au travail	Pauvreté extrême et modérée au travail
Décalage de l'emploi salarié	-1,077** (0,240)	-1,628*** (0,278)	-0,928*** (0,216)	-1,517*** (0,266)
Constante	64,497*** (9,782)	110,174*** (11,318)	56,143*** (8,796)	102,255*** (10,842)
R ²	0,31	0,35	0,28	0,33
N	105	105	105	105

Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour et la pauvreté modérée à un revenu situé entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3B.7**Effet de la part des composantes du PIB sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression transversale)**

	Taux de pauvreté extrême (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée (écart)	Taux de pauvreté extrême au travail (écart)	Taux de pauvreté extrême et modérée au travail (écart)
Ecart de la part d'investissement	-0,573* (0,287)	-0,739* (0,402)	-0,578** (0,259)	-0,900** (0,377)
Ecart de la part de dépenses publiques	-2,163***	-1,976** (0,722)	-1,922*** (0,465)	-1,793** (0,676)
Evolution de la part de consommation des ménages	0,348	0,019 (0,285)	0,261 (0,183)	-0,088 (0,267)
Constante	-0,410 (1,810)	-4,800* (2,535)	-0,147 (1,633)	-4,339* (2,375)
R ²	0,65	0,53	0,67	0,58
N	21	21	21	21

Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour et la pauvreté modérée à un revenu situé entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Tableau 3B.8**Effet de la part des composantes du PIB sur la pauvreté et la pauvreté au travail (régression par panel)**

	Extrême pauvreté	Pauvreté extrême et modérée	Extrême pauvreté au travail	Pauvreté extrême et modérée au travail
Décalage de la part d'investissement	-0,553** (0,273)	-1,185*** (0,327)	-0,499 (0,250)	-1,162*** (0,309)
Décalage de la part de consommation des ménages	-0,087 (0,221)	-0,311 (0,349)	-0,100 (0,200)	-0,333 (0,323)
Décalage de la part des exportations	0,097 (0,082)	0,138 (0,106)	0,086 (0,074)	0,137 (0,099)
Décalage de la part des dépenses publiques sur la consommation	-0,147	-1,207 (1,722)	-0,249 (0,734)	-1,310 (1,504)
Constante	39,451 (25,763)	105,166** (43,760)	38,371 (22,546)	104,210** (39,757)
R ²	0,22	0,38	0,22	0,41
N	98	98	98	98

Note: L'extrême pauvreté correspond à un revenu ou à des dépenses de consommation inférieurs à 1,90 dollar PPA par personne et par jour et la pauvreté modérée à un revenu situé entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par jour. *** = $p < 0,01$. ** = $p < 0,05$. * = $p < 0,10$.

Notes

1. Il s'agit d'une paraphrase de l'objectif de développement durable 8 «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous».
2. C'est particulièrement le cas lorsque la croissance est soutenue par des réformes du commerce adaptées aux besoins du marché qui, bien que bénéficiant largement aux personnes pauvres dans les zones urbaines, n'entraînent que des avantages limités pour le reste de la population.
3. Comme expliqué au chapitre 1, les personnes en situation d'extrême pauvreté sont celles qui vivent avec un revenu de moins de 1,90 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA), et les personnes en situation de pauvreté modérée sont celles qui vivent avec un revenu compris entre 1,90 dollar PPA et 3,10 dollars PPA par jour.
4. En divisant les coefficients estimés présentés dans la [figure 3.1](#) par le taux de pauvreté moyen dans chaque groupe de pays, il est possible de calculer l'élasticité de la pauvreté, qui mesure la variation en pourcentage de la part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté par rapport à 1 point de croissance du revenu moyen par habitant. L'élasticité calculée varie considérablement entre les groupes de pays, s'échelonnant entre 1,95 pour les pays à revenu intermédiaire supérieur et 0,66 pour les économies à revenus faible et intermédiaire inférieur.
5. Généralement, les personnes pauvres portent tout le poids des coûts économiques liés à de brusques chocs négatifs par rapport au reste de la population. Cela est particulièrement vrai lorsque ces chocs sont dus à la volatilité des taux de change et des cours des matières premières.
6. Pour les pays développés ou à revenu élevé, le seuil de pauvreté correspond à 60 pour cent du revenu disponible national médian.
7. On trouve le même type de corrélation entre croissance du PIB par habitant et évolution de la pauvreté quand les taux de pauvreté extrême et modérée sont pris ensemble.
8. Dans cette section, nous décomposons la croissance du revenu par habitant en suivant la méthode de Shapley, également employée dans le chapitre 4 du rapport *Tendances mondiales de l'emploi* (BIT, 2013). Ce modèle additif permet de dissocier l'évolution de la contribution d'une composante particulière de l'évolution du PIB par habitant dans son ensemble. En premier lieu, la variation de la production par habitant peut être décomposée en trois éléments: évolution de la productivité du travail, évolution du taux d'emploi et évolution du taux d'activité. Deuxièmement, l'évolution de la productivité et de l'emploi peut à son tour être décomposée en deux éléments: évolution résultant d'augmentations de la productivité intrasectorielle – liée, par exemple, au progrès technologique, à une valorisation du capital humain et/ou du capital productif – et évolution résultant de processus de redéploiement, dans lesquels l'emploi se déplace de secteurs à faible productivité vers des secteurs à haute productivité. Enfin, les augmentations du taux d'activité d'un pays peuvent être décomposées par branches d'activité.
9. De fait, les politiques industrielles sont au cœur de la transformation productive et peuvent servir à transformer les emplois occupés par les plus pauvres en encourageant la création d'emplois décents (Nübler, 2011).
10. Voir aussi Alderman et Yemtsov (2014).

Références

- Ahluwalia, M.; Carter, N.; Chenery, H. (1979): «Growth and poverty in developing countries», *Journal of Development Economics*, vol. 6, n° 3, pp. 299-341.
- Alderman, H.; Yemtsov, R. (2014): «How can safety nets contribute to economic growth?», *World Bank Economic Review*, vol. 28, n° 1, pp. 1-20.
- Aryeetey, E.; Baah-Boateng, W. (2007): *Growth, investment and employment in Ghana* (Genève, BIT).
- Banque mondiale (2015): *Indicateurs du développement dans le monde 2015* (Washington, DC).
- Beccaria, L.; Maurizio, R.; Fernández, A. L.; Monsalvo, P.; Álvarez, M. (2011): *Dynamics of poverty, labor market and public policies in Latin America* (Partnership for Economic Policy).
- BIT (Bureau international du Travail) (2005): *World Employment Report 2004-2005: Employment, productivity and poverty reduction* (Genève).
- (2013): *Global Employment Trends: Recovering from a second jobs dip* (Genève).
- (2015a): *Vers un développement inclusif et durable en Afrique grâce au travail décent*, Rapport du Directeur général, présenté à la 13^e Réunion régionale africaine, Addis-Abeba, 30 nov.-3 déc. 2015 (Genève).
- (2015b): *World Employment and Social Outlook 2015: The changing nature of jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Emploi et questions sociales dans le monde: des modalités d'emploi en pleine mutation» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_368645.pdf> [consulté le 27 sept. 2016].
- Bourguignon, F. (2004): *The poverty-growth-inequality triangle* (Washington, DC, Banque mondiale).
- CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (2015): *Adoption de l'Accord de Paris* (FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1), Conférence des Parties, 21^e session, Paris. Disponible à l'adresse <<http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/I09r01f.pdf>> [consulté le 27 sept. 2016].
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (2012): *World Investment Report: Towards a new generation of investment policies* (New York et Genève).
- Dollar, D.; Kraay, A. (2000): *Growth is good for the poor* (Washington, DC, Banque mondiale).
- ; Kleineberg, T.; Kraay, A. (2013): *Growth still is good for the poor*, Policy Research Working Paper No. 6568 (Washington, DC, Banque mondiale).
- Drèze, J.; Sen, A. (2013): *An uncertain glory: India and its contradictions* (Princeton, Princeton University Press).
- Fosu, A. K. (2011): *Growth, inequality, and poverty reduction in developing countries: Recent global evidence*, WIDER Working Paper No. 1 (Helsinki, Université des Nations Unies, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER)).
- Frankel, J. A. (2010): *The natural resource curse: A survey*, NBER Working Paper No. 15836 (Cambridge, National Bureau of Economic Research).
- Higgins, K.; Prowse, S. (2010): *Trade, growth and poverty: Making Aid for Trade work for inclusive growth and poverty reduction*, Working Paper No. 313 (Londres, Overseas Development Institute).
- Islam, R. (2004): *The nexus of economic growth, employment and poverty reduction: An empirical analysis*, Employment and Poverty, Discussion Paper No. 14 (Genève, BIT).
- ITC (Centre du commerce international) (2010): *Market access, transparency, and fairness in global trade: Export impact for good* (Genève).
- Jemio, L. C.; Choque, M. del C. (2006): *Towards a more employment-intensive and pro-poor economic growth in Bolivia*, Development Research Working Paper No. 18 (La Paz, Instituto de Estudios Avanzados en Desarrollo).
- Jones Luong, P.; Weinthal, E. (2010): *Oil is not a curse: Ownership structure and institutions in Soviet successor states* (Cambridge, Cambridge University Press).
- Lall, S. (2000): «The technological structure and performance of developing country manufactured exports, 1985-98», *Oxford Development Studies*, vol. 28, n° 3, pp. 337-369.
- Lederman, D.; Maloney, W. F. (2008): «In search of the missing resource curse», *Economia*, vol. 9, n° 1, pp. 1-57.

- Lipton, M.; Ravallion, M. (1995): «Poverty and policy», dans l'ouvrage publié sous la direction de J. Behrman et T. N. Srinivasan: *Handbook of development economics*, vol. 3 (Amsterdam, Elsevier), pp. 2251-2657.
- Loayza, N. V.; Raddatz, C. (2010): «The composition of growth matters for poverty alleviation», *Journal of Development Economics*, vol. 93, n° 1, pp. 137-151.
- Mehta, A. K.; Shepherd, A.; Bhide, S.; Shah, A.; Kumar, A. (2011): *India Chronic Poverty Report: Towards solutions and new compacts in a dynamic context* (New Delhi, Indian Institute of Public Administration and Chronic Poverty Research Centre).
- Mikesell, R. F. (1997): «Explaining the resource curse, with special reference to mineral-exporting countries», *Resources Policy*, vol. 23, n° 4, pp. 191-199.
- Nübler, I. (2011): *Industrial policies and capabilities for catching up: Frameworks and paradigms*, Employment Working Paper No. 77 (Genève, BIT).
- ODI (Overseas Development Institute) (2002): *Why inequality matters for poverty*, ODI Inequality Briefing Paper No. 2 (Londres).
- Ravallion, M. (1996): *Issues in measuring and modeling poverty*, Policy Research Working Paper No. 1615 (Washington, DC, Banque mondiale).
- (2007): *Economic growth and poverty reduction: Do poor countries need to worry about inequality?*, 2020 vision briefs BB08 Special Edition, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).
- ; Chen, S. (1997): «What can new survey data tell us about recent changes in distribution and poverty?», *World Bank Economic Review*, vol. 11, n° 2, pp. 357-382.
- Rodrik, D. (2001): *The global governance of trade: As if development really mattered* (New York, PNUD).
- (2007): *One economics, many recipes: Globalization, institutions, and economic growth* (Princeton, Princeton University Press), chapitre 4: «Industrial policy for the twenty-first century».
- Roemer, M.; Gugerty, M. K. (1997): *Does economic growth reduce poverty?*, CAER II Discussion Paper No. 4 (Cambridge, Etats-Unis, Harvard Institute for International Development).
- Saad-Filho, A. (2010): *Growth, poverty and inequality: From Washington consensus to inclusive growth*, DESA Working Paper No. 100 (New York, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UN-DESA)).
- Salazar-Xirinachs, J. M.; Nübler, I.; Kozul-Wright, R. (2014): *Transforming economies: Making industrial policy work for growth, jobs and development* (Genève, BIT et CNUCED).
- Stevens, P. (2003): «Resource impact: Curse or blessing? – A literature survey», *Journal of Energy Literature*, vol. 9, n° 1, pp. 3-42.
- Van der Ploeg, F. (2011): «Natural resources: Curse or blessing?», *Journal of Economic Literature*, vol. 49, n° 2, pp. 366-420.
- Van der Ree, K. (2015): *10 propositions pour agir en faveur d'une économie respectueuse de l'environnement*, publiées avant l'ouverture de la Conférence de Paris sur le climat, le 26 novembre 2015 (Genève, BIT). Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_429834/lang--fr/index.htm> [consulté le 27 sept. 2016].
- Whitfield, L.; Buur, L. (2014): «The politics of industrial policy: Ruling elites and their alliances», *Third World Quarterly*, vol. 35, n° 1, pp. 126-144.
- Wright, G.; Czelusta, J. (2003): *Mineral resources and economic development*, préparé pour la Conférence on Sector Reform in Latin America, Stanford Center for International Development, Stanford, 13-15 nov.
- ; — (2004): «Why economies slow: The myth of the resource curse», *Challenge*, vol. 47, n° 2, pp. 6-38.
- ; — (2006): «Resource-based growth: Past and present», dans l'ouvrage publié sous la direction de D. Lederman et W. F. Maloney: *Natural resources: Neither curse nor destiny* (Palo Alto et Washington, DC, Stanford University Press et Banque mondiale).

Partie II

**Politiques pour transformer
les emplois et les revenus
et éradiquer la pauvreté**

4 Une approche de la lutte contre la pauvreté fondée sur les droits

Introduction

Les trois premiers chapitres qui constituent la partie I de ce rapport ont souligné les liens importants entre emplois et pauvreté. L'objet de la partie II est de démontrer comment un travail décent pour tous est non seulement une valeur fondamentale, mais aussi le principal moyen d'«éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde», comme stipulé dans l'objectif 1 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté.

Dans cette optique, ce chapitre montre comment une approche fondée sur les droits pourrait renforcer tous les efforts pour réduire la pauvreté, en cohérence avec le Programme à l'horizon 2030 (Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2015, paragraphes 18-19, voir Nations Unies, 2015). L'objectif de faire reculer la pauvreté trouve son origine dans la Constitution de l'OIT, qui stipule que «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous» (Déclaration de Philadelphie, 1944). Plus précisément, la section A de ce chapitre fait le point sur les normes internationales du travail les plus pertinentes pour la réduction de la pauvreté et leurs liens avec les objectifs de développement durable (ODD). La section B analyse l'application de ces normes ainsi que leur contrôle par une administration du travail solide, notamment les services d'inspection du travail et les systèmes judiciaires, et examine comment ceux-ci permettent de s'attaquer à l'intensité de la pauvreté, telle qu'évoquée au chapitre 2. La section C présente les conclusions.

A. Les normes internationales du travail comme mécanisme propice à la réduction de la pauvreté

Conformément à la Vision commune de l'ONU¹, l'approche fondée sur les droits découle de l'objectif visant la réalisation des droits de l'homme, tel que codifié dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments internationaux relatifs. La dignité inhérente à tous les êtres humains et la nature inaliénable des droits de l'homme sont au cœur de ces instruments, qui présentent un lien étroit avec les normes internationales du travail². Ces normes sont des conventions, protocoles et recommandations de l'OIT négociés et conclus avec les Etats Membres qui participent à la Conférence internationale du Travail sur un pied d'égalité³. L'application des normes de l'OIT est contrôlée par les mécanismes de surveillance de l'OIT⁴.

L'approche de la lutte contre la pauvreté fondée sur les droits va bien au-delà du champ d'application des normes internationales du travail. Cela dit, ces normes remplissent, de différentes manières et à des degrés divers, des fonctions importantes dans la perspective de réduction de la pauvreté. Elles jouent un rôle essentiel par les principaux canaux suivants: i) en fournissant des conditions propices à la création d'emplois durables et à la croissance des entreprises; ii) en renforçant les capacités individuelles et collectives, qui sont au cœur de la réduction durable de la pauvreté; iii) en empêchant la détérioration des droits et des conditions de travail, qui aggraverait la pauvreté; iv) en luttant contre la discrimination; v) en favorisant une distribution plus juste des revenus. Le [tableau 4.1](#) présente une vue d'ensemble des problèmes de pauvreté (tels qu'identifiés dans les chapitres précédents) et les mécanismes pour y faire face avec les normes internationales du travail les plus pertinentes.

Fournir des conditions propices à la création d'emplois décents et à des entreprises durables

Comme nous l'avons montré dans la partie I, créer des emplois décents et promouvoir des entreprises durables sont essentiels pour aider la population à sortir de la pauvreté. Certaines normes internationales du travail sont particulièrement pertinentes à cet égard:

- La convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, impose aux Etats de mettre en place des politiques visant à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi. Bien que cet instrument ait une portée générale, il définit des conditions de base propices à la création d'emplois décents. Par rapport à la pauvreté, l'objectif clé est de s'assurer, conformément à la convention n° 122, que les préoccupations des personnes les plus précaires – parmi lesquelles les travailleurs familiaux, comme indiqué au chapitre 1 – sont totalement prises en compte pour élaborer et mettre en œuvre les politiques.
- La recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, encourage les Etats Membres à s'assurer qu'un cadre d'action intégré visant à faciliter cette transition est inclus dans les plans nationaux de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté. La recommandation souligne que les moyens de subsistance des individus devraient être sécurisés au cours du processus de transition – élément essentiel pour s'assurer que la transition vers l'emploi formel appuie les efforts de réduction de la pauvreté.
- La recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, ainsi que les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables et la résolution de 2015 concernant les petites et moyennes entreprises (PME) de la Conférence internationale du Travail reconnaissent le rôle essentiel des PME dans la création d'emplois. Cela est particulièrement pertinent dans la perspective de la réduction de la pauvreté puisqu'un grand nombre d'indépendants sont des personnes pauvres, comme nous l'avons vu au chapitre 1. Il est important de souligner que la recommandation reconnaît les contraintes auxquelles les PME et les microentreprises font face dans leurs tentatives d'augmenter la productivité – sujet essentiel évoqué au chapitre 3 – et de réaliser leur transition vers le secteur formel. La recommandation encourage également les organisations d'employeurs et de travailleurs à élargir leurs conditions d'adhésion afin d'y inclure et de mieux représenter les PME, et prie les gouvernements de trouver les moyens d'établir des passerelles de communication entre eux.
- La recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, encourage les Etats Membres à établir un cadre institutionnel pour les coopératives. Ces dernières se sont montrées particulièrement efficaces pour organiser les petits producteurs et faire entendre leur voix dans le secteur agricole (voir chapitre 5). Un tel cadre devrait aider les coopératives à s'acquitter de leur propre mandat, contribuant ainsi au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Tableau 4.1

Face aux problèmes de pauvreté: normes et instruments essentiels de l'OIT

Problème de pauvreté	Mécanisme pour s'attaquer au problème	Normes les plus pertinentes
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'emplois productifs pour les travailleurs précaires, en particulier dans le secteur agricole • Prégnance de l'emploi informel • Emplois à faible productivité qui apportent des revenus insuffisants pour sortir de la pauvreté • Climat des affaires peu propice au développement du secteur privé, notamment des micro, petites et moyennes entreprises et des coopératives • Difficultés à s'intégrer dans les chaînes de production 	Fournir des conditions propices à la création d'emplois décents et à des entreprises durables	<ul style="list-style-type: none"> • C.122; R.169: politiques de l'emploi • R.189: petites et moyennes entreprises • R.193: coopératives • R.204: transition de l'économie informelle vers l'économie formelle <p><i>Déclaration sur les entreprises multinationales et le travail décent</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de compétences et d'orientation professionnelle • Manque de politiques actives du marché du travail ciblées et de services de l'emploi (par exemple pour les jeunes et les femmes) • Prégnance de l'emploi informel, avec développement de compétences et de certifications limité • Accès et couverture limités des régimes de protection sociale (par exemple pour les personnes à charge et pendant les périodes de chômage) • Exposition à la pauvreté de groupes proches du seuil de pauvreté • Capacité limitée à entamer des négociations sur les conditions de travail 	Renforcer les capacités pour améliorer les conditions de vie	<ul style="list-style-type: none"> • C.142; R.195: développement de compétences • C.88; C.181: services de l'emploi • C.102; R.202: sécurité sociale (norme minimum); socles de protection sociale • R.200: VIH et sida <p><i>Plusieurs autres normes internationales du travail, en particulier sur la liberté syndicale et la négociation collective</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Péripétuation de la pauvreté en raison du non-respect des principes et droits fondamentaux au travail • Concurrence et modes de production provoquant une pression à la baisse sur les conditions de travail et les relations professionnelles • Manque de portée des droits et de la représentation en raison de relations de travail non clairement établies • Risques professionnels conduisant ou maintenant les individus dans la pauvreté 	Empêcher la détérioration des droits et des conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998 • C.29; C.105: abolition du travail forcé • C.138; C.182: élimination du travail des enfants • C.95; R.85: protection du salaire • C.158; R.166: licenciement • R.198: relation de travail • C.155: sécurité et santé des travailleurs • C.184; R.192: sécurité et santé des travailleurs dans l'agriculture <p><i>Plusieurs autres normes internationales du travail, en particulier sur la liberté syndicale, la négociation collective et la non-discrimination</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté concentrée sur certaines catégories de population, en particulier les femmes, les groupes ethniques particuliers, les travailleurs migrants, etc. 	Lutter contre la discrimination	<ul style="list-style-type: none"> • C.111: élimination de la discrimination; promotion de l'égalité de rémunération, C.100 • C.183: protection de la maternité • C.156: travailleurs avec des responsabilités familiales • C.169: droits des peuples indigènes et tribaux <p><i>Plusieurs autres normes sur les travailleurs migrants, les personnes handicapées, le VIH sida dans le monde du travail, les travailleurs âgés, etc.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Revenus inférieurs au seuil de pauvreté • Participation et représentation limitées des personnes pauvres et des micro, petites et moyennes entreprises • Déficiences dans les négociations au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux sectoriel, national et transnational • Lacunes dans la couverture des travailleurs précaires tels que les sous-traitants ou les intérimaires • Objectifs politiques contradictoires qui entretiennent ou créent la pauvreté 	Favoriser une distribution plus juste des revenus et assurer une croissance inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • C.87; C.98: liberté syndicale et négociation collective • C.11; C.141: liberté syndicale dans le secteur agricole et l'économie rurale • C.131: fixation des salaires minima • C.117: politique sociale <p><i>Dispositions relatives au dialogue social dans plusieurs normes internationales du travail; autres normes pour des groupes spécifiques comme les peuples indigènes et tribaux</i></p>

Renforcer les capacités pour améliorer les moyens de subsistance

L'augmentation des capacités humaines et l'amélioration des compétences sont des moyens par lesquels les travailleurs peuvent non seulement mener une vie plus productive, mais aussi participer de façon efficace et significative au monde du travail (Sen, 1999). Comme le chapitre 1 l'a montré, plus de la moitié des travailleurs pauvres occupent des emplois peu qualifiés. Les normes de sécurité sociale sont également essentielles pour lutter contre la pauvreté, la protection sociale procurant un complément de revenus qui s'avère indispensable pour réduire le risque de pauvreté des travailleurs, notamment des indépendants, qui perçoivent un revenu limité, voire aucun revenu, de leur travail. En outre, la sécurité de revenu peut permettre aux travailleurs de ménages à bas revenus d'investir dans l'acquisition de compétences et de qualifications afin d'accéder à des emplois plus qualifiés. Enfin, certaines normes internationales du travail promeuvent les capacités collectives, dans la mesure où elles permettent aux travailleurs et aux employeurs de se faire entendre dans les processus décisionnels, notamment par la participation de leurs représentants. Pour traiter ces questions, les normes suivantes sont particulièrement pertinentes:

- La convention n° 142, 1975, et la recommandation n° 195, 2004, sur la mise en valeur des ressources humaines visent à promouvoir l'emploi productif en renforçant la formation et l'orientation professionnelles. Elles sont conçues pour soutenir l'acquisition de compétences, en aidant les travailleurs des secteurs formel comme informel à accéder à un travail décent et productif (voir le chapitre 6 qui passe en revue ces politiques). Du point de vue de la réduction de la pauvreté, la capacité à certifier et reconnaître légalement les compétences acquises de manière informelle est d'une importance particulière étant donné que le manque de certification fait souvent obstacle pour accéder à un travail décent et productif⁵. Le développement global des compétences devrait prendre en compte les différents besoins des individus et des groupes, chacun d'eux étant confronté à des obstacles particuliers dans l'accès à l'emploi (voir la lutte contre la discrimination, ci-dessous).
- La mise en place de services de l'emploi (publics ou privés) est un élément essentiel des politiques de développement des compétences et pour réaliser le droit au travail, tel que stipulé dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)⁶, 1966, et développé dans la convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948. Cette dernière dispose que chaque Etat qui la ratifie devrait garantir un service public et gratuit de l'emploi dans des bureaux locaux et, si besoin, régionaux. La convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, a été adoptée avec l'objectif de permettre à celles-ci d'opérer et de fournir la protection adéquate aux travailleurs qui utilisent leurs services. Pour ce faire, des dispositions spécifiques assurent que les travailleurs recrutés par l'intermédiaire d'agences privées ou autres entités similaires ne risquent pas de faire face à de mauvaises conditions de travail (voir l'impact des services de l'emploi sur la réduction de la pauvreté au chapitre 6).
- La convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, couvre neuf branches de sécurité sociale⁷ et établit des normes minima, avec une attention particulière à la couverture, au caractère adéquat des prestations, y compris leur mise à jour régulière, et au droit de former appel en cas de refus de la prestation ou sur le niveau de prestation. La recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, établit des garanties élémentaires de sécurité sociale, qui incluent, au minimum, l'accès aux soins de santé essentiels, dont les soins de maternité, et une sécurité de revenu tout au long de la vie, ainsi que l'éducation, l'alimentation et les soins pour les enfants – facteurs déterminants des tendances de la pauvreté, comme nous l'avons vu au chapitre 1. La protection contre le chômage est à son tour nécessaire pour sécuriser les moyens de subsistance pendant les périodes durant lesquelles les individus ont un accès limité au travail. Les normes se focalisant sur ce point soulignent que tous les salariés doivent être couverts⁸. Pour appuyer ces objectifs, la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010, reconnaît le lien entre pauvreté, inégalité sociale et économique et risque accru de transmission du VIH. Elle donne des orientations pour l'élaboration des politiques à ce sujet.

Empêcher les impacts négatifs sur les droits et les conditions de travail

La nécessité de veiller à ce que la mondialisation sous toutes ses formes aille de pair avec le progrès social (BIT, 2015a) est désormais largement reconnue. Il est particulièrement important de réduire le risque de voir les droits du travail touchés de façon négative par la globalisation accrue de l'économie mondiale. Pour y parvenir, les instruments suivants sont essentiels:

- La Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail et les huit conventions fondamentales de l'OIT⁹ sont primordiales à cet égard. Ces instruments sont axés sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination, sur la promotion de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale pour les femmes et les hommes, ainsi que sur l'institution et la défense de la liberté syndicale et de la négociation collective. Les conventions fondamentales ont été largement ratifiées et le respect de leurs principes est obligatoire au sein de tous les Etats Membres de l'OIT, ce qui fait que ces prescriptions ont une couverture presque universelle. Ce sont des prérequis indispensables au succès des efforts pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes (BIT, 2012).
- La convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, demande aux Etats Membres de légiférer pour imposer des sanctions pénales à ceux qui exigent illégalement du travail forcé ou obligatoire, et de s'assurer que les sanctions sont efficaces et strictement appliquées. Le protocole de 2014 à la convention n° 29 fait obligation aux Etats de mettre en place des mesures efficaces pour éradiquer le travail forcé et obligatoire.
- Le travail des enfants peut définitivement porter atteinte à leur santé et à leur développement, de même que compromettre leurs perspectives d'avenir, en épuisant réellement un futur potentiel de ressource humaine et en encourageant la persistance de la pauvreté tout au long du cycle de vie. La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, spécifie l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail (généralement 15 ans), ainsi que la limite pour occuper un travail dangereux (18 ans)¹⁰. La convention encourage le droit des enfants à suivre une éducation de base, pour leur permettre de continuer ultérieurement à acquérir des capacités et à jeter les bases d'une vie libérée de la pauvreté. La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, exige des Etats la mise en place de programmes d'action pour éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants¹¹, et ainsi empêcher les enfants de se livrer à des activités susceptibles de leur nuire et d'entraver leur potentiel d'évolution hors de la pauvreté.

D'autres normes internationales du travail sur les salaires, le temps de travail ainsi que la sécurité et la santé au travail peuvent contribuer à empêcher une détérioration des relations professionnelles et des conditions de travail:

- Les normes visant à protéger les salaires – en particulier la convention (n° 95) et la recommandation (n° 85) sur la protection du salaire, 1949 – s'appliquent à différentes formes d'indemnités, versées dans l'économie tant formelle qu'informelle. Ces normes fixent comment et à quels intervalles les salaires devraient être versés, avec l'objectif de garantir des conditions de vie décentes aux travailleurs et leur capacité à déterminer quel usage ils font de leur revenu. La recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, aide les Etats à formuler, mettre en place et réexaminer régulièrement les politiques pour garantir une protection effective de tous les travailleurs dans la relation de travail, en particulier ceux dont la situation est incertaine ou non clairement définie, notamment les travailleurs de l'économie informelle.
- Les dispositions de la convention (n° 158) et de la recommandation (n° 166) sur le licenciement, 1982, visent à protéger le droit de l'employeur de licencier un travailleur pour une raison valable et le droit du travailleur de ne pas être privé de travail de façon injuste. Le but de ces instruments est donc d'établir un équilibre entre les intérêts de l'employeur et ceux du travailleur (BIT, 2011)¹².
- Des normes spécifiques sont consacrées à certaines catégories de travailleurs particulièrement exposés aux conditions de travail difficiles et à la pauvreté (par exemple les travailleurs domestiques, les travailleurs autochtones, etc.)¹³. Ces normes s'efforcent d'étendre le caractère inclusif des normes internationales du travail par une approche ciblée. En outre, dans la perspective de promouvoir la sécurité et la santé au travail pour tous, les normes pertinentes exigent la mise en place de politiques nationales de sécurité et de santé des travailleurs¹⁴.

Lutter contre la discrimination

La discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique ou sociale, ou autres qualités peut expliquer pourquoi la pauvreté a tendance à se concentrer dans certains groupes et à persister au fil du temps (encadré 4.1). Elle peut encore être aggravée dans de multiples domaines, ce qui renforce les causes et les conséquences de la pauvreté (voir, par exemple, Blau, Ferber et Winkler, 2013; Folbre, 2014; Lundberg et Startz, 2000; Del Conte et Kling, 2001; et Weiss et Gronau, 1981).

Cela souligne la pertinence de plusieurs normes internationales du travail:

- La convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, complétée par la recommandation n° 111 correspondante, fait obligation aux Etats de mettre en place une politique nationale visant à promouvoir l'égalité dans l'emploi et la profession. Fait important, l'exigence de non-discrimination couvre de multiples champs, allant de l'accès à l'emploi à l'accès à la formation professionnelle, l'acquisition de compétences étant jugée essentielle pour briser le cycle de la pauvreté. La prescription s'applique également aux conditions d'emploi. Outre les pratiques à des fins

Encadré 4.1

Exemples de discrimination et de pauvreté: peuples autochtones, origine ethnique et religion

Les peuples indigènes et tribaux figurent parmi les groupes de population faisant fréquemment face à la discrimination et à la pauvreté. Par exemple au Brésil, les «peuples indigènes» représentent le groupe le plus exposé à la pauvreté: 12 pour cent d'entre eux souffrent d'extrême pauvreté et 26 pour cent de pauvreté extrême ou modérée (calculs du BIT à partir de l'enquête annuelle sur les ménages (PNAD) menée par l'Institut brésilien de géographie et statistique (IBGE)). Ces taux de pauvreté sont deux fois plus élevés que ceux du deuxième groupe le plus touché (les Métis) et bien au-dessus de l'incidence de pauvreté parmi les Blancs (moins de 2 pour cent souffrent d'extrême pauvreté et 4 pour cent de pauvreté extrême ou modérée).

La convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, fait obligation aux Etats qui l'ont ratifiée de prendre des mesures coordonnées et systématiques pour garantir que les groupes indigènes et tribaux jouissent des mêmes droits et possibilités que le reste de la population. Cela inclut la promotion de la pleine réalisation de leurs droits sociaux, économiques et culturels, ainsi qu'une aide pour éliminer les écarts socio-économiques qui peuvent exister entre eux et la population non indigène/non tribale (art. 2). La convention accorde une importance particulière à la participation des peuples indigènes et tribaux à l'élaboration des plans et programmes qui les touchent directement, à leur droit de décider de leurs propres

priorités de développement, ainsi qu'au plein développement de leurs institutions et initiatives propres. Des dispositions spécifiques portent, entre autres, sur les droits d'occuper traditionnellement les terres et sur leurs ressources naturelles, de même que sur la nécessité de garantir des conditions de travail décentes, des opportunités de formation professionnelle et la disponibilité de services d'inspection du travail dans les régions où ils travaillent.

Dans d'autres cas, l'origine ethnique et la religion sont des motifs de discrimination qui peuvent constituer des facteurs de pauvreté. Par exemple en Afrique du Sud, plus de 20 pour cent des Africains souffrent d'extrême pauvreté et plus de 42 pour cent de pauvreté extrême ou modérée, alors qu'aucun individu d'origine blanche, indienne ou asiatique ne vit sous le seuil de pauvreté (calculs du BIT à partir de *National Income Dynamics Study 2012*). En Inde, la religion a un effet important sur la pauvreté extrême: 10 pour cent des sikhs et des chrétiens souffrent d'extrême pauvreté contre 20 pour cent pour d'autres groupes et plus de 50 pour cent pour les peuples tribaux (calculs du BIT à partir de *India Human Development Survey 2012*). En ce qui concerne la pauvreté extrême et modérée, les peuples tribaux, les musulmans et les hindous sont parmi les plus touchés, avec des taux de 90 pour cent, 65 pour cent et 58 pour cent, respectivement, de personnes vivant avec moins de 3,10 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA).

discriminatoires, les pratiques ayant un effet discriminatoire sont prises en considération, de même que la discrimination directe et indirecte (Servais, 2014). En ce sens, les conditions de recrutement et d'emploi devraient être fondées sur un critère objectif et non, par exemple, sur le genre ou autres préférences. De telles préférences créent une ségrégation sur le marché du travail et conduisent certains groupes – notamment les femmes – à occuper des postes généralement moins bien rémunérés (Banque mondiale, 2012; Staritz et Reis, 2013) et à être exposés à un plus grand risque de pauvreté. L'inégalité salariale entre les femmes et les hommes est traitée dans la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la recommandation n° 90 qui l'accompagne, qui complètent la convention n° 111 et la recommandation n° 111. Ces deux conventions font partie des conventions fondamentales de l'OIT (mentionnées dans la note 9).

- Essentielle dans la lutte contre la pauvreté, la protection de la maternité vise à garantir le niveau de vie des femmes et des enfants durant la maternité, en préservant notamment l'emploi de la mère. La convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, insiste sur le caractère inclusif en étendant le champ d'application à «toutes les femmes employées, y compris les femmes qui le sont dans le cadre de formes atypiques de travail dépendant» (art. 2). En luttant contre la vulnérabilité particulière des femmes à la pauvreté, la protection de la maternité offre un moyen d'améliorer l'égalité des chances en termes d'accès à l'emploi et à la profession. La convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, vise à aider les travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités qui ont des répercussions sur leur participation effective aux activités génératrices de revenu¹⁵.
- D'autres normes visent à combattre la discrimination au travail, et à progresser vers une égalité de traitement pour les groupes de travailleurs plus susceptibles que d'autres de faire face à la discrimination au travail et au risque de pauvreté. Ces normes internationales du travail concernent, par exemple, les peuples indigènes et tribaux¹⁶, les personnes handicapées¹⁷, les travailleurs migrants¹⁸, les travailleurs âgés¹⁹, le VIH et le sida dans le monde du travail²⁰, entre autres. La situation des peuples indigènes et tribaux dans l'économie mondiale soulève des inquiétudes particulières par rapport à la question de la pauvreté.

Faciliter une répartition plus équitable des revenus et garantir une croissance partagée

La lutte pour la répartition équitable des revenus est un mécanisme important pour aider les individus à sortir de la pauvreté. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, l'effet de la croissance est à un certain degré déterminé par le niveau d'inégalités, autrement dit, au-delà d'un certain niveau d'inégalité, l'effet de la croissance économique sur la pauvreté se trouve amoindri. A cet égard, la liberté syndicale ainsi que le droit d'organisation et de négociation collective renforcent les droits fixant les conditions d'une distribution plus équitable des revenus (BIT *et al.*, 2015). La liberté syndicale procure une force collective aux travailleurs pauvres et aux entrepreneurs vis-à-vis de leurs partenaires de négociation. Les normes essentielles sont les suivantes:

- La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, sont essentielles pour conduire ces efforts et font partie des conventions fondamentales de l'OIT, dont les principes sont intégrés aux principes et droits fondamentaux au travail. La convention n° 87 précise les conditions de base nécessaires aux négociations sur les salaires et sur les conditions de travail, en particulier le droit des travailleurs et des employeurs de constituer les organisations de leur choix et de s'y affilier, et le libre exercice du droit syndical. La convention n° 98 évoque l'environnement permettant aux travailleurs et aux employeurs de réaliser ces droits en disposant de la protection nécessaire contre toute ingérence dans les activités de leurs organisations et en interdisant la discrimination fondée sur des activités syndicales. Elle encourage également le développement et l'utilisation de procédures de négociation collective entre employeurs et travailleurs. L'obligation de représentation des travailleurs par les organisations de travailleurs dans les négociations collectives vise à encourager des négociations plus équilibrées, les travailleurs ayant souvent à titre individuel un pouvoir de négociation inférieur à celui de leurs employeurs²¹. Cette approche défend la participation des travailleurs à la définition des conditions de leur emploi (Barrientos et Smith, 2007) et, lorsque les relations professionnelles sont harmonieuses, peut générer un environnement propice à la croissance d'entreprises durables (Miller, Turner et Grinter, 2011).
- Des bases contractuelles pour une répartition plus équitable des revenus se trouvent également dans les normes centrées sur le salaire minimum. En ratifiant la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, les Etats se sont engagés à établir un système de salaires minima

«protégeant tous les groupes de salariés dont les conditions d'emploi sont telles qu'il serait approprié d'assurer leur protection» (art. 1). Les éléments de la norme visant la réduction de la pauvreté englobent l'obligation de prendre en considération les besoins des travailleurs et de leur famille ainsi que le coût de la vie pour déterminer le niveau des salaires minima (voir les caractéristiques essentielles des bonnes politiques de salaire minimum au chapitre 6). Le principe de distribution équitable des revenus est également intégré dans les normes internationales du travail fondamentales sur l'égalité entre les sexes (conventions n^{os} 100 et 111).

Si certaines politiques mises en œuvre au niveau national contribuent à réduire la pauvreté, d'autres peuvent avoir des objectifs qui sapent ou neutralisent ces efforts. La cohérence entre les différentes politiques est donc nécessaire pour effectivement lutter contre la pauvreté dans tous les cas, y compris les situations de crise économique (BIT, 2013, 2014a et 2014b). En outre, afin de s'assurer que toute politique économique, sociale et du marché du travail corresponde aux réalités du terrain et suscite une large adhésion, la participation des partenaires sociaux est essentielle. De fait, toutes les normes internationales du travail font virtuellement la promotion du dialogue social – c'est-à-dire l'implication et la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs – à différents niveaux. Cela permet aux partenaires sociaux d'apporter leur expertise pratique à l'élaboration des politiques qui ont – entre autres questions – une incidence sur les conditions de vie de la population. Plusieurs normes internationales du travail sont pertinentes dans le cadre de l'élaboration des politiques en faveur des personnes pauvres, en particulier:

- La convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962, part du principe fondamental selon lequel «le développement économique doit servir de base au progrès social» (préambule) et engage les Etats à orienter leurs politiques en premier lieu vers la promotion du bien-être et du développement de la population ainsi que ses aspirations vers le progrès social (art. 1). Dans son article 2, elle précise que les plans de développement économique devraient avoir pour objectif l'amélioration des niveaux de vie. Fixant un cadre pour la promotion d'un large progrès social, la convention n° 117 inclut des dispositions particulières sur les travailleurs migrants, la rémunération des travailleurs, la non-discrimination, l'éducation et la formation professionnelle. Elle intègre ainsi des éléments de plusieurs normes examinées dans les sous-sections précédentes.
- Des dispositions pour promouvoir le dialogue social sont par exemple incluses dans la convention n° 98, qui met l'accent sur la nécessité d'impliquer les organisations d'employeurs et de travailleurs dans la mise en place ou la révision des systèmes de négociation collective, dans le but de garantir des niveaux de vie appropriés, entre autres²². La convention n° 131, pour sa part, exige une pleine consultation des partenaires sociaux pour élaborer, gérer et modifier les méthodes de fixation des salaires minima, voire leur participation directe, si approprié. Le dialogue social est en effet essentiel pour obtenir la contribution des partenaires sociaux à un large éventail de questions, notamment dans la formulation et la mise en place de politiques de l'emploi, d'orientation professionnelle, de programmes de formation et de stratégies de formalisation, dans le fonctionnement des services de l'emploi et par le biais de la coopération avec l'inspection du travail, entre autres (voir l'analyse sur le dialogue social dans le chapitre 6).

B. Améliorer l'application et le contrôle des normes internationales du travail afin d'atteindre les personnes pauvres

Cette section analyse l'application effective des normes internationales du travail et met l'accent sur le rôle des institutions responsables ainsi que sur d'autres mécanismes pour la réalisation du travail décent et la lutte contre la pauvreté. Elle souligne d'abord les principaux obstacles à l'application effective des normes, en particulier en ce qui concerne les plus précaires, et présente quelques approches adoptées pour y faire face, dont des études de cas.

Les obstacles majeurs à la réalisation des objectifs des normes internationales du travail sont liés aux législations nationales et à la capacité des institutions principales

Les principaux obstacles à l'application effective des normes internationales du travail aux travailleurs les plus précaires sont: i) les limites du champ d'application légal national, dues à un faible taux de ratification des conventions essentielles et à leur intégration incomplète à la législation nationale; ii) une couverture inadéquate des travailleurs et des employeurs les plus précaires par des mécanismes de contrôle, notamment les inspections du travail et les systèmes judiciaires. De plus, le manque de capacité des pouvoirs publics limite la portée effective des politiques adoptées sur la base des normes internationales du travail (voir chapitre 6).

Tout d'abord, aucun pays au monde n'a ratifié toutes les conventions identifiées comme essentielles pour lutter contre la pauvreté dans la section A (tableau 4.1). Et, malgré la grande hétérogénéité entre pays, le taux le plus élevé de ratification de conventions liées à la pauvreté se trouve parmi les pays développés (tableau 4.2). Dans presque tous les domaines, la ratification des pays en développement (où vivent la majorité des personnes pauvres) est inférieure à celle des pays développés et émergents. En outre, dans quatre des domaines (mécanismes) mentionnés au tableau 4.1, les pays en développement ont ratifié moins de 50 pour cent des conventions. Il n'y a que pour le mécanisme visant à «empêcher les déclin» que le taux de ratification est relativement élevé, juste au-dessus de 60 pour cent. Néanmoins, si l'on examine la proportion de pays qui ont ratifié toutes les conventions dans chaque domaine, les chiffres chutent de manière significative – en particulier pour certains pays en développement, où le taux de ratification dans des domaines sur lesquels porte plus d'une convention tombe à zéro. Bien sûr, la ratification n'est que le premier pas et l'application effective demande l'intégration complète des normes internationales du travail dans la législation nationale (couverture de jure), ainsi que le contrôle de leur application au niveau national (couverture de facto).

Tableau 4.2

Taux de ratification de conventions essentielles pour réduire la pauvreté

Mécanisme de réduction de la pauvreté	Pays développés	Pays émergents	Pays en développement	Total
Fournir des conditions propices à la création d'emplois décents et à des entreprises durables (C.122)	68,4	59,0	36,7	58,3
Renforcer les capacités pour de meilleurs moyens de subsistance (C.142; C.88; C.181; C.102)	48,7 (15,8)	27,5 (3,0)	16,7 (0,0)	32,2 (6,4)
Empêcher la détérioration des droits et des conditions de travail (C.29; C.105; C.138; C.182; C.95; C.158; C.155; C.184)	63,8 (3,5)	59,4 (2,0)	58,8 (0,0)	60,6 (2,1)
Lutter contre la discrimination (C.100; C.111; C.183; C.156; C.169)	50,9 (3,5)	45,8 (0,0)	44,0 (0,0)	47,1 (1,1)
Faciliter une répartition plus équitable des revenus (C.87; C.98; C.11; C.141; C.131; C.117)	52,3 (3,5)	49,3 (5,0)	48,3 (0,0)	50,1 (3,7)
Toutes	57,2 (0,0)	50,1 (0,0)	46,5 (0,0)	51,7 (0,0)

Note: Le tableau se réfère au taux de ratification au 15 avril 2016. Voir également le tableau 4.1. Les chiffres entre parenthèses font référence à la proportion de pays (par mécanisme ou par groupe de pays) qui ont ratifié toutes les conventions mentionnées dans le tableau.

Source: Calculs du BIT à partir de BIT, NORMLEX.

Difficultés auxquelles se heurtent les travailleurs familiaux et les travailleurs à domicile

Les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale:

La majorité des travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale ou non rémunérés qui sont en situation de pauvreté se trouvent dans de micro et petites entreprises, dans de petites exploitations agricoles de l'économie rurale et dans des activités commerciales informelles de l'économie urbaine (par exemple des ateliers de couture, des commerces de détail et autres prestations de services informels). Dans les pays à faible revenu, la majorité des indépendants, dont les travailleurs familiaux, se trouvent dans le secteur agricole. Et la majorité d'entre eux sont des femmes, des enfants et des jeunes. La nature cachée du travail contribuant à l'entreprise familiale fait qu'ils sont souvent isolés de la réglementation publique, ce qui les expose aux mauvaises conditions de travail. Par exemple, les femmes contribuant à l'entreprise familiale font souvent une «double journée de travail», le travail est généralement non rémunéré et l'absence de situation dans l'emploi peut les priver d'accès à la sécurité sociale et aux services de protection sociale (Fontana, 2003; Chen, 2007). La situation particulière de ces travailleurs remet également en question les modèles traditionnels d'associations collectives de travailleurs.

Les travailleurs à domicile: Avec des contrats de sous-traitance, ces travailleurs produisent à leur propre domicile des biens

et des services pour un employeur ou un entrepreneur et sont considérés comme un rouage essentiel de l'économie de marché mondiale d'aujourd'hui (Carr, Chen et Tate, 2000). Bien qu'ils soient difficiles à quantifier, les travailleurs à domicile sont reconnus comme une catégorie spécifique d'employés à domicile précaires, généralement défavorisés, et ce sont très souvent des femmes (*ibid.*; Chen, 2014). Ces travailleurs se trouvent dans une économie non agricole informelle au sens large, passant souvent d'un emploi salarié au statut d'indépendant (Chen, Sebstad et O'Connell, 1999). Généralement, les travailleurs à domicile en sous-traitance sont payés à la pièce, ce qui se traduit par des horaires de travail longs et irréguliers, ainsi que par un revenu aléatoire (Chen, 2014). Leur dépendance à un niveau de technologie faible et leur relatif isolement enferment les travailleurs à domicile dans des relations de dépendance avec les entrepreneurs locaux (*ibid.*). Cela limite leurs chances d'augmenter la productivité, nécessaire à une totale transition vers le statut d'indépendant. En outre, les travailleurs à domicile ne bénéficient généralement pas de la protection en matière de sécurité et de santé au travail, et font donc face à des risques accrus de tomber dans la pauvreté. Des progrès importants ont été faits pour répondre à la situation des travailleurs à domicile par l'adoption de la convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996.

De plus, les conventions clés en termes d'application, dont la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, souffrent de sérieux manques de ratification²³. Par exemple, nombre de pays les plus pauvres, qui dépendent largement de l'agriculture, n'ont pas ratifié la convention n° 129, et des manques significatifs persistent dans la ratification des deux autres.

Deuxièmement, même lorsque les normes internationales du travail sont ratifiées et traduites dans la législation, leur champ d'application à certains travailleurs et entreprises peut être limité, ce qui peut avoir des incidences sur la réduction de la pauvreté. Cela résulte, par exemple, de l'imposition de critères relatifs à la taille de l'entreprise, aux catégories de travailleurs ou aux zones géographiques. Le cas des travailleurs familiaux, qui comptent pour presque 6 pour cent des personnes en situation d'extrême pauvreté dans les pays émergents et en développement, et des travailleurs à domicile est particulièrement préoccupant (encadré 4.2).

Troisièmement, en raison à la fois du champ d'application légale limité et des capacités restreintes des institutions, les services d'inspection du travail, bien qu'élément essentiel des mécanismes de contrôle, n'atteignent pas nécessairement les plus précaires. Parmi les conventions qui se focalisent sur l'application, les conventions nos 150 et 129 intègrent des clauses spécifiques traitant de l'extension des services d'inspection à certaines des catégories de travailleurs identifiées comme les plus pauvres au chapitre 1²⁴. Les travailleurs familiaux figurent par exemple dans la convention n° 129, qui encourage les Etats signataires à les intégrer dans le cadre des inspections du travail. Néanmoins, étant donné que ces travailleurs sont souvent cachés et que l'allocation de ressources aux services d'inspection est fréquemment inappropriée (BIT, 2006), le contrôle de l'application de leurs droits est limité.

Encadré 4.3

La corruption entrave l'accès à la justice des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté

Aujourd'hui, les deux tiers des pays ont de sérieux problèmes de corruption, ce qui touche plus de 6 milliards de personnes dans le monde. Cela concerne les pays en développement et émergents comme les pays développés. A titre d'exemple, 53 pour cent des pays du G20 et 100 pour cent du groupe des BRICS obtiennent une note inférieure à 50 dans l'Indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International. La corruption ne mine pas seulement les services publics et la démocratie dans leur ensemble, ceux qu'elle affecte le plus sont les plus faibles et les

plus précaires. Une transparence et une responsabilité limitées ainsi que de faibles niveaux de participation publique sont les principaux sujets de préoccupation à cet égard. En conséquence, l'action citoyenne, notamment par la participation des partenaires sociaux et le renforcement du dialogue social, peut aider à lutter contre la corruption en rendant la gouvernance plus ouverte et plus transparente. Le succès des syndicats latino-américains et le réseau anticorruption qu'ils ont mis en place en sont un bon exemple.

Quatrièmement, les personnes pauvres ont souvent un accès limité aux systèmes judiciaires qui, lorsqu'ils fonctionnent bien, sont essentiels pour garantir les droits contribuant au développement et à la réduction de la pauvreté. Les personnes les plus pauvres dans les pays les moins développés ont, en particulier, un accès très limité à la justice, souvent en raison d'une méconnaissance de leurs droits, d'un manque de connaissances et d'une méfiance généralisée envers le système judiciaire, de voies de recours inadéquates et d'inquiétudes à propos du coût et de la durée des procédures (Anderson, 2003). Par exemple, les recherches sur l'accès à la justice en Amérique latine et en Afrique sur la période 2001-2005 indiquent que seulement 5 pour cent de l'échantillon de ménages africains dans la tranche des 10 pour cent les moins dotés s'étaient déjà adressés à un tribunal ou avaient recherché un mécanisme de règlement d'un différend. Par ailleurs, le pourcentage de ménages qui n'ont pas accès à la justice atteignait 68 pour cent en Afrique du Sud, 83 pour cent au Bénin et 81 pour cent au Mozambique (Buscaglia, 2009). Si les personnes pauvres ont utilisé des mécanismes légaux informels dans une plus large mesure, ceux-ci n'ont pas fait la preuve de leur efficacité au regard de l'application de conditions de travail décentes, notamment les salaires équitables (Fandl, 2008). La corruption, particulièrement en ce qui concerne l'accès au système judiciaire, pose également de sérieux problèmes pour la réduction de la pauvreté (encadré 4.3).

La ratification des conventions, un moyen essentiel pour réduire la pauvreté, notamment par le biais des accords commerciaux

Une mise en œuvre efficace des normes internationales du travail commence par un engagement des Etats à ratifier plus largement les conventions clés pour la réduction de la pauvreté, dont les conventions centrales en matière d'exécution, et à les intégrer – ainsi que les recommandations pertinentes – dans leur législation nationale et leurs politiques. De cette manière, les Etats peuvent effectivement utiliser les mécanismes de réduction de la pauvreté des normes internationales du travail et évoluer dans l'engagement à atteindre les ODD à l'horizon 2030. Les mécanismes de contrôle de l'OIT, en particulier les rapports réguliers à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR), peuvent les aider à atteindre ce but. La CEACR peut en effet fournir des conseils pour aider les Etats à rendre leur législation conforme aux objectifs des normes internationales du travail et ainsi renforcer le processus d'une réduction de la pauvreté plus efficace. En outre, les normes internationales du travail – en particulier celles qui traitent de liberté syndicale – fournissent un cadre pour un processus inclusif vers la réalisation des ODD, dans lequel les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent tenir les pouvoirs publics pour responsables des progrès et avancer ensemble vers des objectifs de réduction de la pauvreté.

L'intégration d'engagements à respecter les normes internationales du travail dans des accords commerciaux peut être envisagée comme un mécanisme complémentaire visant à promouvoir la ratification et le respect des normes internationales du travail. Au cours des dernières années, ce type d'accords incluant des dispositions relatives au travail s'est accru, notamment avec la mention des principes et droits fondamentaux au travail (encadré 4.4). Plusieurs accords de ce type sont en cours de négociation ou ont été conclus (voir également BIT, 2016)²⁵.

Encadré 4.4

Dispositions relatives au travail et accords commerciaux

Ces deux dernières décennies, le nombre d'accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux a quintuplé, passant de 46 en 1995 à 265 en 2015. Une part croissante de ces accords englobe des dispositions relatives au travail, prévoyant généralement que les parties s'engagent à ne pas abaisser les normes du travail pour attirer des investissements étrangers ou des échanges extérieurs, et à appliquer les normes internationales du travail, notamment les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT (BIT, 2016). La première mention d'une disposition contraignante remonte à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) en 1994 et, aujourd'hui, 75 accords commerciaux incluent des dispositions relatives au travail, concernant 108 économies. Près de la moitié d'entre eux ont été conclus depuis 2008 et plus de 80 pour cent des accords entrés en vigueur depuis 2013 englobent de telles dispositions. Cela représente plus du quart (28 pour cent) des accords commerciaux notifiés à l'OMC et actuellement en vigueur (*ibid.*).

On peut attribuer cette hausse non seulement à la conclusion d'accords parmi les entités les plus actives dans la promotion des dispositions relatives au travail, telles que le Canada, les États-Unis et l'UE, mais aussi dans des pays ou régions comme l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Chili, la Nouvelle-Zélande et la Suisse. On trouve aussi des exemples d'accords Sud-Sud avec des dispositions relatives au travail, comme les accords Nicaragua-Taïpei chinois (2008), Pérou-Chine (2010), Turquie-Chili (2011), Costa Rica-Singapour (2013), République de Corée-Turquie (2013) et Hong-kong, Chine-Chili (2014) (*ibid.*). Ces dispositions, qui instituent généralement le dialogue et des activités de coopération, ont également été incluses dans plusieurs accords d'intégration régionale tels que le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté andine des nations et le Traité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (IIES, 2015).

Bien que la majorité des dispositions relatives au travail se réfèrent aux principes et droits fondamentaux au travail, des différences existent au regard de l'accent mis sur la ratification des normes internationales du travail. Dans le cadre du Système de préférences généralisées (SPG) de l'UE, le régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable (SPG+) établit un lien entre les incitations commerciales et la ratification et la mise en œuvre de normes internationales fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des droits

au travail, de la protection de l'environnement et de la bonne gouvernance. Quand des pays en développement exportent vers l'UE, le SPG+ leur propose des incitations commerciales supplémentaires qui sont liées à la ratification et au respect des huit conventions fondamentales de l'OIT (CE, 2016; Règlement (UE) n° 978/2012, voir UE, 2012). Dans les accords bilatéraux de libre-échange de l'UE, les parties peuvent également s'engager à faire des efforts soutenus pour la ratification des conventions de l'OIT (Peels et Fino, 2015).

Dans le cas des accords de libre-échange des États-Unis avec Bahreïn, la Colombie, le Maroc, Oman, le Panama et le Pérou, un relèvement des normes du travail a été apporté avant la ratification. Des modifications légales ont concerné l'âge minimum pour travailler, les niveaux de salaires, les droits des travailleurs migrants, le travail forcé et les contrats d'embauche temporaire, qui sont des sujets essentiels pour les personnes pauvres (IIES, 2015).

L'accord bilatéral sur le textile entre les États-Unis et le Cambodge constitue un exemple intéressant de la manière dont une disposition relative au travail cible un secteur à forte intensité d'emploi (le textile) qui se caractérise par un haut niveau de concurrence entre pays en développement (par exemple le Bangladesh) et par une main-d'œuvre faiblement qualifiée, principalement féminine et souvent migrante (Samaan et López Mourelo, à paraître). L'accord, combiné au programme de l'OIT intitulé Better Factories Cambodia, démontre comment le commerce international, le contrôle au niveau des entreprises et le renforcement des capacités peuvent s'articuler et inciter les entreprises du secteur de l'habillement à améliorer les conditions de travail (*ibid.*; Polaski, 2004). Une spécificité de cet accord a été de conditionner la hausse éventuelle des quotas d'importation des États-Unis à une amélioration des conditions de travail dans les usines de confection cambodgiennes. De plus, un système de contrôle des conditions de travail a été mis en place, sous la supervision du BIT. Les usines de l'industrie de la confection ont dû adhérer au programme de contrôle (Better Factories Cambodia) pour obtenir une licence d'exportation des autorités cambodgiennes. La décision sur le quota global d'exportations a été à son tour basée sur les résultats du contrôle. Le défi est d'induire un effet de propagation à d'autres secteurs ou pays et de les encourager à appliquer les mêmes normes (course vers l'excellence).

Les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux et d'investissement peuvent être également intégrées dans le but de compléter les outils des normes internationales du travail, avec l'implication des partenaires sociaux et des communautés locales (comme prévu, par exemple, dans la convention (n° 169) relative aux droits des peuples indigènes et tribaux, 1989), et inclure des mécanismes de suivi efficaces. Certains de ces accords laissent un espace suffisant à la diversification économique et aux liens avec les économies informelles et rurales, où se trouvent la majorité des personnes pauvres.

Améliorer le champ d'application des normes internationales du travail par des extensions et des capacités renforcées pour les inspections du travail

Dans le contexte des normes internationales du travail, il est important de reconnaître la diversité croissante des relations de travail, en particulier conformément à la recommandation n° 198 (par exemple dans le cas du travail intérimaire ou indépendant) (Hayter et Ebisui, 2013; CSI, 2014; Sen et Lee, 2015). Certains pays comme l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Portugal et le Royaume-Uni ont déjà adopté une législation visant à déterminer la situation dans l'emploi (BIT, 2015b; Hayter et Ebisui, 2013). Par exemple, le Portugal a récemment adopté une loi sur le «faux emploi indépendant», qui permet d'établir l'existence d'une relation de travail et l'extension des droits (BIT, 2013). En Belgique, en France, en Italie et en Pologne, des efforts ont été menés pour clarifier la relation de travail et le statut de certaines catégories particulières de travailleurs (BIT, 2015b).

Dans d'autres cas, les capacités de l'inspection du travail devront être renforcées afin de mesurer vraiment les effets des normes internationales du travail sur la réduction de la pauvreté. Cela signifie que les inspections du travail doivent avoir le pouvoir d'atteindre les travailleurs précaires et de fournir aux entreprises des avis et services en matière de conformité, de façon à sécuriser tous les droits de la personne et à encourager de meilleures pratiques de travail. Les efforts pour stimuler les ressources budgétaires, dont les effectifs, ainsi que la formation pour garantir l'indépendance peuvent être utiles pour accroître le champ d'application des normes internationales du travail (encadré 4.5). Dans le but de développer les services, certains pays en développement ont en effet attribué tous pouvoirs aux inspecteurs du travail pour mener leurs inspections et fournir des conseils, par exemple en ce qui concerne les conditions de travail et de vie des travailleurs agricoles et de leurs familles (BIT, 2006).

Au-delà du fait de garantir des ressources suffisantes aux services d'inspection du travail, une meilleure collaboration avec d'autres agences peut aider à améliorer leur portée. Les conventions n°s 81 et 129 prévoient une telle coopération (art. 5 et art. 12-13, respectivement). Par exemple, la coopération avec la sécurité sociale et les institutions d'assurance peut contribuer à éviter les accidents du travail, qui accentuent le problème de la pauvreté. En outre, la coopération avec des entités privées peut permettre d'atteindre les plus précaires: par exemple, des personnes chargées de contrôler le travail des enfants ont été formées pour œuvrer comme agents de soutien des services d'inspection du travail au

Encadré 4.5

Rôle de l'inspection du travail pour étendre ses services à tous les travailleurs

La convention (n° 129) sur l'inspection du travail dans l'agriculture offre la possibilité d'étendre les services d'inspection aux membres de la famille de l'exploitant. Une telle extension est garantie par la loi dans certains cas, par exemple au Honduras et au Guatemala (voir BIT, 2006). L'inspection du travail pourrait également envisager des moyens de coopérer avec des acteurs publics et privés pour étendre plus efficacement

son système aux travailleurs à domicile. Par exemple, les organisations non gouvernementales (ONG) ont utilisé différentes approches pour aider les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale, notamment en impliquant maris et femmes dans le développement de leur activité, contribuant ainsi à accroître l'égalité entre hommes et femmes par la reconnaissance du travail familial non rémunéré (Staritz et Reis, 2013).

niveau communautaire. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont également un rôle important à jouer pour renforcer les capacités des inspections du travail, et par le biais de différents forums de concertation (voir, par exemple, le Comité national permanent de l'agriculture au Brésil, qui soutient les efforts pour la transition vers l'emploi formel et pour étendre la protection sociale) (BIT, 2006).

La collaboration peut également fournir un moyen efficace d'offrir des services de conseil essentiels aux entreprises. Par exemple, la recommandation (n° 133) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, encourage la collaboration entre l'inspection du travail et les services techniques compétents en vue de fournir des conseils sur la productivité agricole et l'accès aux marchés, conditions essentielles pour une réduction durable de la pauvreté (voir chapitre 5). Le Programme sur l'amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND) de l'OIT, mis en place dans des plantations de caoutchouc dans la province de Rayong, en Thaïlande²⁶, est un bon exemple de cette approche.

Faciliter l'accès à la justice pour les travailleurs pauvres et les petites entreprises

Améliorer l'accès au système judiciaire pour les personnes pauvres et les petites entreprises, en particulier celles qui exercent une activité informelle, est important du point de vue tant de la justice que de la réduction de la pauvreté. Un système efficace rend non seulement la justice à tous, indépendamment du niveau de revenu ou autres facteurs tels que le genre ou l'origine ethnique, mais fournit également des décisions prévisibles et des recours adéquats (Buscaglia, 2009). Ainsi, le système judiciaire se comporte en garant des droits qui, au final, contribue à la réduction de la pauvreté.

Les organisations de travailleurs et d'employeurs jouent un rôle essentiel pour améliorer l'accès à la justice. Des organisations de travailleurs facilitent par exemple l'accès au système judiciaire pour des personnes aux moyens limités. En Afrique du Sud, le syndicat South African Domestic, Service and Allied Workers' Union (SADSAWU) aide ses membres sur diverses questions, notamment la façon d'utiliser les mécanismes de traitement des plaintes au sein des entreprises, de régler les différends par le biais de la Commission pour la conciliation, la médiation et l'arbitrage et de consulter les autorités locales et nationales²⁷. Les organisations d'employeurs peuvent également jouer un rôle important en aidant les entreprises privées à accéder à la justice, par exemple par le biais du renforcement des capacités ou de la prestation de services juridiques. La capacité à utiliser efficacement le système judiciaire est primordiale pour les PME, qui sont souvent confrontées à des moyens financiers limités et à une vulnérabilité économique accrue (Elena, Herrero et Henderson, 2004).

Dans la sphère publique, les collaborations stratégiques peuvent faire un lien efficace entre les travailleurs les plus précaires et le système judiciaire, en particulier dans l'économie informelle (*encadré 4.6*). Le Guatemala fournit un autre exemple de coopération entre l'inspection du travail et la justice, où les inspecteurs peuvent obtenir rapidement un jugement qui donne force exécutoire à leurs décisions. La coopération peut également entraîner des exigences basées sur le droit en matière de communication, comme c'est le cas au Rwanda et au Sénégal, où les tribunaux fournissent aux services d'inspection du travail des compléments d'information sur la dénonciation de violations²⁸.

Accroître le rôle des entreprises dans le respect des normes internationales du travail anti-pauvreté

Les entreprises privées ont un rôle important à jouer pour accroître le potentiel de réduction de la pauvreté des normes internationales du travail et il reste encore beaucoup à faire pour les impliquer plus activement. Les entreprises ne sont pas seulement légalement tenues de respecter la législation des pays où elles sont implantées, elles ont aussi parfois pris des initiatives pour aller au-delà et favoriser l'application des normes internationales du travail dans des pays dotés de législations et d'institutions du travail déficientes et comptant un grand nombre de travailleurs pauvres.

Ces mesures ont été prises dans le cadre de programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE), qui engagent généralement à appliquer les normes internationales du travail par de meilleurs moyens de suivi, de contrôle et de vérification. De tels efforts ont contribué à accroître le contrôle et le respect des normes internationales du travail, mais ont parfois été remis en cause en raison d'un manque de transparence ou d'une absence de coordination ou de complémentarité avec les

Encadré 4.6

Importance de la collaboration pour améliorer l'accès à la justice

Au Brésil, l'inspection du travail collabore étroitement avec les services du Procureur général, la commission de coopération de l'inspection du travail, la juridiction du travail, les avocats en droit de la sécurité sociale et l'association des juges du travail. Les services du procureur se saisissent d'office dans l'intérêt général et couvrent six champs: le travail forcé, le travail des enfants, l'égalité, la liberté syndicale, les personnes handicapées et l'environnement de travail. Cette institution tient un registre des poursuites concernant les plus précaires, par exemple les affaires de travail forcé, avec des amendes totalisant 15 millions de dollars, imposées par les tribunaux ou à l'issue d'une enquête administrative

durant la période 2000-2010. Le produit de ces amendes a ensuite été utilisé pour financer des programmes sociaux dans les villes des travailleurs en question, l'équipement de la police fédérale et les services de l'inspection du travail^a.

Au Mozambique, l'Institut de parrainage et d'assistance juridique (Instituto de Patrocínio e Assistencia Juridica (IPAJ)) se concentre sur la résolution extrajudiciaire des conflits du travail dans l'économie formelle comme dans l'économie informelle. L'institut peut porter une affaire devant le tribunal du travail au nom de la victime. Il collabore avec l'inspection du travail en se chargeant des affaires qui doivent être réglées en justice^b.

^a Voir la présentation sur l'inspection et la justice du travail au Brésil (en anglais). Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@lab_admin/documents/presentation/wcms_164568.pdf> [consulté le 20 sept. 2016]. ^b Loi n° 6/94 du 13 septembre 1994 sur la création de l'IPAJ.

institutions et réglementations nationales du travail (BIT, 2015a). C'est la raison pour laquelle il est essentiel d'augmenter les synergies entre la RSE, le cadre réglementaire, l'administration et l'inspection du travail, et les institutions chargées de faire respecter la loi.

Dans certains cas, les pouvoirs publics ont adopté une législation qui prévoit la présentation de rapports de RSE à travers la chaîne d'approvisionnement. Les lois California Transparency in Supply Chains Act (2010), Modern Slavery Act (2015) au Royaume-Uni, Dodd-Frank Act (2012) aux États-Unis et la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil en sont des exemples récents intéressants.

Ces codes de conduite peuvent d'autant plus contribuer à réduire la pauvreté s'ils prévoient un dialogue accru entre les travailleurs et la direction et associent les partenaires sociaux à leur suivi et à leur application²⁹. La Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales fournit une référence utile à cet égard³⁰. Les accords-cadres internationaux entre les multinationales et les fédérations syndicales internationales vont plus loin et incluent des mécanismes de surveillance (BIT, 2015a).

Le rôle des partenaires sociaux dans l'application des normes internationales du travail

Pour relever chacun des défis susmentionnés (autrement dit augmenter le champ d'application de la législation, renforcer les services d'inspection du travail et améliorer l'accès à la justice), les partenaires sociaux ont apporté des contributions significatives, par exemple en organisant et en représentant les travailleurs pauvres, notamment les précaires, dans les enceintes de dialogue social ou en offrant des conseils et des services en cas de conflits ou de recours à la justice. Le manque d'organisation et de représentation des travailleurs précaires et des petites entreprises a en effet souvent contribué à limiter les priorités et les ressources des administrations et inspections du travail, et maintenu des obstacles dans l'accès aux systèmes judiciaires. Néanmoins, les partenaires sociaux ont élargi leur sphère d'influence, et le dialogue social a peu à peu intégré la voix des plus précaires (encadré 4.7).

Une fois constituées, de telles organisations peuvent aider leurs membres à organiser plus efficacement leurs intérêts et s'assurer que les administrations et inspections du travail répondent aux besoins des travailleurs précaires. Même dans les cas où les travailleurs informels ne sont pas encore couverts par la législation, les syndicats jouent un rôle essentiel pour défendre une extension de cette couverture et faciliter l'accès aux différents mécanismes de résolution des conflits et recours disponibles (encadré 4.8).

Encadré 4.7

Organiser et représenter les travailleurs pauvres

De nombreux efforts sont faits pour accroître la représentation des travailleurs précaires, soit en créant de nouvelles institutions, soit en améliorant la portée de celles qui existent déjà. Par exemple, des centres de travailleurs immigrés ont été constitués aux États-Unis (Skerry, 2007; Fine, 2015). Des initiatives similaires existent en Inde, avec l'association des femmes travaillant à leur compte (Self Employed Women's Association), et en Colombie, avec l'association des ramasseurs de déchets (Banque mondiale, 2013; Sen et Lee, 2015).

Dans le même temps, des organisations de travailleurs et d'employeurs ont redoublé d'efforts pour étendre leur portée (Hyman, 2015; Webster, 2015). Au Japon, l'organisation des travailleurs atypiques est devenue une priorité pour les syndicats. En conséquence, la Confédération japonaise des syndicats (RENGO) a lancé en 2006 le

Front uni des travailleurs à temps partiel, qui se focalise sur les employés à temps partiel et occasionnels (Hayter et Ebisui, 2013). Les organisations d'employeurs ont aussi aidé les opérateurs de l'économie informelle, en leur facilitant l'accès à l'information, aux financements, à l'assurance et à la technologie, et en leur offrant des services d'aide aux entreprises (BIT, 2014c). Les mécanismes de dialogue social existants donnent également de plus en plus la parole à ces travailleurs. Au Pérou par exemple, des commissions techniques mixtes composées de représentants des travailleurs et des employeurs discutent de questions importantes pour les travailleurs de l'économie informelle telles que l'établissement d'un cadre légal visant à garantir les droits des travailleurs informels et indépendants et à favoriser le renforcement des capacités et la transition vers l'économie formelle (*ibid.*).

Encadré 4.8

Reconnaître les droits des travailleurs à domicile: le rôle des syndicats

Les syndicats ont pris des initiatives visant à étendre le champ d'application de la législation du travail aux travailleurs à domicile. Par exemple en Thaïlande, des organisations de la société civile ont fait campagne pour une meilleure protection juridique de ces travailleurs, qui s'est traduite par la loi de protection des travailleurs à domicile B.E.2553 et la politique de protection sociale y afférente (mai 2011). En vertu de cette loi, les personnes embauchées pour réaliser à domicile le même travail que dans les installations de l'entreprise ont droit à une rémunération égale, à un contrat formel, à la protection de la sécurité et de

la santé au travail et à un accès aux tribunaux du travail en cas de recours (WIEGO, 2013). En Inde, l'association des femmes travaillant à leur compte a fait activement campagne pour une meilleure reconnaissance des droits des travailleurs à domicile. Cela s'est traduit par l'inclusion de secteurs associés au travail à domicile, comme la couture, le roulage de *bidi* (cigarettes) et la fabrication d'*agarbatti* (bâtons d'encens), dans la loi sur le salaire minimum (Sinha, 2013). Toutes ces politiques contribuent à augmenter les revenus et à étendre les droits fondamentaux des travailleurs, avec des effets sur la réduction de la pauvreté.

Encadré 4.9

Créer un environnement propice aux entreprises: le rôle des organisations d'employeurs

Les indépendants et les propriétaires de petites entreprises de l'économie informelle évoluent dans un environnement juridique et réglementaire difficile. Certaines politiques peuvent restreindre leur capacité à trouver les moyens de leur subsistance, par exemple en limitant l'utilisation de l'espace public et l'accès aux ressources naturelles, et en raison d'institutions financières déficientes (Mather, 2013; Sankaran et Madhav, 2012). Cela étant, des associations de travailleurs indépendants ont parfois réussi à coordonner des actions pour une réforme réglementaire, concernant par exemple l'attribution de licences officielles permettant aux commerçants de travailler dans l'espace public, une imposition plus équitable et un meilleur fonctionnement des autorités compétentes (Agarwala, 2014).

En outre, les organisations d'employeurs peuvent aider les petites entreprises à plaider pour un environnement qui leur soit favorable. La Fédération des employeurs du Kenya (FKE) a servi d'agent dans les consultations pour sécuriser un nouveau cadre stratégique pour les PME en 2004.

Ce cadre encourage le développement des PME pour stimuler les possibilités d'emploi et la croissance économique. Par le biais de la FKE, des liens étroits sont noués entre les unités indépendantes de l'économie informelle (par exemple les artisans du bois, les unités de production de nourriture et l'élevage de volailles), les entreprises formelles plus grandes et les compagnies étrangères. Ces liens ont amélioré la qualité des produits et l'accès des PME à des contrats de sous-traitance (BIT, 2005).

Au Ghana, un représentant de l'Association des petites industries a une place au conseil d'administration de l'Association des employeurs du Ghana. Grâce à ce mécanisme, l'association travaille avec les autorités ghanéennes pour élaborer des politiques favorables aux PME (BIT, 2014d).

L'Association des employeurs de la République-Unie de Tanzanie a participé à la rédaction des «Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté» en ajoutant des propositions visant à offrir aux PME davantage de perspectives dans l'attribution des marchés publics (*ibid.*).

Les organisations d'employeurs sont également bien placées pour aider leurs membres, notamment en dispensant des prestations de conseils juridiques et des services d'aide au développement des entreprises. De plus, des organisations fortes sont capables de plaider pour un environnement favorable à différents types d'entreprises, avec des effets potentiels importants sur la réduction de la pauvreté (encadré 4.9).

Comme on l'a vu, les partenaires sociaux ont été des acteurs clés dans la mise en œuvre de dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux. Au fil des ans, les accords ont de plus en plus pris en considération le rôle des parties prenantes. Les syndicats et autres défenseurs des droits des travailleurs ont influé sur ce développement. Des efforts ont également été faits pour intégrer les organes consultatifs dans les négociations commerciales et la mise en œuvre des accords, ainsi que pour utiliser explicitement le langage de la RSE dans les dispositions relatives au travail (BIT, 2016; Peels et Schneider, 2014).

C. Conclusions

S'ils veulent réduire efficacement la pauvreté par le biais des dispositions contenues dans les normes internationales du travail, les Etats doivent entreprendre de ratifier intégralement les conventions prévoyant des mécanismes spécifiques de réduction de la pauvreté et les transposer dans leurs législations et leurs politiques nationales. Beaucoup reste à faire en ce domaine si l'on considère qu'aucun pays au monde n'a ratifié toutes les conventions particulièrement pertinentes pour réduire la pauvreté. Certes, les pays ont en moyenne ratifié environ 50 pour cent des dites conventions, mais la proportion tombe à environ 30 pour cent si l'on se réfère non pas aux seules conventions fondamentales mais au taux de ratification général.

Malgré l'importance des normes internationales du travail pour la réduction de la pauvreté, leur potentiel peut être freiné par divers facteurs. L'un d'eux concerne le champ d'application national limité, de jure et de facto, pour les populations vulnérables. Bien que les normes internationales du travail prévoient des options d'exclusions limitées et temporaires, il reste difficile d'étendre progressivement leur champ d'application. Ainsi, au-delà de la ratification des conventions clés, les pays devraient envisager d'élargir leur réglementation du travail et sociale afin d'obtenir la plus large couverture possible et de maximiser les effets de réduction de la pauvreté portés par les normes internationales du travail. Celles-ci offrent des mécanismes pour parvenir à ce but, dont des méthodes d'extension graduelle. Quand le champ d'application demeure restreint, les pouvoirs publics devraient procéder à une analyse des moyens de l'étendre efficacement.

En outre, le manque de capacités, qui empêche les administrations et inspections du travail d'atteindre une plus large population de travailleurs précaires ainsi que leurs employeurs, limite le contrôle effectif de l'application des droits ainsi que la prestation de services juridiques et de conseil aux entreprises. En raison d'une formation inappropriée et de l'inexpérience, de nombreuses relations de travail peuvent échapper au regard des agences de contrôle. Pire, du fait du nombre limité d'inspecteurs du travail, beaucoup de lieux de travail demeurent en dehors de leur champ d'action. L'accès effectif au système judiciaire est également une composante essentielle du contrôle de l'application des normes internationales du travail. Et ce chapitre a montré que les personnes pauvres utilisent beaucoup moins les systèmes judiciaires qui sont officiels que ceux qui sont informels et pas en mesure de faire respecter plusieurs aspects du travail décent.

En fait, dans leur aspiration à atteindre les cibles ambitieuses des ODD liés à la pauvreté et au travail décent, les Etats doivent s'assurer que les institutions de contrôle ont les ressources nécessaires pour remplir leurs mandats. Cela améliorerait l'accès à la justice, fournirait les bases d'une réduction durable de la pauvreté et faciliterait la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (ce qui élargirait par conséquent la base de cotisation pour les ressources publiques). En outre, en favorisant la collaboration entre les institutions de contrôle et d'autres services publics, ainsi qu'avec des entités privées, les Etats peuvent améliorer la protection des droits. Mettre en place un environnement favorable pour les organisations d'employeurs et de travailleurs est important à cet égard, puisque celles-ci peuvent contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté en collaborant avec les agences de contrôle, en aidant leurs membres à accéder à la justice et en plaçant pour des réformes en faveur des personnes pauvres.

Un nombre croissant d'accords de libre-échange incluent des dispositions visant à favoriser les normes internationales du travail et à s'assurer que le commerce et l'investissement vont de pair avec la réduction de la pauvreté. En effet, leur cadre peut être ajusté pour cibler les travailleurs les plus précaires. Leurs effets sur la réduction de la pauvreté sont encore largement méconnus; les analyses sectorielles et par pays donnent plus de détails et de spécificités sur la mise en œuvre des dispositions relatives au travail et leur impact général en termes d'évolutions juridiques et institutionnelles ainsi que sur les conditions de travail des travailleurs précaires.

Enfin, la promotion d'une croissance partagée est une composante clé de toutes les normes internationales du travail présentées dans ce chapitre. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, assurer une croissance plus inclusive est primordial pour une réduction durable de la pauvreté dans les années à venir. Les normes internationales du travail proposent des outils spécifiques à cet effet, notamment les normes fondamentales de liberté syndicale et de négociation collective, qui favorisent des prises de décision partagées prenant en compte des perspectives différentes sur les politiques économiques, sociales et du marché du travail. La liberté syndicale est essentielle pour favoriser un processus global authentiquement inclusif vers la réalisation des ODD, puisqu'elle pose les fondations d'organisations d'employeurs et de travailleurs solides, qui peuvent efficacement s'engager dans des efforts de réduction de la pauvreté en partenariat avec les pouvoirs publics. De plus, afin de maximiser leurs effets sur la réduction de la pauvreté, les normes internationales du travail devront être appliquées dans le cadre de politiques nationales globales et efficaces (question qui sera abordée plus en détail au chapitre 6).

Notes

1. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a adopté en 2003 la Déclaration sur une vision commune d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour la coopération et pour le développement (la Vision commune). Plus d'informations à l'adresse <<http://hrbportal.org/the-un-and-hrba#sthash.EBPumtvF.dpuf>>.
2. Sur la nature des droits au travail comme droits de l'homme, voir en particulier Mantouvalou (2012).
3. Les conventions et protocoles sont des instruments contraignants pour les Etats les ayant ratifiés, alors que les recommandations sont des instruments donnant des orientations sur la politique ou sur l'application d'une convention, le cas échéant (Abbott et Snidal, 2000).
4. Les mécanismes de contrôle de l'OIT fonctionnent sur la base de deux fondements principaux: surveillance régulière basée sur les rapports des Etats Membres sur la mise en œuvre des conventions ratifiées (art. 22 de la Constitution de l'OIT); procédures spéciales, en particulier les procédures de réclamation et de plainte basées sur les violations de conventions signalées au Bureau international du Travail (art. 24-25 et 26-34 de la Constitution de l'OIT). Les Membres peuvent être invités à fournir des informations sur leur législation et leur pratique sur des questions relevant de conventions non ratifiées (art. 19 (5) e) et (6) d) de la Constitution de l'OIT). La présentation des rapports diffère selon qu'il s'agit de conventions fondamentales et prioritaires et de celles relatives à la gouvernance (trois ans) ou de conventions techniques (cinq ans). La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, le Comité de la liberté syndicale et la Commission tripartite d'experts pour l'application des conventions et recommandations de la Conférence internationale du Travail sont chargés des différents éléments de contrôle.
5. Au-delà des instruments de l'OIT, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) fait le lien entre la mise en place d'une orientation technique et professionnelle et de programmes de formation et le droit au travail. Voir le programme Chile Califica, Werquin (2010) et, sur l'importance d'une certification formellement reconnue, Allais (2010).
6. Observation générale n° 18 relative au droit au travail (article 6 du PIDESC), Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) de l'ONU, 2005, paragr. 26.
7. A savoir, les soins médicaux, les indemnités de maladie, les allocations de chômage, les prestations de vieillesse, les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, les allocations familiales, les prestations de maternité, les prestations d'invalidité et les prestations de survivants.
8. La convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, requiert une protection qui s'étende à «85 pour cent au moins de l'ensemble des salariés».
9. A savoir la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.
10. La convention n° 138 établit un âge minimum d'au moins 15 ans et à condition que l'enfant ait terminé la scolarité obligatoire. Dans certaines conditions spéciales et sur une base temporaire, l'âge minimum peut être de 14 ans. Pour le travail dangereux, l'âge minimum est de 18 ans. La législation nationale peut autoriser l'emploi à des travaux légers à partir de 13 ans. La recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973, recommande le relèvement progressif de l'âge minimum à 16 ans.
11. La convention n° 182 désigne comme pires formes de travail des enfants toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, dont leur utilisation dans des conflits armés; les activités liées à la prostitution infantine, à la pornographie et à l'utilisation des enfants dans des activités illicites. D'autres types de travaux susceptibles de nuire à «la santé, à la sécurité et à la moralité de l'enfant» (article 3 d) de la convention) doivent être déterminés par des consultations nationales (la création et la révision régulière de la liste de travaux dangereux également).
12. Document de travail pour la Réunion tripartite d'experts chargés d'examiner la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et la recommandation n° 166 qui en découle, 1982. Genève, 18-21 avril 2011. Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/global/standards/subjects-covered-by-international-labour-standards/employment-security/WCMS_153279/lang--fr/index.htm>. Décision du Conseil d'administration: <http://www.ilo.org/gb/decisions/GB312-decision/WCMS_168572/lang--fr/index.htm> [consulté le 20 sept. 2016].
13. Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.
14. Voir la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, et la recommandation n° 192 correspondante.

15. Les conventions n^{os} 100, 111, 156 et 183 constituent les conventions de l'OIT relatives à l'égalité entre les sexes.
16. Convention (n^o 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.
17. Convention (n^o 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, et la recommandation n^o 168 correspondante.
18. Convention (n^o 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la recommandation n^o 86 correspondante; convention (n^o 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; recommandation (n^o 151) sur les travailleurs migrants, 1975.
19. Recommandation (n^o 162) sur les travailleurs âgés, 1980.
20. Recommandation n^o 200.
21. En outre, la convention (n^o 154) et la recommandation n^o 163 sur la négociation collective, 1981, s'appliquent à «toutes les branches d'activité économique» (article 1). Une pratique différente est possible pour la police et les forces armées, de même qu'en ce qui concerne les modalités particulières d'application de la fonction publique. D'autres normes pertinentes garantissent la liberté syndicale dans l'agriculture et pour les travailleurs ruraux (salariés ou indépendants) et la pleine participation des peuples indigènes et tribaux: la convention (n^o 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921; la convention (n^o 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; la convention (n^o 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.
22. Voir, par exemple, les observations suivantes de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) au sujet de la Grèce: observation adoptée en 2011 et publiée lors de la 101^e session de la CIT (2012), relative à la convention (n^o 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; observation adoptée en 2012 et publiée lors de la 102^e session de la CIT (2013), relative à la convention (n^o 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.
23. La convention (n^o 150) sur l'administration du travail, 1978, a été ratifiée par 75 Etats; la convention (n^o 81) sur l'inspection du travail, 1947, a été ratifiée par 145 Etats et est l'une des conventions prioritaires et de gouvernance; la convention (n^o 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, a été ratifiée par 53 Etats et est également l'une des conventions prioritaires et de gouvernance (état des ratifications en avril 2016).
24. La convention (n^o 150) sur l'administration du travail, 1978, institue une extension progressive des fonctions de l'administration du travail afin de couvrir l'économie informelle (art. 7). La convention (n^o 81) sur l'inspection du travail, 1947, se focalise sur les inspections dans l'industrie et (facultativement) le commerce et, par son protocole de 1995, sur le secteur des services non commerciaux. La convention (n^o 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, permet d'élargir le champ d'application aux différents types d'entreprises agricoles, avec des employés qui disposent de différents types de contrats. En effet, les éléments préparatoires à la convention n^o 129 indiquent que, étant donné la nature souvent informelle de l'emploi agricole, l'existence d'une relation salariale devrait être un facteur déterminant pour rentrer dans le champ d'application. La convention n^o 129 mentionne également plusieurs catégories de travailleurs agricoles travaillant généralement de manière informelle, tels que les fermiers, les métayers et les membres de la famille de l'exploitant, à qui les Etats signataires *peuvent* étendre le système d'inspection du travail (art. 5).
25. Ils comprennent le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les Etats-Unis et l'Union européenne (TTIP), l'Accord économique et commercial global (AECG) entre les Etats-Unis et le Canada, et l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) entre douze pays de la région Asie-Pacifique.
26. Avec l'implication du ministère du Travail, du ministère de la Santé et du ministère de l'Agriculture et des Coopératives, ce modèle a intégré la disposition relative à la formation à la sécurité et à la santé au travail par des inspecteurs locaux, des services de vulgarisation agricole fournis par le ministère de l'Agriculture et des Coopératives, et des soins de santé de base dans des centres de santé localisés et coordonnés par le ministère de la Santé (Kawakami, Khai et Kogi, 2009).
27. WIEGO (2009): *Handling disputes between informal workers and those in power*, Organising in the Informal Economy. Resource Book for Organisers, Number 5. Disponible à l'adresse <<http://wiego.org/sites/wiego.org/files/resources/files/ICC5-Disputes-English.pdf>> [consulté le 20 septembre 2016].
28. La CEACR a mis l'accent sur l'utilité de la coopération entre l'inspection du travail et la justice, y compris pour s'assurer que les juges reçoivent une formation appropriée par rapport aux services d'inspection du travail et aux affaires qu'ils peuvent leur soumettre (BIT, 2006).
29. Voir Anner (2012) pour une critique de l'attention limitée portée à la liberté syndicale, à la négociation collective et au dialogue social dans les initiatives RSE.
30. Cette déclaration de l'OIT est en cours de révision (voir GB.325/POL et GB.326/POL).

Références

- Abbott, K.; Snidal, D. (2000): «Hard and soft law in international governance», *International Organization*, vol. 54, n° 3, pp. 421-456.
- Agarwala, R. (2014): «Informal workers' struggles in eight countries», *Brown Journal of World Affairs*, vol. 20, n° 2, pp. 251-263.
- Allais, S. (2010): *The implementation and impact of National Qualifications Frameworks: Report of a study in 16 countries*, Département des compétences et de l'employabilité (Genève, BIT).
- Anderson, M. R. (2003): *Access to justice and legal process: Making legal institutions responsive to poor people in LDCs*, Working Paper No. 178 (Brighton, Royaume-Uni, Institute of Development Studies).
- Anner, M. (2012): «Corporate social responsibility and freedom of association rights: The precarious quest for legitimacy and control in global supply chains», *Politics & Society*, vol. 40, n° 4, pp. 609-644.
- Banque mondiale (2012): *World Development Report 2012: Gender equality and development*. Abrégé en français: «Rapport sur le développement dans le monde 2012: égalité des genres et développement» (Washington, DC).
- (2013): *World Development Report 2013: Jobs*. Abrégé en français: «Rapport sur le développement dans le monde 2013: emplois» (Washington, DC). Chapitre 8: Labor policies revisited.
- Barrientos, S.; Smith, S. (2007): «Do workers benefit from ethical trade? Assessing codes of labour practice in global production systems», *Third World Quarterly*, vol. 28, n° 4, pp. 713-729.
- BIT (Bureau international du Travail) (2005): *Kenya: les organisations d'employeurs prennent l'initiative d'établir des liens entre le secteur informel et des entreprises du secteur formel au Kenya*. Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_075394/lang--fr/index.htm> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2006): *Stratégies et pratiques pour l'inspection du travail*, Conseil d'administration, 297^e session, document GB.297/ESP/3 (Genève).
- (2011): *Instruments sur le licenciement*, Document de travail pour la Réunion tripartite d'experts chargés d'examiner la convention n° 158, 1982, et la recommandation n° 166, 1982, sur le licenciement, Genève, 18-21 avril. Disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/global/standards/subjects-covered-by-international-labour-standards/employment-security/WCMS_153279/lang--fr/index.htm> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2012): *Principes et droits fondamentaux au travail: traduire l'engagement en action*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 101^e session, Genève, 2012.
- (2013): *Portugal: Tackling the jobs crisis in Portugal*, Studies on Growth with Equity, Département de la recherche (Genève). Un résumé en français sous le titre «Maîtriser la crise de l'emploi au Portugal» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/global/research/publications/WCMS_228455/lang--en/index.htm> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2014a): *Spain: Growth with jobs*, Studies on Growth with Equity, Département de la recherche (Genève).
- (2014b): *Greece: Productive jobs for Greece*, Studies on Growth with Equity, Département de la recherche (Genève).
- (2014c): *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, rapport V (2), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014.
- (2014d): «Organisation, représentation et dialogue», *Economie informelle et travail décent: guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité* (Genève), chapitre 5.
- (2015a): *World Employment and Social Outlook: The changing nature of jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Emploi et questions sociales dans le monde: des modalités d'emploi en pleine mutation» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_368645.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2015b): *Les formes atypiques d'emploi*, Rapport pour discussion à la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi, Genève, 16-19 fév. (Genève).
- (2016): *Assessment of labour provisions in trade and investment arrangements*. Résumé en français: «Evaluation des dispositions relatives au travail des accords sur le commerce et l'investissement» (Genève).

- ; FMI (Fonds monétaire international); OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques); Groupe de la Banque mondiale (2015): *Income inequality and labour income share in G20 countries: Trends, impacts and causes*. Document préparé pour la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 et la réunion conjointe avec les ministres des Finances du G20, Ankara, Turquie, 3-4 sept.
- Blau, F. D.; Ferber, M. A.; Winkler, A. E. (2013): *The economics of women, men and work*, septième édition (New York, Pearson).
- Buscaglia, E. (2009): «Poverty, efficiency of dispute resolution systems and access to justice in developing countries» (New York, Université de Columbia). Disponible à l'adresse <https://www.researchgate.net/profile/Edgardo_Buscaglia> [consulté le 20 sept. 2016].
- Carr, M.; Chen, M. A.; Tate, J. (2000): «Globalization and home-based workers», *Feminist Economics*, vol. 6, n° 3, pp. 123-142.
- CE (Commission européenne) (2016): *Joint staff working document: The EU Special Incentive Arrangement for Sustainable Development and Good Governance (GSP+) covering the period 2014-2015* (Bruxelles, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité).
- Chen, M. A. (2007): *Rethinking the informal economy: Linkages with the formal economy and the formal regulatory environment*, DESA Working paper No. 46 (New York, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)).
- (2014): *Informal economy monitoring study sector report: Home-based workers* (Cambridge, Etats-Unis, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing).
- ; Sebstad, J.; O'Connell, L. (1999): «Counting the invisible workforce: The case of homebased workers», *World Development*, vol. 27, n° 3, pp. 603-610.
- CSI (Confédération syndicale internationale) (2014): *Precarious work in the Asia Pacific region: A 10 case study by the International Trade Union Confederation (ITUC) and ITUC Asia-Pacific* (Bruxelles).
- Del Conte, A.; Kling, J. R. (2001): «A synthesis of MTO research on self-sufficiency, safety and health, and behavior and delinquency», *Poverty Research News*, vol. 5, n° 1, pp. 3-6.
- Elena, S.; Herrero, A.; Henderson, K. (2004): *Barriers to the enforcement of court judgments in Peru: Winning in court is only half the battle: Perspectives from SMEs and other users*, IFES Rule of Law Occasional Paper Series (Washington, DC, International Foundation for Electoral Systems).
- Fandl, K. J. (2008): «The role of informal legal institutions in economic development», *Fordham International Law Journal*, vol. 32, n° 1, pp. 1-31.
- Fine, J. (2015): «L'avenir des relations professionnelles aux Etats-Unis: retour à la base et créativité», *Revue internationale du Travail*, vol. 154, n° 1, numéro spécial: Quel avenir pour les relations professionnelles?, pp. 17-29.
- Folbre, N. (2014): «The care economy in Africa: Subsistence production and unpaid care», *Journal of African Economies*, vol. 23, AERC Supplement 1, pp. i128-i156.
- Fontana, M. (2003): *The gender effects of trade liberalisation in developing countries: a review of the literature* (Brighton, Royaume-Uni, Université du Sussex).
- Hayter, S.; Ebisui, M. (2013): «Négocier la parité pour les travailleurs précaires», *Journal international de recherche syndicale*, vol. 5, n° 1, pp. 87-107.
- Hyman, R. (2015): «Trois scénarios pour l'avenir des relations professionnelles en Europe», *Revue internationale du Travail*, vol. 154, n° 1, numéro spécial: Quel avenir pour les relations professionnelles?, pp. 5-15.
- IIES (Institut international d'études sociales) (2015): *La dimension sociale des accords de libre-échange*, Révisé, Etudes sur la croissance et l'équité, Département de la recherche (Genève, BIT).
- Kawakami, T.; Khai, T. T.; Kogi, K. (2009): «WIND training programme in Cambodia, Mongolia and Thailand», *Developing the WIND training programme in Asia: Participatory approaches to improving safety, health and working conditions of farmers* (Bangkok, Bureau régional de l'OIT), pp. 73-90.
- Lundberg, S. J.; Startz, R. (2000): «Inequality and race: Models and policy», dans l'ouvrage publié sous la direction de K. Arrow, S. Bowles et S. Durlauf: *Meritocracy and inequality* (Princeton, Etats-Unis, Princeton University Press), pp. 269-295.
- Mantouvalou, V. (2012): «Are labour rights human rights?», *European Labour Law Journal*, vol. 3, n° 2, pp. 151-172.

- Mather, C. (2013): *Informal workers' organizing*, The Transformation of Work research series (Washington, DC, Solidarity Center).
- Miller, D.; Turner, S.; Grinter, T. (2011): *Back to the future? A critical reflection on Neil Kearney's mature systems of industrial relations perspective on the governance of outsourced apparel supply chains*, Working Paper No. 08, Capturing the Gains programme (Manchester, Royaume-Uni, Université de Manchester).
- Nations Unies (2015): *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 sept., A/RES/70/1 (New York).
- Peels, R.; Fino, M. (2015): «Pushed out the door, back in through the window: The role of the ILO in EU and US trade agreements in facilitating the decent work agenda», *Global Labour Journal*, vol. 6, n° 2, pp. 189-202.
- ; Schneider, A. (2014): «The potential role of the ILO to enhance institutional coherence on CSR in international trade and investment agreements», *Bulletin of Comparative Labour Relations*, vol. 89, pp. 139-157.
- Polaski, S. (2004): «Protecting labor rights through trade agreements: An analytical guide», *Journal of International Law and Policy*, vol. 10, n° 13, pp. 13-26.
- Samaan, D.; López Mourelo, E. (à paraître): *The effectiveness of labour provisions in reducing the gender wage gap*, document de travail (Genève, BIT).
- Sankaran, K.; Madhav, R. (2012): *Informal economy: Law and policy demands. Lessons from the WIEGO India Pilot Study* (Cambridge, Etats-Unis, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing).
- Sen, A. (1999): *Development as freedom* (Oxford, Oxford University Press).
- Sen, R.; Lee, C.-H. (2015): «Travailleurs et mouvements sociaux dans le monde en développement: il faut revoir le champ des relations professionnelles», *Revue internationale du Travail*, vol. 154, n° 1, numéro spécial: Quel avenir pour les relations professionnelles?, pp. 43-52.
- Servais, J.-M. (2014): «Part II. The content of International Labour Standards», dans l'ouvrage publié sous la direction de R. Blanpain et M. Colucci: *The International Encyclopaedia for Labour Law and Industrial Relations* (Pays-Bas, Kluwer Law International B. V.), pp. 97-300.
- Sinha, S. (2013): *Supporting women home-based workers: The approach of the Self Employed Women's Association in India*, WIEGO Policy Brief (Urban Policies) No. 13 (Cambridge, Etats-Unis, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing).
- Skerry, P. (2007): «Day laborers and dock workers: Casual labor markets and immigration policy», *Social Science and Public Policy*, vol. 45, n° 1, pp. 46-52.
- Staritz, C.; Reis, J. G. (dir. de publication) (2013): *Global value chains, economic upgrading, and gender: Case studies of the horticulture, tourism, and call center industries* (Washington, DC, Banque mondiale).
- UE (Union européenne) (2012): «Règlement (UE) n° 978/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées et abrogeant le règlement (CE) n° 732/2008 du Conseil», *Journal officiel de l'Union européenne*, vol. L303, n° 1.
- Webster, E. (2015): «Les frontières mouvantes des relations professionnelles: l'exemple sud-africain», *Revue internationale du Travail*, vol. 154, n° 1, numéro spécial: Quel avenir pour les relations professionnelles?, pp. 31-41.
- Weiss, Y.; Gronau, R. (1981): «Expected interruptions in labor force participation and sex related differences in earnings growth», *Review of Economic Studies*, vol. 48, n° 154, pp. 607-619.
- Werquin, P. (2010): *Reconnaissance des acquis d'apprentissage non formels et informels: les pratiques des pays* (Paris, OCDE).
- WIEGO (Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing) (2009): *Handling disputes between informal workers and those in power*, Organising in the Informal Economy: Resource Books for Organisers, Number 5 (Cambridge, Etats-Unis, et Durban, WIEGO et StreetNet International).
- (2013): *Winning legal rights for Thailand's homeworkers* (Cambridge, Etats-Unis).

5 Le rôle du travail décent pour éradiquer la pauvreté dans l'économie rurale

Introduction

Ce chapitre analyse comment les politiques en faveur du travail décent peuvent contribuer à éradiquer la pauvreté, notamment l'extrême pauvreté, dans l'économie rurale – qu'il s'agisse du secteur agricole ou de l'économie rurale non agricole. Le regain d'intérêt pour le développement agricole et rural à l'époque des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, en particulier, dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) souligne le rôle potentiel de l'agriculture pour améliorer les niveaux de vie et parvenir au travail décent.

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, plus de 80 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême ou modérée dans les pays en développement et émergents se trouvent en zones rurales et les deux tiers des personnes extrêmement pauvres travaillent dans l'agriculture. Et, comme l'a souligné le chapitre 3, l'extrême pauvreté de ceux qui travaillent dans l'agriculture peut, d'une manière générale, être soulagée par: i) une hausse de la productivité agricole qui bénéficie aux pauvres; ii) des transitions du secteur agricole vers des activités plus rentables et de meilleures conditions de travail hors de l'agriculture; ou iii) un meilleur accès à la protection sociale.

Ce chapitre examine les deux premières de ces voies possibles pour sortir de la pauvreté rurale et les politiques nécessaires pour y parvenir (le chapitre 6 se penchera sur le rôle de la protection sociale dans l'élimination de la pauvreté). Le chapitre est divisé en trois sections: la section A est consacrée au rôle du secteur agricole dans la réduction de la pauvreté dans le contexte d'une économie de plus en plus mondialisée; la section B étudie le potentiel de la croissance de la productivité agricole pour réduire la pauvreté, avec une attention particulière sur la production des petites exploitations et l'intégration des petits exploitants dans l'économie mondiale par une agriculture contractuelle bien conçue; quant à la section C, elle traite de l'économie rurale non agricole et de l'emploi salarié agricole comme autres solutions pour réduire la pauvreté.

A. Agriculture et économie rurale: obstacles à surmonter et chances à saisir pour réduire la pauvreté

Après les réformes d'ajustement structurel des années 1980 et 1990, qui ont limité l'intervention de l'Etat dans le secteur, l'agriculture a suscité un regain d'intérêt ces dernières années, notamment en raison de la reconnaissance, à l'époque des OMD, du rôle important qu'elle peut jouer dans la réduction de la pauvreté et de l'impact de la crise alimentaire mondiale depuis 2008 (Banque mondiale, 2008; BIT, 2011a; de Luca *et al.*, 2012; Chimhowu, 2013)¹. Au BIT, la Conférence internationale du Travail de 2008 a adopté une résolution et un plan d'action sur la «promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté» et a par la suite identifié le travail décent dans l'économie rurale comme l'une de ses priorités de travail (de Luca *et al.*, 2012; BIT, 2016a).

Dans le contexte actuel, il convient d'accorder une attention particulière au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs, qui devraient accentuer l'intérêt pour l'agriculture. L'ODD 2 fixe à la fois des cibles pour le secteur agricole – doubler la productivité des petites exploitations et éliminer la faim et la malnutrition – et des actions prioritaires, comme l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles (cible 2.a). Dans le même temps, vu l'importance du secteur agricole en termes de production et d'emploi dans les pays en développement, l'ODD 8 d'une croissance annuelle de 7 pour cent dans les pays les moins avancés (cible 8.1) et de plein emploi productif et de travail décent pour tous (cible 8.5) ne peut pas être atteint si l'on ne se focalise pas sur l'agriculture et l'économie rurale. Enfin, et de façon plus importante pour ce chapitre, il faut rappeler l'ODD 1 cible 1, qui vise à éliminer l'extrême pauvreté partout dans le monde. Comme les sections suivantes le détaillent, des progrès significatifs pour atteindre ces objectifs et ces cibles ne sont envisageables que par une hausse massive de la productivité agricole, vu la dimension rurale de la pauvreté et le faible taux de transformation structurelle.

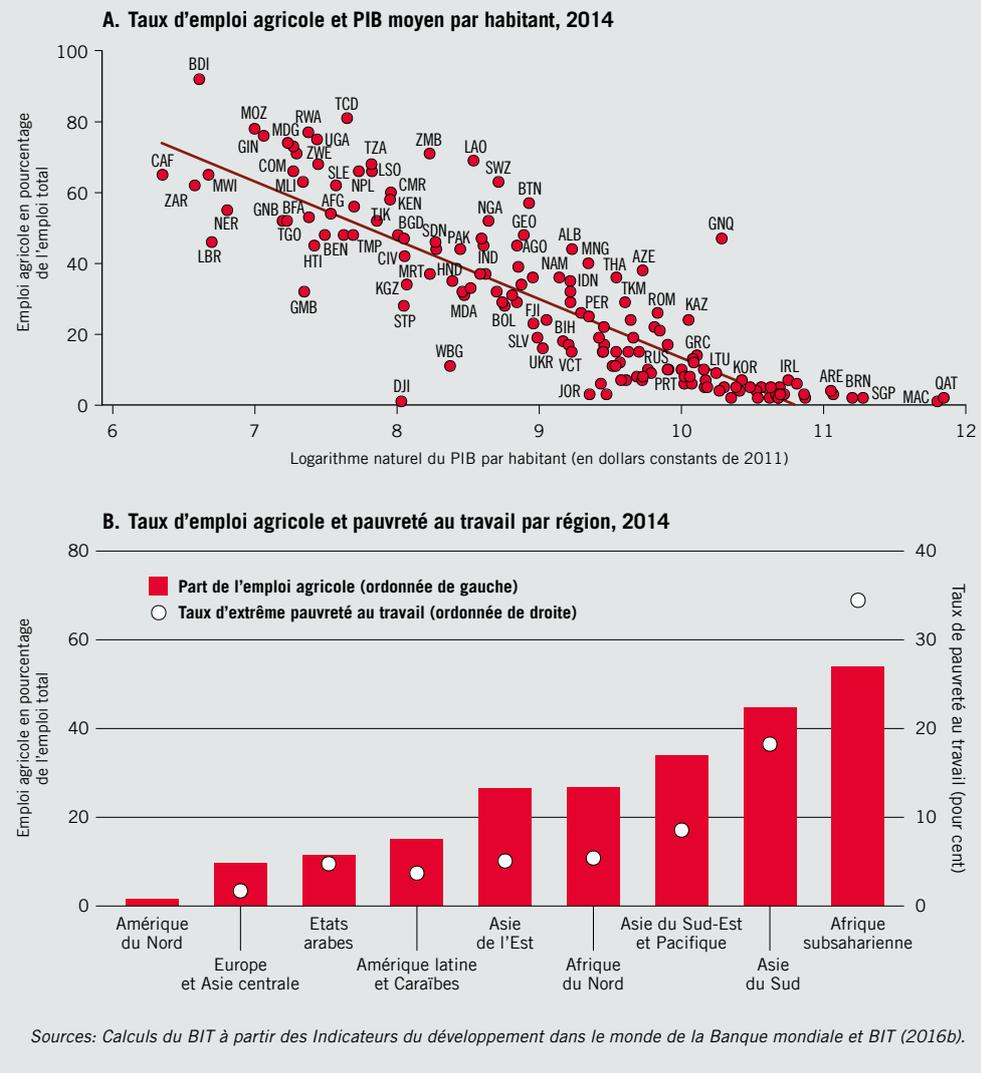
Le secteur agricole est essentiel au développement

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, les efforts pour stimuler les gains de productivité intrasectorielle et intersectorielle sont primordiaux pour réduire la pauvreté. Il ressort des travaux de recherche que la croissance de la productivité agricole a bien plus d'impact sur la réduction de la pauvreté que la hausse de la productivité dans l'industrie, le secteur manufacturier ou les services (Timmer, 1997; Ravallion, 2001; Thirtle, Lin et Piesse, 2003; BIT, 2005). En effet, une étude a montré que la croissance agricole a de trois à quatre fois plus d'effet sur les personnes vivant avec 1,25 dollar PPA par jour² que la croissance non agricole (Christiaensen, Demery et Kuhl, 2011). Par ailleurs, les secteurs non agricoles peuvent, eux, contribuer à réduire la pauvreté moins extrême, ce qui souligne l'importance de la diversification des économies, du rôle prédominant de l'agriculture à productivité faible vers des secteurs de l'industrie et des services à productivité plus élevée, ce qui induit un transfert du travail dans l'agriculture vers l'emploi dans des activités à productivité plus élevée. En fait, il existe un rapport inverse net entre la part de la population active occupant un emploi agricole et le revenu par habitant (voir [figure 5.1 A](#))³.

L'agriculture est importante dans les pays en développement essentiellement en raison de la taille du secteur, qui concerne souvent environ la moitié de la population active en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne et représente plus de 30 pour cent de l'économie. Comme nous pouvons le voir dans [la figure 5.1 B](#), un taux plus élevé d'emploi agricole correspond à des taux plus élevés d'extrême pauvreté. Néanmoins, la croissance agricole peut largement contribuer à la croissance des autres secteurs de l'économie, plus que l'industrie ou les services, à la fois par des liens de production en aval – une production agricole en hausse fournit des matières premières pour la transformation industrielle, réduit le coût des aliments et donc améliore la compétitivité de l'industrie – et des liens de production en amont – une population agricole plus prospère constitue une source croissante de demande pour les biens de consommation produits localement et les intrants agricoles (Thirtle, Lin et Piesse, 2003; Mellor, 1995). L'histoire enseigne, de l'Angleterre du XIX^e siècle aux Etats en développement d'Asie de l'Est, que la transformation agricole précède l'industrialisation, à de rares exceptions près (Henley, 2012). En outre, lorsque l'industrialisation intervient en l'absence de révolution agricole, l'expansion industrielle ne stimule pas la productivité agricole et le secteur rural peut peser sur le reste de l'économie (Thirtle *et al.*, 2001; Henley, 2012).

Figure 5.1

Agriculture et développement



La mondialisation et le changement climatique atténuent parfois l'effet des emplois et de l'investissement agricoles sur la réduction de la pauvreté

Les liens entre agriculture et développement ne sont pas toujours corrélés positivement. La demande de la population urbaine peut notamment être satisfaite par des produits alimentaires importés plutôt que par la production nationale, ce qui rompt les liens économiques entre agriculture et industrie émergente (Collier et Dercon, 2009). Les mesures incitatives proposées aux exploitants pour faire les investissements nécessaires à la production agricole – et prendre les risques que cela implique – dépendent de cours stables et relativement élevés des récoltes (BIT, 2011a). Etant donné qu'une forte demande urbaine s'est souvent avérée indispensable pour remplir ces conditions (Collier et Dercon, 2009; CNUCED, 2015), une croissance équilibrée entre économies rurale et urbaine est essentielle.

Plus généralement, l'économie mondialisée contemporaine complique l'élaboration de stratégies nationales de développement agricole. Les réformes d'ajustement structurel des années 1980 et 1990 dans le monde en développement ont conduit dans de nombreux cas à une réduction de l'aide publique au secteur agricole. Cela a entraîné une baisse des services tels que la vulgarisation agricole, les subventions aux intrants et aux offices de commercialisation, qui, s'ils sont correctement conçus et mis en place, peuvent être des outils efficaces pour fournir un environnement stable aux exploitants, les encourageant à investir et à augmenter leur productivité (Chang, 2009).

La libéralisation du commerce a, dans le même temps, exposé les secteurs agricole et industriel à une forte concurrence internationale. Dans certains cas, cela s'est traduit par un processus de «dé-paysannisation» sans croissance industrielle mais avec une croissance de l'économie informelle (Bryceson et Jamal, 1997; Araghi, 2009; Bryceson, 2010). Par conséquent, des taux élevés de pauvreté dans les zones rurales ne peuvent pas être dissociés du problème de l'informalité, puisque la majorité des emplois agricoles et non agricoles dans les pays en développement reposent sur l'économie informelle. L'emploi informel est souvent associé à une faible productivité du travail, à de bas revenus, à de mauvaises conditions de travail et à une protection sociale limitée – même si la situation varie considérablement d'un pays et d'un secteur à l'autre (BIT, 2013).

Ces dernières décennies, on a également vu l'influence grandissante des processus de mondialisation dans l'agriculture, en particulier dans l'horticulture, dans les pays en développement. Les producteurs et les travailleurs sont de plus en plus intégrés dans des chaînes d'approvisionnement dans lesquelles les principales entreprises régionales ou mondiales peuvent exercer un contrôle sur les processus de production, en fixant les prix, les normes et les calendriers (Barrientos, Gereffi et Rossi, 2011). Les évolutions technologiques (notamment l'amélioration des transports et de la logistique), la libéralisation des marchés et le rôle grandissant de la finance dans l'économie réelle ont conduit à une intégration de la production dans des chaînes d'approvisionnement mondiales. Par ailleurs, après plusieurs décennies de détérioration des termes de l'échange pour les produits agricoles, les cours des matières premières agricoles ont fait un bond entre 2007 et 2014, induisant une concurrence accrue entre petits exploitants et investisseurs à grande échelle (voir encadré 5.1).

Des études ont en effet montré que, si les chaînes d'approvisionnement mondiales ont le potentiel de générer des avantages économiques nets, la répartition de ces gains le long de la chaîne, et la probabilité qu'ils se traduisent par de meilleurs droits et conditions de travail, varie d'un pays et d'un sous-secteur à l'autre (BIT, 2015). Les principales entreprises des chaînes d'approvisionnement ont concentré leurs ressources économiques et décident de l'accès aux marchés, ce qui leur permet d'exercer des pressions sur les prix, de fixer des normes et de définir des calendriers de production. Cela dit, quelques cas intéressants montrent que les questions soulevées ont été prises en considération, par exemple par de grandes entreprises qui respectent des codes de conduite tout au long de leur chaîne d'approvisionnement mondiale. De nombreux acheteurs, dont certains supermarchés, imposent aux producteurs de respecter des normes sociales et d'emploi, qui peuvent convertir des gains économiques en bénéfices sociaux (Barrientos et Visser, 2012; Evers *et al.*, 2014). L'introduction d'une juste tarification et de pratiques d'achat peut également augmenter le potentiel de réduction de la pauvreté des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le changement climatique est un autre défi majeur en ce qui concerne le rôle de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté. Si les catastrophes d'ordre environnemental sont une caractéristique inhérente à la production agricole, des travaux de recherche montrent que le changement climatique rend l'environnement de plus en plus imprévisible dans de nombreux pays – développés comme en développement –, avec une pluviométrie de plus en plus irrégulière et des saisons des pluies variables, ce qui pose de sérieux problèmes à la production agricole. Des études indiquent que le changement climatique pourrait à l'avenir induire de plus courtes saisons de croissance des récoltes, des pénuries d'eau de plus en plus graves et des phénomènes météorologiques plus extrêmes (Thornton *et al.*, 2011; Ericksen *et al.*, 2013). Non seulement la productivité agricole doit augmenter pour réduire la pauvreté, mais le changement climatique nécessite aussi d'adapter la production à un environnement en mutation et de considérer le rôle qu'une agriculture respectueuse du climat peut jouer pour atténuer les effets de ce changement (FAO, 2004; Neely, Bunning et Wilkes, 2009; PNUD, CNUCD et PNUE, 2009).

Le reste de ce chapitre est consacré à quatre trajectoires de lutte contre la pauvreté et au rôle que le travail décent peut jouer pour y parvenir. Les deux premières concernent les petits exploitants qui ont accès aux terres agricoles et aux moyens d'augmenter leur productivité, que ce soit comme producteurs indépendants ou par une agriculture contractuelle (section B); les autres voies considèrent deux des options possibles pour ceux qui ne parviennent pas à sortir de la pauvreté par leur propre production, à savoir la création de micro et petites entreprises dans l'économie rurale non agricole et le travail salarié agricole (section C). Pour des questions d'analyse, nous faisons une nette distinction entre ces différentes trajectoires. Cependant, les personnes et les ménages pauvres tentant de sortir de la pauvreté ont probablement recours à plusieurs de ces stratégies en même temps.

L'«accaparement mondial des terres»

Ces dernières années, on a assisté à un essor sans précédent des transactions foncières à grande échelle, en particulier dans les pays en développement, mais également dans certains pays émergents et développés. Ces phénomènes ont souvent été qualifiés d'«accaparement mondial des terres». Des transactions foncières concernant 45 millions d'hectares ont été réalisées avant même la fin de 2009, à comparer avec une expansion annuelle moyenne de l'agriculture mondiale de 4 millions d'hectares avant 2008 (Deininger et Byerlee, 2011).

Cette tendance à la hausse de l'investissement agricole est largement attribuée à l'interdépendance des crises alimentaires, pétrolières, financières et environnementales, qui ont entraîné une demande accrue de terres et d'eau pour la production agricole (Cotula *et al.*, 2009; Deininger et Byerlee, 2011; Zoomers, 2010; White *et al.*, 2012). Entre 2007 et 2008, les cours mondiaux des céréales ont doublé, ce qui a stimulé la production agricole et suscité de vives préoccupations pour les pays importateurs de produits alimentaires au sujet de leur capacité à satisfaire leur demande nationale. A peu près à la même époque, les cours du pétrole ont atteint un pic, ce qui a conduit à chercher des alternatives à l'énergie fossile, notamment la production de biocarburants. En 2009, l'Union européenne a adopté une directive exigeant que 10 pour cent des carburants utilisés pour le transport routier proviennent de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2020 et prévoyant des mesures incitatives supplémentaires pour l'investissement dans la production de biocarburants sur certaines terres. Enfin, après la crise financière mondiale, de nombreux fonds d'investissement et de pension, hésitant à investir dans les économies développées, ont cherché des opportunités d'investissements rentables dans les pays du Sud, notamment dans la production agricole (Daniel, 2012).

^a Bien que la Révolution verte ait généré des hausses massives de productivité, ces technologies agricoles suscitent de nombreuses critiques. L'une des principales considère que les technologies n'étaient pas rentables à toute échelle, favorisant les riches exploitants, qui disposent d'un meilleur accès au crédit et à l'éducation, et nécessitant les meilleures conditions agricoles, auxquelles les exploitants les plus pauvres n'avaient pas accès (Irz *et al.*, 2001). En outre, la hausse de la productivité et la richesse des exploitants prospères ont conduit à la mécanisation aux dépens des possibilités d'emploi, qui auraient probablement bénéficié aux personnes pauvres. Une critique fréquente est donc que la Révolution verte a augmenté les inégalités (Pearse, 1980; Sharma, 1997), même si cette conclusion est contestée (Thirtle *et al.*, 2001; Mellor, 2014).

Ces phénomènes récents ont ravivé d'anciens débats sur le potentiel de l'agriculture à petite échelle contre celui de l'agriculture à grande échelle pour stimuler le développement économique et social, ainsi que sur les impacts des technologies de la Révolution verte^a (Collier, 2008; Collier et Dercon, 2009; Cotula *et al.*, 2009 et 2014; White *et al.*, 2012; Oya, 2013). Ils ont également suscité des études de cas pour évaluer les effets des investissements. Les conclusions générales qui émergent de la littérature de plus en plus abondante sur les investissements à grande échelle de cette nature comprennent les éléments suivants:

- D'un côté, les nouveaux investissements dans l'agriculture émanent plutôt d'entreprises à forte intensité de capital qui, en conséquence, créent relativement peu d'emploi. La plupart des investissements n'ont donc probablement que peu d'effet direct significativement positif sur les moyens de subsistance et, quand les transactions impliquent un déplacement de petits exploitants, peuvent être préjudiciables aux moyens existants.
- D'un autre côté, les investissements à grande échelle pourraient avoir des effets positifs indirects sur la réduction de la pauvreté en augmentant la production d'aliments, donc en faisant baisser les prix au bénéfice des personnes pauvres, en générant une hausse des recettes nationales en devises, et en stimulant les processus de création d'emplois locaux.
- Néanmoins, jusqu'à présent, il existe peu d'exemples de tels projets. Cela est en partie lié au fait que beaucoup de ces investissements sont axés sur l'exportation (ce qui limite tout impact sur la production alimentaire nationale), à leur nature récente et au temps nécessaire pour augmenter la productivité, et en partie au manque d'expérience de beaucoup d'investisseurs dans la gestion de projets à si grande échelle et, dans de nombreux cas, à la nature à relativement court terme des investissements.

B. Réduire la pauvreté par l'accroissement de la productivité agricole

Une productivité plus élevée peut stimuler la consommation des ménages, augmenter les excédents disponibles à la vente et donc le revenu des ménages des agriculteurs pauvres. La hausse de la productivité agricole peut également avoir des effets indirects importants sur la pauvreté, car une production accrue d'aliments de première nécessité réduit les prix, au bénéfice tant des ménages pauvres urbains que des ménages ruraux, qui sont des consommateurs nets de produits alimentaires et dépensent généralement une plus large part de leurs revenus en nourriture que les groupes non pauvres (BIT, 2005).

Cependant, la difficulté n'est pas seulement d'augmenter la productivité agricole en général, mais de le faire de façon à ce que les pauvres, notamment les nombreux petits exploitants, bénéficient d'une part significative des gains. L'augmentation de la productivité agricole ne se traduit en effet pas toujours par une réduction de la pauvreté. Lorsque la terre est inégalement répartie – comme c'est souvent le cas, par exemple, en Amérique latine et en Afrique australe –, les liens directs et indirects entre croissance agricole et réduction de la pauvreté risquent notamment d'être rompus (de Janvry et Sadoulet, 2000; Timmer, 1997; Thirtle, *et al.*, 2001; Ravallion et Datt, 2002)⁴.

Certaines conditions préalables sont nécessaires à la hausse de la productivité agricole. Elles comprennent l'utilisation de technologies augmentant la productivité, comme les engrais et les variétés de semences améliorées, et l'irrigation, qui donne une sécurité contre la mauvaise pluviosité et permet la production de plusieurs récoltes dans l'année (BIT, 2005; CNUCED, 2015). Le développement de l'irrigation sera probablement très important dans les années à venir en raison du changement climatique et de l'évolution du régime des pluies. Accroître l'utilisation des intrants améliorés exige un investissement dans le développement de nouvelles variétés de semences et d'engrais adaptés aux conditions locales spécifiques⁵. Selon les analyses disponibles, un tel investissement dans la recherche et le développement est un moyen efficace de réduire la pauvreté dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie⁶ (Thirtle, Lin et Piesse, 2003; Dorosh et Mellor, 2013).

L'utilisation généralisée de nouvelles technologies agricoles par les petits exploitants dépend de certains facteurs essentiels, au premier rang desquels figure le transfert de connaissances et de compétences nécessaires à leur usage et, le cas échéant, à l'adoption de nouvelles cultures de valeur supérieure. Un niveau d'éducation et d'alphabétisation de base est par exemple indispensable pour augmenter la productivité agricole (CNUCED, 2015) et important pour créer des entreprises non agricoles ou trouver de l'emploi en dehors de l'agriculture (BIT, 2008; Banque mondiale, 2008). Les services de vulgarisation agricole, qui permettent à des experts qualifiés d'entretenir des relations étroites avec les agriculteurs pour les conseiller sur les techniques de production et le potentiel de nouvelles variétés de culture, ont montré qu'ils étaient un moyen d'action essentiel pour étendre l'usage des nouvelles technologies. De plus, des services de crédit répandus et largement accessibles sont indispensables pour s'assurer que les nouvelles technologies sont diffusées au-delà des exploitations les plus riches, tandis que l'assurance des récoltes et du bétail protège contre les chocs de production et de demande, et donc encourage les agriculteurs à investir. Plus largement, les études démontrent l'importance du développement de l'infrastructure pour améliorer l'accès aux marchés, ce qui assure une source de demande fiable pour la production agricole.

Si l'accroissement de la productivité agricole et l'adoption de cultures de valeur supérieure sont susceptibles d'augmenter les revenus des ménages et de réduire la pauvreté, la spécialisation comporte également des risques. La diversification des sources de revenu des ménages par la production de plusieurs cultures et le développement d'activités non agricoles parallèlement à l'agriculture (voir section C) sont des moyens courants et importants de gérer les risques inhérents à la production agricole, notamment les chocs climatiques, les infestations parasitaires et les fluctuations des prix (Bryceson et Jamal, 1997; Barrett, Reardon et Webb, 2001; Bryceson, 2010). Cette question est également évoquée au chapitre 3.

La suite de cette section examine d'abord le rôle que les coopératives peuvent jouer pour améliorer la productivité agricole des petits exploitants indépendants, ensuite l'intérêt d'intégrer les petits exploitants à des chaînes d'approvisionnement par une agriculture contractuelle, et le rôle des coopératives pour renforcer la position de négociation des agriculteurs⁷.

Encadré 5.2

Réduction de la pauvreté en Ethiopie: rôle de la croissance agricole, des petits agriculteurs et des coopératives

L'agriculture est le secteur économique le plus important en Ethiopie: 78 pour cent des ménages comptent au moins un membre exerçant une occupation agricole (Banque mondiale, 2015a, p. xxiii), et le secteur représente 43 pour cent du PIB et 90 pour cent des exportations (MoARD, 2010, p. 3). Ces deux dernières décennies, des progrès significatifs ont été enregistrés dans la réduction de la pauvreté, parallèlement à des avancées rapides dans l'éducation, l'accès aux soins de santé primaires, l'égalité entre hommes et femmes et la nutrition. L'extrême pauvreté est passée de 67,9 pour cent de la population en 1995 – l'un des taux les plus élevés au monde – à 33,5 pour cent en 2010, soit l'un des plus forts taux de réduction de la pauvreté au monde au cours de cette période.

Ces progrès impressionnants ont été enregistrés grâce à une hausse rapide des taux de croissance agricole, de 10 pour cent en moyenne annuelle depuis 1996-97 et de 13 pour cent en moyenne annuelle depuis 2004-05 (MoARD, 2010). Chaque point de croissance de la production agricole a entraîné une réduction de 0,9 pour cent de la pauvreté, ce qui signifie que l'agriculture a contribué, en moyenne, à une réduction de la pauvreté de 4 pour cent par an depuis 2005 (Banque mondiale, 2015a).

Ces résultats s'expliquent principalement par l'accumulation des bénéfices de la croissance agricole pour les petits agriculteurs, qui sont dominants dans le secteur agricole (CSA, 2014). L'Etat éthiopien

a accordé la priorité aux petits exploitants depuis le début des années 1990 (GTE, 1994; MoFED, 2003), allouant entre 13 et 17 pour cent des dépenses publiques à l'agriculture au cours de la dernière décennie (MoARD, 2010). La hausse de la productivité et la réduction de la pauvreté ont été attribuées à l'expansion du système de vulgarisation agricole, à une nette augmentation de l'utilisation d'engrais ainsi qu'au développement et à l'adoption de variétés de semences améliorées (Minten *et al.*, 2013; Mellor, 2014).

Les autorités ont soutenu la création d'un réseau de plus de 11 000 coopératives opérant dans plus de la moitié des districts du pays (Bernard, Abate et Lemma, 2013). Les coopératives agricoles ont été le vecteur essentiel de distribution d'engrais et de semences améliorées aux agriculteurs, qui ont eu des effets importants sur la productivité. Des études ont également montré que les coopératives aident leurs membres à s'assurer des prix nettement plus élevés pour les produits céréaliers que ceux des non-membres (Bernard, Gabre-Madhin et Taffesse, 2007; Lemma, 2009), tandis que certaines coopératives ont développé des services supplémentaires, comme le crédit, l'information sur les prix et même la vulgarisation agricole (Bernard et Spielman, 2008). Les coopératives de producteurs de café ont aussi montré qu'elles étaient indispensables pour mettre les petits producteurs en relation avec les marchés internationaux à valeur supérieure (BIT, 2014).

Rendre plus autonomes les petits exploitants grâce aux coopératives

Les coopératives peuvent jouer un rôle essentiel pour aider les petits agriculteurs, en leur fournissant des intrants agricoles améliorés, un accès au crédit et à d'autres services financiers et en améliorant l'accès aux marchés (encadré 5.2). C'est le cas, par exemple, en République-Unie de Tanzanie, où des coopératives aident les agriculteurs à s'intégrer aux marchés, ce qui fait augmenter les revenus des ménages (Sizya, 2001). Fondamentalement, les coopératives agricoles peuvent permettre des économies d'échelle et renforcer la position de négociation des petits agriculteurs (BIT, 2014). En travaillant ensemble, les membres des coopératives sont à même d'obtenir de meilleurs prix pour les intrants agricoles achetés en gros, et les coopératives peuvent aider les agriculteurs à adopter des grades et des normes qui leur permettent de récupérer une plus large part de la valeur ajoutée de leurs produits. En outre, les coopératives de producteurs ont parfois réussi à compenser le manque d'investissement public dans l'irrigation en mettant des ressources en commun pour investir dans la technologie qui augmente la productivité et procure une meilleure sécurité contre les chocs météorologiques.

Participer à une coopérative peut être particulièrement bénéfique pour les agricultrices, qui, autrement, ont souvent un accès beaucoup plus limité que les hommes à la vulgarisation agricole, aux services financiers et aux marchés pour leurs produits⁹. Les coopératives de café au Rwanda, par exemple, ont contribué non seulement à la hausse de la productivité, mais aussi à l'autonomisation des femmes; les débouchés économiques qu'elles procurent conduisent ces femmes à avoir davantage leur mot à dire dans la prise de décisions des ménages (Ya-Bititi, Lebailly et Mbonyinkebe, 2015).

Intégrer les petits exploitants aux chaînes d'approvisionnement

Une autre option pour accroître la productivité des petits agriculteurs est l'adoption de régimes contractuels qui intègrent les agriculteurs aux chaînes d'approvisionnement nationales ou mondiales. En principe, l'agriculture contractuelle peut contribuer à éradiquer la pauvreté en stimulant des hausses de productivité agricole tirées par la demande. Elle consiste aussi bien en une intégration verticale avec des entreprises de ventes au détail et de distribution transnationales qu'avec des réseaux de sous-traitance de dimension plus locale et informelle (Tyler et Dixie, 2013). L'agriculture contractuelle peut conférer, là où elle est formalisée, un mécanisme juridiquement contraignant pour stabiliser les marchés des produits et garantir les prix. Des revenus stabilisés permettent aux petits agriculteurs d'améliorer leurs moyens de subsistance et les aident à mieux anticiper et gérer tous les risques liés aux moyens d'existence agricoles (Michelson, Reardon et Perez, 2012). De plus, les contrats agricoles facilitent l'utilisation locale d'intrants de meilleure qualité et de nouvelles technologies, par exemple des semences résistantes à la sécheresse, des services de vulgarisation agricole ou des établissements de formation et d'éducation. Ces mécanismes peuvent stimuler la productivité agricole et augmenter les revenus des ménages grâce à un meilleur retour sur la production (Little et Watts, 1994) et ont donc été proposés comme moyen de tirer parti des possibilités offertes par l'investissement agricole international tout en évitant les dangers de l'«accaparement des terres» (von Braun et Meinzen-Dick, 2009).

Les données sur l'agriculture contractuelle indiquent qu'elle a dans l'ensemble un effet positif sur la réduction de la pauvreté (Deininger et Okidi, 2003; Bellemare, 2011). Cependant, beaucoup dépend de la nature du régime contractuel et nombre de contrats ont eu des effets négatifs sur les petits exploitants (Little et Watts, 1994; Li, 2011). Si les régimes contractuels ont suscité de grands espoirs à propos du transfert mondial de connaissances et de l'échange de technologies, en réalité, les entreprises de détail transnationales ne sont pas tenues d'apporter une aide agricole, et le niveau de soutien de la part des acheteurs étrangers a souvent montré ses limites (Michelson, Reardon et Perez, 2012). En outre, de nombreuses relations d'agriculture contractuelle restent ad hoc et informelles, ce qui expose l'agriculteur au risque de se retrouver avec des produits invendus et de l'endettement (Narayanan, 2012).

Les exploitants individuels qui manquent d'expérience et d'expertise pour négocier des conditions équitables avec les acheteurs se trouvent dans une position très délicate. De plus, le développement local et la concurrence entre petits exploitants au sein d'une même localité peuvent générer des fluctuations de prix et permettre aux acheteurs de faire pression à la baisse (Barrett, Reardon et Webb, 2001; Oya, 2012). L'agriculture contractuelle exclut également souvent les plus pauvres des pauvres et favorise les hommes par rapport aux femmes, ce qui augmente les inégalités locales plutôt que de contribuer à éradiquer la pauvreté. Ces facteurs ont les effets les plus marqués sur ceux qui sont déjà socialement précaires, par exemple les ménages ayant une femme comme chef de famille ainsi que les groupes ethniques, autochtones ou d'autres minorités, tels que les groupes de caste inférieure en Inde (Dolan, 2001).

La capacité des petits agriculteurs à négocier des modalités et conditions équitables avec les acheteurs et les distributeurs est essentielle. Renforcer l'organisation et les droits de ces petits agriculteurs en promouvant l'adhésion à une coopérative et en formalisant les relations de l'agriculture contractuelle peut réduire leur exposition aux risques agricoles. Par exemple, des contrats juridiquement contraignants avec des modalités et conditions claires aident à limiter le risque que des acheteurs se retirent du contrat et garantissent un accès des agriculteurs à des recours si le contrat n'est pas respecté. Les politiques qui renforcent l'état de droit, réduisent la corruption et procurent une assistance *pro bono* pour que les agriculteurs disposent d'une aide juridique sont également utiles. Comme nous le soulignons dans l'**encadré 5.3**, faciliter l'accès aux coopératives et l'implication des coopératives dans les chaînes d'approvisionnement renforce aussi la position de négociation des petits agriculteurs localement⁹.

Encadré 5.3

Accompagner les petits agriculteurs sous contrat au Nicaragua

Les petits agriculteurs sont souvent exclus des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires. Cependant, au Nicaragua, Walmart Amérique centrale et La Colonia (une chaîne de supermarchés locale) participent à un programme coordonné par USAID qui met directement en relation les supermarchés avec les coopératives d'agriculteurs des régions rurales reculées. Les services d'irrigation, le crédit et l'assistance technique ont été octroyés par le biais d'un partenariat avec quatre ONG internationales. Les ONG ont spécifiquement sélectionné les régions en fonction de la demande locale pour des services d'irrigation, lorsque l'accès à l'irrigation est l'un des principaux obstacles qui empêchent l'interaction des petits exploitants avec les chaînes agroalimentaires. De plus, les ONG ont négocié les modalités et conditions des contrats entre les coopératives et les deux supermarchés et ont aidé à regrouper, sélectionner et assainir la production agricole afin de s'assurer que les produits satisfont aux standards de qualité. Les

agriculteurs de la région sont intégrés à la chaîne d'approvisionnement de Walmart par le biais de leur adhésion à des groupes de coopératives locales. Généralement, les coopératives signent des contrats au nom de leurs agriculteurs et coordonnent les relations entre les petits exploitants, les ONG et les supermarchés.

Les études d'évaluation d'impact indiquent que les agriculteurs ont enregistré une hausse de la production et des coûts de transaction due à leur approvisionnement des supermarchés^a. Néanmoins, les évaluations montrent que les agriculteurs ont compensé ces coûts en engrangeant d'autres bénéfices, tels que l'accès au marché et la stabilité des prix. En outre, quand Walmart achète directement aux agriculteurs, son offre de prix est probablement plus basse que le prix du marché, mais plus élevée que celui proposé à la ferme. Depuis 2007, Walmart a également ajouté une garantie des prix dans ses contrats avec les coopératives d'agriculteurs ruraux.

^a Les supermarchés proposent des produits de la meilleure qualité et peuvent refuser environ 30 pour cent des marchandises. De plus, contrairement aux marchés traditionnels, les supermarchés exigent de plus hauts niveaux de transformation. Néanmoins, les données indiquent que, bien qu'ils garantissent les produits de meilleure qualité, les supermarchés ne donnent pas de prime pour cela. En outre, avoir recours à l'agriculture contractuelle renchérit les coûts des agriculteurs, la demande d'échelle supérieure leur imposant l'embauche d'une main-d'œuvre supplémentaire.

Source: Michelson, Reardon et Perez (2012).

Il est également important de s'attaquer aux inégalités dans les rapports entre petits agriculteurs et réseaux d'agriculture contractuelle (Li, 2011). Cela peut se faire, par exemple, en installant des offices de commercialisation – souvent démantelés durant les réformes d'ajustement structurel des années 1980 et 1990 – afin de faciliter les liens avec les fournisseurs des chaînes agroalimentaires, dont les agriculteurs pauvres, de centraliser le contrôle des prix et de fournir des crédits agricoles et des subventions directes (Biénabe et Sautier, 2004; Whitfield et Buur, 2014). Les services aux entreprises peuvent apporter des ressources supplémentaires, de même que des services de formation et d'éducation là où le marché ne les a pas apportés. Ces activités peuvent stimuler l'infrastructure locale et encourager l'investissement de la part d'entreprises agroalimentaires transnationales, en aidant les petits agriculteurs à respecter les modalités et conditions inscrites dans leurs contrats. Finalement, l'État peut aider les agriculteurs sous contrat en créant un environnement favorable aux coopératives, en simplifiant les procédures d'enregistrement et en fournissant des mécanismes de suivi tout en protégeant l'autonomie des coopératives.

C. Des alternatives aux petites exploitations: les activités non agricoles et l'emploi salarié agricole

La production des petites exploitations agricoles est en elle-même insuffisante pour éradiquer la pauvreté dans les pays en développement. En général, les personnes pauvres disposent d'un accès insuffisant à la terre et aux moyens de production, ce qui signifie que, même si nombre des ménages ruraux les plus pauvres tirent une part de leur revenu de la production agricole indépendante, ils doivent également exercer un emploi agricole ou non ou bien se consacrer à des activités non agricoles pour s'en sortir (Bryceson et Jamal, 1997; Bryceson, 2010).

L'économie rurale englobe un large éventail d'activités économiques, allant de la production agricole à la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires, ainsi que des opportunités dans des secteurs émergents comme le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, la production énergétique et les équipements permettant des économies d'énergie, la reforestation et la gestion des terres (de Luca *et al.*, 2012). Toutes ces activités ont le potentiel de contribuer largement au travail décent et à la réduction de la pauvreté. Toutefois, cette section se focalise sur deux voies souvent considérées comme à fort potentiel pour faire face à l'extrême pauvreté: les micro et petites entreprises dans l'économie rurale non agricole et l'emploi salarié agricole.

Transmettre les fruits de la croissance agricole aux micro et petites entreprises de l'économie rurale non agricole

L'agriculture peut contribuer à la réduction de la pauvreté par la hausse de la demande des producteurs agricoles pour une main-d'œuvre, des biens et des services à laquelle les personnes pauvres peuvent répondre dans l'économie rurale non agricole (Thirtle *et al.*, 2001; Bruinsma, 2003; Mellor, 2014). Les exercices de modélisation ont toujours montré d'importants effets multiplicateurs entre l'agriculture et l'économie non agricole en raison des incidences sur la consommation, entre 1,6-1,8 en Asie et 1,3-1,5 en Afrique subsaharienne (Haggblade, Hazell et Dorosh, 2007; Christiaensen, Demery et Kuhl, 2011; CNUCED, 2015). Cela signifie que chaque dollar de croissance dans la production agricole génère de 0,30 à 0,80 dollar dans l'économie non agricole¹⁰. La croissance dans l'économie rurale non agricole contribue à augmenter la demande pour la production agricole, ce qui crée d'importants cercles vertueux.

Parmi les exemples les plus réussis de hausses de productivité agricole stimulant l'économie rurale non agricole figurent les entreprises communales et villageoises (Township and Village Enterprises (TVE)) en Chine (voir encadré 5.4). Cependant, la demande accrue du secteur agricole en croissance se concentre davantage sur les services fournis par les micro et petites entreprises que sur ceux fournis par des entreprises relativement grandes comme les TVE. Ce sont souvent de très petites entreprises, constituées du seul propriétaire, parfois aidé par la main-d'œuvre familiale non rémunérée, qui produisent des aliments, des textiles et des produits en bois qu'elles vendent directement aux consommateurs, sans intermédiaire (Mead et Liedholm, 1998; Gavian *et al.*, 2002). Très souvent, ces activités sont menées parallèlement à des activités agricoles et sont dominées par les femmes. Les données montrent que la demande pour de telles activités peut augmenter les gains provenant d'une productivité agricole en hausse (Mead et Liedholm, 1998). Un tel processus serait en cours au Rwanda, où la hausse de la productivité agricole s'accompagne d'une croissance significative des activités génératrices de revenus non agricoles et d'une réduction de la pauvreté (encadré 5.5).

Si les micro et petites entreprises de l'économie rurale non agricole ont nettement contribué à la réduction de l'extrême pauvreté, elles se caractérisent souvent par d'importants déficits de travail décent. Les micro et petites entreprises elles-mêmes et les emplois qu'elles créent sont souvent instables et de courte durée (Mead et Liedholm, 1998), ce qui se traduit par une qualité médiocre de l'emploi. Elles sont plutôt désavantagées par les politiques par rapport aux entreprises plus grandes, elles ont moins de ressources financières ou autres auxquelles recourir en cas de crise ou de changement, moins d'interlocuteurs pour s'assurer du respect des exigences réglementaires complexes et un accès plus limité aux marchés financiers et au crédit.

Encadré 5.4

Croissance agricole, industrialisation rurale et réduction de la pauvreté en Chine

Les résultats de la Chine en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté constituent peut-être l'une des transformations les plus remarquables de l'histoire récente. A partir de 1978, des réformes ont été mises en place, d'abord dans les zones rurales puis dans les centres urbains, afin d'améliorer les récompenses individuelles à l'efficacité économique. Si quelques différends demeurent à propos du calcul des seuils de pauvreté, une estimation largement admise est celle de la part de la population chinoise vivant dans la pauvreté, qui est passée de 53 pour cent en 1981 à 8 pour cent en 2001 (Ravallion et Chen, 2007), ce qui signifie qu'au moins 200 millions de personnes sont sorties de la pauvreté (Oi, 2015). Rien qu'au cours de la période 1981-1985, le taux de pauvreté rurale est tombé de 65 à 23 pour cent, ce qui représente 77 pour cent de la baisse nationale au cours de la période totale (1981-2001).

Les réformes rurales ont englobé la décollectivisation de l'agriculture et la création du Système de responsabilisation des ménages. Elles ont attribué aux ménages le droit d'exploiter une parcelle de terre de propriété collective et de conserver tous les excédents dépassant les quotas de production obligatoires. De plus, l'Etat a encouragé la production agricole en assurant un marché pour les excédents des agriculteurs, garantissant des prix qui étaient jusqu'à 50 pour cent plus élevés que ceux des quotas de base (*ibid.*). Il est important de noter que les intrants agricoles améliorés étaient déjà largement à disposition des agriculteurs; ces réformes institutionnelles les ont donc incités à augmenter la production. Le résultat s'est traduit par des hausses significatives de la productivité, puisque les agriculteurs ont répondu aux signaux de prix. Selon les calculs de Ravallion et Chen (2007), la croissance agricole qui en a résulté a eu un effet quatre

fois plus important sur la pauvreté que la croissance dans l'industrie ou les services.

Le système collectif d'entreprises communales et villageoises (Township and Village Enterprises, TVE) s'est rapidement étendu dans les années 1980, aboutissant à une industrialisation rurale par des activités à très forte intensité de main-d'œuvre, allant de la simple transformation des produits agricoles – comme le tofu et le savon – aux articles industriels – notamment les tubes en acier et les produits chimiques (*ibid.*). Dans de nombreux cas, ces entreprises ont été initialement créées en mobilisant des fonds auprès des ménages d'agriculteurs, qui bénéficiaient de meilleurs revenus agricoles, rassemblant et réinvestissant les profits tirés des premières fabriques dans la mise à niveau ou le développement (*ibid.*). Inévitablement, cette expérience des TVE a obtenu des résultats variés: certaines ont réussi, d'autres ont échoué, laissant des villages avec de fortes dettes. Dans l'ensemble, néanmoins, elles ont créé de nombreux emplois ruraux, absorbant la main-d'œuvre excédentaire de l'agriculture et contribuant à une réduction de la pauvreté à grande échelle (Galbraith, Krytynskaia et Wang, 2003; de Janvry, Sadoulet et Zhu, 2005; Oi, 2015). En effet, entre 1978 et le milieu des années 1990, l'emploi dans les TVE a augmenté de 9 pour cent par an, passant de 28 millions à 135 millions de personnes en 1996, et une valeur ajoutée des TVE passant de 6 pour cent du PIB en 1978 à 26 pour cent en 1996 (Oi, 2015). Cela a absorbé une grande part de la main-d'œuvre devenue excédentaire en raison de la hausse de la productivité dans l'agriculture provoquée par le Système de responsabilisation des ménages, et l'emploi des TVE a contribué de manière significative à la réduction de la pauvreté, étant donné que cette main-d'œuvre excédentaire comprenait nombre des personnes les plus pauvres des zones rurales (de Janvry, Sadoulet et Zhu, 2005).

Encadré 5.5

Croissance agricole et diversification des moyens de subsistance au Rwanda

Au Rwanda, la part de la population sous le seuil de pauvreté nationale est tombée de 77 pour cent en 2000 à 60,3 pour cent en 2010. Une analyse récente a identifié deux causes principales à cette nette réduction de la pauvreté: une hausse de la productivité des petits agriculteurs, qui a représenté presque un tiers de la baisse de la pauvreté; et une diversification simultanée des moyens de subsistance dans un éventail d'activités génératrices de revenus non agricoles, qui a compté pour plus du quart de cette réduction.

Les hausses de productivité agricole sont liées au Programme d'intensification des cultures, qui visait à dynamiser l'approvisionnement et l'utilisation d'intrants agricoles améliorés. Le programme a eu pour résultat une augmentation de 135 pour cent des rendements céréaliers entre 2006 et 2011, tandis que la production de racines et tubercules a environ doublé au cours de la même période.

Source: Banque mondiale (2015b).

Parallèlement à ces évolutions dans la production agricole, une nette augmentation du nombre de ménages ruraux se livrant à des activités génératrices de revenus non agricoles a été constatée. Le taux de participation à l'emploi indépendant non agricole a augmenté de 15 à 42 pour cent de la population au cours de la période 2001-2011, et la part de ménages pauvres se livrant à des activités non agricoles est passée de 21 à 62 pour cent au cours de la même période. Cependant, cette évolution n'a pas été synonyme d'une transition en dehors de l'agriculture, mais plutôt d'une diversification des sources de revenus, qui a augmenté les revenus des ménages et diminué leur dépendance à la seule production agricole. L'analyse indique que la création de petites entreprises non agricoles a entraîné une hausse importante de la consommation des ménages et une réduction de la pauvreté.

En outre, les micro et petites entreprises ont tendance à payer des salaires moyens inférieurs à ceux des plus grosses entreprises tout en exigeant des horaires de travail plus longs (Fenwick *et al.*, 2007). Souvent, elles comptent sur le travail familial non rémunéré, en particulier pendant les périodes chargées, et ne sont pas couvertes par la législation du travail. Si quelques pays, comme la Chine, ne font pas de distinction entre les micro et petites entreprises et les autres entreprises, la grande majorité des Etats ont institué des cadres réglementaires parallèles et simplifiés pour les micro et petites entreprises (comme le Brésil et le Népal) ou leur ont défini des champs d'exclusion de la réglementation du travail, comme la sécurité et la santé au travail, le licenciement collectif, le droit à une représentation syndicale et les cotisations de sécurité sociale obligatoires (*ibid.*).

La principale difficulté politique est donc de faciliter la transition des micro et petites entreprises vers l'emploi et les unités économiques formels, pour s'attaquer aux déficits de travail décent tout en préservant, voire en élargissant, le rôle de ces entreprises dans la réduction de la pauvreté dans les économies rurales¹¹. Cela demande des stratégies intégrées, qui associent des mesures incitatives à des mesures de contrôle. Un levier essentiel pour soutenir les micro et petites entreprises, réduire la pauvreté et améliorer la qualité des emplois est donc de favoriser un environnement propice à l'activité afin de permettre un développement durable des entreprises. Pour les micro et petites entreprises, un tel environnement comprendrait: tout d'abord des mesures incitatives pour démarrer leur activité; un espace pour mener leurs activités commerciales; une protection contre la concurrence déloyale; et des mesures spécifiques pour combler leurs lacunes, à savoir un meilleur accès aux services de crédit et une formation à la gestion commerciale. Les réformes devraient réduire, le cas échéant, les obstacles à la transition vers l'économie formelle en diminuant les coûts d'enregistrement, en introduisant des systèmes fiscaux et de contributions simplifiés et en octroyant des mesures incitatives pour des transitions efficaces vers l'économie formelle, notamment un meilleur accès aux services commerciaux et financiers, à l'infrastructure, aux marchés, à la technologie, aux programmes d'éducation et de formation, aux droits de propriété.

La promotion des associations professionnelles et des coopératives est aussi un moyen important d'aider les micro et petites entreprises à accéder aux marchés et à défendre leurs intérêts (BIT, 2011b). Si les différents types d'entreprises ont des besoins différents et peuvent donc se retrouver en concurrence, les politiques peuvent aussi favoriser l'instauration de précieux liens économiques entre elles, en mettant par exemple en relation de grandes entreprises et des investisseurs étrangers avec des micro et petites entreprises par des accords de sous-traitance et de commerce. Prises ensemble, ces mesures peuvent permettre aux petites entreprises de grandir et d'embaucher des travailleurs supplémentaires, ainsi que d'améliorer leurs activités, d'augmenter leur productivité et la qualité de leurs emplois.

Parallèlement à ces mesures pour accompagner le développement des entreprises, un élément clé d'une approche du travail décent repose sur l'amélioration du respect des droits syndicaux fondamentaux en étendant le champ et le contrôle de l'application de la législation du travail, en assurant des services d'inspection du travail à tous les lieux de travail et l'adoption de mesures immédiates contre les conditions de travail dangereuses et insalubres qui caractérisent souvent le travail dans l'économie informelle¹².

Dans le même temps, les pouvoirs publics peuvent créer un environnement propice pour que les travailleurs et les employeurs se regroupent dans des associations et engagent des négociations collectives. Créer et renforcer les capacités de telles organisations par des campagnes de formation et d'information leur permet de mieux évaluer les implications des politiques et de la législation proposées, et donc de mieux représenter les intérêts de leurs membres¹³.

Lutter contre la pauvreté par le travail décent dans l'emploi salarié agricole

L'emploi salarié agricole constitue une importante source de moyens de subsistance dans les pays en développement (voir chapitre 1). C'est particulièrement vrai dans les pays où les contraintes structurelles telles que la distribution inéquitable des terres limitent le potentiel de réduction directe de la pauvreté émanant de la croissance de la productivité agricole (Banque mondiale, 2008; Oya et Pontara, 2015). L'emploi salarié est primordial pour beaucoup des ménages les plus pauvres, qui peuvent manquer des ressources nécessaires pour sortir de la pauvreté par la production agricole ou pour créer des activités non agricoles.

Malgré son importance, le travail décent enregistre un large déficit dans l'emploi salarié agricole et en particulier dans l'agriculture de plantation. Les travailleurs ruraux sont souvent exclus du champ d'application de la législation du travail et de la protection sociale, que ce soit de jure ou de facto. Cette exclusion s'explique par la situation des travailleurs dans l'emploi – beaucoup de travailleurs agricoles sont à temps partiel, occasionnels ou saisonniers – ou parce qu'ils appartiennent à des groupes vulnérables, comme les femmes ou les migrants (BIT, 2008). Le travail forcé, le travail des enfants et les conditions de travail dangereuses sont relativement habituels, avec des taux élevés d'accidents du travail, en particulier dans l'agriculture de plantation. Les services d'inspection du travail y sont fréquemment faibles ou inexistants, et la représentation syndicale y est souvent réduite (Ferm, 2008).

La promotion du travail décent dans l'emploi salarié agricole est donc un moyen essentiel de protéger les droits syndicaux fondamentaux et de s'assurer que l'emploi contribue à réduire la pauvreté. Le droit de se syndiquer et de négocier collectivement est particulièrement important car il peut être plus largement à la base des améliorations des conditions de travail (encadré 5.6). Les Etats peuvent accompagner le renforcement et le développement des organisations d'employeurs et de travailleurs en procurant et en faisant respecter un environnement juridique favorable, conformément aux conventions de l'OIT. Quand les organisations d'employeurs et de travailleurs sont faibles, les travailleurs agricoles salariés sont particulièrement exposés aux conditions de travail précaires et dangereuses, caractéristiques communes de l'emploi salarié rural. A cet égard, les conventions pertinentes de l'OIT sont celles sur la sécurité et la santé des travailleurs (C.155; C.161; C.171) et la convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; ainsi que des conventions spécifiques sur l'agriculture, en particulier la convention (n° 110) sur les plantations, 1958, la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001.

Encadré 5.6

Amélioration des conditions de travail dans l'horticulture brésilienne

La production de raisin dans la vallée de São Francisco, au nord-est du Brésil, a commencé dans les années 1980 et a augmenté rapidement depuis. Le Nord-Est est la région économiquement la plus défavorisée du pays, où l'extrême pauvreté est estimée à environ 35 pour cent de la population et où les exploitations de raisin et autres fruits sont devenues une importante source d'emploi.

La production de raisin est destinée aux marchés extérieurs comme intérieur, mais les grandes exploitations produisent plutôt pour l'exportation, puisqu'elles sont mieux placées pour satisfaire aux normes de qualité très strictes, ce qui demande une main-d'œuvre de mieux en mieux formée.

Principal syndicat pour ces travailleurs du raisin, le Syndicat des travailleurs ruraux (Sindicato dos Trabalhadores Rurais (STR)) s'est mobilisé pour les droits des travailleurs et de meilleures conditions de travail depuis les années 1980. En 1994, le STR a signé un accord collectif avec des employeurs de

la vallée, et en a conclu d'autres depuis. Avant cet accord collectif, les conditions de travail dangereuses étaient habituelles – les travailleurs étaient exposés aux produits chimiques sans équipement de sécurité et soumis à de longues heures de travail, la discrimination salariale selon le sexe était habituelle et le travail des enfants avait été dénoncé.

Le STR a aussi soulevé la question de l'égalité entre les sexes et celle des droits des femmes, qui sont importantes, puisque les femmes représentent une large part de la main-d'œuvre. Aujourd'hui, le syndicat a des représentantes dans sa direction. Les accords avec les employeurs comprennent une obligation de prévoir des services de garde d'enfants et des prestations de maternité. Quelques études indiquent que les surcoûts supposés de l'embauche des femmes ont conduit certains employeurs à réduire la part de travailleuses, ou à embaucher de nombreuses femmes comme travailleuses intérimaires plutôt que permanentes.

Source: Selwyn (2015).

Enfin, dans des pays tels que la Colombie et le Pérou ou le Kenya et l'Éthiopie, l'industrie agroalimentaire qui produit des biens d'exportation agricoles non traditionnels, comme les fleurs coupées ou les légumes et fruits frais, offre de nombreuses possibilités d'emploi dans les zones rurales, en particulier pour les femmes (Ferm, 2008). Nombre de produits d'exportation agricoles à forte valeur nécessitent des travailleurs à haut niveau de compétences, que ce soit dans la production ou la logistique (pour livrer rapidement les marchés). Par exemple, la production d'asperges au Pérou demande des conditions de culture très précises et des pratiques d'irrigation complexes, ce qui donne un avantage aux travailleurs qualifiés (Carnoy et Luschei, 2008). Cependant, les emplois de beaucoup de travailleurs dans les champs exigent un niveau de compétences bien inférieur, et les travailleurs sont souvent employés de façon occasionnelle ou saisonnière, avec peu de possibilités de progresser vers des fonctions de supervision. C'est une difficulté en particulier pour les femmes, étant donné que les hommes sont souvent majoritaires dans les postes d'encadrement (*ibid.*; Ferm, 2008). Cette question souligne l'importance de l'éducation et de l'acquisition de compétences comme moyen d'accéder à des possibilités d'emploi de meilleure qualité (voir le chapitre 6 pour de plus amples détails).

D. Conclusions

La grande majorité des personnes extrêmement pauvres vivent en zones rurales et dépendent plus ou moins de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance. Par conséquent, la cible de l'ODD 1 visant à éliminer l'extrême pauvreté partout dans le monde ne peut pas être atteinte par la seule création d'emploi urbain, elle exige de prendre en compte l'économie rurale et en particulier le secteur agricole. Les zones rurales disposent d'un large potentiel inexploité qui, dûment reconnu et développé par le travail décent, pourrait fortement contribuer à l'éradication de la pauvreté. Ce chapitre a présenté un aperçu de quelques-unes des voies principales pour sortir de la pauvreté et vers un travail décent pour tous, notamment la croissance de la productivité agricole, le développement de l'économie rurale non agricole et le travail décent dans l'agriculture. Les ménages pauvres panachent probablement plusieurs de ces stratégies quand ils cherchent à améliorer leurs moyens de subsistance et à sortir de la pauvreté. Néanmoins, vu la diversité des systèmes de production agricole et les conditions agro-écologiques dans lesquelles ils évoluent, l'importance relative de chacune de ces voies, de même que les liens entre économies rurale et urbaine, varient d'un pays et d'une région à l'autre.

La première voie implique une hausse de la productivité des petits agriculteurs indépendants. Si cet objectif demande un éventail de mesures – notamment la recherche et développement, l'approvisionnement en intrants agricoles et un meilleur accès au transport et aux marchés – l'analyse s'est concentrée sur les fonctions importantes que les coopératives peuvent exercer pour aider les petits agriculteurs. Les coopératives – quand elles travaillent dans un environnement propice et stimulant – ont le potentiel de jouer un rôle essentiel pour augmenter la productivité agricole, fournir des intrants agricoles, obtenir des crédits, améliorer l'accès aux marchés et renforcer le pouvoir de négociation des petits exploitants dans les chaînes d'approvisionnement.

La deuxième voie concerne l'intégration des petits agriculteurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et nationales par des régimes contractuels agricoles bien conçus. L'agriculture contractuelle apporte non seulement des avantages économiques potentiels – par une meilleure productivité, un accès aux marchés et une stabilité des prix –, mais aussi des risques non négligeables. Fondamentalement, l'intervention de l'Etat, des ONG et des coopératives peut être efficace pour améliorer l'organisation, la position de négociation et les connaissances des agriculteurs sous contrat et ainsi assurer une distribution plus équitable des bénéfices des chaînes d'approvisionnement.

Troisièmement, une meilleure productivité des petits agriculteurs peut avoir un effet indirect important sur la pauvreté en suscitant une croissance de l'économie rurale non agricole. L'augmentation de la demande de biens et services fournis par les micro et petites entreprises peut en effet constituer une importante contribution de l'agriculture à la réduction de la pauvreté. De nombreux ménages en situation d'extrême pauvreté manquent de ressources pour tirer parti des possibilités de croissance de la productivité agricole, mais sont les mieux à même de diversifier leurs moyens de subsistance en créant de petites entreprises non agricoles. Le défi est de trouver les moyens de promouvoir le travail décent dans ces micro et petites entreprises tout en concrétisant le potentiel de l'économie rurale non agricole de contribuer à réduire l'extrême pauvreté. Des initiatives multiformes sont nécessaires pour encourager la création d'entreprises rurales, notamment en aidant les micro et petites entreprises à progresser et à moderniser leurs activités: en octroyant des crédits et des services aux entreprises; en améliorant l'accès à une éducation appropriée et au développement de compétences, dont la formation à l'entrepreneuriat; en élargissant le champ d'application et le contrôle de la réglementation du travail et de la protection sociale; en encourageant la négociation collective parmi les travailleurs des micro et petites entreprises.

La quatrième voie examinée dans ce chapitre est la promotion de l'emploi salarié agricole décent. Si la croissance de la productivité agricole des petits agriculteurs – qui contribue aux trois voies précédentes – peut offrir un grand potentiel de réduction de la pauvreté, l'emploi agricole dans le secteur des grandes exploitations est une importante source de revenus pour de nombreuses personnes dans les pays en développement.

Si la croissance dans l'agriculture et l'économie rurale non agricole peut largement contribuer à réduire la pauvreté, elle ne sera pas suffisante pour l'éliminer. Dans tous les cas, la protection sociale, partie intégrante d'un meilleur accès au travail décent, gardera un rôle complémentaire essentiel pour éradiquer l'extrême pauvreté. Cela implique de créer des socles de protection sociale qui garantissent un niveau minimal de sécurité sociale pour tous, notamment pour les personnes pauvres et précaires, et d'élargir l'accès aux régimes contributifs d'assurance sociale, comme l'assurance santé, qui aide à protéger les travailleurs contre les chocs et les risques tout au long de leur vie. De même, créer un environnement propice aux entreprises formelles faciliterait les transitions des emplois agricoles à faible productivité vers des formes plus stables de travail. Ce qui nécessite d'apporter aux individus les compétences et les outils nécessaires pour se saisir de nouvelles possibilités de travail décent. Ces questions seront traitées en détail au chapitre 6.

Notes

1. Cela est également lié au financement de l'agriculture par les bailleurs de fonds traditionnels et à des initiatives plus récentes comme l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique de l'Union africaine en 2003 et l'influent Rapport sur le développement dans le monde de 2008 consacré à «l'agriculture au service du développement» (Chimhowu, 2013).
2. Le seuil de pauvreté de 1,25 dollar PPA par jour est passé en 2015 à 1,90 dollar PPA par jour. Voir chapitre 1 pour de plus amples détails.
3. Dans ce qui ressemble à une anomalie, plus le secteur agricole croît, plus sa part dans l'économie décline (Mellor, 1995).
4. Bien que cela dépasse le cadre de ce chapitre, l'accès à la terre et les droits fonciers sont des éléments essentiels du lien entre agriculture et réduction de la pauvreté, y compris la dimension sexospécifique de la production agricole (Razavi, 2009).
5. L'un des principaux obstacles au développement de technologies améliorant la productivité est la diversité des systèmes agricoles dans les pays africains. La Révolution verte a permis d'énormes gains de productivité en Asie grâce à des variétés améliorées dans trois cultures principales: le riz, le blé et le maïs. La situation à laquelle les pays en développement font face aujourd'hui est plus difficile. Les zones rurales les plus pauvres sont plus diverses en termes de conditions agroécologiques; elles sont souvent arides ou semi-arides, avec un potentiel limité pour l'irrigation (Dorosh et Mellor, 2013). De plus, les cultures vivrières dans ces pays sont beaucoup plus diversifiées. Cela indique que le coût d'une recherche et développement agricole spécifique au contexte afin de produire des variétés de cultures et des engrais adaptés à diverses conditions locales peut être considérablement plus élevé pour les pays en développement aujourd'hui que ce n'était le cas pour les pays de la première Révolution verte (Dorward *et al.*, 2004; Dorosh et Mellor, 2013).
6. Grâce à la distribution relativement équitable des terres dans une grande partie de l'Afrique et de l'Asie, les bénéfices de la recherche et développement reviennent souvent aux petits exploitants, et contribuent donc à réduire la pauvreté. Où la terre est plus concentrée, par exemple dans une grande partie de l'Amérique latine, l'investissement dans la recherche et le développement fait augmenter la productivité agricole, mais a relativement peu d'effet sur la pauvreté (Thirtle, Lin et Piesse, 2003).
7. Les coopératives agricoles peuvent jouer un rôle essentiel pour augmenter la productivité agricole en aidant nombre de ces activités, conformément à l'Agenda du travail décent de l'OIT et, en particulier, à la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002.
8. Si les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être membres de coopératives, leur nombre a parfois tendance à augmenter (BIT, 2014).
9. Les coopératives peuvent aider les agriculteurs à négocier des contrats équitables, s'occuper des rapports de force inégaux dans les chaînes d'approvisionnement et offrir aux agriculteurs une plateforme de dialogue social (Harou, Walker et Barrett, 2015; Barrett *et al.*, 2012). Les données montrent d'ailleurs que les acheteurs préfèrent faire des affaires avec des petits exploitants regroupés en organisations de producteurs, car cela permet des relations fondées sur le marché moins «interventionnistes» (Mangnus et de Steenhuijsen Pijters, 2010).
10. Les recherches ont également montré que la croissance agricole en Inde n'a pas seulement un effet direct sur la réduction de la pauvreté, elle a aussi un effet indirect induit par le développement de l'économie non agricole (Ravallion et Datt, 2002).
11. Le travail de l'OIT sur les micro et petites entreprises est guidé par la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998. Voir également la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, et le chapitre 6 pour de plus amples détails sur les politiques visant à encourager la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel.
12. Cette question est examinée dans le détail dans BIT (2015).
13. Le chapitre 6 examine également les initiatives visant à augmenter la productivité et la qualité du travail dans le secteur informel, ainsi que les efforts pour élargir la couverture des régimes de protection sociale non contributifs, qui aident à procurer une sécurité de revenu aux personnes pauvres, que ce soit par des garanties d'emploi ou des transferts monétaires.

Références

- Araghi, F. (2009): «The invisible hand and the visible foot: Peasants, dispossession and globalization», dans l'ouvrage publié sous la direction de A. H. Akram-Lodhi et C. Kay: *Peasants and globalization: Political economy, rural transformation and the agrarian question* (Londres, Routledge), pp. 111-147.
- Banque mondiale (2008): *Rapport sur le développement dans le monde 2008: l'agriculture au service du développement* (Washington, DC).
- (2015a): *Ethiopia poverty assessment 2014* (Washington, DC).
- (2015b): *Rwanda poverty assessment* (Washington, DC).
- Barrett, C. B.; Reardon, T.; Webb, P. (2001): «Nonfarm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa: Concepts, dynamics, and policy implications», *Food Policy*, vol. 26, n° 4, pp. 315-331.
- ; Bachke, M. E.; Bellemare, M. F.; Michelson, H. C.; Narayanan, S.; Walker, T. F. (2012): «Smallholder participation in contract farming: Comparative evidence from five countries», *World Development*, vol. 40, n° 4, pp. 715-730.
- Barrientos, S.; Visser, M. (2012): *South African horticulture: Opportunities and challenges for economic and social upgrading in value chains*, Working Paper No. 12, Capturing the Gains programme (Manchester, Royaume-Uni, Université de Manchester).
- ; Gereffi, G.; Rossi, A. (2011): «Nouveau paradigme du progrès économique et social dans les réseaux de production mondiaux», *Revue internationale du Travail*, vol. 150, n° 3-4, pp. 347-372.
- Bellemare, M. F. (2011): «As you sow, so shall you reap: The welfare impacts of contract farming», *World Development*, vol. 40, n° 7, pp. 1418-1434.
- Bernard, T.; Gabre-Madhin, E.; Taffesse, A. S. (2007): *Smallholders' commercialization through cooperatives: A diagnostic for Ethiopia*, Discussion Paper No. 00722 (Washington, DC, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)).
- ; Abate, G. T.; Lemma, S. (2013): *Agricultural cooperatives in Ethiopia: Results of the 2012 ATA baseline survey* (Washington, DC, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)).
- ; Spielman, D. J. (2008): *Mobilizing rural institutions for sustainable livelihoods and equitable development: A case study of agricultural marketing and smallholder cooperatives in Ethiopia* (Washington, DC, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)).
- Biénabe, E.; Sautier, D. (2004): *The role of small scale producers' organizations to address market access* (Montpellier, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).
- BIT (Bureau international du Travail) (2005): *World Employment Report 2004/05: Employment, productivity and poverty reduction* (Genève), pp. 127-182.
- (2008): *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté*, rapport IV, Conférence internationale du Travail, 97^e session, Genève, 2008 (Genève).
- (2011a): *World of Work Report 2011: Making markets work for jobs* (Genève), pp. 75-96. Un résumé en français sous le titre «Rapport sur le travail dans le monde 2011: des marchés au service de l'emploi» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_166404.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].
- (2011b): *The role of cooperatives and business associations in value chain development*, Value Chain Development Briefing Paper No. 2 (Genève).
- (2013): *Economie informelle et travail décent: guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité* (Genève).
- (2014): *Cooperatives and the sustainable development goals: A contribution to the post-2015 development debate* (Genève).
- (2015): *World Employment and Social Outlook: The changing nature of jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Emploi et questions sociales dans le monde: des modalités d'emploi en pleine mutation» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_368645.pdf> [consulté le 20 sept. 2016].

- (2016a): *Understanding the drivers of rural vulnerability* (Genève).
- (2016b): *World Employment and Social Outlook: Trends 2016* (Genève).
- von Braun, J.; Meinzen-Dick, R. (2009): «*Land grabbing*» by foreign investors in developing countries: *Risks and opportunities*, Policy Brief No. 13 (Washington, DC, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)).
- Bruinsma, J. (dir. de publication) (2003): «Agriculture in poverty alleviation and economic development», *World agriculture: Towards 2015/2030. An FAO perspective* (Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), pp. 212-231.
- Bryceson, D. F. (dir. de publication) (2010): *How Africa works: Occupational change, identity and morality* (Rugby, Royaume-Uni, Practical Action).
- ; Jamal, V. (1997): *Farewell to farms: De-agrarianisation and employment in Africa* (Aldershot, Royaume-Uni, Ashgate).
- Carnoy, M.; Luschei, T. F. (2008): «Skill acquisition in “high tech” export agriculture: A case study of lifelong learning in Peru’s asparagus industry», *Journal of Education and Work*, vol. 21, n° 1, pp. 1-23.
- Chang, H.-J. (2009): «Rethinking public policy in agriculture: Lessons from history, distant and recent», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 36, n° 3, pp. 477-515.
- Chimhowu, A. (2013): *Aid for agriculture and rural development in the global south: A changing landscape with new players and challenges*, Working Paper No. 14 (Helsinki, Université des Nations Unies, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER)).
- Christiaensen, L.; Demery, L.; Kuhl, J. (2011): «The (evolving) role of agriculture in poverty reduction: An empirical perspective», *Journal of Development Economics*, vol. 96, n° 2, pp. 239-254.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (2015): *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés: transformer l'économie rurale* (Genève).
- Collier, P. (2008): «The politics of hunger: How illusion and greed fan the food crisis», *Foreign Affairs*, vol. 87, n° 6, pp. 67-74.
- ; Dercon, S. (2009): *L'agriculture africaine dans 50 ans: petits exploitants dans un monde en pleine évolution?*, document présenté au Forum d'experts de haut niveau tenu sur le thème «Comment nourrir le monde en 2050», organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 24-26 juin.
- Cotula, L.; Oya, C.; Codjoe, E. A.; Eid, A.; Kakraba-Ampeh, M.; Keeley, J.; Kidewa, A. L.; Makwarimba, M.; Michago Seide, W.; Ole Nasha, W.; Owusu Asare, R.; Rizzo, M. (2014): «Testing claims about large land deals in Africa: Findings from a multi-country study», *The Journal of Development Studies*, vol. 50, n° 7, pp. 903-925.
- ; Vermeulen, S.; Leonard, R.; Keeley, J. (2009): *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa* (Rome, Institut international pour l'environnement et le développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole).
- CSA (Central Statistical Agency) (2014): *Agricultural Sample Survey: Time series data for national and regional level (from 1995/96 (1988 E.C.) – 2014/15 (2007 E.C)). Report on Area and production of crops (private peasant holdings, meher season)* (Addis-Abeba).
- Daniel, S. (2012): «Situating private equity capital in the land grab debate», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 3-4, pp. 703-729.
- Deininger, K.; Byerlee, D. (2011): *Rising global interest in farmland: Can it yield sustainable and equitable benefits?* (Washington, DC, Banque mondiale).
- ; Okidi, J. (2003): «Growth and poverty reduction in Uganda, 1999–2000: Panel data evidence», *Development Policy Review*, vol. 21, n° 4, pp. 481-509.
- Dolan, C. (2001): «The “good wife”: Struggles over resources in the Kenyan horticultural sector», *Journal of Development Studies*, vol. 37, n° 3, pp. 39-70.
- Dorosh, P. A.; Mellor, J. W. (2013): «Why agriculture remains a viable means of poverty reduction in Sub-Saharan Africa: The case of Ethiopia», *Development Policy Review*, vol. 31, n° 4, pp. 419-441.

- Dorward, A.; Kydd, J.; Morrison, J.; Urey, I. (2004): «A policy agenda for pro-poor agricultural growth», *World Development*, vol. 32, n° 1, pp. 73-89.
- Ericksen, P.; de Leeuw, J.; Thornton, P.; Said, M.; Herrero, M.; Notenbaert, A. (2013): «Climate change in Sub-Saharan Africa: What consequences for pastoralism?», dans l'ouvrage publié sous la direction de A. Catley, J. Lind et I. Scoones: *Pastoralism and development in Africa: Dynamic change at the margins* (Londres, Routledge), pp. 71-82.
- Evers, B.; Opondo, M.; Barrientos, S.; Krishnan, A.; Amoding, F.; Ndlovu, L. (2014): *Global and regional supermarkets: Implications for producers and workers in Kenyan and Ugandan horticulture*, Working Paper No. 39, Capturing the Gains programme (Manchester, Royaume-Uni, Université de Manchester).
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2004): *Carbon sequestration in dryland soils*, World Soil Resources Report No. 102 (Rome).
- Fenwick, C.; Howe, J.; Marshall, S.; Landau, I. (2007): *Labour and labour-related laws in micro and small enterprises: Innovative regulatory approaches*, SEED Working Paper No. 81, Programme pour les petites entreprises (Genève, BIT).
- Ferm, N. (2008): «Non-traditional agricultural export industries: conditions for women workers in Colombia and Peru», *Gender and Development*, vol. 16, n° 1, pp. 13-26.
- Galbraith, J. K.; Krytynskaia, L.; Wang, Q. (2003): *The experience of rising inequality in Russia and China during the transition*, UTIP Working Paper No. 23, University of Texas Inequality Project (Austin, Université du Texas).
- Gavian, S.; Ender, G.; El-Meehy, T.; Bulbul, L. (2002): *The importance of agricultural growth to SME development and rural employment in Egypt*, Special Study No. 5 (Cambridge, Etats-Unis, Abt Associates Inc.).
- GTE (gouvernement de transition d'Ethiopie) (1994): *An economic development strategy for Ethiopia* (Addis-Abeba).
- Haggblade, S.; Hazell, P. B. R.; Dorosh, P. A. (2007): «Sectoral growth linkages between agriculture and the rural nonfarm economy», dans l'ouvrage publié sous la direction de S. Haggblade, P. B. R. Hazell et T. Reardon: *Transforming the rural nonfarm economy: Opportunities and threats in the developing world* (Baltimore, Etats-Unis, Johns Hopkins University Press), pp. 141-182.
- Harou, A. P.; Walker, T.; Barrett, C. B. (2015): *Is late really better than never? The farmer welfare effects of pineapple adoption in Ghana*, Working Paper No. 6, Charles H. Dyson School of Applied Economics and Management (Ithaca, Etats-Unis, Cornell University).
- Henley, D. (2012): «The agrarian roots of industrial growth: Rural development in South-East Asia and Sub-Saharan Africa», *Development Policy Review*, vol. 30, issue supplement s1, pp. s25-s47.
- Irz, X.; Lin, L.; Thirtle, C.; Wiggins, S. (2001): «Agricultural productivity growth and poverty alleviation», *Development Policy Review*, vol. 19, n° 4, pp. 449-466.
- de Janvry, A.; Sadoulet, E. (2000): «Rural poverty in Latin America: Determinants and exit paths», *Food Policy*, vol. 25, n° 4, pp. 389-409.
- ; —; Zhu, N. (2005): *The role of non-farm incomes in reducing rural poverty and inequality in China*, CUDARE Working Papers, Department of Agricultural and Resource Economics and Policy (Berkeley, Université de Californie).
- Lemma, T. (2009): «Croissance sans structures: le mouvement coopératif en Ethiopie», dans l'ouvrage publié sous la direction de P. Develtere, I. Pollet et F. Wanyama: *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale. La renaissance du mouvement coopératif africain* (Genève, BIT).
- Li, T. M. (2011): «Centering labor in the land grab debate», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n° 2, pp. 281-298.
- Little, P. D.; Watts, M. J. (dir. de publication) (1994): *Living under contract: Contract farming and agrarian transformation in Sub-Saharan Africa* (Madison, Etats-Unis, University of Wisconsin Press).
- de Luca, L.; Fernando, M.; Crunel, E.; Smith, L. O. (2012): *Unleashing the potential for rural development through decent work: Building on the ILO rural work legacy 1970s-2011* (Genève, BIT).

- Mangnus, E.; de Steenhuijsen Piters, B. (2010): *Dealing with small scale producers: Linking buyers and producers* (Amsterdam, Royal Tropical Institute (KIT)).
- Mead, D. C.; Liedholm, C. (1998): «The dynamics of micro and small enterprises in developing countries», *World Development*, vol. 26, n° 1, pp. 61-74.
- Mellor, J. W. (1995): «Introduction», dans l'ouvrage publié sous la direction de J. W. Mellor: *Agriculture on the road to industrialization* (Baltimore, Etats-Unis, The Johns Hopkins University Press), pp. 1-22.
- (2014): «High rural population density Africa: What are the growth requirements and who participates?», *Food Policy*, vol. 48, pp. 66-75.
- Michelson, H.; Reardon, T.; Perez, F. (2012): «Small farmers and big retail: Trade-offs of supplying supermarkets in Nicaragua», *World Development*, vol. 40, n° 2, pp. 342-354.
- Minten, B.; Tamru, S.; Engida, E.; Kuma, T. (2013): *Ethiopia's value chains on the move: The case of teff*, Ethiopia Strategy Support Program (ESSP) Working Paper No. 52 (Addis-Abeba, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)).
- MoARD (ministère de l'Agriculture et du Développement rural), gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (2010): *Ethiopia's agricultural sector Policy and Investment Framework (PIF) 2010-2020* (Addis-Abeba).
- MoFED (ministère des Finances et du Développement économique), gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (2003): *Rural development policy and strategies* (Addis-Abeba).
- Narayanan, S. (2012): *Notional contracts: The moral economy of contract farming arrangements in India*, Working Paper No. 20 (Mumbai, Indira Gandhi Institute of Development Research).
- Neely, C.; Bunning, S.; Wilkes, A. (2009): *Review of evidence on drylands pastoral systems and climate change: Implications and opportunities for mitigation and adaptation*, Land and Water Discussion Paper No. 8 (Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).
- Oi, J. C. (2015): «Development strategies and poverty reduction in China», dans l'ouvrage publié sous la direction de Y. Bangura: *Developmental pathways to poverty reduction* (Basingstoke, Palgrave Macmillan), pp. 230-257.
- Oya, C. (2012): «Contract farming in Sub-Saharan Africa: A survey of approaches, debates and issues», *Journal of Agrarian Change*, vol. 12, n° 1, pp. 1-33.
- (2013): «The land rush and classic agrarian questions of capital and labour: A systematic scoping review of the socioeconomic impact of land grabs in Africa», *Third World Quarterly*, vol. 34, n° 9, pp. 1532-1557.
- ; Pontara, N. (2015): «Improving the functioning of rural labour markets and working conditions: Towards a policy agenda», dans l'ouvrage publié sous la direction de C. Oya et N. Pontara: *Rural wage employment in developing countries: Theory, evidence, and policy* (Londres, Routledge), pp. 329-350.
- Pearse, A. (1980): *Seeds of plenty, seeds of want: Social and economic implications of the Green Revolution* (Oxford, Royaume-Uni, Clarendon Press).
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement); CNUCD (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification); PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (2009): *Climate change in the African drylands: Options and opportunities for adaptation and mitigation* (New York, PNUD).
- Ravallion, M. (2001): «Growth, inequality and poverty: Looking beyond averages», *World Development*, vol. 29, n° 11, pp. 1803-1815.
- ; Chen, S. (2007): «China's (uneven) progress against poverty», *Journal of Development Economics*, vol. 82, n° 1, pp. 1-42.
- ; Datt, G. (2002): «Why has economic growth been more pro-poor in some states of India than others?», *Journal of Development Economics*, vol. 68, n° 2, pp. 381-400.
- Razavi, S. (2009): «Engendering the political economy of agrarian change», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 36, n° 1, pp. 197-226.
- Selwyn, B. (2015): «Structuring rural labour markets: A case study from North East Brazil», dans l'ouvrage publié sous la direction de C. Oya et N. Pontara: *Rural wage employment in developing countries: Theory, evidence, and policy* (Londres, Routledge), pp. 254-275.

- Sharma, S. D. (1997): «Agricultural growth and “trickle-down” reconsidered: Evidence from rural India», *Development in Practice*, vol. 7, n° 3, pp. 267-275.
- Sizya, M. J. (2001): *The role co-operatives play in poverty reduction in Tanzania*, document présenté aux Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, New York, 17 octobre.
- Thirtle, C.; Irz, X.; Lin, L.; McKenzie-Hill, V.; Wiggins, S. (2001): *Relationship between changes in agricultural productivity and the incidence of poverty in developing countries*, rapport n° 7946 (Londres, ministère du Développement international).
- ; Lin, L.; Piesse, J. (2003): «The impact of research-led agricultural productivity growth on poverty reduction in Africa, Asia and Latin America», *World Development*, vol. 31, n° 12, pp. 1959-1975.
- Thornton, P. K.; Jones, P. G.; Ericksen, P. J.; Challinor, A. J. (2011): «Agriculture and food systems in Sub-Saharan Africa in a 4°C+ world», *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, vol. 369, n° 1934, pp. 117-136.
- Timmer, C. P. (1997): *How well do the poor connect to the growth process?*, CAER II Discussion Paper No. 17, Center for International Development (Cambridge, Etats-Unis, Université Harvard).
- Tyler, G.; Dixie, G. (2013): *Investing in agribusiness: A retrospective view of a development bank's investments in agribusiness in Africa and southeast Asia and the Pacific*, Agriculture and Environmental Services Discussion Paper No. 1 (Washington, DC, Banque mondiale).
- White, B.; Borras Jr., S. M.; Hall, R.; Scoones, I.; Wolford, W. (2012): «The new enclosures: Critical perspectives on corporate land deals», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 3-4, pp. 619-647.
- Whitfield, L.; Buur, L. (2014): «The politics of industrial policy: Ruling elites and their alliances», *Third World Quarterly*, vol. 35, n° 1, pp. 126-144.
- Ya-Bititi, G. M.; Lebailly, P.; Mbonyinkebe, D. (2015): «Coffee has given us voice»: *Coffee cooperatives and women's empowerment in Rwanda's rural areas*, article présenté à la Conférence internationale de recherche sur les coopératives et le monde du travail organisée par l'ACI et l'OIT à Antalya, Turquie, du 8 au 10 novembre 2015.
- Zoomers, A. (2010): «Globalisation and the foreignisation of space: Seven processes driving the current global land grab», *The Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n° 2, pp. 429-447.

6 Apporter un soutien aux personnes et promouvoir des emplois de qualité

Introduction

Pour parvenir à une réduction durable de la pauvreté, l'analyse que nous avons présentée jusqu'ici a souligné la nécessité de politiques stimulant l'emploi productif et améliorant les revenus des plus précaires. Ce chapitre adopte une approche globale afin d'évaluer la meilleure manière d'apporter un soutien aux personnes et de promouvoir l'emploi de qualité. Ainsi, il examine les moyens i) d'apporter un complément de revenu aux personnes en dehors du marché du travail qui sont les plus exposées à la pauvreté; ii) d'aider les demandeurs d'emploi à en trouver un; et iii) d'améliorer la qualité de l'emploi. Tout en s'assurant de la cohérence globale des politiques.

La section A complète le chapitre 2 et traite plus en détail du rôle de la protection sociale pour atténuer la pauvreté, avec une attention particulière sur ceux qui ne sont pas en âge ou en capacité de travailler (et une brève analyse des moyens de s'attaquer aux problèmes de pauvreté intergénérationnelle). La section B examine une série de mesures nécessaires pour réduire la pauvreté des chômeurs et les aider à trouver un emploi durable dans les nouveaux secteurs en plein essor. Cette approche est en effet fondamentale pour soutenir la transformation structurelle, comme nous l'avons vu au chapitre 3. La section C se penche sur les travailleurs pauvres, qui, comme nous l'avons vu au chapitre 1, représentent près du tiers des pauvres à l'échelle mondiale, et sur les moyens d'améliorer leur qualité de travail et leurs revenus afin de les affranchir de la pauvreté de manière durable. Dans chacune de ces sections, les socles nationaux de protection sociale jouent un rôle crucial pour réduire la pauvreté¹.

La section finale analyse l'importance des politiques transversales ainsi que le rôle de leviers d'institutions du marché du travail efficaces et du dialogue social pour une mise en œuvre réussie des politiques dans tous ces domaines. Ce chapitre présente également des études de cas concernant certains pays, qui peuvent être utilisées et adaptées aux contextes nationaux.

Note: Les auteurs souhaitent exprimer leur reconnaissance à Florence Bonnet, Clemente Pignatti et Elva López Mourelo pour leurs contributions à plusieurs sections de ce chapitre et Uma Rani pour la sous-section sur le salaire minimum.

A. Rôle de la protection sociale pour réduire la pauvreté de ceux qui ne sont pas en âge ou en capacité de travailler

Sécurité de revenu pour les personnes âgées

Dans les pays émergents et en développement, près d'un tiers des personnes âgées de 65 ans et plus vivent dans la pauvreté extrême ou modérée (dans les pays développés et selon le seuil de pauvreté relative, presque 13 pour cent des personnes âgées sont pauvres)². Le principal défi en ce qui concerne la pauvreté des personnes âgées est que près de la moitié d'entre elles ne perçoivent aucune pension (BIT, 2015a), et c'est un problème qui touche particulièrement les femmes³ (BIT, 2016a). De plus, si des progrès significatifs ont été accomplis au cours de la dernière décennie pour étendre les régimes de retraite non contributifs, l'adéquation des prestations reste un sujet de préoccupation. Par exemple, en 2013, les bénéficiaires de retraites non contributives représentaient un tiers des pensionnés, mais ils percevaient seulement 5 pour cent des ressources allouées aux prestations de vieillesse (BIT, 2015b). La source du problème, du moins en partie, tient au fait que les personnes pauvres ne peuvent pas se permettre de cotiser et manquent souvent de confiance dans les institutions en place. En outre, il existe un risque de déclin des régimes de retraite à l'avenir. Comme nous l'avons vu au chapitre 2, moins de 8 pour cent des travailleurs pauvres sont affiliés à un régime de retraite contributif et, en grande majorité, ils ne bénéficieront donc pas d'un soutien adéquat quand ils atteindront l'âge de la retraite.

Des mesures devraient être mises en œuvre pour améliorer l'accès aux régimes de retraite contributifs. Cela peut se faire en partie en créant différentes catégories de contribution, en simplifiant les procédures et en subventionnant les cotisations des plus précaires (*ibid.*). Aider les personnes à effectuer une transition de l'emploi informel vers l'emploi formel et renforcer la capacité institutionnelle ainsi que la gouvernance sont également nécessaires à la hausse de la participation et à la confiance dans les régimes contributifs (ces questions seront évoquées aux sections C et D). Tandis que ces mesures permettraient de poser les jalons d'une meilleure couverture et de prestations adéquates, le développement simultané de régimes non contributifs est d'autant plus urgent qu'ils représentent parfois l'option la plus appropriée pour procurer un niveau minimal de sécurité de revenu aux personnes âgées (encadré 6.1). Leur élaboration doit tenir compte des compromis nécessaires entre ressources disponibles, couverture et niveau de prestations.

Encadré 6.1

Réduire la pauvreté des personnes âgées: le cas de l'Afrique du Sud

En Afrique du Sud, le Older Persons' Grant est un programme non contributif sous conditions de ressources qui couvre la majorité des personnes âgées, évitant effectivement aux bénéficiaires et à leurs familles de tomber dans la pauvreté. L'allocation est versée à partir de 60 ans.

Le niveau de couverture de la population éligible est relativement élevé, en particulier parmi les 30 pour cent des personnes les plus pauvres. On estime que l'allocation non contributive sud-africaine a réduit le taux de pauvreté de plus d'un tiers (Woolard, Harttgen et Klasen, 2010).

Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants et accès à la nutrition, à l'éducation, aux soins et aux autres services

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, la majorité des personnes pauvres dans les pays émergents et en développement vivent dans des ménages avec beaucoup d'enfants. De fait, plus de la moitié des enfants de ces pays sont en situation de pauvreté extrême ou modérée (plus d'un tiers des enfants des pays développés vivent dans la pauvreté, mesurée sur une base relative – voir [tableau 1.2](#), chapitre 1). En outre, une part significative de la population mondiale, notamment les enfants, souffre de sous-alimentation (section D, chapitre 1).

Au cours des dernières décennies, les prestations aux familles et à l'enfance ont amélioré la nutrition pour les enfants et augmenté l'utilisation des services de santé, ce qui a été bénéfique pour la santé des enfants ainsi que pour la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les programmes non contributifs de transferts monétaires pour les enfants, qui sont universels (institués surtout dans les pays développés) ou presque, par le biais d'initiatives à grande échelle et sous conditions de ressources (comme en Namibie et en Afrique du Sud), de même que les programmes de transferts monétaires conditionnels, ont montré qu'ils étaient un outil efficace pour étendre la protection sociale à la population non couverte dans de nombreux pays émergents et en développement.

Cependant, plus de 40 pour cent des pays n'octroient aucune prestation légale à l'enfance. En moyenne, les dépenses publiques en allocations familiales représentent 0,4 pour cent du PIB. Elles englobent tout type de prestations, monétaires ou en nature, attribuées par des régimes de prévoyance sociale universels et des dispositifs ciblés d'assistance sociale, y compris les transferts monétaires conditionnels. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques varient de 2,2 pour cent en Europe de l'Ouest à 0,2 pour cent en Afrique ainsi qu'en Asie et Pacifique (BIT, 2015a). Mettre en place de tels programmes est particulièrement difficile dans les pays émergents et en développement sous contraintes budgétaires, mais le Programme universel d'aide financière à l'enfance de la Mongolie montre que des solutions novatrices existent (voir [encadré 6.2](#)). Les transferts monétaires peuvent en effet constituer un complément de revenu important pour combattre la pauvreté. Pour concevoir des programmes de transferts monétaires, il convient de s'assurer: i) de critères transparents d'éligibilité des bénéficiaires, notamment dans le cas de programmes non universels sous conditions de ressources; ii) d'un mécanisme simple d'attribution de l'aide, comprenant des versements périodiques et des services sociaux complémentaires; et iii) d'un système d'évaluation et de contrôle en plus des infrastructures et services opérationnels (côté de l'offre), notamment des écoles et des services de santé disponibles et accessibles aux enfants pauvres.

Encadré 6.2

Le programme d'aide financière à l'enfance de la Mongolie

Au cours de la dernière décennie, la Mongolie a lancé le Programme d'aide financière à l'enfance (Child Money Programme (CMP)), qui octroie 20 000 MNT (environ 15,00 dollars) par mois et par enfant à presque toutes les familles. Il fait partie d'un éventail de programmes sociaux en faveur des enfants, qui comprennent des allocations pour les repas, des subventions et des écoles gratuites (Nations Unies, OIT et gouvernement de Mongolie, 2015).

Selon Yeung et Howes (2015), le CMP a sans doute contribué à une baisse de 18 à 34 pour cent du niveau de pauvreté du pays entre 2010 et 2012. Le programme s'est avéré sans conteste en faveur des personnes pauvres dans sa conception, avec des niveaux de prestations équivalant en 2011 à environ 70 pour cent des besoins de consommation du décile inférieur, contre 5 pour cent de ceux du décile supérieur. Néanmoins, l'effet sur la pauvreté non monétaire, comme l'abandon scolaire précoce, reste inconnu.

La sécurité de revenu des enfants est également fortement liée à celle de leurs parents ou tuteurs, et à la situation du ménage en question⁴. A cet égard, lutter contre la pauvreté des enfants de manière durable implique d'améliorer l'accès des familles qui travaillent à une couverture universelle ou quasi universelle des programmes de protection sociale axés sur l'emploi, tels que les services de garde d'enfants, les congés maternité, etc. (voir section C).

Sécurité de revenu pour les personnes handicapées qui sont dans l'incapacité de travailler

En ce qui concerne les personnes souffrant d'invalidité, celles qui sont dans l'incapacité de travailler n'acquiescent généralement pas les droits nécessaires pour bénéficier des régimes contributifs, ce qui les expose à un plus grand risque de pauvreté. Il est à noter que, sur 183 pays avec des données disponibles, plus de 90 pour cent octroient aux personnes handicapées des prestations sociales prévues par la loi, notamment monétaires. Mais seulement la moitié de ces pays accordent des prestations par le biais de mécanismes susceptibles d'atteindre ceux qui sont dans l'incapacité de travailler, en particulier les pauvres. En conséquence, de nombreuses personnes handicapées comptent sur des régimes non contributifs ou de type universel. De tels régimes existent dans 87 des 183 pays étudiés, mais seulement un tiers des pays émergents et en développement accordent ce type de prestations, contre les trois quarts des pays développés⁵. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur ces systèmes de protection sociale, y compris la sécurité de revenu et la protection sociale de la santé, pour répondre aux besoins spécifiques des personnes souffrant de handicaps, pour les aider à juguler la pauvreté et pour favoriser l'intégration sociale.

B. Aider les personnes à retrouver un emploi

Comme on l'a vu au chapitre 1, la majorité des personnes pauvres est en âge de travailler, et une part importante d'entre elles, notamment dans les pays développés, ne trouve pas d'emploi durable de qualité. De fait, dans les pays développés, ce sont les chômeurs qui affichent les plus forts taux de pauvreté (jusqu'à plus de 42 pour cent). Face aux obstacles (au retour) à l'emploi, les politiques actives du marché du travail (PAMT)⁶ peuvent être efficaces pour aider les personnes à trouver du travail ainsi que pour faciliter la mobilité professionnelle des travailleurs, par exemple entre différents secteurs⁷.

Les PAMT sont de plus en plus considérées comme une composante essentielle de la stratégie politique visant à assurer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à éviter l'exclusion sociale et, de cette façon, à réduire la pauvreté. Si leur prévalence est traditionnellement limitée aux pays développés, les PAMT ont gagné en importance dans les pays émergents et en développement (*encadré 6.3*). Plus précisément, en augmentant le capital humain et les possibilités de travail décent pour les chômeurs (par exemple par l'acquisition de compétences et l'attribution de nécessaires mesures de soutien du revenu), les PAMT peuvent accroître les perspectives de rémunérations au long de la vie, avec des effets intergénérationnels positifs.

En outre, l'effet global des PAMT est renforcé lorsque ces dernières sont associées à des mesures passives (à savoir le soutien du revenu) mutuellement compatibles, de préférence dans un cadre élargi qui tire parti des points forts de chaque programme et évite les arbitrages. Par exemple, certaines PAMT (comme la formation) ont un effet indirect sur le revenu, qui peut se concrétiser seulement à moyen ou long terme. Les mesures de soutien du revenu (qu'elles soient de nature contributive ou non) sont donc nécessaires pour maintenir les personnes en dehors de la pauvreté ainsi que les niveaux de vie. Elles peuvent également aider à ne pas accepter une possibilité d'emploi de mauvaise qualité, qui pourrait induire de substantielles baisses de rémunération ou de conditions de travail et se traduire par un renforcement et une perpétuation du cycle de pauvreté au travail. Par conséquent, les enseignements qui suivent sont apparus comme essentiels pour que les PAMT obtiennent des résultats en termes de réduction de la pauvreté.

Encadré 6.3

Les PAMT pour éradiquer la pauvreté: exemples en Amérique latine et dans les Caraïbes

Certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait de substantiels progrès pour réduire la pauvreté et combattre les inégalités depuis le début des années 2000. Certains de ces progrès ont été réalisés grâce à la mise en place de politiques innovantes qui ont élargi la couverture de la protection sociale aux groupes les plus vulnérables. La mise en place des politiques actives du marché du travail peut dans le même temps jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Les données de la région montrent en particulier que la participation aux programmes de formation a généralement un effet positif sur les rémunérations, qui peut devenir définitif si la formation se traduit par une accumulation de capital humain. De la même manière, les programmes d'emplois publics ont toujours

réduit la pauvreté des participants – le plus fort impact ayant été enregistré parmi les femmes et les jeunes. Les politiques visant à encourager le travail indépendant et la création de microentreprises ont également permis d'augmenter le revenu des participants, les mesures les plus réussies ayant associé l'aide technique au soutien financier. L'effet d'autres PAMT (telles que les services du marché du travail) sur la pauvreté se traduira probablement de façon indirecte par des améliorations dans la qualité de l'emploi trouvé (par une meilleure corrélation). Par ailleurs, si elles ont un effet positif au niveau individuel, les PAMT doivent élaborer des programmes au niveau national pour obtenir un effet macroéconomique (ce qui, jusqu'à présent, reste limité dans la majorité des pays émergents et en développement).

Source: BIT (2016b).

Lever les obstacles à l'emploi et intervenir rapidement

Les PAMT doivent lever les obstacles à l'emploi productif, tels que les engrenages de la pauvreté, le manque de compétences ou l'absence d'accumulation de ressources ou d'économies individuelles. Des services efficaces du marché du travail et de l'emploi permettent d'identifier les obstacles spécifiques à l'intégration et à la réintégration auxquels les personnes pauvres font face et de déterminer comment ils peuvent être surmontés par des interventions ciblées (Hainmueller *et al.*, à paraître). Par exemple, un programme de placement de l'Andhra Pradesh a pu mettre de jeunes ruraux précaires en relation avec des emplois dans des zones semi-urbaines; en Chine, un autre programme a procuré de l'emploi non agricole à des travailleurs migrants des régions montagneuses (Banque mondiale, 2007).

Intervenir rapidement après une perte d'emploi augmente également les chances de retour à l'emploi, et des conditions de ciblage et d'éligibilité appropriées peuvent limiter les pertes d'efficacité et les effets de déplacement (encadré 6.4). Intervenir rapidement n'a toutefois rien d'évident ni de simple, en partie parce que cela implique de donner la priorité des ressources des services de l'emploi aux groupes les plus vulnérables. Néanmoins, ce principe est le plus pertinent là où le risque de chômage de longue durée, l'accès limité aux allocations et l'incidence de la pauvreté sont les plus importants. Même dans les pays développés, une intervention rapide des services du marché du travail peut donner plus de temps aux demandeurs d'emploi de trouver un travail convenable et approprié et peut être un moyen efficace d'éviter l'exclusion du marché du travail et la pauvreté.

Encadré 6.4

Améliorer le ciblage: le Danemark et les chômeurs de longue durée

Entre juin 2012 et juin 2013, le gouvernement du Danemark a mis en place un service spécial pour les chômeurs de longue durée membres de caisses d'assurance chômage et disposant de moins de six mois d'éligibilité aux allocations. Ce programme a été créé pour contrebalancer en partie la baisse de la durée d'éligibilité aux allocations de chômage, qui aurait augmenté le risque de pauvreté des chômeurs de longue durée. A partir de juin 2013, lorsque le programme national est arrivé à son terme, la ville de Copenhague s'est engagée à financer un service spécial pour le chômage de longue durée, qui s'est concentré sur deux groupes: les non-qualifiés et les diplômés de l'université. Le service propose des séances d'orientation professionnelle plus fréquentes et la participation à d'autres PAMT. La fréquence des séances

varie selon le niveau d'éducation (hebdomadaire pour les diplômés, relativement moindre pour les non-qualifiés). La formation à un nouvel emploi et les programmes de subvention salariale sont autorisés seulement au cours des six derniers mois d'éligibilité si les chances d'obtenir par la suite un emploi régulier sont considérées comme «bonnes». Sinon, le service propose des formations axées sur une reconversion, du conseil personnalisé (y compris par des intervenants extérieurs), une aide à la plus grande mobilité et un encouragement à l'entrepreneuriat. Le but de ces mesures individualisées est de s'assurer que les chômeurs retrouvent un emploi mais aussi qu'il soit de qualité (correspondant par exemple aux compétences acquises) ainsi que de réduire le risque de pauvreté en évitant les situations de roulement continu du personnel.

Renforcer l'acquisition de compétences par une formation correspondant à la demande

Comme on l'a vu au chapitre 1, les taux élevés de pauvreté sont liés à l'emploi peu qualifié. Par exemple, sur un échantillon de quelques pays émergents et en développement avec des données disponibles, plus d'un quart des travailleurs peu qualifiés vivent dans l'extrême pauvreté (contre 10 pour cent des moyennement qualifiés et à peine 4 pour cent des hautement qualifiés). L'amélioration des compétences offre donc clairement une solution pour de meilleures perspectives d'emploi et pour sortir de la pauvreté. En outre, l'acquisition de nouvelles compétences et aptitudes peut augmenter la productivité intrasectorielle et la productivité intersectorielle et donc favoriser les processus de transformation structurelle (voir chapitres 3 et 5).

Dans le cadre des PAMT, la formation aide à combattre la pauvreté chronique en facilitant la transition entre chômage et emploi, notamment en renforçant les compétences, mais aussi en permettant de garder un lien avec le marché du travail. A cet égard, pour les plus pauvres, la formation peut apporter des qualifications ouvrant des perspectives d'emploi et de salaire à plus long terme. L'efficacité des PAMT, en particulier la formation, dépend surtout de leur adéquation à la demande de l'économie, élément que l'on peut observer aussi bien dans les pays développés que dans les contextes de développement. A ce propos, le dialogue social et la collaboration avec le secteur privé sont essentiels pour s'assurer que les compétences acquises conduisent à des emplois de qualité et à une réduction durable de la pauvreté (voir section D).

Encadré 6.5

Formation et règles de ciblage dans un programme d'emploi public: le cas de Construyendo Perú

Construyendo Perú est un programme de travaux publics mis en place au Pérou entre 2007 et 2011. Son but était d'augmenter l'employabilité des ménages pauvres sans emploi tout en menant des projets d'infrastructure à petite échelle dans des régions défavorisées du pays. Les participants ont reçu une offre d'emploi à court terme (de quelques semaines à quatre mois) et avaient la possibilité de s'inscrire à des cours organisés pour développer les compétences non techniques ou à une formation technique. Dans un contexte de ressources publiques limitées, trois règles relatives au choix des cibles avaient été établies afin de s'assurer que le programme

identifiait correctement ceux qui en avaient le plus besoin (Escudero, 2016). D'abord, chaque district se voyait attribuer un indicateur de pauvreté matérielle et de lacunes de développement, qui déterminait son éligibilité au programme (autrement dit ciblage géographique). Ensuite, dans chaque district participant, les salaires étaient fixés à un niveau suffisamment bas pour s'assurer que seuls les individus pauvres seraient intéressés (autrement dit autociblage). Enfin, une étude a été menée auprès des candidats pour mesurer les privations monétaires et matérielles du ménage afin de donner la priorité à ceux qui en avaient le plus besoin (autrement dit ciblage socio-économique).

Coupler aide au revenu et formation: le cas des programmes d'emploi public

La création d'emplois directs est une fonction spécifique des PAMT particulièrement efficace pour réduire la pauvreté. En mettant en place de telles initiatives, les programmes d'emploi public (PEP) procurent une importante source de revenus du travail à des personnes qui sont en capacité de travailler et peuvent agir comme filet de sécurité anticyclique en cas de chocs externes ponctuels ou récurrents. Les PEP, qui vont des programmes de travaux publics aux systèmes de garantie de l'emploi, sont les plus efficaces pour octroyer des revenus temporaires permettant de s'assurer une consommation régulière, particulièrement lorsque le programme cible ceux qui n'ont pas les économies adéquates, c'est-à-dire les plus pauvres. En outre, beaucoup de PEP sont axés sur la formation et le développement de compétences, ce qui est un outil efficace pour réduire la pauvreté, puisqu'il améliore les perspectives d'emploi et de salaires à long terme des bénéficiaires.

Les programmes de cette nature ont des effets d'entraînement largement positifs sur le développement, car ils sont souvent destinés à améliorer l'état des routes, les systèmes d'irrigation et autres infrastructures essentielles, et peuvent ainsi favoriser le développement du secteur privé (immédiatement ou par la suite). Ils peuvent d'ailleurs constituer un élément central dans les efforts de développement de l'économie rurale non agricole (voir chapitre 5). Ils ne sont pour autant pas exempts de risques, comme celui de voir la main-d'œuvre se détourner d'autres activités de production à long terme pour engranger les revenus immédiats de ces programmes. Par conséquent, une conception et une mise en place méthodiques des PEP sont nécessaires pour éviter les effets d'éviction. A cet égard, l'autociblage est l'une des caractéristiques pour attirer le groupe opportun d'individus éligibles vers un programme. Une approche consiste à fixer des salaires à un niveau suffisamment bas pour éviter un déplacement de travailleurs du secteur privé, mais assez élevé pour garantir les niveaux de vie appropriés aux participants (Vaidya, 2013). S'il existe un consensus général sur le fait que la fixation de salaires bas est l'un des moyens les plus efficaces de mettre en place l'autociblage parmi les personnes pauvres, elle peut cependant être considérée comme une pratique contraire à l'éthique ou offrant des salaires trop bas. En outre, certaines données montrent que les bas salaires ne sont pas toujours suffisants pour garantir un degré adéquat d'autociblage de la part des personnes pauvres (McCord, 2005). C'est pour ces raisons que plusieurs programmes ont prévu une série d'exigences administratives (par exemple des procédures de candidature ou d'enregistrement) qui visent à s'assurer que seuls les candidats très motivés se sélectionnent eux-mêmes pour le programme (encadré 6.5). Evidemment, il faut tenir compte de l'effet potentiellement négatif que de fortes exigences administratives peuvent avoir sur la participation des plus précaires à ces programmes.

C. Agir pour la qualité de l'emploi et contre la pauvreté au travail

Améliorer la situation sur le marché du travail des personnes qui veulent travailler et sont en capacité de le faire est une question importante dans la lutte contre la pauvreté, mais avoir un emploi ne se traduit pas nécessairement par un niveau de vie adéquat ni par l'autosuffisance. De fait, dans les pays émergents et en développement, plus d'un tiers des personnes ayant un travail sont en situation de pauvreté extrême ou modérée, et, dans les pays développés, 15 pour cent d'entre elles gagnent moins de 60 pour cent du revenu médian. Dans certains cas, c'est le reflet d'une qualité inférieure de l'emploi, soit parce que les travailleurs ne peuvent accéder à l'aide dont ils ont besoin (par exemple s'ils travaillent dans l'économie informelle), soit parce qu'ils ne gagnent pas assez (même en travaillant à plein temps) pour sortir (ainsi que les personnes à leur charge) de la pauvreté. Lutter contre la pauvreté au travail exige, entre autres choses, des politiques visant à : i) favoriser plus directement le travail décent par des systèmes de fixation de salaires minima efficaces; ii) apporter un soutien au revenu des travailleurs pauvres par la protection sociale et des régimes fiscaux équitables; et iii) encourager l'emploi formel.

Politique de salaire minimum: créer un plancher salarial

Resurgit actuellement le débat sur la façon dont le salaire minimum peut aider, s'il est bien conçu, à lutter contre la pauvreté au travail, compte dûment tenu des effets potentiels sur les niveaux d'emploi. Bien qu'il soit intuitivement tentant de considérer que le salaire minimum réduit la pauvreté, le principe est remis en cause et fait l'objet d'une controverse dans la littérature récente (Belser et Rani, 2015). Certains partisans d'une hausse des salaires minima font valoir qu'elle induit des rémunérations plus élevées dans la partie inférieure de l'échelle de distribution et réduit donc la pauvreté au travail tout en stimulant, en retour, la demande globale (Rubery, 2003). De l'autre côté, les opposants affirment que les salaires minima créent des distorsions sur le marché du travail sans soulager les difficultés économiques des ménages à faible revenu (fait important, il est de plus en plus admis que l'effet négatif sur l'emploi est négligeable)⁸.

On estime que les salaires minima ont un plus grand potentiel de réduction de la pauvreté dans les pays émergents et en développement, puisqu'ils concernent une plus large part de la population – directement ou indirectement (Rani *et al.*, 2013). Ce potentiel dépend de plusieurs paramètres clés.

Caractéristiques essentielles de politiques de salaire minimum judicieuses

- *Large couverture*: Bien qu'il n'existe pas de modèle adapté à toutes les situations, il est important d'équilibrer les avantages que peuvent présenter plusieurs salaires minima spécifiques et le coût de la complexité de leur application si l'on veut s'assurer d'une large couverture. D'un côté, certains pays fixent différents salaires minima dans l'objectif de refléter plus fidèlement les différentes conditions économiques selon les régions, les secteurs ou les sous-groupes de travailleurs (BIT, 2015a). D'un autre côté, des systèmes de salaires minima simples sont plus faciles à contrôler et ont plus de chances de se traduire par des taux élevés de couverture et de respect. Dans les pays qui présentent de hauts niveaux d'infraction et un fort taux d'emploi informel, la mise en place de salaires inférieurs au minimum légal pour des groupes ciblés de travailleurs devrait être étudiée avec prudence car l'approche exige des formes différentes de suivi.
- *Respect*: Le non-respect reste souvent généralisé dans beaucoup de pays émergents et en développement (Rani *et al.*, 2013; Broecke, Forti et Vandeweyer, 2015). Combattre cette pratique nécessite de s'assurer que les travailleurs qui peuvent bénéficier du salaire minimum le perçoivent bien. Par exemple au Brésil, le salaire minimum fédéral s'applique à tous les travailleurs salariés et les accords collectifs peuvent seulement stipuler des «salaires planchers» équivalents ou supérieurs à ce salaire minimum. Cette simplicité dans la structure facilite le respect, puisque tous les employeurs en ont connaissance. En outre, l'Etat brésilien a fortement investi dans un mécanisme de contrôle, ce qui a garanti le respect du salaire minimum pour environ 80 pour cent des salariés (Rani *et al.*, 2013)⁹.
- *Révision régulière*: Afin d'éviter l'érosion de la valeur réelle du plancher salarial, les salaires minima doivent être révisés fréquemment, à intervalles réguliers et prévisibles, et pas sur une base ad hoc (voir également la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970). Les révisions et ajustements devraient tenir compte des besoins des travailleurs et de leurs familles, ainsi que des facteurs économiques, notamment les évolutions du coût de la vie, de la croissance économique et de la productivité. Au Brésil par exemple, les données montrent que le salaire minimum a été ajusté en additionnant l'inflation de l'année précédente et la croissance du PIB des deux années

précédentes. De la même manière, au Royaume-Uni, la Commission des bas salaires recommande des ajustements annuels du salaire minimum basés sur une analyse de situation. Dans ces deux pays, les révisions ont été efficaces pour lutter contre la pauvreté.

- *Transparence des mécanismes d'ajustement*: Les salaires minima doivent être ajustés régulièrement sur une base transparente et reposant sur des chiffres. Cela exige que les partenaires sociaux et les décideurs aient accès aux données et à l'analyse pertinentes de sources statistiques nationales ou académiques. A cette fin, certains pays ont nommé des commissions d'experts ad hoc indépendants, comme la Commission des conditions d'emploi en Afrique du Sud, dont la tâche est de conseiller les pouvoirs publics sur des révisions du salaire minimum basées sur des facteurs économiques et sociaux.
- *Dialogue social*: Le dialogue social est un élément important pour s'assurer que les révisions du salaire minimum tiennent compte des conditions des travailleurs et de l'évolution de la productivité dans les secteurs industriels et les entreprises de différentes tailles, et qu'elles impliquent les partenaires sociaux dans la fixation du salaire minimum par la création, par exemple, d'organismes tripartites ad hoc. Conformément à la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, les partenaires sociaux doivent être consultés, particulièrement sur les sujets suivants: i) la sélection et l'application de critères déterminant le niveau de salaire minimum; ii) le taux ou les taux de salaire minimum fixé(s); iii) l'ajustement à intervalles réguliers du ou des taux de salaire minimum; iv) les problèmes rencontrés dans l'application de la législation sur le salaire minimum; et v) la collecte de données et la réalisation d'études pour informer les autorités fixant les salaires minima (BIT, 2014a).

Les prestations liées à l'emploi comme moyen de réduire la pauvreté au travail

Même s'ils sont nécessaires au maintien des niveaux de vie, les salaires minima ne sont souvent pas suffisants pour garantir que le revenu du travail met à l'abri de la pauvreté. A cet égard, les prestations liées à l'emploi peuvent constituer un outil complémentaire efficace pour réduire la pauvreté au travail. Elles englobent principalement un éventail de prestations liées au système global de protection sociale (encadré 6.6 et BIT, 2015a). Elles incluent: i) des services de garde d'enfants, des soins de santé, des allocations logement, etc. qui complètent le revenu du travail pour éviter la pauvreté; ii) le remplacement du revenu perdu temporairement ou définitivement en raison d'une perte d'emploi, d'un accident du travail, d'un handicap, d'une maladie ou de la maternité (ou parce qu'une personne a atteint l'âge de la retraite); et iii) une aide au retour à l'emploi, comme la formation.

Parmi les autres moyens de compléter directement la rémunération des personnes à faible revenu figurent les crédits d'impôt, qui ont gagné en importance comme outil pour réduire la pauvreté au travail¹⁰. De tels systèmes prennent la forme d'un crédit d'impôt équivalent à un pourcentage des revenus après impôts des personnes ou des ménages disposant d'un revenu faible ou modéré (Immervoll et Pearson, 2009). Ils visent à encourager les efforts au travail (ainsi que les mouvements de l'emploi informel vers l'emploi formel) et à redistribuer les revenus vers le bas de l'échelle des salaires. En effet, le crédit d'impôt augmente généralement avec chaque unité supplémentaire de revenu gagné – incitant donc à travailler durant un plus grand nombre d'heures – jusqu'à atteindre une limite maximale, au-delà de laquelle il commence à baisser, jusqu'à disparaître lorsque des niveaux suffisamment élevés de revenus sont atteints¹¹. Les crédits d'impôt augmentent les revenus après impôts et creusent l'écart entre le revenu que les bénéficiaires touchent pour leur travail et le revenu qu'ils percevraient s'ils étaient au chômage ou s'ils travaillaient moins d'heures. Ainsi, les crédits d'impôt peuvent également servir de mesure complémentaire pour faciliter la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel (voir la sous-section suivante), puisqu'ils neutralisent partiellement les effets dissuasifs de la formalisation des emplois faiblement rémunérés, en particulier à temps partiel (Koettl et Weber, 2014).

Des systèmes de cette nature ont été mis en place dans plusieurs pays et les données montrent qu'ils ont le potentiel de réduire la pauvreté au travail, ainsi que de produire certains résultats positifs sur le marché du travail au bas de l'échelle des salaires (encadré 6.7). Certaines réserves, qui expliquent en partie l'utilisation limitée de ces systèmes, méritent néanmoins d'être prises en considération, notamment le fait que: i) ils sont complexes à concevoir; ii) ils sont parfois opaques; iii) ils pourraient décourager l'emploi d'autres membres de la famille, de même que l'avancement professionnel et l'investissement en capital humain, selon le taux de sortie du crédit d'impôt; et iv) ils risquent de créer des effets de verrouillage pour les bénéficiaires qui occupent des emplois faiblement rémunérés¹².

Encadré 6.6

Des prestations sociales pour les actifs occupés dans le cadre d'une approche fondée sur les droits pour éliminer la pauvreté

L'un des objectifs des socles de protection sociale nationale (recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012) est de garantir, au minimum, «un revenu de base, au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité». Un autre objectif est d'assurer progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible, selon les orientations des normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale. D'autres normes de l'OIT sur cette question, notamment la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, donnent des orientations plus détaillées pour des domaines d'action spécifiques.

Dans le domaine de la protection de la maternité pour les personnes pauvres, certains pays ont récemment introduit ou étendu des programmes non contributifs qui conjuguent sécurité de revenu et accès aux soins maternels pour les femmes qui ne sont pas couvertes par la protection habituelle de la maternité (travailleuses de l'économie informelle ou femmes pauvres en général) (BIT, 2015a, 2014b et 2016a).

Pour les travailleurs ayant des responsabilités familiales (qui incluent les enfants, les personnes âgées et les handicapés), l'inadéquation ou l'absence totale de structures d'accueil pour les enfants et de services de soins à long terme et pour invalidité restent un obstacle majeur à l'amélioration des conditions de vie (chapitre 2). Très peu de pays considèrent la garde d'enfants comme un bien public et garantissent un droit universel à l'accueil des enfants pour compléter les allocations familiales, malgré les données montrant qu'investir dans les jeunes enfants par des structures d'accueil de qualité induit de meilleurs résultats scolaires, une meilleure santé, une plus grande employabilité et des revenus supérieurs (Van Lancker, Ghysels et Cantillon, 2012; UNESCO, 2015; BIT, 2016a et 2016b).

L'investissement social de cette nature crée un cercle vertueux de redistribution et de réduction du travail domestique non rémunéré, ainsi que la création de travail rémunéré, qui soutient la croissance économique, limite le transfert intergénérationnel de la pauvreté et augmente l'insertion sociale (Jenson, 2009; BIT, 2016a). De plus, tout système peut être ajusté pour satisfaire aux besoins des parents ayant des responsabilités familiales (Naqvi, Campbell et Raysarkar, 2015).

Encadré 6.7

Vue d'ensemble des avantages résultant des crédits d'impôt liés au travail

Réduction de la pauvreté: On constate un fort effet redistributif lorsque les crédits d'impôt liés au travail sont «permanents» et précisément destinés aux familles à faible revenu. En particulier, comme les avantages fiscaux sont généralement éliminés à des niveaux de revenu relativement élevés, une grande part revient souvent aux ménages les plus nécessiteux, ce qui fait du crédit d'impôt un moyen d'action bien ciblé pour lutter contre la pauvreté au travail des ménages (Chetty, Friedman et Saez, 2013). C'est un caractère distinctif des systèmes existant aux Etats-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni que d'accorder des avantages – les montants maxima varient de 10 à 25 pour cent du revenu médian – aux familles à faible revenu. Comme dans bien d'autres cas, le niveau des avantages dépend du nombre d'enfants dans le foyer et

le crédit d'impôt peut s'avérer efficace pour réduire la pauvreté des enfants, et potentiellement la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Meilleurs résultats sur le marché du travail:

De meilleurs débouchés peuvent conduire à une hausse de la participation des ménages et des personnes pauvres sur le marché du travail (Burkhauser, 2015) et ont montré qu'ils avaient des effets positifs sur l'emploi des mères célibataires (Hoynes et Patel, 2015; Meyer, 2010).

Effets d'entraînement positifs: Etant donné que les ménages à faible revenu ont généralement la plus forte propension marginale à consommer, ces mesures favorisent la demande globale et, par conséquent, la croissance économique.

Malgré ces réserves, les données indiquent que les systèmes de crédits d'impôt liés au travail restent, s'ils sont bien conçus, un outil valable et complémentaire pour lutter efficacement contre la pauvreté au travail et favoriser l'insertion des personnes sur le marché du travail. Pour ce faire, certaines questions doivent être soigneusement prises en considération au moment de la conception de ces systèmes afin d'en limiter les effets indésirables et d'en étendre les bénéfices aux groupes vulnérables émergents.

Tout d'abord, il est important d'adapter les crédits d'impôt liés au travail aux différents contextes nationaux. En particulier dans les pays où l'introduction du crédit d'impôt vise à encourager la participation au marché du travail – à savoir passer du chômage à l'emploi –, la conception optimale du crédit d'impôt devrait être fondée sur un faible revenu garanti et de faibles taux de retrait des prestations, similaire au système de crédit d'impôt sur les revenus du travail des Etats-Unis. A l'inverse, lorsque le crédit d'impôt vise plus à encourager la hausse du nombre d'heures travaillées que la participation, la conception optimale devrait être fondée sur un revenu garanti élevé et un taux élevé de retrait (Saez, 2002).

Deuxièmement, les exigences d'horaire minimum de travail devraient être tempérées. Certains pays ont mis en place des systèmes de crédits d'impôt avec de telles exigences parmi les critères d'éligibilité. Si elles peuvent être efficaces pour limiter la dissuasion financière à travailler à plein temps, elles restent un critère d'éligibilité plutôt restrictif. En effet, exiger un travail à plein temps peut considérablement réduire le nombre de bénéficiaires du crédit d'impôt parmi certaines catégories de travailleurs, par exemple les mères célibataires et les mères de jeunes enfants, ce qui complique la tâche de réduction de la pauvreté.

Troisièmement, les crédits d'impôt sont dans certains cas limités à un groupe restreint de travailleurs et pourraient être étendus, au besoin, à de plus larges catégories, notamment les travailleurs célibataires et les jeunes. Etant donné que la pauvreté au travail a considérablement augmenté ces dernières années, pas seulement dans les familles nombreuses, mais aussi parmi les jeunes et les travailleurs sans personne à charge, cela pourrait être bénéfique d'étendre le crédit d'impôt à ces groupes, qui ont généralement des difficultés à avoir accès à ces systèmes¹³. Par exemple, abaisser l'âge requis (souvent fixé à 25 ans) aiderait à limiter la pauvreté au travail parmi les jeunes. Un régime en vertu duquel les crédits d'impôt liés au travail sont octroyés par le biais du système fiscal sans nécessité d'en faire la demande peut permettre de traiter, du moins partiellement, ces questions.

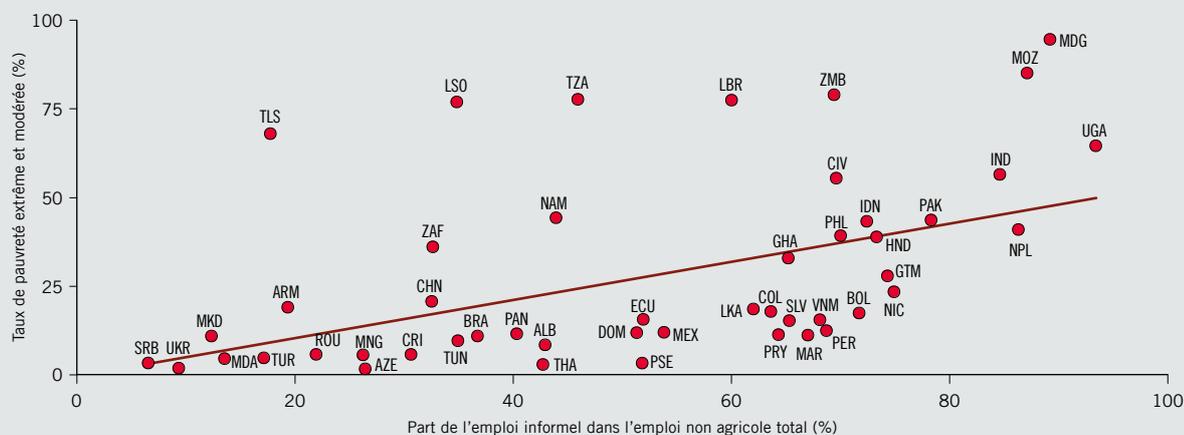
Favoriser la transition vers l'emploi formel

Dans le contexte de la lutte pour la qualité de l'emploi et contre la pauvreté, le principal défi auquel sont confrontés les travailleurs informels est qu'ils n'ont généralement pas accès aux mesures d'aide évoquées dans ce chapitre, qu'il s'agisse de la protection sociale associée à l'emploi, de politiques salariales pertinentes, de la formation ou des programmes d'emploi public. Cela confirme les résultats présentés au chapitre 2, qui montrent que l'accès à des modalités d'emploi sûres et réglementées détermine, dans une large mesure, l'accès à une protection sociale liée à l'emploi. Cela place les travailleurs informels et leurs familles dans une situation de vulnérabilité économique et sociale, ce qui les empêche d'augmenter leur productivité et de trouver le moyen de sortir de la pauvreté (BIT, 2014a). De fait, part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole total et pauvreté sont étroitement liées (figure 6.1). En outre, tandis que l'emploi informel rend la pauvreté plus persistante, la pauvreté contribue à son tour à l'expansion de l'économie informelle en empêchant les individus d'accéder à de meilleures possibilités d'emploi (BIT, 2014c).

Rompres le cercle vicieux dans lequel la pauvreté et l'économie informelle se renforcent mutuellement n'est pourtant pas chose aisée. Comme indiqué dans la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, un cadre global de politiques qui facilite la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle est nécessaire (voir également au chapitre 4). Au cours de ce processus, il est important que la sécurité du revenu soit protégée et que l'innovation et les compétences acquises dans des activités informelles soient préservées. Les efforts pour encourager la formalisation des emplois incluent l'extension de la couverture de la sécurité sociale et, quand il s'agit de travail dépendant, sous ses multiples formes, la reconnaissance de l'existence d'une relation d'emploi par laquelle les travailleurs et les employeurs ont accès aux réglementations visant à protéger leurs droits respectifs.

Figure 6.1

Rapport entre emploi informel et pauvreté extrême et modérée, 2012 (pourcentages)



Note: Le taux de pauvreté correspond à la part de la population avec un niveau de vie inférieur à 3,10 dollars PPA par personne et par jour. Voir la liste des pays et leur code ISO3 correspondant à l'annexe G du chapitre 2.

Source: Calculs du BIT à partir de données PovcalNet de la Banque mondiale, d'ILOSTAT et des sources nationales.

Par ailleurs, la recommandation n° 204 met l'accent sur la création et la préservation d'entreprises et d'emplois décents dans l'économie formelle. En effet, il est important d'encourager la transition vers l'économie formelle d'unités économiques opérant dans l'économie informelle en créant un cadre favorable aux entreprises durables, notamment aux petites et moyennes entreprises, principal moteur de la création d'emploi. Promouvoir une réglementation commerciale judicieuse permet d'y parvenir, en mettant en place des régimes fiscaux plus effectifs et équitables et un enregistrement des entreprises efficace (encadré 6.8). Par exemple, la mise en place d'un dispositif simplifié de recouvrement des impôts (appelé *monotributo*) en Uruguay en 2001 s'est avérée être un instrument efficace pour encourager les micro et petites entreprises à s'inscrire dans l'économie formelle. Cette méthode unifiée de collecte des contributions a permis à des microentreprises au chiffre d'affaires limité de remplir leurs obligations en matière d'impôts et de sécurité sociale par un simple paiement, ce qui, en retour, a contribué de manière significative à la formalisation et à l'extension de la sécurité sociale dans l'économie informelle (BIT, 2015b). De même, le gouvernement du Brésil a fait adopter la loi complémentaire microentrepreneur individuel (*Lei Complementar Micro Empreendedor Individual*) en 2009 pour réduire les pressions administratives et fiscales pesant sur les microentreprises et les travailleurs à leur propre compte. Cette initiative facilite l'enregistrement des petites entreprises comptant jusqu'à un employé et un chiffre d'affaires annuel brut de moins de 60 000 BRL (17 000 dollars), de même qu'elle permet à ces entrepreneurs de grouper leurs impôts et cotisations de sécurité sociale en un paiement mensuel fixe, qui est considérablement inférieur aux impôts et cotisations ordinaires (BIT, 2014b).

Faciliter les transitions vers l'économie formelle**Transition des unités économiques informelles vers l'économie formelle**

Les travaux de recherche ont démontré que la création d'un environnement favorable est un élément important pour promouvoir des entreprises durables et faciliter la transition vers l'économie formelle. L'Afrique du Sud a récemment fait des pas décisifs pour promouvoir la transition vers l'économie formelle en utilisant ce levier, notamment par le biais de la Stratégie nationale de régularisation des entreprises informelles (National Informal Business Upliftment Strategy (NIBUS)). Avec le soutien du BIT, l'Afrique du Sud a procédé à une évaluation EESE (Enabling Environment for Sustainable Enterprises – environnement propice aux entreprises durables), et a été le premier pays à se focaliser sur l'économie informelle dans l'évaluation. L'évaluation EESE, qui mène à un plan d'action et à une sensibilisation aux réformes des politiques, a conclu que le principal obstacle à la transition des entreprises vers l'économie formelle tenait aux difficultés d'enregistrement, et a mis en évidence d'autres problèmes liés aux conditions de l'activité économique. La stratégie est axée sur cinq secteurs, chacun avec différentes actions prioritaires. Les actions dans chaque domaine sont constituées d'un panachage d'interventions stratégiques, dont l'amélioration de l'environnement légal et réglementaire, le développement des infrastructures, le développement des compétences et des entreprises, la gestion des partenariats et des parties prenantes ainsi que la gestion des connaissances.

D'autres pays ont pris des initiatives pour encourager la transition des unités économiques informelles vers l'économie formelle, notamment en Amérique latine. Elles comprennent par exemple l'octroi de mesures incitatives – comme les réductions fiscales – pour la transition des micro,

petites et moyennes entreprises, des services de développement des entreprises modernisés, et une aide pour accéder aux financements en Colombie, ou une simplification pour l'enregistrement et des services d'aide au développement pour les «microentrepreneurs individuels» au Brésil. Les institutions de microfinance peuvent aussi faciliter la transition, comme des initiatives pilotes l'ont montré au Burkina Faso et en Inde.

Transition des travailleurs vers l'emploi formel

Les mesures pour faciliter la transition vers l'emploi formel comprennent l'extension effective de la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs qui n'étaient pas couverts, la création et l'enregistrement de contrats de travail, et la déclaration des emplois qui ne l'étaient pas. Ces dispositions respectent l'extension du champ légal et réglementaire et/ou des mesures favorisant, imposant et contrôlant le respect de la réglementation du travail et de la sécurité sociale (voir également au chapitre 4). Par exemple, l'Argentine a encouragé la transition de différentes manières, en réduisant les cotisations de sécurité sociale pour de nouvelles embauches, en améliorant les services d'inspection et en renforçant les capacités du Registre national des travailleurs et employeurs du secteur agricole qui, outre sa fonction d'enregistrement, accorde des prestations sociales et veille à ce que la législation du travail et de la sécurité sociale soit respectée. En Europe, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Slovénie ont adopté des réglementations spéciales pour le travail occasionnel ou intermittent, qui donnent accès à la sécurité sociale, y compris pour ceux qui ne travaillent que très peu d'heures et/ou pour une faible rémunération. Cela a représenté un avantage notable pour les travailleurs domestiques.

Source: BIT (2014c, 2015c, 2016c et à paraître).

D. Conclusions: assurer la cohérence des stratégies de lutte contre la pauvreté grâce aux institutions du marché du travail et au dialogue social

La question de la cohérence se pose aussi bien aux niveaux local et national, en termes de politique intérieure, qu'au niveau international, avec, par exemple, la ratification et l'adoption des conventions fondamentales et recommandations de l'OIT. Elle impose de prendre en considération les complémentarités et les arbitrages entre les politiques (BIT, 2003). En effet, les instruments politiques évoqués aux chapitres précédents doivent être envisagés en termes d'interaction afin de garantir les meilleurs résultats possibles dans la réduction de la pauvreté, d'où la pertinence de la cible 14 de l'objectif de développement durable 17: «Renforcer la cohérence des politiques de développement durable». Cela a été souligné dans ce chapitre. Par exemple, les données montrent que les politiques actives du marché du travail (PAMT) sont plus efficaces, en particulier pour les travailleurs précaires, quand elles sont associées à une aide au revenu, comme les allocations de chômage. De la même manière, les services de l'emploi jouent un rôle essentiel pour faciliter et renforcer l'efficacité de la formation. Dans la même veine, la protection sociale et les salaires minima ne sont pas des substituts, mais des politiques complémentaires (Wicks-Lim et Thompson, 2010; Caldera Sánchez, Lenain et Flèche, 2014). Par exemple, un service de garde d'enfants de bonne qualité et abordable est particulièrement adapté aux travailleurs touchant le salaire minimum, de même qu'il contribue aux objectifs d'égalité entre les sexes en aidant les femmes à travailler.

Des institutions compétentes sont essentielles pour s'assurer de l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays émergents et en développement. Trois types d'institutions ont fait la preuve de leur importance pour garantir la cohérence. Premièrement, l'administration du travail, nécessaire à la bonne application de la législation du travail, est un pivot central des réformes en faveur des personnes pauvres. L'élargissement des capacités des services d'inspection du travail, en termes de ressources tant humaines que budgétaires, est à cet égard essentiel. Le partage d'expériences au niveau international sur la conception efficace de pratiques d'inspection du travail a fourni des orientations utiles en la matière. Certains pays d'Asie, comme l'Indonésie, la Malaisie et le Viet Nam, ont adopté avec succès d'importantes mesures en vue d'aligner leurs services d'inspection du travail sur les meilleures pratiques internationales en investissant, par exemple, dans la formation des inspecteurs et en leur conférant l'autorité pour lancer des procédures civiles et infliger des amendes aux contrevenants (BIT, 2016d).

Bien que l'importance de renforcer les services d'inspection du travail soit fréquemment soulignée pour les pays émergents et en développement, elle ne doit pour autant pas être négligée dans les pays développés. La taille de l'économie non déclarée reste en effet significative dans plusieurs pays développés, avec une part de l'ordre de 20 pour cent du PIB ou plus dans certains pays d'Europe du Sud et de l'Est (BIT, 2014c). Certains pays, comme l'Australie, la France et le Royaume-Uni, ont récemment mis en place des programmes ciblés pour former les inspecteurs aux questions clés de sécurité et de santé au travail dans le cadre plus large de stratégies d'inspection du travail, notamment dans des secteurs spécifiques tels que l'agriculture et la construction.

Les services publics de l'emploi – aspect important de l'administration du travail – sont généralement responsables d'un large éventail de politiques sociales et de l'emploi (Kluve, 2010 et 2016). Cependant, les ressources qui leur sont allouées sont souvent limitées, en particulier dans les pays à revenu faible¹⁴. Cela dit, elles peuvent être utilisées pour que les programmes ciblent les personnes pauvres de manière plus efficace. De plus, les agences privées peuvent agir en complément de manière à faciliter la réalisation des objectifs de travail décent¹⁵.

Deuxièmement, un cadre institutionnel approprié doté de capacités adéquates est essentiel pour collecter les impôts et réaliser les programmes. Sans de telles institutions fiscales et prestataires, le combat contre la pauvreté ne sera pas gagné. Des efforts considérables sont nécessaires pour renforcer i) le système de collecte des impôts en équilibrant les mesures incitatives et l'aide, ainsi que les déclarations obligatoires et les pénalités afin d'élargir l'assiette fiscale et de réduire l'économie informelle et ii) le cadre institutionnel pour la prestation et l'évaluation des aides à l'emploi et au revenu.

En ce qui concerne le premier élément, fournir des services d'appui à l'obtention des autorisations et à l'enregistrement auprès des bureaux de perception de la TVA et des impôts peut constituer une forte incitation pour les entreprises qui souhaitent s'inscrire dans l'économie formelle. Simplifier l'administration du régime fiscal est particulièrement important au regard de la TVA dans des secteurs comme le tourisme, car, si elle s'applique de manière non uniforme entre les produits et les services,

Encadré 6.9

Intégrer les partenaires sociaux dans le dialogue sur la réduction de la pauvreté contribue à améliorer la prise de décisions

Les efforts de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) pour engager le dialogue avec le FMI et la Banque mondiale dans les années 1990 ont poussé les institutions de Bretton Woods à ne plus se concentrer exclusivement sur une stratégie de croissance économique et à mettre davantage l'accent sur un éventail plus large de mesure des inégalités et de conditions de vie. C'est à peu près à cette époque que les syndicats ont été invités à contribuer aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) – que le FMI et la Banque mondiale exigent pour qu'un pays puisse bénéficier d'un allègement de la dette (BIT, 2004). Impliquer les syndicats dans les DSRP leur a donné l'opportunité de prendre part aux processus décisionnels et de collaborer avec les organisations non gouvernementales et d'autres organes nationaux et

internationaux. Surtout, cela leur a permis d'agir solidairement, à l'échelle mondiale, pour promouvoir les réformes et les stratégies en faveur des personnes pauvres et des travailleurs (*ibid.*).

En outre, l'implication des organisations d'employeurs a contribué à défendre des processus davantage fondés sur les données pour parvenir à la réduction de la pauvreté. Par exemple, l'Association des employeurs d'Indonésie (APINDO) a élargi son ordre du jour pour intégrer les questions commerciales dans le cadre de la préparation au processus de réduction de la pauvreté. Elle a ainsi entrepris de documenter les obstacles au commerce ayant des effets négatifs sur le commerce intraprovincial et de plaider pour qu'ils soient levés. Les efforts de l'APINDO se sont traduits par l'ajout des problèmes identifiés à l'agenda de réforme politique (BIT, 2006).

le respect des obligations fiscales peut s'en trouver diminué (USAID, 2005). De la même manière, comme souligné ci-dessus dans le cas du régime de prestations liées à l'emploi, renforcer les liens entre l'administration fiscale et les bureaux de sécurité sociale est essentiel pour s'assurer que les mesures de soutien du revenu sont destinées à ceux qui en ont le plus besoin.

En ce qui concerne le second élément (prestation et administration des programmes), des évaluations régulières doivent être conduites et, dans certains cas, renforcées pour veiller à ce que les prestations soient adéquates. Cela entraîne la mise en place de systèmes de suivi, en appui au renforcement des institutions de sécurité sociale, de perception des impôts et d'inspection du travail.

Troisièmement, le dialogue social peut contribuer de manière décisive à la réduction de la pauvreté par une action sur le marché du travail (encadré 6.9)¹⁶. En effet, des données montrent que les systèmes de relations professionnelles peuvent avoir un effet significatif sur la pauvreté, par exemple en encourageant plus de dépenses publiques dans la sécurité sociale (Plasman et Rycx, 2001). Dans les pays développés, le dialogue social a été efficace pour réduire la pauvreté, notamment en admettant les liens entre pauvreté et marchés du travail. En Europe par exemple, le dialogue social et l'engagement de tous les partenaires sociaux ont contribué à mettre en place des réglementations et des politiques axées sur la croissance à forte intensité d'emploi et en faveur des personnes pauvres. De la même manière, l'engagement de tous les partenaires sociaux permet de s'assurer que la réglementation du marché du travail est actualisée et en adéquation avec la nature changeante des conditions et contrats de travail et d'emploi. Ces derniers temps, le dialogue social n'est plus seulement synonyme de gouvernance démocratique, mais aussi un moyen de soulever un large éventail de questions sur le marché du travail et au-delà.

Néanmoins, des prérequis sont nécessaires à un dialogue social garantissant que les pays combattent la pauvreté efficacement, parmi lesquels: i) des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes de façon à s'assurer qu'elles disposent des capacités techniques requises et de l'accès à l'information pertinente pour jouer un rôle avisé dans le dialogue social; ii) la volonté politique de s'engager dans le dialogue social au nom de toutes les parties; iii) le respect des droits fondamentaux à la liberté syndicale et à la négociation collective afin de garantir un environnement permettant aux partenaires sociaux d'opérer librement, sans crainte de représailles; et iv) un soutien institutionnel approprié (BIT, 2013).

A cet égard, le dialogue social sur la réduction de la pauvreté et le marché du travail fait face à de nombreux défis. De fait, certaines conditions d'un dialogue social efficace sont souvent inexistantes dans les pays en développement, notamment la liberté syndicale et la négociation collective. Une large participation et la cohérence entre les ministères sont essentielles; par exemple, une plus forte implication de la part des ministères du travail est importante pour veiller à ce que les questions du marché du travail reçoivent l'attention adéquate afin de compléter les stratégies de lutte contre la pauvreté dans les domaines de la santé et de l'éducation (Buckley et Casale, 2006). Généralement, ces stratégies sont fortement influencées par les ministères de la santé et de l'éducation, ce qui est compréhensible étant donné l'importance fondamentale de ces facteurs quant au développement ou à la réduction de la pauvreté, notamment pour ce qui est du développement du capital humain.

Les organisations d'employeurs ont un intérêt manifeste à favoriser les environnements propices aux entreprises, ce qui a des conséquences directes sur la réduction de la pauvreté. Par exemple, étendre le fonctionnement des marchés financiers et de capitaux favorise non seulement l'accès au crédit pour les personnes pauvres, cela permet aussi de rationaliser les processus opérationnels et de stimuler la croissance économique et la productivité. En effet, le secteur privé est souvent impliqué dans des questions relatives à la réduction de la pauvreté, en raison de son rôle de pourvoyeur d'emplois et de moteur de la croissance économique, comme indiqué dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. A cet égard, une série de priorités pour les organisations d'employeurs est directement liée à la réduction de la pauvreté, comme la stabilité macroéconomique et politique, une politique budgétaire transparente et durable, une bonne gouvernance et l'Etat de droit, des cadres réglementaires évolués et des droits de propriété établis, ainsi que des marchés ouverts et transparents. Par ailleurs, le développement des infrastructures sociales et physiques ainsi que l'acquisition de capital humain ont des implications directes sur la création d'environnements propices aux entreprises, la réduction de la pauvreté et l'expansion des activités productrices pour les personnes pauvres.

L'inclusion des syndicats dans le dialogue social sur les stratégies de réduction de la pauvreté est importante pour s'assurer que la majorité des travailleurs ont voix au chapitre et sont représentés. En fait, les syndicats sont souvent sous-représentés dans les pays émergents et en développement en raison de divers facteurs, dont le taux d'emploi informel sur le marché du travail, les questions politiques et le manque de moyens. Ces dernières années, les femmes, ainsi que d'autres groupes exposés à la pauvreté, sont devenues de plus en plus actives dans les mouvements syndicaux et également dans des groupes de travailleurs informels, tels que les organes collectifs de femmes indépendantes (BIT, 2016a). Cela a contribué à élargir la représentation et à soulever des questions qui affectent les femmes de manière disproportionnée, comme la promotion du travail décent pour les travailleurs domestiques et l'écart salarial entre hommes et femmes.

Le dialogue social contribue également à harmoniser les responsabilités que les efforts de réduction de la pauvreté imposent aux différentes parties prenantes dans des domaines prioritaires. Par le dialogue social, les politiques peuvent être mises en œuvre en s'assurant que les responsabilités sont partagées et que les obligations liées à l'exercice de ces responsabilités sont définies. C'est de cette façon que, ensemble, les deux objectifs d'éradication de la pauvreté et de promotion du travail décent peuvent être atteints de manière durable.

Notes

1. Les socles nationaux de protection sociale garantissent au minimum à toute personne dans le besoin l'accès à des soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenu tout au long de la vie. Cela englobe les quatre garanties de sécurité sociale suivantes, définies à l'échelle nationale: i) accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité; ii) sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires; iii) sécurité élémentaire de revenu pour les personnes en âge de travailler mais qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité; et iv) sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées (BIT, 2014d). Pour plus d'information, se référer au chapitre 4 évoquant la recommandation n° 202 et la convention n° 102 ainsi qu'au document suivant: <<http://www.ilo.org/secsoc/areas-of-work/policy-development-and-applied-research/social-protection-floor/lang--fr/index.htm>>.
2. L'extrême pauvreté correspond à un niveau de vie des ménages inférieur à 1,90 dollar PPA par personne et par jour, la pauvreté modérée à un niveau de vie compris entre 1,90 et 3,10 dollars PPA par personne et par jour. Dans les pays développés, un seuil de pauvreté relative est généralement utilisé, fixé à 60 pour cent du revenu disponible médian national. Voir le chapitre 1 pour de plus amples détails.
3. La part des femmes ayant dépassé l'âge de la retraite et touchant une pension est, en moyenne, de 10,6 points de pourcentage inférieure à celle des hommes. Les plus faibles taux d'activité des femmes, ainsi que le développement limité de régimes de retraite non contributifs dans certaines régions, ont un effet significatif sur le taux effectif de couverture des pensions de retraite pour les femmes. L'existence de régimes de retraite non contributifs étendus peut, dans une certaine mesure, compenser à la fois le plus faible taux d'activité des femmes et leurs conditions d'emploi moins favorables en termes de protection sociale (BIT, 2016a).
4. La protection sociale et la promotion d'activités génératrices de revenus pour les parents et les éducateurs sont des éléments importants de la lutte visant à éliminer le travail des enfants, conformément aux normes de l'OIT sur le sujet en vue de s'attaquer aux cycles de pauvreté intergénérationnelle (chapitre 4).
5. Ces régimes existent soit à titre universel, soit, plus fréquemment, sous conditions de ressources (BIT, 2015a).
6. Les PAMT englobent généralement un éventail de mesures, parmi lesquelles l'aide à la recherche d'emploi, la formation, les programmes de travaux publics, les subventions à l'emploi, l'aide au travail indépendant et à la création de microentreprises.
7. Plus spécifiquement, les PAMT visent à réduire le chômage par: i) l'orientation des demandeurs d'emploi vers les postes vacants par une aide directe à la recherche d'emploi ou par la mise à disposition d'informations; ii) le perfectionnement et l'adaptation des compétences des demandeurs d'emploi afin d'améliorer leur employabilité; iii) l'attribution de mesures incitatives aux personnes pour accepter certains emplois ou aux entreprises pour embaucher certaines catégories de travailleurs; et iv) la création d'emplois soit dans le secteur public, soit en attribuant des subventions au secteur privé (BIT, 2016b).
8. Certaines recherches récentes visant à résumer le champ des études existantes relèvent trois conclusions largement partagées: i) les hausses modérées du salaire minimum risquent peu d'entraîner des effets négatifs significatifs sur l'emploi (Giotis et Chletos, 2015); ii) lorsque les hausses du salaire minimum ont un effet sur l'emploi, il reste relativement faible en magnitude et peut être aussi bien positif que négatif (Nataraj *et al.*, 2014; Boockmann, 2010); et iii) dans certains cas, les hausses de salaire minimum peuvent avoir des effets négatifs modérés sur l'emploi pour les groupes vulnérables, comme les jeunes (Broecke, Forti et Vandeweyer, 2015).
9. Au Brésil, la part de salariés en situation d'extrême pauvreté est passée de 3,9 à 1,8 pour cent entre 2004-05 et la dernière année disponible, et la part de salariés en situation de pauvreté modérée de 12,1 à 6,1 pour cent au cours de la même période.
10. Au-delà de la lutte contre la pauvreté au travail, ces systèmes ont souvent plusieurs objectifs, notamment celui d'améliorer la participation au marché du travail et de combler les lacunes dans les compétences.
11. Il existe deux grandes catégories de crédits d'impôt «permanents»: ceux destinés aux travailleurs faiblement rémunérés et ceux à destination des familles à faibles revenus. Les premiers visent avant tout à inciter au travail tandis que les seconds s'attachent surtout à réduire la pauvreté au travail des ménages à faibles revenus. Dans certains pays, la dimension «favorable à la famille» des crédits d'impôt est renforcée par le fait que le pourcentage de crédits d'impôt et les prestations maximales accordées augmentent en fonction du nombre d'enfants à charge dans les ménages.
12. Ces effets dépendent largement des chances réelles des travailleurs peu qualifiés de connaître une nette progression de salaire au cours de leur vie active, ce qui est relativement rare (Card, Michalopoulos et Robins, 2001).

13. Par exemple aux Etats-Unis, les personnes sans enfant représentent 20 pour cent des bénéficiaires de crédits d'impôt sur le revenu du travail, mais seulement 2 pour cent de toutes les dépenses en crédits d'impôt ont été versés à ce groupe (Eissa et Hoynes, 2008).
14. Néanmoins, de récentes réformes des services publics de l'emploi dans certains pays émergents et en développement se sont focalisées sur une meilleure efficacité en introduisant de nouvelles technologies (par exemple des plateformes électroniques de placement) dans le but d'augmenter la portée des services (Mazza, 2013).
15. Selon la Confédération internationale des agences d'emploi privées (CIETT), ces agences ont en 2014 placé plus de 70 millions de personnes sur le marché du travail dans le monde (CIETT, 2016).
16. Le dialogue social englobe «toute forme de négociation, de consultation ou d'échange d'information entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ou entre ceux des employeurs et des travailleurs sur des thèmes d'intérêt commun portant sur des politiques économiques et sociales» (BIT, 2013).

Références

- Banque mondiale (2007): *Rapport sur le développement dans le monde 2008: l'agriculture au service du développement* (Washington, DC).
- Belser, P.; Rani, U. (2015): «Minimum wages and inequality», dans l'ouvrage publié sous la direction de J. Berg: *Labour markets, institutions and inequality: Building just societies in the 21st Century* (Genève, BIT).
- BIT (Bureau international du Travail) (2003): *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 91^e session, Genève, 2003 (Genève).
- (2004): «Les syndicats et les stratégies de réduction de la pauvreté», *Education ouvrière 2004/1-2*, n° 134-135.
- (2006): *Poverty Reduction Strategy Papers, A Guide For Employers' Organizations* (Genève).
- (2013): *Le dialogue social tripartite au niveau national. Guide de l'OIT pour une meilleure gouvernance* (Genève), p. 12.
- (2014a): *Informality and the quality of employment in G20 countries*, rapport préparé pour la réunion des ministres du travail du G20, Melbourne, 10-11 septembre.
- (2014b): *Policies for the formalization of micro and small enterprises in Brazil* (Lima, Bureau régional de l'OIT).
- (2014c): *La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, rapport V (1), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014 (Genève).
- (2014d): *World Social Protection Report 2014/15: Building economic recovery, inclusive development and social justice* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Rapport sur la protection sociale dans le monde 2014/15: vers la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_245153.pdf> [consulté le 27 sept. 2016].
- (2015a): *Rapport mondial sur les salaires 2014/15: salaires et inégalités de revenus* (Genève).
- (2015b): *World Employment and Social Outlook: The changing nature of jobs* (Genève). Un résumé en français sous le titre «Emploi et questions sociales dans le monde: des modalités d'emploi en pleine mutation» est disponible à l'adresse <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_368645.pdf> [consulté le 27 sept. 2016].
- (2015c): *La formalisation de l'économie informelle: domaine de première importance*, Conseil d'administration, 325^e session, Genève, 29 oct.-12 nov. 2015 (Genève).
- (2016a): *Les femmes au travail: tendances 2016* (Genève).
- (2016b): *What works: Active labour market policies in Latin America and the Caribbean* (Genève).
- (2016c): *The enabling environment for sustainable enterprises in South Africa* (Genève).
- (2016d): *Inspection du travail et autres mécanismes de conformité dans le secteur du travail domestique: guide d'introduction* (Genève).
- (à paraître): *Formalizing employment in domestic work* (Genève).
- Boockmann, B. (2010): *The combined employment effects of minimum wages and labor market regulation: A meta-analysis*, IZA Discussion Paper No. 4983 (Bonn, Institute for the Study of Labor).
- Broecke, S.; Forti, A.; Vandeweyer, M. (2015): *The effects of minimum wages on employment in emerging economies: A literature review*, National Minimum Wage Research Initiative (Johannesburg, School of Economic and Business Sciences, Université de Witwatersrand).
- Buckley, G. J.; Casale, G. (2006): *Social dialogue and poverty reduction strategies* (Genève, BIT).
- Burkhauser, R. V. (2015): «The minimum wage versus the earned income tax credit for reducing poverty», *IZA World of Labor*, vol. 153, mai (Bonn, Institute for the Study of Labor).
- Caldera Sánchez, A.; Lenain, P.; Flèche, S. (2014): *Improving well-being in the United States*, OECD Economics Department Working Papers No. 1146 (Paris, OCDE). Disponible à l'adresse <<http://dx.doi.org/10.1787/5jz0zbc80tvl-en>> [consulté le 27 sept. 2016].
- Card, D.; Michalopoulos, C.; Robins, P. K. (2001): *The limits to wage growth: Measuring the growth rate of wages for recent welfare leavers*, NBER Working Paper No. 8444 (Cambridge, Etats-Unis, National Bureau of Economic Research).

- Chetty, R.; Friedman, J. N.; Saez, E. (2013): «Using differences in knowledge across neighborhoods to uncover the impacts of the EITC on earnings», *American Economic Review*, vol. 103, n° 7, pp. 2683-2721.
- CIETT (Confédération internationale des agences d'emploi privées) (2016): *Economic Report 2016* (Bruxelles). Disponible à l'adresse <<http://www.ciett.org/economicreport2016/>> [consulté le 27 sept. 2016].
- Eissa, N.; Hoynes, H. (2008): *Redistribution and tax expenditures: The earned income tax credit*, NBER Working Paper No. 14307 (Cambridge, Etats-Unis, National Bureau of Economic Research).
- Escudero, V. (2016): *Workfare programmes and their impact on the labour market: Effectiveness of Construyendo Perú*, Research Department Working Paper No. 12 (Genève, BIT).
- Giotis, G.; Chletsos, M. (2015): *Is there publication selection bias in minimum wage research during the five-year period from 2010–2014?*, Economics Discussion Paper No. 2015-58 (Kiel, Kiel Institute for the World Economy).
- Hainmueller, J.; Hofmann, B.; Krug, G.; Wolf, K. (à paraître): «Do lower caseloads improve the performance of public employment service?, New evidence from German employment offices», *The Scandinavian Journal of Economics*.
- Hoynes, H. W.; Patel, A. J. (2015): *Effective policy for reducing inequality? The earned income tax credit and the distribution of income*, NBER Working Paper No. 21340 (Cambridge, Etats-Unis, National Bureau of Economic Research).
- Immervoll, H.; Pearson, M. (2009): *A good time for making work pay? Taking stock of in-work benefits and related measures across the OECD*, OECD Social, Employment and Migration Working Paper No. 81 (Paris, OCDE).
- Jenson, J. (2009): «Redesigning citizenship regimes after neoliberalism: Moving towards social investment», dans l'ouvrage publié sous la direction de N. Morel, B. Palier et J. Palme: *What future for social investment?* (Stockholm, Institute for Futures Studies).
- Kluge, J. (2010): «The effectiveness of European active labor market programs», *Labour Economics*, vol. 17, n° 6, déc., pp. 904-918.
- (2016): *A review of the effectiveness of active labour market programmes with a focus on Latin America and the Caribbean*, Research Department Working Paper No. 7 (Genève, BIT).
- Koettl, J.; Weber, M. (2014): «Does formal work pay? The role of labor taxation and social benefit design in the new member states», dans l'ouvrage publié sous la direction de M. Frölich, D. Kaplan, C. Pagés, J. Rigolini et David Robalino: «Social insurance, informality, and labor markets: How to protect workers while creating good jobs» (Oxford Scholarship Online).
- Mazza, J. (2013): «Connecting workers to jobs: Latin American innovations in labor intermediation services», *Latin American Policy*, vol. 4, n° 2, pp. 269-284.
- McCord, A. (2005): *Win-win or lose? An examination of the use of public works as a social protection instrument in situations of chronic poverty*, document présenté à la conférence sur la protection sociale pour la pauvreté chronique, Université de Manchester, 23-24 fév.
- Meyer, B. D. (2010): «The effects of the earned income tax credit and recent reforms», *Tax Policy and the Economy*, vol. 24, n° 1, pp. 153-180.
- Naqvi, M.; Campbell, L.; Raysarkar, C. (2015): *In Ethiopia, a safety net program helps improve gender roles*, Blogs de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse <<http://blogs.worldbank.org/voices/ethiopia-safety-net-program-helps-improve-gender-roles>> [consulté le 27 sept. 2016].
- Nataraj, S.; Perez-Arce, F.; Kumar, K. B.; Srinivasan, S. V. (2014): «The impact of labor market regulation on employment in low-income countries: A meta-analysis», *Journal of Economic Surveys*, vol. 28, n° 3, pp. 551-572.
- Nations Unies; OIT (Organisation internationale du Travail); gouvernement de Mongolie (2015): *Social protection assessment based national dialogue: Definition and cost of a social protection floor in Mongolia* (Oulan-Bator).
- Plasman, R.; Rycx, F. (2001): «Collective bargaining and poverty: a cross-national perspective», *European Journal of Industrial Relations*, vol. 7, n° 2, pp. 175-202.

- Rani, U.; Belser, P.; Oelz, M.; Ranjbar, S. (2013): «Couverture et respect de la législation sur le salaire minimum dans les pays en développement», *Revue internationale du Travail*, vol. 152, n° 3-4, pp. 411-442.
- Rubery, J. (2003): *Pay equity, minimum wage and equality at work: Theoretical framework and empirical evidence* (Genève, BIT).
- Saez, E. (2002): «Optimal income transfer programs: Intensive versus extensive labor supply responses», *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 117, n° 3, pp. 1039-1073.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture) (2015): *Education pour tous 2000-2015: progrès et enjeux* (Paris).
- USAID (United States Agency for International Development) (2005): *Removing barriers to formalization: The case for reform and emerging best practice* (Washington, DC).
- Vaidya, K. (2013): *Towards acceptable wages for public employment programmes: A guide for conducting studies for wage setting and estimating labour supply response* (Genève, BIT).
- Van Lancker, W.; Ghysels, J.; Cantillon, B. (2012): *An international comparison of the impact of child benefits on poverty outcomes for single mothers*, Working Paper No. 3, Herman Deleeck Centre for Social Policy (Anvers, Université d'Anvers).
- Wicks-Lim, J.; Thompson, J. (2010): *Combining minimum wage and earned income tax credit policies to guarantee a decent living standard to all U.S. workers* (Amherst, Etats-Unis, Political Economy Research Institute).
- Woolard, I.; Harttgen, K.; Klasen, S. (2010): *The evolution and impact of social security in South Africa*, document préparé pour la conférence intitulée «Promoting resilience through social protection in Sub-Saharan Africa», organisée par European Report of Development in Dakar, Sénégal, 28-30 juin. Disponible à l'adresse <<http://erd.eui.eu/media/BackgroundPapers/Woolard-Harttgen-Klasen.pdf>> [consulté le 27 sept. 2016].
- Yeung, Y.; Howes, S. (2015): *Resources-to-cash: A cautionary tale from Mongolia*, Development Policy Centre Discussion Paper No. 42, Crawford School of Public Policy (Canberra, Université nationale australienne).

Le rapport **Emploi et questions sociales dans le monde 2016** montre que le travail décent est primordial dans la lutte pour réduire la pauvreté. Il indique que la pauvreté a eu tendance à décliner dans de nombreux pays émergents et en développement, alors qu'elle a plutôt augmenté dans la majorité des pays développés, notamment en termes d'incidence de la pauvreté au travail. Ce rapport analyse les types d'emplois et de revenus des personnes pauvres, en attachant une attention particulière à la qualité des emplois et au rôle de la protection sociale dans la réduction de la pauvreté. Il démontre qu'il n'est pas possible de réduire la pauvreté de manière durable si des possibilités de travail décent ne sont pas offertes aux pauvres. Cette observation repose sur l'analyse du marché du travail et des tendances de pauvreté au cours des deux dernières décennies dans plus de 100 pays, qu'ils soient développés, émergents ou en développement.

Le rapport examine le rôle des politiques pour améliorer les possibilités de travail décent et lutter contre la pauvreté. Il présente les initiatives de plusieurs pays en matière de politiques économiques centrées sur l'emploi, de programmes d'emploi, de développement des entreprises, de protection sociale et de dialogue social. Les données qui en sont issues indiquent que des politiques de travail décent bien conçues peuvent contribuer avec succès à éradiquer la pauvreté. Elles peuvent stimuler la productivité, notamment dans le secteur agricole et les zones rurales, où vivent la majorité des personnes pauvres. Ces politiques sont également un outil essentiel pour faciliter les transitions vers l'emploi formel dans les pays en développement et pour augmenter les perspectives salariales des travailleurs pauvres. Le rapport évoque également l'importance des normes internationales du travail pour réduire la pauvreté et les inégalités, ce qui génère une croissance plus inclusive, facteur essentiel pour s'assurer que le caractère fragmenté de la production mondiale ne laisse pas de côté les personnes les plus vulnérables.

Cette analyse fournit des éléments probants sur le rôle du travail décent pour réaliser les objectifs de développement durable – qui est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

ISBN 978-92-2-231064-7



9 789222 310647